

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°29

janvier-mars 2023

Pollution, etc.



Humour de Siné mensuel

Table des matières

En Belgique aussi, la colère contre TotalÉnergies grandit.....	3
COCITER : le seul fournisseur qui plafonne le prix de l'électricité pour ses clients	8
Liège Airport, aller-simple pour l' « enfer climatique ».....	10
Nouvel échec pour SOTRAPLANT [centrale de tarmac]	12
Notre Affaire à tous, Oxfam et les Amis de la Terre mettent BNP Paribas en demeure	14
Vision Rail 2040 : un futur désirable ?.....	15
Grève sur le rail : les syndicats luttent pour des trains à l'heure et accessibles.....	18
5G. Réponse à l'enquête publique.....	20
5G et sobriété, un duo impossible.....	23
5G. Pourquoi un recours en cassation contre l'arrêt de la Cour des marchés du 14 avril 2021 ?.....	25
« Good Move ou Bad Move ? » (circulation à Bruxelles).....	26
Voici pourquoi je démissionne de la Louvain School of Management.....	43
La trottinette électrique, vraiment écolo ?.....	54
Chasse : audition de qualité et surdité politique	58
La publicité pour les énergies fossiles désormais interdite	60
Voitures et CO ₂ : les performances ignorées des chefs de file	61
Les vols d'affaires doivent être régulés.....	64
Méconnue, Rachel Carson a fait plier les lobbies des pesticides.....	66
Pesticides.....	75
Des nouvelles de notre combat.....	76
Chlordécone : ne pas consommer certains aliments réduit l'exposition de la population antillaise	78
Pesticides : Monsanto-Bayer condamné à verser 11 135 euros à Paul François	79
J'adore les banquiers.....	80
Fairphone : que vaut le téléphone durable et équitable ?.....	81
Humour de Siné mensuel.....	84
L'obsolescence des smartphones et la collecte massive de données.....	85
Attaquer le droit de l'environnement pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires : le projet assumé de Macron.....	89
Humour de Siné mensuel.....	90
« Que s'est-il passé à Flamanville et quels enseignements en a-t-on tirés ? ».....	91
Humour de Siné mensuel.....	94
« L'UE déguise le gaz et le nucléaire en énergies vertes ».....	95
Bruno Latour, disparition d'un philosophe précurseur de l'écologie politique.....	96
En Afrique de l'Est, TotalÉnergies prépare l'oléoduc du « désastre »	97
Armissan : des embrouilles en béton	101
L'inventaire forestier national révèle un accroissement de 54 % de la mortalité des arbres.....	106
Le mystère des orques qui tapent les voiliers.....	108
Coca-Cola, EgyptAir... les sponsors controversés de la COP27.....	112
Humour de Siné mensuel.....	114
COP27 : les cinq chiffres à retenir.....	116
COP27 : historique et décevante.....	119
Le fondateur de Patagonia fait don de son entreprise pour défendre la planète	121
Il n'y a plus d'eau de pluie potable sur Terre	122
En pleine sécheresse, un projet de golf et de résidences de luxe embarrasse l'Occitanie	123
« La sensibilité collective doit considérer l'énergie éolienne comme une évidence »	128
Réparer ses appareils électroménagers : où en est la lutte contre l'obsolescence programmée ?.....	130
Les deux tiers des rivages rocheux du littoral méditerranéen sont menacés.....	134
L'avocat général de la cour de justice européenne tente de contourner la réglementation OGM.....	135
Le blues des naturalistes en bureau d'études	137
Le guide ultime des jouets écoresponsables.....	141
Neutralité carbone de la Coupe du monde de football : des ONG portent plainte pour mensonge	146
Humour de Siné mensuel.....	147

En Belgique aussi, la colère contre TotalÉnergies grandit



Pour protester contre la politique industrielle de TotalÉnergies et réclamer plus de justice climatique, 1 200 personnes ont bloqué partiellement ses activités en Belgique les 8 et 9 octobre. L'action s'est déroulée sans violence ni répression.

Bruxelles (Belgique), correspondance

Au petit matin du samedi 8 octobre, près d'un millier de militants ont convergé vers deux sites industriels de la multinationale TotalÉnergies en Belgique, avant d'en occuper les accès et les alentours. Avec détermination, ils ont tenu jusqu'au lendemain en milieu d'après-midi, passant la nuit sur place. L'opération de désobéissance civile, dénommée « Code rouge », est la première de cette ampleur en Belgique depuis une quinzaine d'années.

Le dépôt de carburant Feluy, dans la province du Hainaut, et le site de Wandre, près de Liège, ont été les deux cibles de la coalition de vingt-quatre organisations de la société civile belge à l'origine de la mobilisation. L'objectif était de paralyser localement l'activité du groupe pétrolier, mais aussi de dénoncer plus largement « la responsabilité de l'industrie des énergies fossiles dans la crise climatique et sociale ».

Coderougerood

GOODMORNING! Our activists are still blocking crucial infrastructures of TotalEnergies and are slowly waking up after a cold night. Want to support them? Come to the manifestation at 2:30pm at Ecaussines!
[https://facebook.com/events/1146937819229314/...](https://facebook.com/events/1146937819229314/) #CodeRougeRood



8:52 AM · 9 oct. 2022

Enchaînés aux grilles d'entrée ou immobilisés avec des « *arm-locks* » sur les rails servant au transport des produits à base de pétrole, les manifestants de tous âges ont insisté sur la nécessité de sortir d'un modèle fondé sur les énergies fossiles et d'accompagner les sociétés vers plus de sobriété et de justice sociale. La hausse des prix du gaz et de l'électricité, sujet brûlant comme partout en Europe, a été dénoncée par un collage de factures sur des wagons-citernes, tandis qu'une banderole « *Les Belges rament, Total profite* » est venue rappeler que le groupe énergétique ne cesse de tirer parti de la situation géopolitique actuelle, réalisant des profits records qui bénéficient avant tout à ses actionnaires.

« L'ambiance était très positive, on a eu beaucoup de moments de discussion, de jeu, de conseils », raconte l'une des participantes sous le pseudo de Carwash. Une première action de ce genre pour elle, qui s'est passée sans heurts avec la police et avec le soleil, malgré une nuit rapportée comme assez froide. « Ce que j'ai aimé, c'est d'avoir vécu une forme de démocratie à petite échelle. Où l'on a écouté la parole de chacun. On a discuté de la convergence des luttes, par exemple avec des Gilets jaunes présents, des rapports néocoloniaux Nord-Sud. C'était comme une sorte d'université populaire dans laquelle on s'est posé la question "vers quelle société on veut aller" », explique la jeune femme de 23 ans.

TotalÉnergies ciblée sur tous les fronts

Que ce soit sur son manque d'engagements pour le climat, sa responsabilité dans les atteintes à l'environnement et aux droits humains, son rôle envers la précarité énergétique ou l'avenir des emplois, la multinationale a été la cible constante des prises de parole des participants.

Les projets en Afrique de TotalÉnergies rappellent que des investissements continuent d'être faits sur un modèle non décarboné, encore et toujours, comme le projet Eacop en Ouganda et en Tanzanie qui prévoit de construire le plus long oléoduc du monde, avec des conséquences désastreuses pour les communautés locales et la biodiversité, tandis que des défenseurs de l'environnement y sont menacés.

Greenpeace Belgium

[@greenpeace_be](https://twitter.com/greenpeace_be)

Since this morning, @coderoodroutge movement began its blockade of TotalEnergies sites in Feluy and Liege. With this mass action of civil disobedience, the coalition demands the end of fossil fuels and points to the real culprits of the all-disruptive climate and social crisis.







11:24 AM · 8 oct. 2022

Mais les problèmes existent également au niveau local puisqu'une plainte a été déposée en février dernier, auprès du procureur du Roi, par la commune d'Écaussinnes contre le site pétrochimique de Feluy, pour pollution chronique de l'environnement et déboisement sauvage. « Je comprends l'exaspération de certains citoyens qui ont recours à la désobéissance civile, surtout quand en face certaines multinationales se placent elles-mêmes en dehors de la loi », souligne Arnaud Guérard, échevin [conseiller municipal] de la commune, présent dimanche après-midi, lors de la manifestation autorisée en soutien au blocage à Écaussinnes, où se trouve une partie de l'usine incriminée. Enfin, la mobilisation comportait également un appel aux autorités belges pour des actions fortes, au moment où le gouvernement d'Alexander de Croo cherche justement un accord sur la question de la taxation des surprofits réalisés par les entreprises énergétiques.

Mathilde DORCADIE, 10 octobre 2022 (Reporterre)

COCITER : le seul fournisseur qui plafonne le prix de l'électricité pour ses clients

Il n'y a pas que les surprofits dans le secteur de l'énergie ! La preuve avec Cociter, le fournisseur d'électricité 100% locale et citoyenne, qui a décidé de plafonner ses tarifs jusque mars 2023. Ayant atteint son seuil maximum de 10 000 clients au regard de sa capacité de production, la coopérative d'économie sociale espère élargir son horizon grâce au nouveau Pax Eolienica du Gouvernement wallon.

Pas de surprofits à l'horizon pour le fournisseur d'électricité COCITER, qui a annoncé protéger ses clients en plafonnant son prix de vente à 30 c€/kWh pour la période du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023, lorsque le prix variable mensuel dépasse ce seuil. COCITER ne prend toutefois hélas provisoirement plus de nouveaux clients car il utilise tout le volume d'électricité dont il dispose à prix maîtrisé pour fournir ses 10 000 clients actuels au prix du circuit court. Les décisions récentes du Gouvernement wallon sur la Pax Eolienica, saluées par COCITER et ses coopératives de production, devraient néanmoins permettre d'accélérer le mouvement. COCITER entend bien maintenir la pression pour faire de la propriété citoyenne directe des installations de production d'énergie renouvelable une réalité, seule manière de maîtriser à la fois les prix de revente et de fourniture de l'énergie.

Prix volontairement plafonnés

Du 1er juillet 2022 (rétroactivement donc) jusqu'au 31 mars 2023, le fournisseur d'électricité 100% verte, 100% wallonne et 100% citoyenne COCITER plafonnera à 30 c€/kWh (TVA comprise) le prix de l'électricité (partie énergie de la facture) qu'il vend au tarif variable aux coopérateurs clients résidentiels, ainsi qu'aux indépendants et petites entreprises (jusqu'à 15 000 kWh par an, au prorata).

Comment un petit fournisseur alternatif aux 10 000 clients peut-il plafonner les prix de l'électricité (sur la partie énergie de la facture) ? Justement parce que COCITER (COmptoir CIToyen des EnerRgies) n'est pas un fournisseur d'énergie comme les autres. Il appartient... à ses clients. C'est un modèle unique en Wallonie. À ce jour, COCITER appartient à 15 coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable en Wallonie, qui sont propriétaires des installations dans lesquelles elles ont investi collectivement l'argent que leurs coopérateurs leur ont confié. Ces coopératives vendent – quand c'est possible – leur production d'électricité à COCITER à un prix maîtrisé inférieur au prix affolant du marché, mais garantissant leur rentabilité et excluant les surprofits. COCITER la fournit à ses coopérateurs clients. C'est le circuit court de l'électricité. Ce modèle permet au fournisseur d'électricité coopératif de proposer un prix juste à ses clients. Durant une crise énergétique, cela peut faire la différence. Ainsi, depuis 1 an, COCITER offre un tarif variable inférieur aux prix du marché. Et désormais du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023, il plafonne ce tarif variable sur base mensuelle à 30 c€ /kWh (sous conditions : être coopérateur d'une des coopératives de production de COCITER, avoir un compteur à relevé annuel, plafond valable pour les premiers 15 000 kWh annuels, au prorata. Pour les gros consommateurs, les consommations supplémentaires sont fournies au tarif variable qui reste quand même le meilleur du marché).

Il n'est provisoirement plus possible de devenir client chez COCITER

En effet, avec 10 000 clients, le fournisseur est au bout du volume d'électricité que ses coopératives de production peuvent lui proposer et donc lui vendre à un prix maîtrisé.

Pourquoi ? Parce que l'accès au secteur des énergies renouvelables en Wallonie n'a été ouvert que symboliquement à la participation citoyenne, ce qui n'a pas permis un accès significatif à la propriété des installations et des productions.

Explications. Le cadre de référence de 2013 pour le développement éolien en Wallonie préconisait une ouverture à la participation citoyenne à hauteur de 25%. Malheureusement, ce n'était qu'une recommandation non contraignante et le processus n'était pas encadré. Du coup, seuls 2% de la production sont aujourd'hui réellement sous propriété citoyenne. Si 25% de la production étaient réellement aux mains des coopératives citoyennes, ce ne sont pas 10 000 mais bien 140 000 clients qui pourraient aujourd'hui bénéficier d'une électricité verte et citoyenne, à prix maîtrisé.

Ce qu'il manquait ? La volonté politique d'imposer une part significative de propriété citoyenne autonome et indépendante des groupes industriels dans tout grand projet de production et de stockage d'énergie renouvelable.

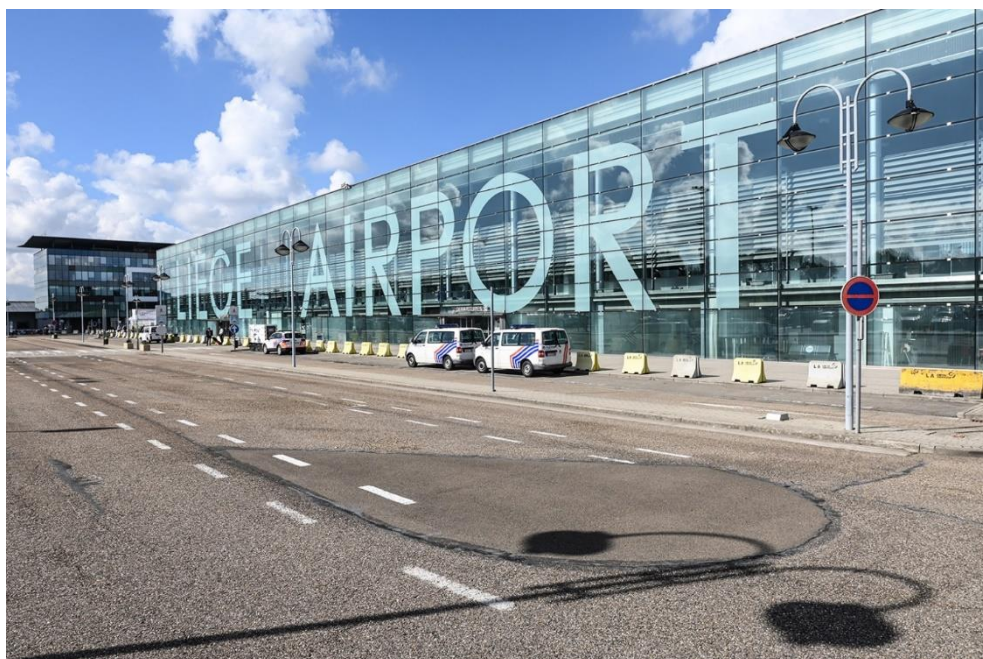
Le Gouvernement wallon a fait un grand pas dans le bon sens ce 25 octobre dans le cadre de la nouvelle Pax Eolienica : celle-ci impose enfin aux promoteurs industriels l'ouverture des projets éoliens aux citoyens. Ce que les coopératives citoyennes de COCITER réclament depuis 2013. Il faut maintenant transformer l'essai rapidement en définissant les modalités et en accélérant ce processus.

Les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable, autonomes et indépendantes et mettant en œuvre la participation citoyenne directe, ont un impact structurellement positif sur la facture énergétique des ménages, sur l'implication des citoyens dans la transition énergétique, sur la démocratisation du débat, sur les retours socio-économiques aux territoires, mais également sur la souveraineté énergétique de la Belgique et sur le climat. Elles participent aussi à une transition énergétique socialement juste et tirent le prix du tarif social vers le bas avec leur tarif maîtrisé. Il est donc fondamental de garantir que le contrôle d'une part significative de la production énergétique sera bien aux mains des citoyens en propriété directe.

CP COCITER (publié le 27/10/2022)

(Sites EconomieSociale et bonnesnouvelles), 02 novembre 2022

Liège Airport, aller-simple pour l' « enfer climatique »



Liège Airport pollue autant qu'un cinquième de l'ensemble du trafic routier wallon. Pendant qu'on demande aux citoyens de faire des efforts pour réduire leur empreinte écologique, l'aéroport liégeois souhaite augmenter considérablement son nombre de vols et ainsi ses émissions de gaz à effet de serre. Ne serait-il pas temps d'atterrir ? S'appuyant sur l'évaluation de l'AwAC [1] relatives aux incidences de l'aéroport et de son futur développement, Canopea (anc. Inter-Environnement Wallonie) (re)tire la sonnette d'alarme : permettre le développement de Liège Airport reviendrait à annuler une part importante des efforts climatiques wallons menés dans d'autres secteurs.

L'aéroport de Liège est le 6^{ème} aéroport européen le plus important en matière de fret et la Wallonie ambitionne de le faire monter sur la plus haute marche du podium de la logistique. Ce qui le disqualifierait d'emblée aux épreuves du développement durable et de la résilience. Parmi tous les avis rendus dans le cadre de l'enquête publique, avis divergents selon que l'on privilégie la dimension purement économique d'un côté ou la santé de la terre et de ses habitants de l'autre, Canopea souhaite s'arrêter sur celui de l'AwAC. Cette agence publique wallonne s'est appuyée sur des données factuelles et de la littérature scientifique pour remettre un avis défavorable.

Les enjeux sanitaires en ligne de mire

L'AwAC tire la sonnette d'alarme sur la pollution de l'air constatée et attendue, qui aura des conséquences tant sanitaires (polluants locaux) que climatiques (gaz à effet de serre).

L'agence souligne que l'étude d'incidences sur l'environnement ignore les aspects socio-économiques de la pollution de l'air et du bruit générés par l'activité aéroportuaire. La nocivité de ces pollutions sur la population riveraine est ainsi exclue de l'analyse. L'agence rappelle les risques encourus tels que l'asthme, les bronchites, les irritations respiratoires, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, etc. Les HAP, particules fines et ultrafines, résultant de la combustion du kéroène et fortement émises lors du décollage, représentent la principale menace sanitaire à l'échelle locale.

Certains rétorqueront que l'air ambiant est analysé autour de l'aéroport de Liège depuis une dizaine d'années. Mais, seuls les particules fines (PM10) et les oxydes d'azotes (NOX) sont pris en compte. Et, révèle l'AwAC, la station de mesure est mal située par rapport aux vents dominants. La pollution relevée par celle-ci serait plus impactée par l'autoroute que par l'aéroport... L'AwAC appelle également à mesurer d'autres composés, tels que les particules ultrafines et le black carbon, très néfastes pour la santé et jugées plus pertinentes pour analyser la pollution du trafic aérien.

Liège Airport, une bombe climatique

Sur le plan des dérèglements climatiques, l'AwAC pointe un manquement de taille dans l'étude d'incidences environnementales (EIE). Seules les émissions « contrôlées » par l'exploitant y sont analysées (utilisation au sol des véhicules et des équipements appartenant à l'aéroport, production d'énergie sur site...). Toutes les émissions liées à l'activité principale, c'est-à-dire les vols d'un côté et l'activité logistique camions de l'autre, ne sont ni comptabilisées, ni évaluées alors qu'elles sont 358 fois supérieures aux émissions contrôlées !

En 2021, Pierre Ozer, climatologue à l'Université de Liège, attirait déjà l'attention sur le fait que les quantités de CO₂ émises par la plateforme aéroportuaire explosent à une vitesse telle qu'elles rendent vains la totalité des efforts wallons de réduction de CO₂ [2].

L'AwAC estime que « même si les émissions de l'aviation internationale ne sont pas incluses dans les objectifs de réduction de GES de la Wallonie, celles-ci doivent être comptabilisées pour évaluer les effets indirects de l'aéroport sur le climat (...). L'impact climatique ne doit pas s'évaluer à l'échelle d'une région mais à l'échelle de la planète ».

Ces émissions liées au trafic aérien peuvent être estimées par l'intermédiaire de la consommation de kérozène sur site. L'AwAC a ainsi calculé que 1 913 700 de tonnes équivalent CO₂ ont été émises par les avions en 2021, ce qui correspond à la consommation annuelle totale de 242 240 européens. Ou encore : les émissions liées à l'aéroport correspondent actuellement à 21% des émissions du trafic routier wallon. Et encore, ne sont ici pas prises en compte les émissions liées au transport de marchandises par camion. Ni les émissions « hors CO₂ » (NO_x, particules fines) également très néfastes pour le climat (les émissions « hors CO₂ » représentent environ 66% du forçage radiatif de l'aviation mondiale).

Le développement du fret détruit l'ambition climatique wallonne pour 2030

La Wallonie s'est engagée à réduire de 55% ses émissions de GES d'ici 2030 (par rapport au niveau de 1990) pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Et dans le même temps, elle encourage le développement d'une activité qui, parce qu'elle pèsera 12% de l'empreinte carbone wallonne totale en 2030, tue dans l'œuf toute possibilité de respecter cet engagement.

L'AWAC nuance également certains arguments technologiques avancés par Liège Airport. Même si des améliorations technologiques auront lieu, celles-ci « ne peuvent contrebalancer que très partiellement les impacts de l'augmentation du trafic aérien ».

Vers un secteur d'emplois plus durable

Ces dernières décennies, l'essor de Liège Airport s'est basé sur le mantra « Sky is the limit ». Depuis, les constats scientifiques sont assez limpides : nous avons dépassé les limites physiques de notre planète et nous, ainsi que tout le vivant, sommes en train d'en faire les frais. Il est temps de sortir du déni. Plutôt que de tenter de maintenir à tout prix le monde d'hier sous perfusion, nous demandons que les fonds publics et privés soient investis dans des projets de transition pour un avenir durable.

« L'extension de l'aéroport va créer de l'emploi », est-il systématiquement répondu aux arguments écologiques. Cette affirmation non-fondée sur des études sérieuses oblitère par ailleurs la question de la qualité et la durabilité de ces emplois, le tout sur fond d'une automatisation croissante du secteur logistique. Souhaitons-nous développer des emplois au service d'un secteur dévastateur sur le plan climatique ?

Les 1,24 milliards d'euros déjà injectés par nos pouvoirs publics dans Liège Airport ont-ils contribué à la création d'emplois durables et de qualité qui prennent part à la réduction indispensable et urgente des émissions de gaz à effet de serre ? Non. Alors il est temps d'arrêter les frais.

Pour reprendre les mots du Secrétaire Général des Nations-Unies – António Guterres – lors de l'ouverture de la COP 27 : « Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied sur l'accélérateur ». La bande d'arrêt d'urgence n'existe pas. Ralentir est la seule solution.

Cet article est paru en Carte blanche dans Le Soir et dans La Libre du 18/11/2022

Pierre JAMAR (Canopea-IEW), 18 novembre 2022

[1] Agence Wallonne de l'Air et du Climat

[2] <https://orbi.uliege.be/handle/2268/256946>

Nouvel échec pour SOTRAPLANT [centrale de tarmac]



Les Ministres Tellier et Borsus ont rejeté le recours introduit par SOTRAPLANT concernant le permis unique d'installation d'une centrale de tarmac à Sart Bernard (Assesse).

La région confirme donc la décision de la commune d'Assesse.

Pour l'usine de tarmac à Sart Bernard : C'est NIET.

On se rappellera que la commune d'Assesse avait refusé le permis unique en mai dernier.

SOTRAPLANT avait alors introduit un recours auprès de la Région.

Espérant, par cette démarche, obtenir le permis que la commune d'Assesse lui refusait.

Et bien, c'est finalement le bon sens qui l'a emporté.

Ce projet d'installation d'une usine de tarmac n'a pas sa place à cet endroit.

Après les citoyens, les autorités communales d'Assesse, c'est la Région qui le confirme.

On aurait difficilement compris une autre décision.

Un entêtement incompréhensible

L'entêtement de SOTRAPLANT/NONET à vouloir à tout prix sacrifier une forêt à deux pas d'un village pour y installer ce projet industriel aberrant en ont laissé plus d'un perplexe.

Le porte-parole de cette entreprise prétendant toujours qu'il n'y avait pas de plan B pour son projet.

Que les habitants de Sart Bernard devaient faire leur deuil de leur forêt.

Qu'aucun terrain n'était disponible dans la province de Namur...

Et cela malgré les 15 propositions de terrains disponibles dans des zonings présentés par le Bureau économique de la Province. Toutes refusées par SOTRAPLANT et consort.

De plus, en février dernier (2022) on apprenait que l'entreprise NONET (partenaire dans ce projet de SOTRAPLANT) a revendu un site de plus de 5 ha en province de Namur dans un zoning industriel avec accès direct à l'E411. Cherchez l'erreur...

Et pour finir une question que l'on est en droit de se poser : Faut-il encore une usine de tarmac alors qu'il en existe déjà 3 autour de Namur (Marche-en-Famenne, Villers-le-Bouillet et Couillet) ?

Changement de paradigmes pour l'aménagement du territoire ?

Il est temps que certains comprennent que nos ressources en terrains disponibles sont limitées.

Et qu'une utilisation parcimonieuse des sols avec une vision sur demain est le signe d'une bonne gouvernance.

Qu'il est fini le temps où pour un oui ou pour un non, on sacrifiait des terres agricoles, des forêts par facilité.

Avec le seul souci d'en faire profiter certains intérêts privés.

En 2022, plus de 442 ha de friches industrielles sont en attente de réhabilitation et disponibles dans la seule province de Namur.



6 330 m² d'entrepôts, 252 m² de bureaux et un terrain couvrant 5 ha ont été vendu en février 2022 par NONET.

Et l'on viendra affirmer sans rire qu'il n'y a plus de place disponible en Namurois...

Le vieux plan de secteur sur lequel se base la politique d'aménagement du territoire date de plus d'un demi-siècle. À l'époque l'on ne parlait pas encore de réchauffement climatique et d'écroulement de la biodiversité. Ces facteurs aux conséquences dramatiques se manifestent ces derniers temps avec de plus en plus d'intensité. En en tenant compte dans l'aménagement du territoire on mène une politique responsable et on agit en gestionnaire prudent du patrimoine commun qui est le nôtre.

La décision prise par la Région sur ce dossier va dans ce sens et on ne peut que s'en réjouir.

Stop ou encore ?

Est-ce que cela signifie la fin de cette saga ?

Peut-être... peut-être pas. SOTRAPLANT a 60 jours pour introduire un recours au Conseil d'État.

Si cela se produisait, nous ne manquerions pas de faire entendre votre voix également auprès de cette juridiction.

On peut s'attendre également à d'autres surprises de la part de cette société qui n'en n'est pas à son premier coup d'essai.

C'est pourquoi nous resterons attentifs et mobilisés. Car une chose est sûre, il n'y aura pas d'usine à tarmac à Sart Bernard.

D'autre part, SOTRAPLANT a déjà introduit un recours au Conseil d'État concernant le refus de la commune de lui céder un chemin sur lequel l'usine devait s'implanter.

Et cela après que la Région ait rejeté là aussi son recours.

Dans ce dossier, l'Asbl COVISART s'est joint à la Région pour défendre nos intérêts. Cette procédure est toujours en cours.

Publication : 30 septembre 2022

<https://occuponsleterrain.be/2022/10/01/pour-lusine-a-tarmac-a-sart-bernard-cest-niet/>

Devoir de vigilance : Notre Affaire à tous, Oxfam et les Amis de la Terre mettent BNP Paribas en demeure



© dennizn - stock.adobe.com

L'action juridique, lancée aujourd'hui par Notre Affaire à tous, est la « première au monde à viser une banque commerciale pour ses activités à hauts risques climatiques dans le secteur pétrogazier ». Ce mercredi 26 octobre, l'ONG, accompagnée des Amis de la Terre France et d'Oxfam France, a envoyé une lettre de mise en demeure au groupe BNP Paribas. Les trois associations lui donnent ainsi trois mois pour se conformer à « ses obligations légales (sur) le devoir de vigilance » et ainsi « cesser immédiatement de soutenir financièrement – directement et indirectement – les nouveaux projets d'énergies fossiles ». Autrement, le collectif s'engage à « se tourner vers le juge » et à poser « la première pierre » d'une action juridique de plus grande ampleur.

D'une part, les associations rappellent que la banque française est considérée comme le « premier financeur mondial des huit majors des pétrole et gaz américains et européennes – TotalEnergies, Chevron, ExxonMobil, Shell, BP, ENI, Repsol, Equinor ». Selon les chiffres du rapport annuel sur le financement des énergies fossiles, réalisé notamment par l'association Reclaim Finance, BNP Paribas aurait consacré 43 milliards de dollars de financements à leurs activités dans les énergies fossiles entre 2016 et 2021. D'autre part, les trois ONG observent que « la banque ne possède pas de plan solide d'identification, d'atténuation et de prévention des risques induits par ses activités pour l'environnement et les droits humains ». Cette irrégularité vis-à-vis du devoir de vigilance avait déjà été pointée du doigt par Notre Affaire à tous, en juillet dernier.

De son côté, BNP Paribas leur rétorque « être aujourd'hui l'une des grandes banques mondiales ayant les objectifs les plus ambitieux de réduction des financements du pétrole ». Elle souligne s'être engagée, depuis mai 2022, à « réduire de 12 % son exposition de crédit à la production de pétrole et de gaz d'ici à 2025 par rapport à 2020 » et de « 25 % son exposition (...) en ce qui concerne spécifiquement le financement de l'extraction et de la production de pétrole », qui ne représente déjà que 1,3 % de ses investissements. Elle rappelle, par ailleurs, s'être fixé l'objectif « de financer les énergies renouvelables à hauteur de 30 milliards d'euros d'ici à 2025, soit une multiplication par quatre de son soutien aux énergies renouvelables par rapport à 2015 ».

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique© (Actu-Environnement), 26 octobre 2022

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/devoir-vigilance-mise-en-demeure-BNP-Paribas-notre-affaire-a-tous-oxfam--amis-terre-40548.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzE2MQ%3D%3D\[MTY|Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/devoir-vigilance-mise-en-demeure-BNP-Paribas-notre-affaire-a-tous-oxfam--amis-terre-40548.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzE2MQ%3D%3D[MTY|Njgx])

Vision Rail 2040 : un futur désirable ?

Comme nous vous l'annonçons ici (<https://www.iew.belle-rail-belge-la-grande-ambition/>) en mai 2021, les choses se sont accélérées pour le rail en 2022 avec l'adoption par le Conseil des Ministres d'une Vision Rail 2040 le 6 mai et l'avancée à grand pas des négociations sur les contrats de gestion (dits de « service public » pour la SNCB et de « performance » pour Infrabel) et les plans pluriannuels d'investissement des deux entreprises publiques ferroviaires. Ces négociations doivent notamment permettre d'opérationnaliser la Vision Rail 2040 et ainsi d'en soutenir la mise en œuvre. Cette vision (consultable sur le site du SPF Mobilité) est orientée autour de 4 axes, que nous allons détailler ci-dessous.

La Vision Rail 2040 : vers un futur désirable pour le rail

Axe 1 : Le rail au service de plus de voyageurs et de plus d'entreprises

Ce premier axe vise avant tout à augmenter l'attractivité du rail afin de passer d'une part modale de 8 à 15% d'ici 2040 pour le transport de voyageur et de 12 à 20% pour le fret¹. Afin de répondre à ces objectifs, la vision propose des pistes pour développer une offre à même d'attirer de nouveaux clients, notamment en développant les trains suburbains, les liaisons transfrontalières, et en valorisant au mieux l'infrastructure fret existante (via, par exemple, le développement d'un catalogue sillons numérisé). En plus de ces pistes, la Vision Rail 2040 définit également un objectif de fréquence d'un train toutes les 15 minutes aux abords des grandes villes et toutes les 30 minutes sur le reste du réseau. Une autre avancée majeure instaurée par cette vision, et défendue par Canopea depuis des années au travers de sa participation à l'initiative Integrato, est la définition du principe d'un horaire cadencé symétrique basé sur des nœuds de correspondance comme ligne directrice dans la définition des horaires pour les trains de voyageurs. Ce principe, inspiré du système ferroviaire Suisse et que nous vous présentions dans une nIEWs de 2017, permet une meilleure gestion des correspondances en instaurant des points de rendez-vous en gare à horaires fixes ('00, '15, '30 ou '45). Une telle adaptation du schéma d'exploitation implique un renversement complet de la perspective pour le secteur. En effet, ce n'est plus l'horaire qui doit s'adapter à l'infrastructure, mais l'infrastructure qui doit s'adapter à l'horaire. Le plan de transport de la SNCB (seule entreprise en charge du transport de voyageurs en Belgique) définissant dorénavant les besoins en investissement d'Infrabel pour le transport de voyageurs, cela implique donc une collaboration accrue entre l'État, la SNCB et Infrabel.

Axe 2 : le rail au service des clients

Le deuxième axe de la Vision Rail 2040 vise une amélioration qualitative de l'offre, et notamment de l'expérience client (voyageurs ou transporteurs). Dans le cas du transport de voyageurs, l'accent est mis sur l'accessibilité des gares et des trains, la redynamisation des gares, une tarification attractive et simplifiée (notamment en proposant des formules intégrées avec d'autres opérateurs de transport), ou encore une meilleure information des voyageurs. Une amélioration du confort, de la sécurité, et des liaisons internationales est également évoquée. Pour ce qui est du fret, la vision promeut une nouvelle politique de stationnement, une meilleure gestion du triage, ou encore un travail sur les raccordements industriels. Dans les deux cas (voyageurs et fret), un travail sur une meilleure anticipation des travaux par Infrabel est également recommandé.

Axe 3 : le rail plus durable

Le troisième axe porte sur la durabilité du secteur ferroviaire. Deux aspects de cette durabilité sont distingués : ceux portant directement sur le cœur de métier et ceux, plus génériques, qui touchent à la responsabilité sociétale des entreprises ferroviaires. Pour ce qui est des mesures métiers, la vision promeut, à l'horizon 2040, l'utilisation d'une énergie 100% verte, le respect de la biodiversité (désherbage sans pesticides, plantations de haies, etc.) ou encore une diminution des nuisances (notamment sonores et vibratoires). Pour les mesures plus globales sont citées des pratiques de réduction des déchets et d'économie circulaire (incluant le recyclage), l'utilisation d'appels d'offres incluant des critères environnementaux, ou la production d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Axe 4 : le rail au service d'une approche globale de la mobilité

Enfin, le dernier axe de la Vision Rail 2040 concerne le développement de la multimodalité, avec notamment une meilleure connexion du rail avec les moyens de transport régionaux (le TEC en Wallonie), une meilleure accessibilité des gares pour les modes actifs (notamment la marche ou le vélo) et partagés (notamment

l'autopartage), ainsi que la mise en place d'une mobilité servicielle ou MaaS². D'autres aspects plus globaux sont également mentionnés dans cet axe, notamment l'aménagement du territoire ou la fiscalité.

Que penser de la Vision Rail 2040 ?

Dans l'ensemble, cette Vision Rail 2040 est en adéquation avec les positions portées par Canopea depuis des années. Elle représente également une avancée institutionnelle forte en étant la première vision à long terme pour le rail, qui a par le passé eu tendance à voyager à vue. L'allongement de l'horizon temporel dans la politique ferroviaire a également donné lieu à un allongement de la durée des contrats de gestion et des plans pluriannuels d'investissement associés, passant de 5 à 10 ans (en gardant néanmoins une évaluation au bout de 5 ans). Cette augmentation, nécessaire au vu des temps longs qui régissent le secteur (les durées d'amortissement des actifs pouvant s'étirer sur des dizaines d'années), implique néanmoins des efforts de planification plus importants, soutenant l'intérêt d'une vision long terme telle que la Vision Rail 2040.

Une destination définie mais un chemin (de fer) encore à construire

Si la direction de la vision semble la bonne, le risque majeur associé à cette vision est l'incertitude quant à sa capacité à arriver à destination. En effet, la vision telle qu'adoptée n'intègre volontairement pas de données budgétaires, ce qu'a pointé du doigt l'Inspection des Finances³. Afin de se concrétiser, elle doit donc se traduire dans les contrats de gestion et être soutenue par les plans pluriannuels d'investissement.

Les négociations, entamées en avril 2021 par la publication des « spécifications préalables des objectifs, de l'objet et du périmètre des futurs contrats de gestion », entrent dans leur phase finale. Et pour cause : la Belgique doit informer les instances Européennes de son choix de laisser le monopole du transport de voyageur à la SNCB sans appel d'offre (« direct award ») d'ici le 24 décembre 2022. Ainsi, les premières moutures des contrats de gestions et plans pluriannuels d'investissement ont été validées par les conseils d'administration des deux entreprises ferroviaires en mai et soumises à consultation. Comme le souligne l'avis commun [...] du CCE, du CNT et du CFDD (où Canopea siège) « le financement que les autorités publiques mettront à la disposition d'Infrabel par le biais du plan pluriannuel d'investissement déterminera si ces plans pourront être mis en œuvre et à quel rythme ». Les montants alloués au rail par le gouvernement fédéral seront donc cruciaux pour assurer la bonne réalisation de la Vision Rail 2040.

Une conjoncture qui complique la situation... mais rend d'autant plus nécessaire la mise en place de la Vision Rail 2040

Ce moment charnière pour le rail correspond également à un contexte compliqué, catégorisé par l'explosion des prix de l'énergie. Cette explosion a eu un impact énorme sur l'indice des prix à la consommation, utilisé pour calculer l'inflation. Ainsi, cette dernière est estimée par le Bureau du Plan⁴ à 9,4% pour l'année 2022 et 6,5% en 2023, contre 2,44% en 2021. Les ordres de grandeurs sont les mêmes pour l'« indice santé », utilisé pour calculer l'indexation des salaires.

Or le rail est le plus grand consommateur d'électricité du pays : la SNCB consomme 1,1 TWh uniquement pour la traction de ses trains (85% de sa consommation énergétique), ce qui correspond à la consommation électrique de l'ensemble des ménages des provinces de Namur et Luxembourg réunis⁵. De plus, les deux entreprises ferroviaires sont toutes deux de très gros employeurs (18 000 employés pour la SNCB, 9 500 pour Infrabel, sans compter les emplois indirects), et sont donc sensibles à l'indexation automatique des salaires. Ainsi, la SNCB estime à 460 millions d'euros l'augmentation de ses dépenses d'ici 2023, 300 millions associés aux prix de l'énergie et 160 millions liés à l'indexation des salaires⁶.

Cette augmentation du prix de l'énergie implique des surcoûts vis-à-vis des chiffres inclus dans les premières versions des plans pluriannuels d'investissement, qui doivent donc être indexés. Cette hausse du budget global ne doit cependant pas faire perdre de vue la nécessité d'une augmentation additionnelle de la dotation aux entreprises ferroviaires, et notamment à Infrabel. En effet, l'avis du CCE, du CNT et du CFDD souligne le risque que le budget prévu par le plan pluriannuel d'investissement du gestionnaire d'infrastructure soit insuffisant pour supprimer les goulots d'étranglement prioritaires identifiés par celui-ci. De plus, le retard pris ces dernières années sur le maintien de l'infrastructure est conséquent, et il est urgent d'agir afin d'éviter des conséquences irréversibles. Une dotation insuffisante d'Infrabel aura un impact direct sur la ponctualité des trains, notamment via l'augmentation des avis de ralentissement temporaire (ART). De son côté, un manque de dotation de la SNCB risque d'induire une nécessaire augmentation des tarifs⁷, qui pourrait être très dommageable si celle-ci est supérieure à la hausse de l'indice santé (et donc à l'indexation des salaires). Ces deux impacts réunis engendreraient une réduction de l'attractivité du train par rapport à d'autres moyens de

transport. Il est donc nécessaire d'augmenter la dotation aux entreprises ferroviaires, et ce d'autant plus du fait de la conjoncture.

En effet, cette hausse des prix de l'énergie peut aussi représenter une opportunité. Elle met en lumière l'intérêt d'augmenter les ambitions à court terme des deux entreprises ferroviaires en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable, ceci afin de limiter leurs coûts et d'améliorer leur résilience. À défaut d'augmenter le budget global associé à ces investissements, une révision de l'échéancier afin d'avancer les investissements sur ces deux points (par exemple en accélérant le remplacement prévu du matériel roulant) pourrait déjà permettre une réduction de la facture énergétique des deux entreprises. Il nous semble donc prioritaire d'accélérer la mise en place de l'axe 3 de la Vision Rail 2040.

Vers un financement du rail qui stimule le report modal et supprime les distorsions de concurrence

Afin de donner de l'air à la SNCB, le ministre fédéral de la mobilité, Georges Gilkinet, a proposé de baisser la TVA sur les titres de transport de 6 à 0%⁸. Selon le ministre, cette mesure représenterait un transfert de 100 millions d'euros des caisses de l'état vers celles de la SNCB, et indirectement vers celles d'Infrabel à travers la « redevance sillon » payée par la SNCB. Cette mesure est intéressante mais n'est pas suffisante au vu des augmentations de dépenses attendues. Ainsi, il est nécessaire de trouver de nouvelles recettes fiscales. Celles-ci doivent émaner de modes de transports plus polluants, tel l'avion ou les transports routiers, afin de supprimer les distorsions de concurrence et de soutenir un réel report modal. En effet, ces modes de transport font l'objet d'exonération d'accises sur les carburants, ce qui n'est pas le cas de l'électricité (90% du réseau ferroviaire Belge étant électrifié). De plus, les coûts externes qui leur sont associés ne sont pas intégrés dans leur prix. Ainsi, de nouvelles recettes pourraient être trouvées en augmentant la taxe sur l'aviation, bien trop faible pour induire un signal-prix et avoir un réel impact sur les comportements⁹, l'augmentation et l'extension de la taxe kilométrique pour les poids lourds, ou la fiscalité sur les voitures de société.

Conclusion

La Vision Rail 2040 va clairement dans le bon sens et promeut un futur ferroviaire désirable. Contrairement à certains, il ne nous semble pas que cette Vision Rail 2040 soit irréalisable. Néanmoins, sa mise en place, que Canopea appelle de ses vœux, ne pourra se faire que si les budgets nécessaires sont débloqués par le gouvernement fédéral. Ces budgets doivent cibler tant l'amélioration de l'attractivité du train (afin d'attirer de nouveaux clients et donc d'augmenter les recettes) que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable (permettant de réduire les coûts). Cette augmentation des budgets prévus pour le rail doit venir en priorité d'une fiscalité prenant mieux en compte les externalités négatives associées aux moyens de transport plus polluants, permettant ainsi de soutenir le report modal vers le train et donc d'améliorer la rentabilité des investissements ferroviaires.

1. Pour comparaison, la Région Wallonne ambitionne, dans sa vision FAST, d'atteindre en 2030 une part modale du train de 15% pour le transport de voyageur et de 7% pour le fret. / La mobilité servicielle fait l'objet d'une vision interfédérale (en cours de rédaction) sur laquelle Canopea, via son implication dans le CFDD, a pu émettre des recommandations [...]. /
2. Guillaume, T. (2022) L'Inspection des Finances tacle le plan du ministre Gilkinet pour le rail. La Libre Belgique. 05/05/22
3. Estimations du 6 septembre 2022
4. Sur base d'une consommation électrique moyenne de 3500 kWh/an (profil moyen CREG) et du census de 2011.
5. Guillaume, T. (2022) La SNCB estime que la crise énergétique augmentera ses dépenses de 460 millions d'ici la fin 2023. La Libre Belgique. 06/09/22
6. Augmentation déjà demandée par la SNCB à son Conseil d'Administration ; voir à ce sujet Colleyn, M. (2022) La SNCB veut augmenter ses tarifs de près de 10%. L'Echo. 17/09/22
7. Barkhuysen, G. (2022) Georges Gilkinet: «Supprimons la TVA sur les titres de transport». L'Avenir. 05/09/22
8. Spaey, M. (2022) Aviation : une taxe moins chère qu'un sandwich à l'aéroport... La Libre Eco. 27/01/22

Jean MANSUY, 27 septembre 2022 (IEW)

Grève sur le rail : les syndicats luttent pour des trains à l'heure et accessibles

Octobre, sa pluie, ses feuilles mortes... et ses négociations budgétaires. Tous les services publics s'attendent à des budgets diminués en ces temps de crise. Mais pour les chemins de fer, l'enjeu est particulièrement important. Le gouvernement doit décider des moyens qu'il accordera à la SNCB et à Infrabel pour les 10 prochaines années. Sans moyens supplémentaires, ce sont 700 km de lignes qui sont menacées de disparition. Mais les cheminots et leurs organisations syndicales organisent la résistance.

Alors que le réchauffement climatique se montre de plus en plus menaçant, la question des transports en commun en général et du chemin de fer en particulier n'a jamais été autant d'actualité. Pourtant, l'état du rail aujourd'hui en Belgique est catastrophique, bien loin des ambitions qui devraient être les siennes, et indigne d'un pays riche comme le nôtre.

Refinancement ou abandon, les chemins de fer à un tournant

« Hier, j'ai dû rester dormir à Bruxelles : tous les trains pour rentrer chez moi, dans la région du Centre, avaient été annulés. C'est tous les jours la même chose. » Nicolas (prénom d'emprunt) est un ami navetteur. Ses histoires de trains annulés, en retard ou bondés, on les entend tous les jours.

Un pur ressenti de Nicolas ? Pas du tout. Cette année, plus de 22 000 trains ont été purement et simplement annulés. 1 train sur 30. Un record. La ponctualité est redescendue aussi, après un regain durant la période Covid. La faute à des années de désinvestissement et à un manque de personnel criant.

Face à ces constats, le ministre de la Mobilité Gilkinet (Écolo) nous promet des jours meilleurs. Avant l'été, ministre et entreprises ferroviaires ont ainsi négocié les objectifs du chemin de fer belge pour ces 10 prochaines années, via un ce qu'on appelle un « contrat de service public » pour la SNCB (l'entreprise qui fait rouler les trains) et un « contrat de performance » pour Infrabel (l'entreprise qui gère et entretient les rails).

Mais ces objectifs sont loin d'être ambitieux : seulement 9 trains sur 10 à l'heure, des nouvelles fermetures de guichets, des hausses de tarifs, la fin de la carte famille nombreuse...

Même l'augmentation de l'offre de trains (de l'ordre de 10%, soit 1 % par an) est loin de l'ambition nécessaire pour lutter contre la crise climatique et offrir une alternative à la voiture. Les connaisseurs ne voient pas comment ces objectifs (peu ambitieux, on le rappelle) vont être atteints avec la suppression annoncée de 2 000 emplois aux chemins de fer. Surtout lorsqu'on constate aujourd'hui que la SNCB n'arrive même pas à assurer 100 % de son offre... Faire plus avec toujours moins, ça reste la recette libérale appliquée à tous les services publics depuis plus de 30 ans.

Éviter le scénario catastrophe...

Le ministre Gilkinet et les CEO de la SNCB et d'Infrabel demandent donc des moyens supplémentaires pour leurs projets de contrat de gestion. Mais il est possible que ce peu d'ambition ne soit même pas atteint. Car pour y arriver, les chemins de fer ont besoin de 3,4 milliards d'euros supplémentaires (sur 10 ans, soit de l'ordre de 340 millions d'euros par an). Et sans ces moyens supplémentaires, c'est le scénario catastrophe pour les chemins de fer. Le patron d'Infrabel a déjà averti que 700 km de lignes seraient menacés. Pour les usagers, cela signifie une qualité du service encore dégradée.

...et demander un scénario plus ambitieux

À côté du scénario catastrophe et du scénario du ministre Gilkinet, il existe en réalité une troisième option : celle d'un développement ambitieux du rail et des transports en commun. Rien n'oblige cheminots et usagers à accepter les plans du ministre. De nombreux exemples étrangers montrent que « train » peut rimer avec « ambition », « qualité » et même « gratuité ».

La Suisse détient ainsi le record du nombre de voyageurs : c'est le pays européen où les habitants prennent le plus le train pour se déplacer : 14 % de tous les déplacements sont faits en train, contre 8 % en Belgique. Cela ne vient pas de nulle part ; la Suisse a creusé dans ses splendides montagnes, développé des infrastructures robustes, réalisé des plans d'investissement sur 20 ou 30 ans. La Suisse (8,6 millions d'habitants) a trois fois plus de gares que la Belgique (11,6 millions d'habitants). Les différents transports en commun collaborent aussi, tout le contraire de chez nous, pour offrir aux usagers le meilleur service possible.

D'autres expériences intéressantes ont aussi été menées récemment pour attirer les usagers vers les transports en commun. Cet été, au vu de l'explosion des prix du carburant et de l'énergie, le gouvernement allemand a pris la décision de proposer un ticket mensuel permettant, pour 9 euros seulement, de voyager à bord de tous les transports régionaux. 52 millions de tickets ont été vendus, un engouement jamais vu. Sur le plan environnemental, le 9-Euro-Ticket, c'est 1,8

million de tonnes de CO² en moins par rapport à la normale. Un air plus pur, donc, surtout dans les grandes villes et les jours de semaine.

Ni la Suisse, ni l'expérience allemande ne sont parfaites. Cependant, elles prouvent qu'une alternative aux plans du gouvernement est possible... mais elle ne tombera pas du ciel.

L'explosion des coûts de l'énergie concerne aussi le rail

À ces pressions budgétaires, il faut aussi ajouter la flambée des prix de l'énergie. En effet, l'explosion des prix de l'énergie a une conséquence directe sur les finances des entreprises ferroviaires : 100 millions d'euros de facture en plus pour la seule SNCB (qui est aussi l'entreprise belge qui consomme le plus d'électricité). Un trou supplémentaire dans un budget déjà en négatif. Impossible de proposer des investissements ambitieux pour améliorer la circulation des trains ou le développement du transport de marchandises via le fret avec des finances bancales.

Cette explosion des prix a également un impact sur les conditions de travail des cheminots. Comme pour de nombreux travailleurs et travailleuses, les factures, pleins d'essence et propositions de régularisation prennent des proportions telles que plusieurs familles se retrouvent dans l'impossibilité de les payer. De plus en plus de voix s'élèvent pour revendiquer une réelle augmentation du pouvoir d'achat des cheminots. Et pour cause : Les cheminots n'ont plus été augmentés depuis 14 ans !

C'est pourquoi, en plus de leur plan d'action sectoriel, les cheminots suivent aussi le plan d'action interprofessionnel et les revendications pour bloquer les prix de l'énergie et débloquer les salaires. Prochain rendez-vous, la grève générale du 9 Novembre.

Les cheminots n'ont que trop attendu, place à l'action

Piètre service, sous-financement, sous-effectifs, dégradation des conditions de travail... La situation est devenue trop grave, dans tous les domaines. Les organisations syndicales cheminotes ont alors pris leurs responsabilités. Après le succès de la grève du 31 mai dernier, des discussions entre syndicats ont eu lieu pour permettre de présenter le 20 Septembre dernier un plan d'action ambitieux, en front commun (CGSP Cheminots, CSC Transcom & SLFP).

L'objectif du front commun est clair : défendre un refinancement conséquent. Un refinancement qui permettra de recruter des cheminots en suffisance pour assurer les missions de service public du chemin de fer. Pas le service minimum quotidien imposé aux voyageurs, mais un service public optimal, véritable alternative à la voiture et aux camions. Un refinancement qui permettra également d'améliorer les conditions de travail des cheminots. Que ce soit au niveau des salaires bloqués depuis 14 ans ou des congés refusés, les cheminots méritent de voir leurs sacrifices quotidiens récompensés.

Le 5 octobre prochain est donc la première étape d'un combat pour l'avenir du chemin de fer en Belgique. Cheminots et voyageurs ont tout à y gagner.

Photo Solidaire

Michael VERBAUWHEDE , 28 septembre 2022 (PTB)

5G. Réponse à l'enquête publique

à propos de l'augmentation des radiations électromagnétiques*

Le rapport sur les incidences environnementales du projet d'ordonnance de la Région bruxelloise visant à faire passer la limite de protection contre les radiations électromagnétiques de radiofréquence (CEM-RF⁽¹⁾) de 6 à 14,5 V/m considère implicitement que le déploiement de la 5G est inévitable et n'envisage à aucun moment la possibilité d'en rester à la situation actuelle (2G, 3G et 4G). La saturation du réseau actuel tout comme le déploiement de la 5G sont considérés comme inéluctables, la possibilité de prendre des mesures adéquates pour limiter le trafic des données étant passée sous silence. Le rapport (ou son « résumé non technique ») présente là un premier biais de taille.

Il est regrettable qu'une administration comme Bruxelles Environnement censée être indépendante du pouvoir exécutif publie un rapport aussi orienté, à l'image de la mise en place de la Commission délibérative citoyenne « 5G » par cet exécutif. Pour rappel, cette commission composée de 15 députés et de 45 citoyens tirés au sort parmi la population bruxelloise devait répondre à la question « *Comment voulons-nous que la 5G soit implantée en Région de Bruxelles-Capitale, en tenant compte de l'environnement, de la santé, de l'économie, de l'emploi et des aspects technologiques ?* ». D'emblée, aucune place dans cette commission n'avait été laissée aux citoyens opposés au déploiement de la 5G qui n'avaient d'autre choix que de refuser de participer⁽²⁾. Se réclamer des « recommandations » de cette Commission comme il est fait dans le rapport n'est donc pas recevable, que ce soit pour la recommandation « *d'adopter une norme d'émission stricte (sic) de 14,5 V/m* », les « *dispositions environnementales* » à prendre, etc.

Sur la question vitale du bouleversement climatique d'origine anthropique sur laquelle il n'est pas nécessaire de revenir au vu de l'actualité⁽³⁾, les conclusions de Bruxelles Environnement dans le résumé semblent d'une légèreté insoutenable : malgré le constat du « *secteur de la télécommunication grand consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre* » et, comme tout le monde le sait, malgré les énormes efforts à faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la consommation de l'énergie et de la production de gaz à effet de serre liée au déploiement de la 5G est envisagée en toute tranquillité, cet impact n'étant même pas mentionné dans les conclusions de ce résumé (la majorité des lecteurs de l'étude se contenteront de lire le résumé qui fait tout de même 18 pages, le rapport en faisant 90).

L'ICNIRP, un instrument au service du lobby

Avec ce rapport, Bruxelles Environnement poursuit l'enfumage démocratique amorcé par l'exécutif en même temps qu'il désinforme et contribue à la fabrique de l'ignorance chère au lobby des télécoms, en particulier sur les normes de protection internationales, notamment celles de l'ICNIRP (Commission internationale sur la protection des radiations non ionisantes), qui protégeraient du « *seul effet biologique avéré* », à savoir l'effet thermique⁽⁴⁾ ; il y aurait bien d'autres effets biologiques et même sanitaires « *potentiels* », mais aucune étude n'aurait montré de relation causale.

Sur ce plan, le rapport se contente de citer des études favorables aux thèses de l'ICNIRP et du lobby des télécoms et ignore toutes les autres, en fait des milliers d'études publiées depuis plus de 50 ans. Par exemple, ce que dit le rapport sur les effets génétiques est particulièrement consternant et atteint des sommets dans l'art de la désinformation : « *Rassurants, les résultats montrent que plus une étude est scientifiquement sérieuse, plus les observations de lésions génétiques sont faibles* » (sur ces effets génotoxiques, voir ci-dessous). A fortiori, on ne peut compter sur les auteurs du rapport pour exposer les méta-analyses qui montrent que les conclusions des études sur les effets biologiques et sanitaires sont fonction du mode de financement : majoritairement, les études financées par l'industrie ne montrent pas d'effets biologiques ou sanitaires contrairement à celles financées par des fonds publics ou des organismes indépendants de l'industrie. Cette influence ne date pas d'aujourd'hui : pour 85 études sur la génotoxicité (atteinte de l'ADN) des CEM-RF publiées de 1990 à 2005, 43 études ont montré un effet, 42 n'en ont pas trouvé, une répartition plus ou moins égale. Par contre, ce qui est remarquable, c'est que 32 des 35 études financées par le lobby de l'industrie de la téléphonie mobile et de l'armée de l'air étasunienne ne montrent aucun effet (www.microwavenews.com/RR.html).

La plupart des pays du monde s'appuient sur les recommandations de l'ICNIRP qui est une institution privée de droit allemand créée en 1992 par Michael Repacholi pour répondre au mieux aux volontés de l'industrie des télécoms. Elle fonctionne comme un club fermé : ses membres décident seuls de qui peut y entrer et seuls y sont admis ceux qui défendent l'idée que s'il n'y a pas d'effets thermiques, il ne peut y avoir de

conséquences sanitaires. Elle n'applique aucune règle de transparence ou d'indépendance, puisqu'au contraire la plupart de ses membres passés ou présents sont connus pour leurs liens avec l'industrie des télécoms. Le lien étroit qu'entretient l'ICNIRP avec l'industrie est documenté de longue date comme le montrent les nombreuses enquêtes publiées sur le sujet parmi lesquelles celle des députés européens Klaus Buchner et Michèle Rivasi, *ICNIRP : conflits d'intérêts, capture réglementaire et 5G* dont la conclusion est « pour un avis scientifique réellement indépendant, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas nous fier à l'ICNIRP ».

Des limites de protection totalement inadéquates

« Sur base de ce seuil [de l'effet thermique néfaste] et du principe de précaution, l'ICNIRP recommande de limiter l'exposition de la population à des rayonnements ne dépassant pas 41,2 V/m. La norme bruxelloise actuelle de 6 V/m est donc 50 fois inférieure à la recommandation de l'ICNIRP. La Région bruxelloise a une des normes les plus strictes du monde, plus stricte qu'en Flandre et en Wallonie » (résumé, page 8). En fait, cette différence est très limitée, du même ordre que celle entre la peste et le choléra comme expliqué ci-dessous.

La limite recommandée par l'ICNIRP est de 41,2 V/m (volt/mètre) pour l'intensité du champ électrique d'un rayonnement dont la fréquence est de 900 MHz (mégahertz), ce qui, converti en densité de puissance, revient à 4,5 W/m² (watt/mètre carré).

Les limites recommandées par de nombreux experts indépendants pour les radiofréquences (RF) sont très largement inférieures à celles de l'ICNIRP, d'un facteur de 100 000 environ, et donc aussi à celles actuellement en vigueur à Bruxelles (d'un facteur de 2 000), en termes de densité de puissance. Par exemple, les auteurs du rapport BioInitiative⁽⁵⁾ recommandent une limite de l'ordre de 5 µW/m² (microwatt/m² soit 0,04 V/m) pour l'exposition cumulée des ondes RF à l'extérieur des habitations. D'autres institutions indépendantes recommandent des valeurs similaires. Ces limites peuvent sembler basses, mais elles ne surprennent pas quand on sait que les valeurs retenues par l'ICNIRP représentent un milliard de milliards de fois le niveau du CEM naturel à ces fréquences.

La Région bruxelloise suit les recommandations de l'ICNIRP pour le calcul ou la mesure des CEM-RF : le niveau d'intensité d'un CEM est moyenné sur 6 minutes (« valeur RMS ») et ne rend absolument pas compte des pics d'intensité instantanés, lesquels sont la règle pour la téléphonie mobile et auxquels correspond une « valeur pic ». Pour les effets biologiques des CEM, ce sont ces valeurs pic qui comptent ; pour illustrer cette différence fondamentale, disons simplement que, si vous deviez subir 100 piqûres d'aiguille de 1 mm de profondeur au niveau du cœur (valeur moyenne), vous ne garderiez aucune séquelle, tandis qu'une seule piqûre de 100 mm (valeur pic) pourrait être mortelle.

Le rapport entre la valeur pic et la valeur RMS en termes de densité de puissance est de l'ordre de 25 pour une antenne 2G, 3G ou 4G, mais est beaucoup plus important, de l'ordre de 1 000, pour une antenne 5G. De ce point de vue, la 5G pourrait s'avérer encore beaucoup plus toxique que les générations précédentes. Pourquoi les auteurs du rapport ne font-ils pas mention de ce subterfuge pourtant bien connu ?

Des auteurs du rapport désinformés ?

La section 3.6 du rapport se termine par cette conclusion (page 41) : « Pour les fréquences utilisées actuellement, les données disponibles sont issues de 20 à 30 ans de recherches... En conclusion, l'état actuel des connaissances ne permet pas de démontrer d'effet néfaste, mais ne permet pas non plus de conclure à une absence totale d'effet sur la santé ».

Pour quiconque connaît un tant soit peu le domaine, cet extrait du rapport est choquant. D'une part, les premières données ont fait leur apparition dès après la fin de la 2e guerre mondiale, il y a près de 70 ans de cela, et d'autre part les « effets néfastes » sont largement démontrés, toutes choses faciles à vérifier.

En ce qui concerne la date des premières études sur la toxicité des CEM de RF artificiels, un exemple de document atteste de leur ancienneté : le rapport d'un colloque sur les risques liés aux microondes tenu en 1957 à Washington, *Proceedings of tri-service conference on biological hazards of microwave radiation, 15–16 July 1957*.

Parmi bien d'autres études produites il y a plus de 30 ans, il y a celles sur la barrière hématoencéphalique (BHE). La BHE est une couche spéciale de cellules qui protège le cerveau en empêchant les toxines présentes dans le système sanguin de l'atteindre. L'ouverture de cette barrière peut entraîner des maladies du développement du système nerveux, des maladies neurodégénératives (Alzheimer, etc.) ainsi que le développement de tumeurs dans le cerveau.

En 1975, Allan Frey a publié le résultat de ses recherches dans les Annales de l'Académie des sciences de New York : l'exposition à des micro-ondes à 1,9 GHz de faible intensité ouvre la BHE chez les rats. Par la suite, d'autres études évaluées par des pairs ont confirmé les conclusions de Frey, en particulier celles publiées

par l'équipe du professeur Leif G. Salford dans les années 1990 (Université de Lund). Leif G. Salford a exposé le résultat de ses recherches et ses inquiétudes devant le Parlement de l'UE en 2000.

Le principe de précaution détourné

Page 27 du rapport : « Le seuil d'apparition des effets biologiques a été identifié à 4W/kg, soit 292 V/m², ce qui correspond à une exposition au-delà de laquelle l'effet thermique est néfaste, car le corps n'est plus capable d'évacuer convenablement la chaleur. L'ICNIRP a établi des recommandations d'exposition maximales sur base du principe de précaution et des seuls effets connus et prouvés [c'est-à-dire le seul effet thermique, tous les autres effets étant niés]. Le principe de précaution implique que lorsque des incertitudes subsistent quant à l'existence ou à la portée de risques pour la santé des personnes et l'environnement, des mesures de protection doivent être prises sans avoir à attendre que la réalité ou la gravité de ces risques soient pleinement démontrées. Dès lors, l'ICNIRP applique un facteur de sécurité de 50 et recommande de limiter l'exposition de la population à des rayonnements ne dépassant pas 41,2 V/m. La norme bruxelloise actuelle de 6 V/m est donc 50 fois inférieure à la recommandation de l'ICNIRP ».

Les auteurs du rapport n'auraient pu mieux définir le principe de précaution, mais ils font preuve d'un aveuglement sidérant à propos de toute la littérature scientifique sur les effets biologiques et sanitaires des CEM-RF, ce qui leur permet de dire, sans honte peut-être, que le principe de précaution est bien respecté. Ils refusent aussi d'entendre les appels des scientifiques et médecins de tous pays qui se multiplient depuis 20 ans. Par exemple, l'appel initié en 2015 et signé en avril 2020 par 253 spécialistes des CEM de 44 pays différents ; ces scientifiques, qui tous ont publié des travaux de recherche évalués par des pairs sur les effets biologiques et sanitaires des CEM, réclament des limites d'exposition plus strictes et demandent que les impacts biologiques potentiels des technologies de télécommunication 4G et 5G sur les plantes, les animaux et les humains soient réexaminés (emfscientist.org).

Francis LEBOUTTE, publié le 16 septembre 2022 (Kairospresse)

* Version courte d'un article disponible sur le site de Kairos : « Consultation publique sur la 5G à Bruxelles : enfumage démocratique et fabrique de l'ignorance ». Kairos et le Collectif stop5G.be vous incitent à répondre à l'enquête (voir www.stop5G.be).

Notes et références

1. CEM-RF : champ (ou radiation) électromagnétique de radiofréquence.
2. La 5G et la démocratie cosmétique, la lettre d'une citoyenne tirée au sort refusant de participer à ce « jeu de dupes » sur le site du journal La Libre, le 1er avril 2021.
3. Inondations dramatiques, feux de forêts gigantesques et autres catastrophes qui n'ont plus rien de naturel vu leur fréquence et leur taille, accélération de la chute de la biodiversité, etc.
4. L'effet thermique : le réchauffement des tissus.
5. BioInitiative 2012 (1 500 pages). L'œuvre de 29 scientifiques indépendants de 10 pays, tous experts de la question. bioinitiative.org (electrosmog.grappe.be pour un résumé en français).

5G et sobriété, un duo impossible

Les déploiements de la 5G et d'autres technologies numériques progressent au détriment des mesures de sobriété nécessaires face au changement climatique, déplorent les auteurs de cette tribune.

Stéphen Kerckhove est directeur général d'Agir pour l'environnement ; Sophie Pelletier est présidente de Priartem (Pour rassembler, informer et agir sur les risques liés aux technologies électromagnétiques).

La vie politique actuelle est ainsi faite qu'un sujet pousse l'autre, tel un fil d'actualité de réseau social, nous condamnant à une forme d'amnésie collective et d'impensé généralisé. Se souvient-on qu'il y a deux ans, le 14 septembre 2020, le chef de l'État, s'érigeant en VRP de la 5G, renvoyait toute critique de cette technologie à une attitude rétrograde digne d'un retour à la lampe à huile ? La 5G était alors présentée comme un progrès qui ne saurait souffrir un quelconque retard dans la course européenne et mondiale à l'innovation et à la compétitivité. Tous ceux qui proposaient d'interroger les usages et les impacts de cette technologie, à la lumière des crises climatiques, environnementales et sanitaires se sont vus affublés du qualificatif d'« amish ».

Auparavant, le chef de l'État avait même purement et simplement « ghosté » les propositions de la Convention citoyenne pour le climat relatives au déploiement de la 5G, en les faisant disparaître comme par magie des propositions qu'il retenait.

Deux ans plus tard, les conséquences à long terme de la pandémie et les tensions d'approvisionnement provoquées par le conflit en Ukraine ont joué un rôle de révélateur implacable sur la fragilité de nos sociétés face à ces crises annoncées de longue date, mais toujours ajournées à l'agenda politique. Notre dépendance à une énergie devenue rare et chère nous interpelle brutalement comme un retour du refoulé. Changement de pied, on nous admoneste désormais sur « la fin de l'abondance ». Après nous avoir enjoint d'allumer la 5G, on nous conseille de « débrancher son wifi ». Comprenne qui pourra...

La 5G est déconnectée des besoins réels du grand public

La sobriété en énergie, en matériaux, en biens... n'est plus pour beaucoup ce mot-valise destiné à différer l'action en matière écologique, mais une réalité quotidienne économique, lorsqu'il s'agit de payer sa facture d'électricité ou son paquet de nouilles, dont le prix ne cesse d'augmenter. Bon nombre devront se contenter d'avoir encore plus froid que les hivers précédents et que dire des menaces de pénurie et de coupure qui pourraient s'ensuivre ? Les responsables du retour à la lampe à huile ne sont pas à chercher du côté des « amish ». Les promesses d'un futur ultraconnecté apparaissent pour ce qu'elles sont : une fuite en avant technologique sans lendemain, déconnectée des besoins réels du plus grand nombre.

D'ailleurs le public ne s'y est pas trompé : à peine 4 millions de cartes SIM compatibles 5G ont été activées depuis le déploiement de ce nouveau standard sur les 80,7 millions que possèdent les Français. Avant même les appels à la sobriété, ce début poussif a révélé ce que l'industrie des télécoms n'osait entrevoir : le meilleur des e-mondes, faits de caméras de vidéosurveillance avec reconnaissance faciale, de casques de réalité virtuelle et de métavers est loin d'être plébiscité.

« Une invitation au toujours plus, toujours plus vite à contretemps de l'époque »

Malheureusement ce déploiement, préparé discrètement de longue date, a conduit en moins de deux ans à l'installation de quelque 69 418 antennes 5G, déployées pour que des clients privilégiés puissent streamer en 4K [1]. Une politique de télécommunications et du numérique compatible avec les engagements internationaux de la France en matière de climat pouvait bien attendre, malgré les alertes du Haut Conseil pour le climat ! En décembre 2020, dans un rapport largement ignoré par les décideurs, celui-ci estimait en effet que « le déploiement de la 5G risqu[ait] d'avoir un effet important sur la consommation d'électricité en France, entre 16 TWh et 40 TWh en 2030, soit entre 5 % et 13 % de la consommation hexagonale d'électricité du résidentiel et du tertiaire ».

Pousse-au-crime climatique

Aujourd'hui, l'Arcep, autorité chargée de réguler les communications électroniques, mène une consultation publique sur les réseaux du futur. Elle souhaiterait ouvrir des bandes de fréquences totalement inédites (en 1 400 MHz) pour couvrir les zones rurales en 5G. Elle pose déjà les bases du déploiement des bandes dites millimétriques en 26 GHz, qui doivent servir aux antennes de grande proximité avec le public et sans doute aussi aux capteurs connectés, dont le déploiement s'effectuera principalement sur le mobilier urbain. Les usages envisagés concernent surtout la mobilité connectée, l'internet des objets, la ville dite intelligente. Une invitation au toujours plus, toujours plus vite à contretemps de l'époque : un pousse-au-crime climatique.

Beaucoup ont pris conscience de la gravité de la situation du fait des conséquences tangibles de la rupture des équilibres géopolitiques et des catastrophes aggravées par le dérèglement climatique – incendies, sécheresse, inondations... – qui se sont enchaînées cet été.

Il y a une responsabilité à la fois de cohérence, de justice et d'exemplarité dans l'action publique pour répondre à ces défis du court et du long termes et pour créer l'indispensable adhésion de tous les pans de la société aux changements nécessaires. Le secteur des télécoms et du numérique ne peut s'en affranchir.



Éloge de la marche dans un monde qui va trop vite

Notes

[1] Le déploiement de la 5G ouvre la voie au streaming en 4K, une résolution d'images de très haute qualité mais gourmande en transfert de données. Cette amélioration de la qualité d'images n'est généralement pas perceptible par l'utilisateur, notamment sur des écrans de faible dimension comme les smartphones et écrans utilisés en mobilité.

Photo : Pxhere/CC BY 2.0/Boris Thaser

- Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.
- Titre, chapô et intertitres sont de la rédaction.

Stéphen KERCKHOVE et Sophie PELLETIER (tribune), 6 octobre 2022 (Reporterre)

5G. Pourquoi un recours en cassation contre l'arrêt de la Cour des marchés du 14 avril 2021 ?

Petit rappel...

Le 11 septembre 2020, à l'initiative du Collectif stop5G.be, trois associations sans but lucratif et cinq personnes physiques introduisent cinq recours devant la Cour des Marchés, haute juridiction spécialement créée pour traiter ce type de recours, contre les décisions du Conseil de l'IBPT du 14 juillet 2020 concernant l'octroi à cinq opérateurs de téléphonie mobile des droits d'utilisation provisoires dans la bande 3600-3800 MHz.

À l'issue d'une longue mise en état et de plus de dix heures d'audience, la Cour décide que les recours sont irrecevables à défaut d'intérêt dans le chef des requérants. Les argumentaires de fond n'ont même pas été évoqués lors des plaidoiries devant la Cour...

Conséquences de l'arrêt du 14 avril 2021

La première conséquence de l'arrêt de la Cour est naturellement de mettre fin aux procédures, de maintenir les cinq actes attaqués dans l'ordonnancement juridique et de permettre qu'ils sortent tous leurs effets.

Une seconde conséquence est considérablement plus dangereuse pour l'exercice des droits des citoyens dans le cadre de l'accès à des voies de recours contre quantité d'actes administratifs dont le contrôle de la légalité est exercé par la Cour des Marchés.

En effet, dans sa décision du 14 avril 2021, la Cour procède à un examen extrêmement restrictif de l'étendue de sa compétence, dans un sens que nous estimons incompatible avec les termes de la loi qui organise sa compétence.

Dans la mesure où il s'agit de la première décision de la Cour portant explicitement sur les limites de sa compétence en relation avec des associations et des citoyens (la Cour n'existe que depuis 2017), cette orientation risque de faire jurisprudence si elle n'est pas corrigée ou, à tout le moins, nuancée, car l'arrêt du 14 avril 2021 signifie concrètement l'inaccessibilité de cette Cour aux citoyens et associations destinataires ultimes de décisions administratives dans de multiples domaines.

La Cour est en effet exclusivement compétente pour connaître, en premier et dernier ressort, de recours introduits contre des décisions des autorités administratives et des régulateurs dans le domaine de l'économie, des finances et des marchés. Ces compétences exclusives sont notamment stipulées dans le Code judiciaire, mais aussi dans des lois ordinaires. Par exemple dans la Loi sur les produits gazeux, la loi sur l'électricité, la loi relative à la surveillance du secteur financier, la loi sur la protection contre le faux monnayage (procédure d'appel) et la loi relative aux offres publiques d'acquisition, ainsi, bien sûr, que la loi en matière de télécommunication (loi IBPT-recours).

Cour de cassation : le dernier rempart

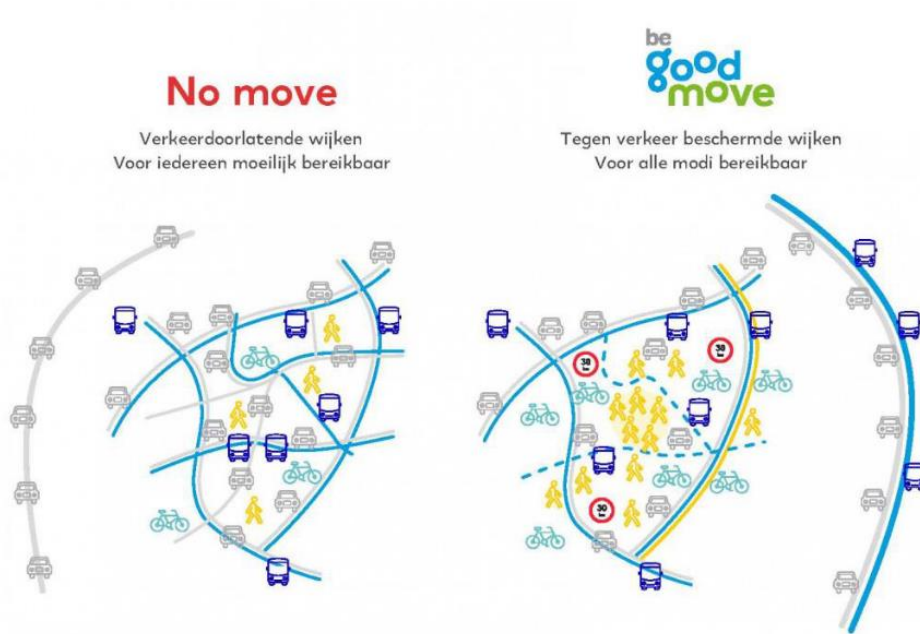
La seule possibilité de faire obstacle à cette jurisprudence calamiteuse de la Cour des Marchés réside dans la décision que la Cour de cassation prendra sur le recours introduit par les associations qui avaient introduit la procédure devant la Cour des Marchés.

Même si cette décision sera rendue dans le cadre de la procédure relative à l'implantation de la 5G, son impact s'étendra à toutes les matières dont la Cour des Marchés a à connaître. Cette procédure et la décision qui en résultera sont donc essentielles pour l'exercice élémentaire de voies de recours contre des décisions administratives susceptibles d'exercer un impact sur la qualité de vie et de la santé de tous les citoyens concernés.

Un avocat agréé à la Cour de cassation a été consulté et a considéré, dans le cadre d'un premier avis, que le recours est raisonnable et peut aboutir. Le recours va donc être introduit. Vu sa portée qui dépasse largement le cadre de la 5G, cette action mérite d'être soutenue par toutes les associations et personnes physiques qui sont mobilisées par les thématiques en matière de bonne gouvernance, d'accès à la justice et de garanties démocratiques.

Contact

Denis Brusselmans, avocat (0498/221951)/Francis Leboutte, 04 388 39 19/Colette Devillers, 02 772 86 80



« Good Move ou Bad Move ? » : notre dossier

Une analyse de Gwenaël Breës

Il y a des débats plus empoisonnés que d'autres. Des débats manichéens où deux camps irréconciliables semblent occuper tout le terrain, réduisant l'espace des nuances à peau de chagrin. Des débats clivants où se mêlent rapports de domination, dogmes, modes de vie et de survie, questions éthiques, affects à vif...

Le débat qui fait rage sur le nouveau plan de mobilité de la Région bruxelloise est de ceux-là.

Il met en jeu les habituels antagonismes entre défenseurs et opposants à la voiture, et ce n'est pas tendre.

Mais au-delà de ces positions tranchées, il agit comme un révélateur de l'état de la démocratie urbaine, de l'accélération des inégalités sociales et du déni qui continue à entourer les questions écologiques.



Pas besoin d'avoir suivi de près la mise en place des premières « mailles apaisées » cet été, pour comprendre qu'elles ont été synonymes de déficit de concertation avec les populations des quartiers concernés... Et ce malgré les années de préparation de Good Move, version modernisée et anglicisée des plans régionaux de mobilité, dont les prédécesseurs (Iris I en 1998 et Iris II en 2010) « n'ont pas produit le changement espéré » selon la Région bruxelloise.

Good Move a été lancé en 2016, conçu à douce allure jusqu'à son adoption en 2020 après une enquête publique de quatre mois, mais c'est à l'été 2022 que son application est passée à la vitesse supérieure et que le plan est devenu tangible pour un grand nombre de Bruxellois.

Car les autorités ont beau avoir diffusé de l'information pendant toutes ces années, comment nier que celle-ci fut amplement insuffisante et pédagogiquement déficiente au regard des enjeux et des incidences concrètes dans la vie quotidienne des habitants ? Essentiellement cantonnée à des canaux que le commun des mortels ignore le plus souvent (tout comme nul citoyen n'est censé ignorer la loi, mais n'en lit pas pour autant le *Moniteur Belge*), elle fut probablement confiée à des communicants dont la spécialité est d'emballer un message politique comme d'autres emballent des sodas.

Avec pour résultat des apparences *smart*, apaisantes et souriantes, un langage inepte et une grammaire peu inclusive véhiculant une forme inconsciente d'arrogance envers qui n'appartient pas à la catégorie sociale de ses concepteurs – les *selfies* et autres vidéos égocentristes de différents ministres et échevins « verts » de la mobilité n'y font pas exception.



Mais de véritable concertation (du latin *concertare*, se mettre d'accord), faut pas rêver.

Dans l'éventail des techniques de gouvernance, la « participation citoyenne » se limite au pire à un effet de manche, un *gimmick*, voire une instrumentalisation des habitants ; et au mieux, à une belle intention menée sur des temps trop courts, sur des enjeux rendus trop peu perceptibles, avec des moyens trop limités et des pratiques trop institutionnelles pour impliquer un nombre significatif de personnes aux profils sociologiques variés.

Quelle que soit la raison pour laquelle les institutions bruxelloises ne mènent pas de processus réellement participatifs, le résultat est le même : le fait de claironner leur prétendue existence provoque de perpétuels malentendus, frustrations et ressentiments.

À ce *premier écueil*, il suffit d'ajouter quelques-uns des ingrédients relativement habituels des politiques urbaines à Bruxelles, tels une dose de mécanique institutionnelle, une ration de marchandage et de compromis entre différents partis et niveaux de pouvoir, un zeste de technocratie et d'incompétence – ou à tout le moins de méconnaissance de certaines réalités de terrain (le plan *Good Move* n'a pas fait l'objet d'étude d'incidences)... et voilà comment on obtient, sans réelle surprise, un résultat qui ne tient pas la route. À l'image de la « maille apaisée » de Cureghem qui a vu la population découvrir, un beau matin de juillet, des blocs de béton posés brutalement au milieu des rues, assortis de « boucles de circulation » et de quelques panneaux de signalisation kafkaïens, l'ensemble produisant paradoxalement une augmentation des embouteillages et de la pollution dans les artères vers lesquelles le trafic censé « s'évaporer » avait été renvoyé.



Même s'il ne s'agissait-là que d'un « test grandeur nature » destiné à observer la répartition des flux avant de procéder à des aménagements définitifs, même si l'intention des « mailles » est de décourager les automobilistes de traverser les quartiers résidentiels, et non d'empêcher les riverains de s'y rendre, et bien qu'il soit évident (aux yeux des planificateurs du moins) que changer des habitudes requiert du temps, admettons qu'il y a plus enviable carte de visite pour un dispositif qui prétend « apaiser » un quartier, en améliorer les conditions de vie et y diminuer la pollution.

En l'absence de réel dialogue et de toute autre forme d'accompagnement, la « simplification routière » n'a pas été mieux reçue par les automobilistes locaux que la « simplification administrative » n'est généralement comprise par les citoyens.

Le dispositif a été vécu comme une décision hors-sol, un « enfermement » des habitants dans leur quartier, et la symbolique particulièrement malheureuse des barrières et blocs de béton (dites : « filtres multimodaux ») a exacerbé cette colère.

Mettre le règne de la voiture dans le rétroviseur

Cet auto-sabotage par manque d'anticipation des pouvoirs publics et de leurs bureaux d'études est excessivement regrettable, tant les objectifs du plan sont louables et déjà très insuffisants.

Pour rappel, Good Move a pris la relève de plans de mobilité qui avaient pour objectif de diminuer le trafic routier de 20%... mais qui ne l'ont guère réduit que de 2%.

Après ces deux décennies perdues, l'ambition est désormais d'atteindre d'ici 2030 :

- une réduction de 24% de l'usage de la voiture personnelle ;
- une diminution de 34% du trafic de transit via la création de cinquante « quartiers apaisés » en se basant sur « l'effet d'évaporation » du trafic ;
- une multiplication par quatre de l'usage du vélo ;
- une amélioration de la sécurité routière et un objectif de zéro accident (mortel ou avec des lésions corporelles).

Le principe du plan est aussi d'accorder la priorité, dans l'ordre, aux piétons, aux vélos et aux transports en commun, à travers une série d'aménagements et la suppression de 65 000 places de stationnement aujourd'hui réservées à la voiture.



Au risque de répéter des évidences, rappelons que le transport routier ne cause pas seulement des accidents : il produit un tiers des émissions de gaz à effet de serre à Bruxelles, il génère stress et pollution sonore aux conséquences importantes sur la santé, il occupe 70% de l'espace public bruxellois, il émet des polluants atmosphériques responsables de morts prématurées.

Or, la majorité des trajets automobiles effectués à Bruxelles le sont pour des distances courtes (moins de 5 km), avec un impact extrêmement négatif sur la qualité de l'air, principalement dans les quartiers où le trafic est intense et le bâti dense, comme à Cureghem.

Au palmarès des villes les plus polluées, Bruxelles est la troisième sur le podium belge et la huitième d'Europe en termes de taux de mortalité dû au dioxyde d'azote, un gaz toxique principalement formé dans les moteurs de voiture et qui cause des problèmes respiratoires.

Mais septante années de politiques pro-voiture ne se détricotent pas d'un coup de boucles de circulation magiques. Si des plans de mobilité sont nécessaires pour décourager l'usage intempestif de la voiture, ils ne sont pas suffisants pour encourager les automobilistes à se débarrasser de leur véhicule.

Comment y parviendrait-on, d'ailleurs, sans s'attaquer aussi à des dispositifs fiscaux comme les voitures de société, à l'industrie automobile, et plus globalement à tout ce qui entretient l'image de la voiture comme marqueur de réussite sociale ?

Comment pourrait-on espérer « l'évaporation du trafic » sans chercher aussi à résoudre le paradoxe de cette région bruxelloise dont 54% des habitants ne sont pas motorisés, mais qui est engorgée par environ 200 000 navetteurs y entrant quotidiennement en voiture ? Comment atteindre un « changement de paradigme » sans travailler aussi à la relocalisation des activités ?



Et sans développer *en parallèle* des alternatives concrètes destinées, entre autres, aux personnes dépendant de leur voiture pour se rendre au travail ?

À cet égard, notons que les pistes ne manquent pas, quelques-unes existent d'ailleurs déjà dans certaines parties de la ville : systèmes de co-voiturage, véhicules partagés, rendre plus agréables et accessibles les traversées piétonnes des quartiers, aides à l'achat d'un vélo pour qui rend sa plaque...

Et bien sûr, une métamorphose de l'approche des transports publics : augmentation des fréquences ; élargissement des horaires ; plus grande desserte de l'ensemble du territoire ; mise en place de navettes pour des trajets de courtes distances ; meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap, moins agiles ou plus chargées ; politique tarifaire plus abordable, voire recours à la gratuité ; promouvoir l'accessibilité désormais existante des usagers de la STIB au réseau interurbain bruxellois de la SNCB...

Tous dispositifs qui, à l'inverse d'un métro ou d'un RER, ne nécessitent ni des milliards d'investissements ni des décennies de chantiers de bétonisation.

Cette *incohérence fondamentale des politiques publiques*, qui s'explique partiellement par l'éclatement des compétences dans l'architecture institutionnelle belge, a suscité à Bruxelles une réaction qui s'est cristallisée sur les « mailles apaisées ».

À Cureghem, quartier populaire d'Anderlecht, la « maille » a résonné chez de nombreux habitants comme une atteinte à leurs modes de survie, une énième dépossession, d'autant moins compréhensible à leurs yeux qu'aucun autre quartier de la commune n'était concerné. En effet, Good Move laisse aux communes le soin de proposer les portions de territoire dans lesquelles elles souhaitent implanter, avec plus ou moins de pertinence et de volontarisme, des « mailles apaisées » de tailles variables (dites aussi : « Contrats locaux de mobilité »).

C'est ensuite l'administration de Bruxelles Mobilité qui les sélectionne et les finance – d'ici 2030, cinq nouveaux « quartiers apaisés » sont censés être mis en place chaque année à travers toute la région.



La question sociale en angle mort

C'est donc moins l'émergence d'un rejet de la « maille » de Cureghem qui a surpris, que l'ampleur et la détermination de la réaction.

La démocratie urbaine étant affaire de luttes et de rapports de force, et les disparités socio-économiques constituant des facteurs d'inégalité dans la participation à de telles mobilisations, celle de Cureghem est notable tant il est rare que des habitants de quartiers populaires réagissent collectivement et instantanément à un projet urbanistique qui les concerne.

Le mouvement s'est structuré autour de « Non au plan Good Move », un comité qui a su agréger des personnes aux profils variés et qui compte parmi ses animateurs et porte-paroles des personnes rompues au b.a.-ba de la mobilisation politique, disposant d'un bagage décolonial et d'une lecture des rapports de classes.

Partant d'un socle initial de revendications sur la « sécurité » et la « tranquillité » des habitants, « Non au plan Good Move » a rapidement développé un discours de défense des classes populaires, faisant ainsi entendre d'autres sons de cloche que la seule opposition entre tel et tel mode de mobilité.



La question sociale s'est invitée dans le débat.

Notamment sous l'angle de la gentrification, puisque la réduction de l'emprise de la voiture visée par Good Move se double d'une volonté de « rendre aux Bruxellois un espace public de qualité » (dites : « Good Neighbourhood »).

Débat souvent miné, tant ceux qui le soulèvent se font habituellement qualifier de promoteurs d'une ville sale, mal aménagée et *ghettoifiée*, alors qu'ils défendent l'accès au logement à des ménages aux revenus faibles et non le principe d'un *statu quo* dans des quartiers souvent désinvestis de longue date par les pouvoirs publics et où l'automobile colonise les voiries.

La problématique se pose avec d'autant plus d'acuité dans un quartier dense du « croissant pauvre » comme Cureghem, qui permet encore aux personnes à faibles revenus de se loger (notamment aux primo-arrivants), mais dont l'important bâti industriel aiguise l'appétit des investisseurs.

Cureghem est d'ailleurs en train d'être grignoté, de l'intérieur comme à ses abords du côté de la gare du Midi et du canal, par une série de grands projets immobiliers.

*La question est sans doute moins de savoir s'il y a une volonté politique d'utiliser Good Move comme levier pour attirer des riverains « à meilleure capacité contributive » dans un tel quartier, que de pointer les effets d'une politique de réaménagement des espaces publics qui veut augmenter « l'attractivité » et *upgrader* « l'image de marque » de ce quartier – y entraînant non pas l'augmentation du niveau de vie des riverains, mais la hausse des valeurs symboliques et immobilières.*

Or, c'est l'un des angles morts du plan Good Move, et si les autorités ne mettent rien en place pour encadrer ces effets, la suspicion, la critique et la résistance resteront entières.



Dénonçant un danger de « mise à mort sociale », le comité a par ailleurs amené la notion de « formes d'écologie de subsistance » pratiquées dans les milieux populaires, à savoir que l'usage d'un véhicule peut y être davantage collectif et solidaire qu'individuel, à l'inverse de certains quartiers plus aisés où les ménages ont les moyens et l'habitude de cumuler les modes de mobilité (voiture, trottinette, vélo...) et les capacités de s'adapter aux changements.

Bien que non généralisable à l'ensemble des automobilistes de Cureghem, ce raisonnement a eu le mérite de mettre le doigt sur le manque de finesse et de précision du diagnostic produit par les statisticiens de Good Move.

Sortie de route pour Good Move ?

Mais là où les revendications auraient pu articuler une visée à la fois sociale et environnementale, « Non au plan Good Move » a martelé l'unique et impérieuse nécessité de revoir le plan de circulation, en demandant d'abord un moratoire sur la « maille apaisée », avant d'exiger son retrait pur et simple.

Au travers du leitmotiv de « repartir d'une page blanche » et de l'éventail de textes, visuels et autres hashtags qui l'ont accompagné, le motif précis de la discorde est jusqu'à présent resté équivoque : l'objectif du comité est-il de modifier la forme et la taille données à la « maille » de Cureghem, d'abolir le principe même des plans visant à réduire le trafic de transit, de s'opposer en bloc au plan Good Move, ou encore de revendiquer la persistance d'un mode de vie intrinsèquement lié à l'usage de l'automobile ?



Derrière le slogan « *Rendez-nous notre quartier* », la communication contre « *Bad Move* » ne dit rien ou presque sur la nécessité de solutions de mobilité alternatives à la voiture, au moment où il est demandé aux habitants de délaissier la leur.

Rien sur le fait que plusieurs de ces alternatives sont tributaires d'une réduction préalable ou concomitante de la pression automobile.

Pas un mot sur l'inégalité environnementale relative à la qualité de l'air entre les quartiers centraux et les quartiers aisés de Bruxelles.

Ni même sur la nature plutôt égalitaire des dispositifs de diminution du trafic de transit, à l'inverse d'autres mesures qui sont dans les cartons des pouvoirs publics et qui jouent, elles, sur les capacités financières des ménages : tarification kilométrique, interdiction des moteurs thermiques, suppression du stationnement en voirie au profit de parking hors voirie...

Faut-il en déduire qu'aux yeux des opposants aux « *mailles apaisées* », le fait d'intégrer ces éléments reviendrait forcément à renier la légitimité de leur combat, ou à valider l'ensemble de l'argumentation des pouvoirs publics ?

Faut-il supposer qu'en raison de multiples sensibilités et tonalités coexistant au sein du mouvement, il a été jugé plus efficace de rester évasif sur de potentiels points de divergences afin de parler « *d'une seule voix pour dire non* » ?

D'un point de vue strictement stratégique, cette ambiguïté s'est avérée payante.



Le rapport de force a été suffisamment puissant pour faire reculer les autorités communales. Les forcer, pour une fois, à un peu de considération envers Cureghem.

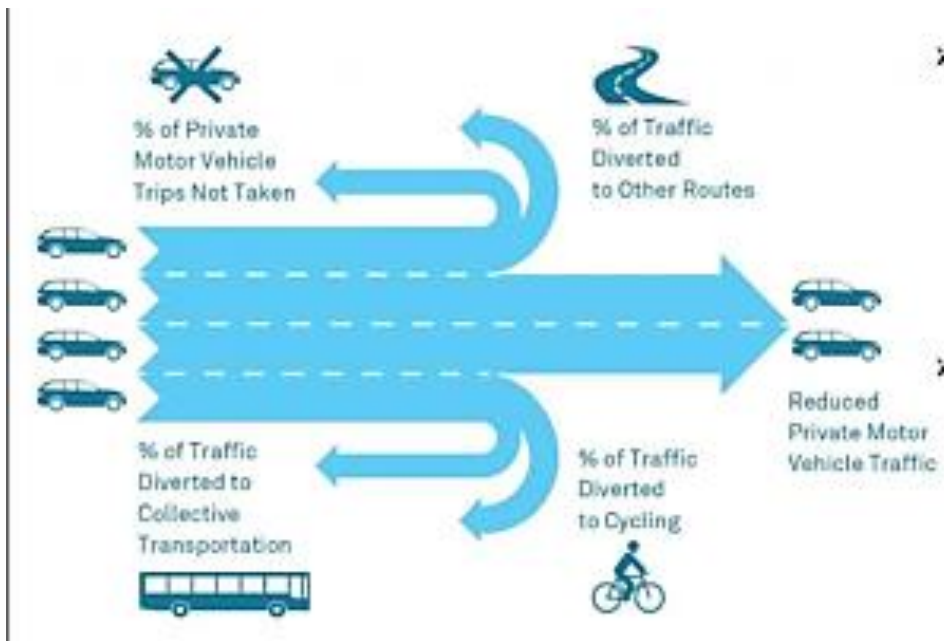
Leur faire admettre, aussi, qu'elles ont fait fausse route en matière de concertation : des annonces sur les sites des institutions, une enquête en ligne, trois réunions publiques dans un certain entre-soi, quelques visioconférences avec des associations, un peu de porte-à-porte et l'une ou l'autre sortie de stand réunissant une dizaine de badauds sous une tonnelle blanche n'auront donc pas suffi à emporter l'adhésion du quartier. Un événement survenu quelques mois plus tôt aurait d'ailleurs dû mettre la puce à l'oreille des experts ès participation : la sortie de trois élues écologistes venues présenter la future « *maille* » au moyen de bacs à plantes installés au beau milieu d'une rue de Cureghem, s'était soldée par des insultes, des jets de cailloux et la mise à feu desdits bacs.

L'affaire n'était manifestement pas pliée.

Quoiqu'il en soit, après une pétition de plusieurs milliers de signatures, des blocs de béton régulièrement déplacés par des habitants et une interpellation citoyenne au conseil communal dans une ambiance particulièrement électrique, la « *maille* » anderlechtoise a finalement été démantelée à la fin septembre.

Au prix, toutefois, de ce qui peut ressembler à une réponse du berger à la bergère, puisqu'outre l'élaboration d'un nouveau plan local de mobilité, la commune a annoncé son intention d'étudier désormais « *un plan de revitalisation globale* » pour Cureghem.

Mais c'est une autre histoire.



En attendant, « Non au plan Good Move » est devenu *un fer de lance cherchant à exporter la bataille contre « Bad Move »* dans d'autres quartiers, qu'ils soient aisés ou semblablement précarisés, concernés par les premières « mailles » ou non.

À travers la région, d'autres pétitions ont été lancées, d'autres comités du même nom ont été créés. Et la soupe a été servie à différents partis qui n'ont pas attendu leur reste pour surfer sur l'affaire.

La droite libérale (MR) s'est ainsi ruée sur l'occasion et plusieurs de ses édiles – bourgmestre sur le retour, mandataire uclois préféré des lobbyistes d'Uber, ou autre riche femme d'affaires en vogue – ont scandé les vertus du « *bon sens* » et de « *la liberté de choix de son moyen de transport* » à coups de tweets et de poings levés.

De l'extrême droite flamande à la gauche marxiste-léniniste, de certaines franges de la majorité bruxelloise actuelle à des partis de la précédente législature (celle qui a initié Good Move et dont, au passage, ni Écolo ni Groen ne faisaient partie), le parti de la voiture a transcendé les clivages habituels.

La frilosité a gagné les états-majors, et un vaste panel de familles politiques a donné de la voix dans un même concert de diatribes contre ce plan régional... qu'un certain nombre d'entre elles ont pourtant contribué à façonner.



Les uns après les autres, différents plans locaux de circulation ou de stationnement ont à leur tour fait l'objet de coups de freins ou de rétro-pédalages dans des communes comme Schaerbeek, Molenbeek, Jette, Woluwe-Saint-Lambert... et même Evere, la commune du Ministre-Président de la Région bruxelloise (PS).

Et les différents comités ne comptent pas en rester là.

Au point de laisser entrevoir la possibilité d'une situation où le troisième plan de mobilité de la Région bruxelloise resterait au point mort pour des temps indéfinis, après que ses deux prédécesseurs n'aient pas produit la diminution escomptée du trafic automobile.

Au rythme des institutions, il faudrait alors attendre de nouvelles élections, de nouveaux accords de majorité, de nouveaux marchés publics désignant de nouveaux bureaux d'études, et bien sûr de nouveaux « processus participatifs », avant d'accoucher d'un énième plan.

D'ici là, l'humanité aura quasiment eu le temps de faire cracher à la planète ses dernières ressources en combustibles fossiles, et le « changement de paradigme » n'en serait que plus brutal...

C'est une image, bien sûr, mais ne devrait-elle pas nous amener à repenser, si pas le fonctionnement d'institutions sans doute trop sclérosées pour se remettre en question, à tout le moins la conduite de nos luttes urbaines ou écologiques, et les prismes parfois trop étroits dont découlent nos revendications et nos alliances ?



« D'une seule voix » pour quelles alliances ?

À force de détourner le regard des réels enjeux écologiques et sanitaires, et de faire feu de tout bois pour pousser « Bad Move » dans le fond du ravin (y compris en relayant toutes sortes de paroles opposées à Good Move, allant de la pseudo « enquête d'opinion » pro-voiture jusqu'à l'interview du patron d'une multinationale du parking), le discours du comité cureghemois s'est fait de plus en plus trouble ; et la victoire galvanisante de la « démocratie populaire » anderlechtoise est devenue l'étendard de ceux pour qui la congestion sur les routes n'est jamais attribuable à la prolifération des voitures, mais bien aux mesures essayant d'en limiter les flux.

À l'image du groupe Mauto Défense, promoteur d'un « contre-pouvoir aux lobbies environnementaux autophobes », qui a apporté bruyamment son soutien au comité en le remerciant d'avoir montré « le chemin à suivre ».

Ce faisant, la dimension sociale qui avait nourri l'argumentaire cureghemois, notamment en ramenant au premier plan la question de la gentrification et en défendant certains usages de la voiture en tant que « dispositif social de solidarité » (soins à domicile, personnes âgées, petits commerçants, etc.), est devenue inaudible.

Noyée dans une litanie de commentaires postés sur les réseaux « sociaux » des comités, distillant au premier degré la théorie d'une population bruxelloise divisée en deux groupes distincts : celui des « habitants historiques des quartiers » et celui des cyclistes, « bobos en sandales » et autres « Flamands (même s'ils s'ignorent) » qui « sont tout sauf des natifs »...



Cette synthèse d'un combat opposant « la majorité silencieuse » des « vrais Bruxellois » à une « minorité agissante » qui « s'accapare l'espace public » et « rend la vie impossible aux classes populaires laborieuses », gomme un peu vite certaines nuances – notamment le fait que la majorité des Bruxellois n'a pas de voiture, ou que la très forte augmentation des modes de transport « actifs » ces 20 dernières années (marche à pied, vélo, transports en commun) est attribuée, entre autres, à l'appauvrissement de la population...

Relevant davantage de la réduction outrancière du débat que de l'analyse sociologique, cette lecture des faits reproduit comme en miroir la démarche classiste des autorités et leur méconnaissance de certains usages et réalités.

Et au passage, elle rate sa cible : celle d'un urbanisme excluant, basé sur l'attractivité et la compétition entre grandes villes, et conçu pour les intérêts des classes supérieures, « créatives » et « dynamiques », c'est-à-dire flexibles et (auto)entrepreneuriales.

Faire passer l'essentiel pour de l'accessoire

Positionnant son combat à « l'avant-garde de la lutte contre l'éco-libéralisme autoritaire », « Non au plan Good Move » a concentré l'essentiel de sa charge contre Écolo et Groen, ne laissant pas passer un jour sans nourrir le feu contre ces partis et sans désigner leurs mandataires à la vindicte publique – en premier lieu l'échevine anderlechtoise de la mobilité, qui a déchaîné contre elle un torrent d'invectives décomplexées.

On peut comprendre combien il peut être cathartique de renvoyer à l'expéditeur la violence, le mépris et la suffisance de son plan mal préparé, et de lui faire ravalier ses paroles sur une pseudo concertation citoyenne. On sait aussi combien des tactiques de clivage, de discrédit, de polarisation voire de stigmatisation peuvent s'avérer efficaces dans un combat politique.

Mais ces procédés comportent aussi leurs revers. Notamment ceux, en l'occurrence, de s'accommoder d'une honnêteté intellectuelle toute relative et de prêter le flanc aux récupérations diverses.



Ici, les multiples responsabilités, hypocrisies et trahisons d'autres formations politiques ont été mises en sourdine. Et en écho, la clameur s'est répandue au sein des comités anti-Good Move contre une écologie forcément « punitive », « dictatoriale », « totalitaire », « idéologique », « dogmatique », « doctrinaire », « irrationnelle »...

Une rhétorique contribuant au glissement sémantique qui amalgame écologie politique et partis politiques se préoccupant de l'environnement ; et présentant les questions écologiques non pas comme des enjeux de santé et de survie de l'humanité, mais comme un domaine opposé au social – voire pire : comme un banal fonds de commerce politicien. Confuse et sournoise, cette petite musique fabrique un repoussoir bien commode pour celles et ceux qui se complaisent dans le très court terme, préférant regarder ailleurs, croire ou faire croire que des solutions technologiques vont nous éviter de bouleverser nos modes de vie.

Tout en disant souhaiter une « démocratie populaire », elle fait surtout appel à l'électeur qui est en nous, nous incitant à voter pour des partis qui trouveront toujours raisonnable d'octroyer un sursis supplémentaire à l'industrie automobile, et par extension à tout ce qui constitue le modèle capitaliste et productiviste dont ils n'imaginent pas sérieusement sortir.

À rebours du *bashing* alimenté ces dernières semaines contre les « Khmers verts » et autres « escrolos », on se permettra plutôt de considérer les partis écologistes belges bien tièdes face au bouleversement de la biodiversité, à la destruction des écosystèmes, au dérèglement du climat, au franchissement des seuils planétaires, bref, à l'extinction massive des espèces vivantes qui est en cours.



Car au risque, une fois encore, de ressasser des lieux communs : la planète ne nous laisse qu'un temps compté. C'est une course de vitesse qui se joue partout, à toutes échelles, et dans laquelle la temporisation ne joue pas en faveur des humains – et certainement pas des moins nantis.

Le fait qu'on en soit encore, en 2022, à tergiverser sur les moyens d'atteindre des objectifs aussi dérisoires que ceux qui ont été fixés pour 2030 (réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre) et 2050 (« neutralité » carbone), en dit long sur le degré d'atermoisement de nos sociétés...

D'autant qu'on sait ces objectifs être déjà hors de portée, si nous ne changeons pas *immédiatement* nos modes de production et de consommation. Les études indiquent en effet qu'à moins de *réduire drastiquement* notre *rythme actuel d'émissions de gaz à effet de serre*, nous aurons déjà atteint les 1,5°C de réchauffement en 2031... Avec des effets qui rendraient les conditions de la vie sur Terre de plus en plus hostiles – jusqu'à une extinction de l'humanité prédite par certains scientifiques d'ici moins de 500 ans, soit le temps d'à peine une vingtaine de générations.



Face à ces périls, on ne critiquera jamais assez la profonde irresponsabilité des tenants de l'écologie « des petits gestes » et du tri des ordures ménagères ; l'inconscience et l'irrationalité coupables du colmatage de brèches à coups de petits ajustements ; l'incapacité à penser les conséquences sociales de mesures écologiques et de les contrecarrer ; l'insupportable aptitude à transformer toute initiative locale et « durable » en « solution innovante » et en objet de *branding* ; ou encore le manque de témérité quand il s'agit de tenir bon dans la tempête, en expliquant et en défendant l'urgence d'abandonner la voiture individuelle comme moyen de transport dominant...

On peut reprocher beaucoup de choses aux mouvements et aux partis environnementalistes belges. Mais les taxer d'être « les pires ennemis de la démocratie » par leur « totalitarisme » et leur « extrémisme », cela relève de la grossière caricature, de la mauvaise foi ou de l'aveuglement.

Démocratie urbaine en panne sèche

Il faut par ailleurs méconnaître l'histoire de Bruxelles, ou vouloir cyniquement la réécrire, pour prétendre peindre de « vert » le mot « autoritaire ».

De mémoire de Bruxellois, il n'y a pas un parti qui, en situation d'exercer le pouvoir, n'ait imposé des décisions de manière plus ou moins autoritaire.

Car au-delà des nuances de couleurs, si la démocratie participative ne dépasse pas le stade du gadget de communication, c'est pour des raisons systémiques – résumées par cette phrase-culte de l'actuel secrétaire d'État en charge de l'urbanisme et du patrimoine (socialiste flamand) : « En Région bruxelloise, on fait des choses qui rendent les gens furieux mais on continue et au final, on fait leur bonheur malgré eux ».



D'ailleurs, si un parti incarne ce système mieux que tout autre, c'est le Parti Socialiste.

Ce même parti qui, tout en étant aux commandes de la Région bruxelloise et de la commune d'Anderlecht, tire habilement son épingle du jeu et se voit délicatement épargné par les attaques à la sulfateuse que « Non au plan Good Move » réserve aux partis « verts »... Presque au point de nous faire oublier que le PS a gouverné la Région bruxelloise de manière ininterrompue depuis 1989, qu'il est passé maître absolu dans l'art du clientélisme et du paternalisme envers les populations d'origine immigrée, et que ses responsabilités sont écrasantes en termes de gentrification et d'envolée des loyers à Bruxelles.

On se permettra donc de ne pas sabrer trop vite le champagne avec ceux qui se réjouissent d'avoir « récupéré [leur] démocratie communale » grâce au retrait de la « maille » anderlechtoise.

Difficile, en effet, d'être convaincu par la sincérité d'un discours présentant cette démocratie locale comme un modèle qui aurait pour seuls obstacles l'attitude des partis « verts » et la surreprésentation des partis flamands en Région bruxelloise.



On y croit d'autant moins que, la même semaine où éclatait cette « victoire de la démocratie populaire », des ténors PS du gouvernement bruxellois faisaient coup sur coup deux annonces devant un parterre d'investisseurs et de promoteurs immobiliers buvant du petit lait...

D'une part, la secrétaire d'État au Logement a dit sa volonté d'abolir les commissions de concertation, et dans certains cas les enquêtes publiques. Ces deux dispositifs, hérités des luttes urbaines des années 1970, et certes totalement imparfaits, sont toutefois les seuls à donner légalement aux habitants le droit de participer au devenir de leur ville.

Ils sont d'autant plus précieux que le gouvernement bruxellois est en train de préparer une nouvelle réglementation urbanistique (dites : « Good Living ») afin de la rendre « plus ambitieuse », ce qui ne laisse rien augurer de bon pour la démocratie urbaine.

D'autre part, le Ministre-Président a affirmé sa détermination à bétonner les 42 hectares restants de sols vivants sur le territoire bruxellois... et ce, au nom du « logement accessible » – mais malheureusement, sans préciser à quelles catégories de revenus ces logements seront destinés. « L'environnement est certainement un aspect essentiel, mais il ne peut primer sur les volets sociaux et économiques », a-t-il conclu, démontrant combien la récente conversion de son parti à l'éco-socialisme est à ranger dans la catégorie de l'abstraction théorique, voire de la pure fiction.



Marcher sur ses deux jambes

Depuis la création de la Région bruxelloise en 1989, trois décennies de gouvernements majoritairement progressistes n'ont fait qu'accroître les inégalités, notamment dans le domaine du travail, de l'accès au logement, et maintenant de l'énergie.

Pendant ces trente années où la question écologique n'a cessé de s'imposer (le premier rapport du GIEC date de 1990), des partis comme Écolo, Groen et le PS sont restés ancrés, chacun à sa manière, dans les dogmes du capitalisme et du productivisme et dans la quête d'une compatibilité avec l'écologie. Ils ne sont ainsi jamais parvenus à dépasser le stade de l'incantation lorsqu'il s'agit de « réconcilier social et environnemental ».

Au contraire, chaque crise énergétique ou environnementale les voit saisis par un réflexe de repli sur leurs terres électorales : écologique pour les uns, socio-économique pour les autres.

Quant aux classes sociales précarisées, premières concernées par le caractère égalitaire ou non des mesures de « transition », leur représentation dans les rangs de ces partis reste tantôt instrumentalisée, tantôt quasi inexistante.



Les résistances aux « mailles apaisées » s'inscrivent dans ce contexte.

Elles donnent un tout petit aperçu de ce qui peut se produire lorsqu'un système intrinsèquement inégalitaire se retrouve au pied du mur face à des bouleversements qu'il avait prédits mais pas anticipés (syndémie, crise énergétique, entrée dans l'ère des pénuries, réchauffement climatique...).

Il en résulte une accélération des inégalités dans laquelle les questions de survie immédiate ont tendance à prendre le dessus sur des considérations pouvant paraître trop abstraites ou ahurissantes – tant l'enjeu est global, tant les effets de la pollution ne sont pas immédiatement perceptibles, tant le rythme des ravages écologiques n'est pas celui d'une vie humaine...

Dès lors, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour dresser un possible horizon de ce qui nous pend au nez, que ce soit en termes de tensions sociales, de conflits, voire d'éclosion de formes d'autoritarismes bien plus menaçantes que l'imposition de quelques dizaines de boucles de circulation.

Il suffit de songer, par exemple, à ce que risquent de provoquer les inégalités qui vont irrémédiablement s'accroître lors d'épisodes de canicule et d'inondations.

Ou encore, au fossé qui va se creuser dès l'interdiction des moteurs thermiques en 2035, entre ceux qui pourront se payer la dernière Tesla et les autres...



Au risque d'un dernier enfonçage de portes ouvertes, on se demandera donc d'où l'indispensable bifurcation de nos sociétés peut émerger, face à l'implacable logique du marché qui entend poursuivre l'économie de l'offre

et la production de plus-values en toutes circonstances, et si l'éternel réflexe de la classe politique est d'entretenir des visions à court terme pour rassurer l'électorat ?

D'où, si ce n'est des mouvements sociaux ?

Et comment, si à l'échelle de nos luttes et mobilisations, nous ne faisons pas en sorte de créer des rapports de force poussant les politiques urbaines et de mobilité dans le sens d'une justice sociale et environnementale ?

Comment, si nous ne faisons pas le choix de discours explicites comme prérequis pour engranger des victoires ponctuelles pouvant aussi s'inscrire dans un temps plus long ?

Et si nous n'articulons pas nos objets de lutte et nos alliances à une perspective plus large, celle d'une écologie sociale de rupture avec le capitalisme et les logiques productivistes ?



Gageons que les combats porteurs de réponses aux enjeux de notre époque sont ceux qui cherchent à déjouer les équations binaires. Car il n'y a pas d'opposition à vouloir une ville où chacun et chacune peut se loger dignement, quels que soient ses revenus, et un environnement de qualité.

Il n'y a pas de paradoxe à exiger à la fois un espace public libéré du trop-plein de voitures, un air libéré des particules fines, l'encadrement des loyers privés et la production de logements publics abordables pour tous.

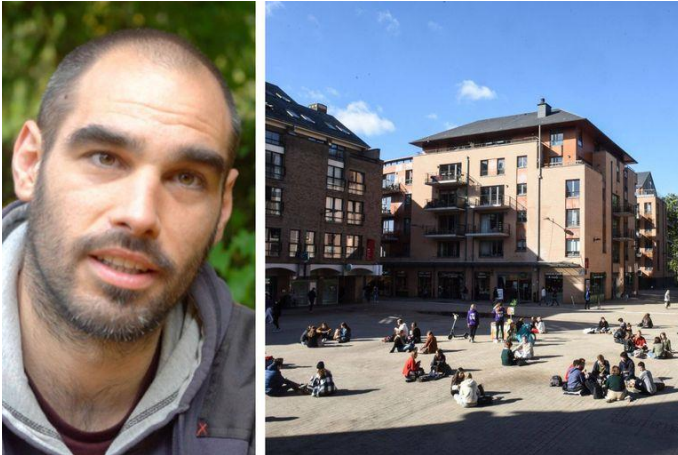
Il n'y a pas de contradiction à souhaiter la réduction de l'usage de la voiture individuelle *par le biais* de mesures socialement équitables ; pas plus qu'à refuser de choisir *entre* la démocratie urbaine et des réponses urgentes aux problèmes sanitaires et écologiques. Revendiquer un avenir non-dystopique pour notre planète et un présent désirable dans nos quartiers, c'est simplement chercher à marcher sur ses deux jambes.

Gwenaël BREËS le 12 octobre 2022

<https://www.asymptomatique.be/good-move-contre-bad-move-notre-dossier/>

Voici pourquoi je démissionne de la Louvain School of Management

J'ai – avec d'autres – la conviction que le maintien du paradigme dominant en sciences de gestion équivaut aujourd'hui à une forme criminelle de dogmatisme et d'obscurantisme, contraire à l'esprit des Lumières.



©Des arbres qui marchent et Jean-Luc Flémal

Tout récemment, j'ai présenté ma démission pour l'ensemble des cours en relation avec la Faculté des sciences de gestion de l'UCLouvain, la *Louvain School of Management* (LSM). Par cette lettre ouverte, je souhaite m'en expliquer et lancer un appel urgent à l'action.

Durant ces vingt dernières années, j'ai servi loyalement, avec motivation et confiance, mon *alma mater*, l'Université catholique de Louvain. Très tôt, j'ai fait partie des personnes inquiètes de la catastrophe écologique et humaine en gestation, avec la volonté de m'engager au service de la société.

Dans mon rôle d'étudiant, de chercheur et d'enseignant, j'ai cru jusqu'à aujourd'hui en la capacité de changement de la LSM face à la

gigantesque accélération de l'évolution du monde. J'ai tenté, dans la mesure de mes modestes moyens, d'insuffler de l'intérieur une prise de conscience des mégaphénomènes *scientifiquement avérés* de l'Anthropocène, de la Grande Accélération et de l'Écocide. Par leur simple existence, ces mégaphénomènes imposent *de facto* de métamorphoser de toute urgence l'enseignement et la recherche, notamment dans les sciences de gestion. Pourquoi ? Parce que ces mégaphénomènes constituent une menace existentielle pour l'humanité et une très large part du vivant. Parce qu'ils ébranlent les fondations épistémologiques de la connaissance, de la science et de l'université. Parce qu'ils démontrent que les sciences (économiques et) de gestion reposent sur des paradigmes épistémologiques obsolètes. Nous avons changé d'ère géologique et la condition humaine s'en trouve définitivement modifiée. Notre métaphysique et notre éthique doivent être actualisées d'urgence dans une biosphère qui se rebelle. L'action collective des êtres humains dans les organisations fait face à une incertitude radicale et à la nécessité d'un engagement éthique de portée existentielle. J'ai – avec d'autres – la conviction que le maintien du paradigme dominant en sciences de gestion équivaut donc aujourd'hui à une forme criminelle de dogmatisme et d'obscurantisme, contraire à l'esprit des Lumières.

Des instruments qui servent des fins désormais illégitimes

Depuis 20 ans, j'ai vu dans l'institution universitaire un lieu de transmission et d'exploration de la *raison critique* – le *pourquoi* ? éthique de la philosophie –, de la capacité à élaborer une pensée complexe, de la mise en lien des savoirs dans la continuité du projet d'émancipation des Lumières. Je déplore aujourd'hui que ce projet d'émancipation ne soit plus au cœur de l'institution de la LSM, et que cette dernière passe radicalement à côté de l'urgence d'un changement de paradigme, dont l'ensemble de la société et du vivant ont pourtant besoin. Désormais, je fais le constat inquiétant que la *raison instrumentale* – le *comment* ? technique de la science sans conscience – a pris une tournure de plus en plus totalitaire au sein de l'enseignement des sciences de gestion : les méthodes quantitatives, la finance de marché, le droit d'entreprise, la comptabilité, la gestion des « ressources » humaines, la logistique, l'informatique, la fiscalité, la micro et la macro-économie, le marketing tels qu'enseignés aujourd'hui sont des instruments qui servent des fins désormais illégitimes.

Le cadre capitaliste de notre civilisation – et sa version néolibérale actuelle – ainsi qu'une pensée hors sol, un réductionnisme maladif, une obsession du quantitatif et un déni des limites, donnent lieu à un illimitisme forcené, une démesure extractiviste, productiviste et consumériste, une croissance délétère ainsi qu'une foi béate dans la technoscience salvatrice. C'est à ce cadre-là que contribuent les sciences de gestion, en étant parmi les instruments les plus efficaces de son expansion. Cette véritable *mégamachine* conduit obligatoirement une très large partie du vivant – dont l'humanité – aux effondrements.

Quelques faits scientifiques

Ce n'est pas une métaphore, nos forêts sont en train de brûler, nous passons de canicules et sécheresses en inondations, nos sols et nos eaux se stérilisent, les ressources alimentaires sont menacées, la fréquence des zoonoses explose, les écosystèmes s'effondrent... *et nous regardons ailleurs*. Sur 9 limites planétaires étudiées, 6 sont déjà dépassées : le climat, la biodiversité, les cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, l'occupation des sols, l'utilisation mondiale de l'eau, la présence d'entités nouvelles (dont les plastiques) dans la biosphère. En 50 ans les populations de vertébrés (poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) ont diminué de presque 70 % sur la planète, essentiellement à cause des activités humaines. Voilà quelques-uns des faits scientifiques, validés par la communauté scientifique internationale, selon la méthode scientifique. Les sciences économiques et de gestion ne peuvent continuer à les ignorer.

Mais les chiffres s'accumulent *ad nauseam*, l'ensemble de nos voyants passe au rouge et malgré les discours grandioses, les réactions sont anémiques.

Une inaction structurelle

C'est donc d'abord et avant tout pour son inaction structurelle face à l'Écocide que je me dissocie aujourd'hui de la Louvain School of Management et démissionne de tous les cours reliés à cette Faculté. Si ma foi en le projet d'émancipation des Lumières porté par l'Université reste intact, et si je ne souhaite pas démissionner de l'UCLouvain à ce stade, je souhaite, par ma démission et cette lettre ouverte, manifester mon intention de ne plus collaborer à la trajectoire de déni et d'inaction de la LSM et lancer un appel à l'action.

Ainsi, la confiance que je portais à la LSM s'est lentement érodée vu son déni et son inaction, mais elle s'est franchement rompue suite à une réforme des programmes de cours qui sera implémentée dès cette rentrée 2022. Si cette réforme ne suffit pas à justifier à elle seule mon action, c'est clairement la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ainsi, pour les trois années de bachelier totalisant 180 crédits ECTS, ceux attribués à la « formation pluridisciplinaire en sciences humaines » passent de 26 à 19 pour les étudiant(e)s en sciences de gestion et à 14 pour les étudiant(e)s en Ingéniorat de gestion. Une baisse quantitative conséquente, mais également qualitative : de cette coupe en règle, il ne restera à partir de cette rentrée plus *aucun* cours de philosophie, de sociologie, de sociologie des organisations, de psychologie, d'histoire économique et sociale, etc., pour ces étudiant(e)s. Mes interpellations écrites aux autorités – restées sans réelle réponse – et la consternation de plusieurs collègues (de la LSM et d'autres Facultés) n'auront pas suscité la moindre remise en question de cette réforme.

Pourtant celle-ci n'est pas seulement un anachronisme complet vis-à-vis du monde réel, mais vient dramatiquement et en totale inconscience accentuer la trajectoire actuelle des programmes en sciences de gestion, sabotant les quelques cours encore susceptibles d'apporter un esprit critique vis-à-vis de l'idéologie managériale écocidaire. Nous touchons ici de très près ce que le sociologue et philosophe Edgar Morin nomme la *haute crétinisation universitaire* produisant, selon ses termes, un obscurantisme accru et une pensée mutilante.

C'est en effet l'organisation d'une destruction pure et simple d'une large part des fondements humanistes et critiques qui subsistaient encore péniblement au sein de ces formations. À la place, nos étudiant(e)s bénéficieront de cours directement axés sur la pratique gestionnaire et pour lesquels rien n'indique la moindre contribution à une remise en question du paradigme gestionnaire dominant. La raison *instrumentale* devient ainsi peu à peu totalitaire, ayant réussi son autodafé contre la raison *critique*.

De très sérieuses craintes

En cette rentrée 2022, j'ai donc de très sérieuses craintes face à l'avenir, en me souvenant être ici dans une Faculté de sciences de gestion, qui prétend former les futur(e)s *cadres* – les *gestionnaires* – de nos *organisations* : petites, moyennes et grandes entreprises, associations, collectivités territoriales, administrations, Régions et Communautés, État même puisque des ingénieurs de gestion occupent des fonctions ministérielles. Ce sont notamment celles et ceux qui demain dirigeront des équipes, orienteront des choix industriels, créeront des entreprises, mettront en œuvre les politiques publiques, planifieront l'innovation sociale et technique, assureront l'assemblage des ressources nécessaires à l'action collective, orienteront la vision des associations, seront confronté(e)s aux décisions stratégiques et opérationnelles de la gestion de toute organisation.

Cette réforme LSM s'apparente néanmoins à un symptôme d'aggravation plus qu'à la cause profonde de la maladie : les sciences économiques et de gestion – dans leurs fondements métaphysiques, épistémiques, éthiques, théoriques et pragmatiques – nécessitent d'urgence une profonde métamorphose pour quitter la trajectoire écocidaire et permettre de gouverner les organisations humaines avec intelligence dans

l'Anthropocène. Face à l'échec manifeste de la LSM à s'autoréformer avec l'urgence et le sérieux requis, je prépare un ouvrage collectif de déconstruction-reconstruction afin de nourrir cette métamorphose. J'appelle dès lors toute personne désireuse d'y contribuer, qu'elle soit étudiante, chercheuse, professeure ou citoyenne, à s'associer à cet effort.

Étant donné l'exercice public de la raison critique que j'effectue par la présente, j'imagine mal continuer d'enseigner aux étudiant(e)s de cette Faculté en l'état actuel des choses. Afin de réaligner mes valeurs éthiques avec les faits réels, et préserver mon envie de transmettre les valeurs d'émancipation issues des Lumières, je fais le choix risqué de me démettre de mes fonctions pour me concentrer sur la métamorphose du système et ce, depuis l'extérieur.

Aucun diplôme n'a de sens sur une planète morte

Par ce choix que je pose et expose *publiquement*, je souhaite acter en tant que lanceur d'alerte : aucun diplôme n'a de sens sur une planète morte. Les Universités et l'ensemble des Facultés ont à mes yeux le devoir de se hisser à la hauteur du changement radical que requiert l'Écocide. Si une Faculté en particulier échoue à se réformer par la raison critique, les autres Facultés ont le devoir de faire revenir la brebis perdue au bercail. Si les sciences économiques et de gestion condensent le pire de la conservation de l'existant, les autres champs scientifiques ne sont pas exempts de toute critique. Là aussi, la raison instrumentale règne souvent en maître et a chassé une grande part de la raison critique. Par ailleurs, si la LSM échoue à se métamorphoser, c'est aussi le cas de l'immense majorité des écoles de gestion, et autres business schools, partout dans le monde. La responsabilité de la communauté universitaire dans le déni et l'inaction sociétale face à l'Écocide est donc pleine et entière. L'engagement public de toutes et tous est un devoir éthique. Il est urgent de se métamorphoser.

En cette période de rentrée, j'appelle avec force les futur(e)s étudiant(e)s à faire un choix éclairé vis-à-vis des programmes de formation. Au lieu de cours épars servant de vernis à la mode, exigez une connaissance réellement solide vis-à-vis des fonctionnements systémiques de la planète et du vivant dans *toutes* les formations. Délaissez les cursus n'ayant pas un minimum d'auto-critique, d'épistémologie, de contextualisation historique et de réflexivité sur ses propres fondements paradigmatiques. Fuyez les approches et institutions inféodées au *business-as-usual* et à ses représentants. Exigez de solides appuis vous permettant de penser de manière complexe, réflexive, (im)pertinente, rationnelle.

Révoltez-vous dès la rentrée !

La recherche de la vérité et de la réflexivité est à la racine de la mission historique de l'Université. Je vous encourage à vous hisser sur les branches les plus élevées du savoir, en cherchant à déployer l'arborescence des nouvelles connaissances indispensables pour exercer le métier de citoyen dans une époque étouffée par l'obscurantisme et le dogmatisme stériles. C'est l'idéal que je veux défendre pour ne pas renier les fondements de tout ce que, avec beaucoup d'autres, l'Université m'a légué. Rabelais écrivit il y a bien longtemps que *science sans conscience n'est que ruine de l'âme*. Depuis de trop nombreuses décennies, cette science sans conscience ruine l'habitabilité de l'unique planète connue pour abriter la vie.

Cher(e)s étudiant(e)s et futur(e)s étudiant(e)s, cher(e)s collègues membres de la communauté universitaire, je vous souhaite une belle rentrée académique, pleine d'audace critique. Il est encore temps de vous inscrire et d'œuvrer dans des Facultés qui ont un avenir et d'organiser la révolte dans celles qui sont tournées vers le passé. *Je me révolte, donc nous sommes* écrivait Albert Camus il y a plus de 70 ans. Nous en sommes toujours là.

Laurent LIEVENS, Ingénieur de gestion, Sociologue, Psychomotricien, Chargé de cours invité (UCLouvain),
Chercheur in(ter)dépendant (I). Publié le 09-09-2022

(1) Retrouvez le texte complet et ses références complètes sous ce lien : <http://lievenslaurent.pbworks.com/w/file/150322854/Lettre%20ouverte%20%C3%A0%20la%20communaut%C3%A9.pdf>

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2022/09/09/voici-pourquoi-je-demissionne-de-la-louvain-school-of-management-U3BUHSSUIRGFXNY7Y6DNA4XU54/>

Acte 2 d'une démission : la métamorphose, pas le greenwashing !

Presque trois mois après ma démission des cours liés à une faculté d'enseignement de la gestion en Belgique (la Louvain School of Management, LSM) et la publication d'une lettre ouverte qui a déjà reçu un large écho médiatique, je reviens vers vous pour *faire le point*.

En tant que lanceur d'alerte ma démarche fut de faire usage public de la raison critique, en mettant en évidence – de manière argumentée – la dimension écocidaire de l'enseignement actuel de la gestion. Face à l'absence de toute réponse sérieuse de l'institution concernée au profit de quelques campagnes publicitaires de greenwashing, nous pouvons considérer – jusqu'à preuve du contraire – que le propos de ma première lettre ouverte n'a pas été invalidé : l'institution n'a pas encore mis un seul pied dans la métamorphose, se dirigeant de toute évidence dans la direction opposée : la poursuite du *statu quo*. La nécessité de poursuivre l'alerte et la mobilisation reste donc une priorité.

A. Une intention identique

Car, même si l'essentiel de mon message est déjà contenu dans la première lettre ouverte (*l'acte 1*), il apparaît nécessaire d'apporter quelques précisions pour la suite du mouvement initié. Le constat reste malheureusement inchangé : l'enseignement de la gestion – dont celui proposé par la LSM¹ – contribue à l'écocide, et les campagnes de publicité prétendant le contraire indiquent de toute évidence une incompréhension profonde des enjeux réels. L'objectif de l'alerte lancée reste *dès lors identique* : provoquer une prise de conscience de l'urgente nécessité d'une métamorphose de ces *sciences économiques appliquées* afin de contribuer – à leur mesure – à la mutation de nos sociétés humaines, de nos organisations, de nos institutions et tenter de quitter la trajectoire d'écocide.

Reposons en quelques mots le cadre général de l'acte 1 : notre système socio-économique (la *Mégamachine*²) induit structurellement un *écocide* planétaire menant aux *effondrements* du vivant (humanité y compris)³. Notre modèle de développement est devenu une *arme de destruction massive de ce vivant*. Les pratiques de gestion (en appui sur une certaine science économique orthodoxe) y concourent à leur mesure, notamment par un *effet de levier* conséquent dans la formation des futur·e·s dirigeant·e·s de nos organisations et institutions. Leur rôle n'est donc absolument pas anodin, pour le meilleur (s'ils décidaient réellement de s'engager dans la métamorphose) et pour le pire (en continuant la poursuite de l'existant). Dénoncer le *statu quo* dans les écoles de gestion est donc un impératif éthique.

B. Démissionner ou rester : complémentaires sans être équivalents

Je réaffirme que la critique ne porte pas sur des personnes, la majorité d'entre elles étant – comme dans beaucoup d'organisations – de bonne volonté. Mais cette volonté ne suffit pas, c'est bien aux échelles organisationnelles et institutionnelles que doivent se mettre en place et se secréter ces modifications radicales. De plus, nous ne pouvons plus compter sur la seule perspicacité de quelques individus au sein de leurs cours respectifs pour quitter le business-as-usual alors que la majorité des autres contenus de cours le perpétuent avec ferveur. Pour la métamorphose, c'est un *cadre rénové* qui est requis, soutenant les *déviants*⁴ déjà à l'œuvre ET empêchant les conservateurs de poursuivre sur leur lancée. Sans ces deux mouvements conjoints les *déviants* s'épuiseront – comme souvent – et laisseront toute la place aux militant·e·s de l'immobilisme. Je pense en avoir apporté à mon échelle une illustration supplémentaire.

Si le fait de démissionner ou de rester au sein de ces institutions devient la question principale du débat, ce sera au détriment du problème de fond. Ce qui nous occupe est bien la *métamorphose* – de tout notre modèle sociétal et – de l'enseignement des sciences économiques appliquées et de l'art de la gestion, avec toutes les forces vives qui seront capables de quitter le déni et de nourrir ce mouvement avec sérieux. La ligne de fracture et de démarcation réside donc bien entre *déviants* et *conservateurs*, qu'ils soient dans ou hors les murs de l'institution.

Ne nous leurrions cependant pas, la métamorphose requise est d'abord un caillou dans la chaussure qui – derrière le masque des campagnes marketing grandiloquentes et des discours engagés – suscitera un rejet viscéral et toutes les stratégies pour éviter, retarder, empêcher le changement. Cela bousculera les intérêts de beaucoup, viendra fissurer les égos incapables de remise en question. Cela nécessitera du *courage* (de remettre son métier en question et au travail, de désobéir, de prendre position parfois contre ses intérêts carriéristes, d'arrêter la compromission avec les acteurs économiques du business-as-usual), de *l'humilité* (de reconnaître erreurs du passé et fourvoiements actuels, de quitter sa tour d'ivoire, de demander de l'aide, de reconnaître son désarroi), de *l'intelligence* (et non du *smart-bidule*, pour quitter le déni au sujet du réel, pour

tresser savoirs et sagesse, pour écouter et intégrer ce que crient chaque jour les scientifiques sérieux). Ces qualités semblent encore devoir être insufflées, même au sein des milieux intellectuels privilégiés comme en atteste le sentiment de solitude qui étire le déviant lorsqu'il quitte la mêlée. Rien de surprenant pourtant : le parcours requis pour *faire carrière* et accéder aux postes dirigeants privilégie pour l'instant très peu de ces qualités.

Car si démissionner – dans une démarche explicite de prise de position – ou rester sont complémentaires, ils ne sont absolument pas équivalents, que ce soit dans la force et la clarté du message envoyé auprès des citoyen ne s et de l'institution, que dans les implications directes pour tout lanceur d'alerte. Gardons en effet à l'esprit – dans notre cas – la réelle mise en danger matérielle et financière, la destruction potentielle de toute carrière académique dans le système actuel, l'inconfort du sentiment d'abandon de ne plus apporter notre voix critique (et donc dissidente) aux étudiant e s, ainsi que la perte conséquente du plaisir à dispenser ces cours. Le prix à payer pour *s'engager en démissionnant* est conséquent⁵ mais la démarche est nécessaire. Les nombreux messages de soutien et d'encouragement en prennent d'ailleurs bien la mesure.

L'ampleur de la transformation du système pour entamer une métamorphose et quitter l'écocide requiert une tout autre énergie que la logique des *petits pas*, un tout autre engagement que celui de distiller quelques concepts à la mode dans des contenus de cours aux paradigmes inchangés depuis des décennies. Cela requiert avec certitude une pression forte de l'ensemble des déviant e s pour forcer le changement face aux militant e s du *statu quo*. *Cela requiert une mobilisation collective – une ébullition digne d'un nouveau mai 68* – pour permettre ce mouvement de bascule.

Cela requiert une radicalité éthique bien plus conséquente que des engagements mous et incrémentiels : pensons-nous encore avoir 50 ans devant nous pour avoir le temps de ménager toutes les susceptibilités ? de mettre à jour les habitudes d'enseignement ? de permettre à l'ensemble du corps professoral de prendre tout son temps pour ce saut de conscience ? Que des facultés qui forment à la gestion donnent – par leurs propres actes de gestion, et contrairement à leur paradigme « d'agilité » et « d'innovation » – cet exemple de conservatisme anti-scientifique leur hôte *de facto* tout crédit intellectuel et moral.

C. Un premier acte confirmé par les réactions de la société civile et la non-réponse de l'institution

Ma première lettre ouverte a été largement diffusée, et je continue de recevoir énormément de messages de soutien, de demandes et de propositions venant de tous horizons. Beaucoup d'entre vous se demandent que faire et comment contribuer à cette métamorphose. Je vous en remercie vivement et cela me touche beaucoup. Je suis très ému lorsque m'écrivent cette famille d'agriculteurs, ce professeur retraité, ces soignant e s, ces étudiant e s (de Belgique et d'ailleurs), cette enseignante du secondaire, ces citoyen ne s, ces parents, ces multiples entrepreneur e s, cette association d'ingénieur e s, cette faculté d'architecture, ces cadres d'organisations, ces ouvriers et ouvrières, ces employé e s, ces chercheur e s, cette informaticienne. Je perçois en vous lisant la mesure de la résonance de l'acte I, de ce que provoque un geste radical issu d'une prise de position éthique. Je ne suis pas seul. Vous n'êtes pas seul e s. Nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses. À nouveau les spectaculaires déclarations de diplômé e s français e s de grandes écoles le démontrent. *C'est la preuve que ce débat public est légitime, nécessaire, urgent*. C'est aussi la confirmation que cette mutation est demandée au sein – et bien au-delà – des secteurs de la gestion et de son enseignement. *Plus aucun e gestionnaire lucide ne peut continuer le business-as-usual tel qu'il est encore enseigné dans les facultés de gestion et les écoles de commerce*.

Mais si la toute grande majorité des témoignages indique qu'un nombre conséquent d'étudiant e s, enseignant e s, citoyen ne s ont été sensibles et ont compris ce que je tentais de mettre en évidence, *la réaction de l'institution universitaire – et en premier lieu de la LSM, directement concernée – reste absolument inexistante sur le fond du problème*. Je ne parle même pas ici d'une réponse qui me serait adressée personnellement, mais bien d'une réponse sérieuse et argumentée à destination des étudiant e s, des enseignant e s, des chercheur e s, et de l'ensemble de la société civile. Je n'ai rien constaté qui serait digne d'une pensée universitaire : aucune tentative, même timide, de s'emparer de la controverse scientifique et éthique, alors qu'il s'agit de la mission même de l'Université. A fortiori, aucune remise en question de la réforme *goutte-d'eau-qui-fait-déborder-le-vase*, aucun retour aux programmes antérieurs en attendant une réelle métamorphose de ceux-ci.

Rien. Le silence de l'institution face à la collectivité est assourdissant.

Et cela fera donc bientôt trois mois qu'en Belgique de jeunes étudiant e s – futur e s gestionnaires – ont entamé un cursus dans lequel aucun cours de sociologie, de philosophie, de psychologie, d'épistémologie, d'histoire ne viendra soutenir leur esprit critique. *Trois mois qui annoncent déjà la suite de leur programme : l'enseignement du business-as-usual et de son nécessaire greenwashing*, l'absence de toute perspective critique

sérieuse au sujet de l'économie orthodoxe (pourtant invalidée par les faits empiriques), l'inexistence du moindre bagage suffisant sur le fonctionnement du vivant, de la planète, des sociétés humaines, des institutions, des politiques publiques, et des dégradations systémiques induites par ces mêmes pratiques de gestion qui pilotent la Mégamachine.

Ma démarche était pourtant de faire un usage public de la raison critique, en posant un constat argumenté et documenté sur la perte d'esprit critique et la victoire de la raison instrumentale au service de la Mégamachine, notamment via le maintien – voire l'aggravation dans le cas de la réforme LSM – du paradigme dominant en gestion. J'estime – par cet acte de lanceur d'alerte – avoir mobilisé l'essence-même de ce qu'est le cœur de tout projet universitaire, de son ADN, en alertant notamment sur une dérive obscurantiste contraire à l'esprit des Lumières. Que cette démarche de sauvegarde de l'égrégore de l'Université ne soit pas reconnue et traitée par l'université est pour le moins interpellant. La stratégie de toute institution conservatrice face à un lanceur d'alerte qui met le doigt là où ça fait mal est de ne rien en dire, faire le gros dos et miser sur *des campagnes de communication creuses, qui ne sont que des diversions en vue de préserver l'image de marque*⁶. Rien d'original, la plupart des organisations actuelles font de même. Une nouvelle chassant l'autre, cette stratégie est souvent payante. Pourtant, ces campagnes creuses révèlent une fois de plus et – malgré elles – avec force toute la nécessité de la métamorphose à opérer dans les organisations. Cependant, l'égrégore de l'Université lui interdit absolument d'adopter le conservatisme. Université et conservatisme sont antinomiques. Le silence de la LSM et de l'UCLouvain sont donc inacceptables. Communiquer sur la bonne prise en compte des « enjeux de société » que seraient, entre autres, l'« économie verte », le « découplage », le « développement durable », la « transition numérique », la « consommation responsable », la « finance durable », comme si nous étions encore dans les années 90, dénote toute l'incompétence de l'organisation au sujet de l'écocide en cours et de la métamorphose nécessaire pour y mettre fin. Tant que l'institution se mure dans le silence et l'inertie, le lanceur d'alerte a le devoir d'enfoncer le clou :

- l'institution n'aura aucune crédibilité dans la métamorphose tant que les ouvrages de référence pour ses étudiants resteront ceux d'il y a plus de 20 ans⁷, et continueront de présenter l'économie par le prisme unique du paradigme néoclassique voire de l'idéologie néolibérale ;
- les déclarations seront ridicules et les engagements risibles tant que les cahiers de charge⁸ des cours en gestion ne comporteront *pas une seule fois* des termes relatifs au fonctionnement basique de la planète et du vivant⁹, aux conséquences systémiques du modèle de développement occidental¹⁰, à l'existence d'une pensée dissidente en économie¹¹, à des formes de gestion alternatives, concrètes et variées¹², aux mécanismes sociétaux¹³ qui sous-tendent et permettent de déconstruire les idéologies ;
- rien de sérieux ne sera entamé tant que l'ambition sera de saupoudrer du « développement durable » dans les cursus : la *première* recommandation du grand Plan Transition de l'université¹⁴ par exemple est que les programmes de bacheliers intègrent des *acquis d'apprentissage transversaux liés au développement durable*, en utilisant un « MOOC Développement durable » valorisé à 5 ECTS. C'est donc là toute l'ambition d'une université face à l'écocide planétaire et à la menace existentielle qu'il revêt pour l'humanité et le vivant ? : la forme d'enseignement la plus pauvre humainement (un MOOC est seulement et avant tout une vidéo en ligne), abordant un concept mou et soluble dans toutes les pratiques les plus délétères depuis 40 ans – le développement durable – et pesant moins de 3 % dans les 180 ECTS que nécessite un bachelier ;
- les déclarations continueront de signifier une approche totalement non systémique des enjeux réels, ainsi qu'un manque flagrant d'analyse critique des techniques¹⁵ tant qu'il s'agira – sous le prétexte fallacieux de rendre nos modes de vie soutenables – de s'engouffrer par exemple dans la mode de la *transition numérique*, de la voiture électrique, des smart-bidule et autres métavers. Ces techniques¹⁶ ne peuvent que perpétuer l'écocide tant que le cadre sociétal de l'illimitisme reste identique. Ce futur est-il seulement désirable en plus d'être totalement insoutenable ? Avons-nous réellement envie de ce type de dystopie ? Est-ce donc via cette pauvreté existentielle¹⁷ que les facultés de gestion vont – comme elles déclarent vouloir le faire – re-nourrir de sens la jeunesse ?

Nous sommes apparemment encore loin d'une voie¹⁸ pour réhabiliter une connaissance enracinée dans l'état du réel, systémique et complexe, critique et émancipatrice, universitaire, non mutilante. Saupoudrée d'un tel sucre impalpable, la formation en gestion proposée par la LSM conserve donc son goût toxique d'écocide. Combien d'espèces doivent encore disparaître, combien de degrés supplémentaires, combien de réfugiés environnementaux supplémentaires, combien d'hectares stérilisés, combien d'études scientifiques, combien de COP, combien d'actions de désobéissance¹⁹ seront encore nécessaires pour prendre au sérieux la métamorphose ? De qui se moquent – et pour encore combien de temps – les *business schools* et facultés de gestion ?

D. Non à l'école de commerce d'indulgences : un appel à la « métamorphose », pas au greenwashing publicitaire

Face à l'écocide, le « trop peu, trop tard » équivaut à l'inertie. Sur le fond, j'évoquais dans l'acte I le terme précis de *métamorphose*. Étant l'enjeu central de notre siècle, il est essentiel de bien en comprendre le sens et la portée, ainsi que les implications qui en découlent. Dans le vocable du systémicien, il existe deux types de changement pour un système (une organisation ou une institution p.ex.) : le premier relève d'un ajustement *dans* le cadre existant. Il est nommé « changement de type un » (noté ch_{gmt1}). Dans de nombreuses situations un ch_{gmt1} est pertinent car il est suffisant, mais face à l'écocide induit par la Mégamachine, à cause de la menace existentielle qui pèse sur l'humanité, ce n'est absolument pas le cas. Traiter les symptômes est inefficace, comme l'atteste la dégradation des indicateurs de l'état du vivant depuis plus de 50 ans. Or, et nous y reviendrons, la *totalité* des modifications apportées (et proposées pour la suite) par l'institution universitaire, par la LSM, par les facultés de gestion, etc. relèvent uniquement de ce type de ch_{gmt1} , malgré ce qu'en présentent les campagnes de marketing. Ma démission et mon propos public sont donc probablement incompréhensibles pour celles et ceux qui agissent dans le cadre existant. Nous sommes dans les mécanismes du déni et de la résistance au changement, les milieux universitaires et intellectuels, en ce compris les milieux dits « agiles » et « innovants » du management, n'y faisant pas exception.

Revenons à la théorie systémique : l'autre type de changement ne relève pas d'un ajustement dans le cadre existant, mais d'une modification *radicale* du cadre lui-même. Il est nommé « changement de type deux » (noté ch_{gmt2}) et implique une modification de la structure et du fonctionnement des processus systémiques. La transformation naturelle d'une chenille en papillon nous en offre un exemple : un papillon n'est pas une chenille améliorée, qui aurait subi un *ajustement*, il s'agit d'*autre chose*, d'une autre structure, d'un autre fonctionnement, d'autres processus. On a changé de système. Et l'on ne passe jamais à un papillon en tentant d'améliorer ou d'ajuster une chenille.

On n'obtient pas non plus un ch_{gmt2} en accumulant graduellement les ch_{gmt1} . Pour un ch_{gmt2} , une rupture systémique est indispensable. Ce que la théorie indique également est qu'un système insoutenable face à l'évolution du contexte tend à essayer tous les ch_{gmt1} avant d'être *contraint* d'opérer un ch_{gmt2} . Tout système cherchera à *ne pas* se métamorphoser, à maintenir son *homéostasie*, à persévérer en l'état, quitte – dans le cas de la Mégamachine – à menacer l'ensemble du vivant. La théorie indique également que les ch_{gmt2} ne surviennent que très exceptionnellement de *l'intérieur* du système. Dans la plupart des occurrences, c'est la contrainte externe au système qui le conduit au ch_{gmt2} , le cas échéant en se mêlant aux forces déviantes internes au système.

Le point essentiel de la mise en application de cette théorie des systèmes est *qu'une métamorphose relève obligatoirement d'un ch_{gmt2}* . Face à l'écocide, il n'est donc pas question de *garder le cap actuel* en augmentant incrémentalement et localement certains efforts, il faut *changer de système*. Il ne s'agit pas de continuer l'existant en le verdissant un peu, il s'agit de quitter cette stratégie pour enseigner *tout autre chose* en gestion et en économie. L'enjeu n'est pas de rendre durable, soutenable, circulaire, éthique, certifié, notre modèle socio-économique actuel, mais d'en sortir de toute urgence. Le changement est un changement de *nature* (faire tout autre chose, tout autrement) et non un changement de *degré* (faire un peu mieux ou différemment la même chose).

S'il faut réaffirmer que les sciences économiques appliquées resteront nécessaires, que la pratique de l'art de la gestion et du pilotage des organisations répond à un besoin fondamental des activités humaines, c'est uniquement sous la condition de leur métamorphose. Sans cela, il vaut mieux au plus vite fermer l'ensemble des *business school* et facultés de gestion tant qu'elles continueront de fournir structurellement à la Mégamachine des cohortes annuelles de « gestionnaires de l'existant », que la participation consciente ou inconsciente à l'écocide transformera automatiquement en écocidaire. Poursuivre l'existant, en termes éthiques, s'apparente à une prise d'otage criminelle des générations futures.

Tout ceci permet donc d'apporter une discrimination fondamentale entre une modification quelconque et une réelle *métamorphose*. De nombreuses institutions choisissent, consciemment ou inconsciemment, de donner *l'image* d'un changement, sans réellement se modifier, à cause de leur conservatisme non avoué couplé aux contraintes structurelles. Un ch_{gmt2} ne peut pas se réduire au recyclage de l'existant. Il touche l'ADN d'une organisation. Dans le cas de l'université, l'ADN est constitué de la recherche, de l'enseignement et du service à la société. Il est bien sûr souhaitable d'alléger l'empreinte écologique de l'université, de diminuer la consommation d'énergie, de verdir un campus, de décourager au maximum l'usage de la voiture individuelle, d'isoler les bâtiments, etc. Mais là ne se manifeste pas – doit-on vraiment le rappeler ? – le plus grand impact de l'université sur la société. *Ce sont les « idées et les cerveaux qu'elle remplit de ces idées » qui constituent le*

principal impact de l'université. Face à l'écocide en cours, l'université n'a plus le droit de remplir les cerveaux de la jeunesse avec les mêmes idées obsolètes que celles qui ont causé la catastrophe.

La jeune activiste Greta Thunberg indiquait récemment que le greenwashing est une des pires menaces actuelles utilisée par les dirigeants des pays et des organisations pour ne rien faire²⁰, tandis que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, martelait au sujet des engagements de l'Accord de Paris que « Notre monde ne peut plus se permettre de faire du greenwashing, d'avoir de faux-semblants, de retardataires »²¹, et ajoutait dans le cadre de la COP27 que « Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours sur l'accélérateur »²². Lorsque l'université – et les écoles de gestion en particulier – se contentent de verdir quelque peu leur empreinte écologique et quelques cours sans modifier *radicalement*²³ le contenu principal de leur recherche, de leur enseignement et de leur service à la société pour cesser de contribuer à l'écocide et contribuer au contraire à la métamorphose, il est logique d'affirmer qu'il ne s'agit que d'un phénomène de greenwashing criminel. Le greenwashing doit être dénoncé non seulement lorsqu'il est employé par des entreprises ou des pouvoirs publics, mais *a fortiori* lorsqu'il est employé par l'Université. Poussons la logique des changements systémiques à son terme. Face à l'écocide, continuer de proposer et d'implémenter des ch_{gmt} s'avère de plus en plus *contre-productif*. L'énergie dépensée, les ressources consommées, le temps passé à implémenter ces changements sont en effet gaspillés au lieu d'être employés pour s'atteler à la métamorphose urgente. Pire, ces ch_{gmt} entretiennent une forme de mensonge en donnant l'illusion que le problème serait résolu ou en voie de l'être²⁴. Le message envoyé est dès lors désastreux. *Alors que l'incendie ravage notre maison, le greenwashing équivaut à peindre en trompe l'œil des sorties de secours sur les murs.* Comme l'indiquent de nombreux observateurs critiques, les « petits gestes » et les « petits pas », non seulement ne nous permettent pas de nous hisser à la hauteur de l'urgence par la métamorphose, mais surtout servent de diversions criminelles face à l'écocide. Le greenwashing est l'équivalent moderne du scandaleux *commerce des indulgences* au début de la Renaissance.

L'institution ne peut se cacher derrière l'argument que « cela prend du temps » et qu'on « avance progressivement ». C'est inadmissible. La métamorphose requiert un changement urgent et radical. L'état des lieux scientifique se renforce sans équivoque depuis 50 ans, nous ne pouvons plus tergiverser encore un demi-siècle. Les quelques *efforts* actuels mis en place par l'université auraient été pertinents il y a 20 ou 30 ans, mais sont en 2022 largement périmés. Devant l'impossibilité scientifique d'encore prétendre « qu'on ne savait pas », la justice et l'éthique jugeront chaque année d'inaction comme une passivité criminelle. Chaque excuse²⁵ employée est une forme de *corruption morale* qui permet de poursuivre l'existant. Employer ces prétextes relève du cynisme, de l'incompétence ou de la bêtise, et n'a donc pas sa place au sein de l'université. La lutte contre l'écocide ne peut en aucun cas être le sujet d'une « mineure » (sic) ou un « acquis d'apprentissage transversal » (sic). La lutte contre l'écocide ne peut être que l'enjeu prioritaire, *majeur*, de l'ensemble de l'action de l'Université. *There is no university on a dead planet.*

E. Quel est le point commun entre une faculté de gestion et un marchand de soda ? La voie de garage du développement durable !

C'est à la mode, la majorité des organisations – les universités ne faisant pas exception – communiquent sur leur conscience de la situation environnementale (climatique uniquement, bien souvent²⁶), sur leur volonté de changer et leurs engagements, sur leurs bonnes pratiques et leur inscription dans une responsabilité sociétale, etc. On peut se demander avec ironie pourquoi le GIEC, le PNUE, l'IPBES, et autres groupes ne sont pas démantelés sur le champ, tant leur existence semble désormais inutile lorsqu'on entend tout ce battage marketing.

En tête de gondole, toute la mystique du « développement durable » et de ses avatars. Or, celui-ci est malheureusement tout sauf un ch_{gmt} . Comme je l'analyse dans mon travail de thèse – avec pléthore d'autres intellectuels²⁷ – ce concept a donné lieu depuis plus de 30 ans à la poursuite de l'existant, au maintien des mécanismes de la Mégamachine, à la persistance de la foi dogmatique dans la technoscience, le marché et la croissance comme réponses adaptées aux crises. Les organisations et institutions les plus ignorantes ou les plus cyniques ne s'y sont pas trompées : nombre d'entre elles – *a fortiori* les plus nuisibles, les plus destructrices du vivant, les plus obsolètes – possèdent leur charte éthique, leur code d'engagement pour la planète, leur plan de développement durable, leurs engagements de RSE, etc. Ce concept de « développement durable » est consensuel, inopérant, historiquement et structurellement arrimé au maintien des logiques de croissance économique et du développement écocidaire. Il n'implique aucune contrainte, permettant de donner *l'illusion* du changement et du verdissement à la mode.

Une réelle politique de métamorphose passe donc de toute évidence par *l'abandon de ce concept fallacieux* (on parle d'oxymore), véritable voie de garage, de ch_{gmt} . L'idéologie managériale actuelle ne doit pas être

amendée ou ajustée, elle doit être abandonnée car obsolète. Brandir quelques cours à option, quelques « mineures » (sic) qui abordent les « enjeux sociétaux » (sic) ne contrebalance pas le maintien de l'idéologie managériale écocidaire dans l'ensemble des autres cours. C'est seulement *dans un autre cadre général, après un changement radical*, que certains outils intellectuels et techniques déjà invoqués – économie circulaire, démarche éthique, indicateurs alternatifs, voire méditation, développement personnel, etc. – pourront concourir à autre chose qu'au greenwashing. Aucun outil n'est neutre, chaque outil n'acquiert son sens *que* par rapport au cadre dans lequel il est mobilisé. Dans un cadre sociétal illimitiste de capitalisme néolibéral toutes ces pratiques y sont engluées, teintées, récupérées. Elles servent de caution morale à la poursuite de l'existant, de commerce des indulgences. Elles masquent à peine le fait que *l'empereur est nu*. Tant que la nature du système économique mondial implique l'exploitation illimitée des écosystèmes et des humains, implique la prédation de tout le vivant, aucune charte éthique ni aucune pratique certifiée ne pourra empêcher l'écocide.

Pour le dire sans détour : appeler au « développement durable », à la « transition », à « l'économie verte-dématérialisée-décarbonée-circulaire », à la « finance éthique », à la « responsabilité sociétale des entreprises », à la « consommation responsable », relève – mécaniquement et ne peut que relever dans le cadre actuel – du *greenwashing*. Si la méditation par exemple est une pratique précieuse, elle devient la pire des choses lorsqu'elle est enseignée dans les *business schools* actuelles, elle est la pire de l'existant lorsqu'elle est utilisée dans les organisations afin de permettre aux salarié·e·s de mieux supporter des pratiques toxiques, une absence de sens, des conditions matérielles précaires²⁸.

Dans cette absolue nécessité de métamorphose, tous ce qui relève d'un *ch_{gmt}I* est – comme nous l'indiquons – nécessairement contre-productif. Oui à la RSE, oui à la circularisation des flux de l'économie, oui à la méditation, oui aux pratiques de connaissance de soi, etc., mais *surtout pas* dans le cadre actuel. Si une série de ces cours sont fondamentalement creux et ne peuvent relever que du greenwashing²⁹, d'autres sont féconds. Ce sont sans doute les titulaires de ces cours qui sont susceptibles d'être les déviant·e·s dans le système. Ce sont sans doute ces titulaires qui peuvent en premier porter la radicalité et l'engagement, qui peuvent exercer toute la pression pour forcer l'organisation à muter. Le message doit être clair : ne plus cautionner l'existant, ne plus se satisfaire des *ch_{gmt}I*, ne plus être complice du mensonge. Car aucune carrière académique n'a de sens sur une planète morte.

Chercheur·e·s et enseignant·e·s, ne soyons plus les idiots utiles du système actuel. Avec les étudiant·e·s et la société civile, mobilisons-nous avec force¹⁹ pour engager cette métamorphose.

F. Deux étapes stratégiques pour la suite : *Caminante, no hay camino*³⁰

Je pense l'avoir explicité, la métamorphose – dans laquelle l'enseignement de la gestion n'a pas encore mis un pied – n'est pas un parcours de santé et va nécessiter courage, humilité et intelligence. Dans ce chemin, il me paraît indispensable de distinguer très clairement deux étapes afin de ne pas continuer les tergiversations actuelles et la mollesse des réformes : celle de *l'intention radicale*, suivie par celle de *l'implémentation*.

La première étape est de poser au plus vite *l'intention de la métamorphose* (au niveau organisationnel, institutionnel, politique). De manière nécessairement radicale, avec clarté, l'organisation – suite par exemple à un processus d'*États généraux* qui associe l'ensemble de sa communauté interne (académiques, chercheur·e·s, étudiant·e·s, personnel administratif et logistique, etc.) et externe (*alumni*, pouvoirs de tutelle, mécènes, citoyen·e·s, etc.) – signifie publiquement qu'elle quitte définitivement le cadre actuel, qu'elle entame un *ch_{gmt}2*. Le grand danger à cette étape est de vouloir garder l'existant, de ménager les susceptibilités, de reporter au lendemain, de se rassurer via des *ch_{gmt}I*. Le danger est de vouloir *mettre de l'eau dans son vin* pour satisfaire les forces conservatrices au sein de l'institution. Faire cela est la meilleure manière de ne rien faire, de diluer l'engagement et de continuer durant quelques décennies les ajustements dans le même cadre. Ce premier temps doit donner une orientation qui signifie, aux yeux du monde, le changement de *nature* du système, qui indique très clairement que l'institution – la LSM par exemple – va faire *tout autre chose* dans l'enseignement de la gestion. Il est question de lucidité dans le diagnostic de la situation, d'honnêteté dans le discours et d'intégrité dans les actes. L'intention serait par exemple :

En tant qu'école universitaire de gestion, nous décidons dès maintenant d'abandonner l'enseignement du business-as-usual (sa doxa néoclassique et néolibérale, le dogme hors-sol de la croissance et de l'illimitisme, etc.) et ses avatars au service du greenwashing (développement durable, etc.), afin d'intégrer le cadre scientifique des limites planétaires, d'une descente matérielle et énergétique conséquente, dans une démarche de formation à la raison critique. Nous engageons pour cela – en délibération avec l'ensemble des autres disciplines, des autres facultés, des acteurs de la société – un processus de métamorphose radicale de nos enseignements, des paradigmes sous-tendant les pratiques

de la gestion, des axes de recherche afin que la communauté de la gestion devienne une force qui contribue à nous sortir de la trajectoire d'écocide planétaire.

La seconde étape – qui sera sans doute en partie l'objet d'un acte 3 de la part des déviant·e·s – est de se mettre en route concrètement, d'étudier, de concevoir et d'implémenter un nouveau programme de formation adapté aux engagements de la première étape. Cette mise en chantier complète des programmes de formation sera bien entendu incrémentielle (ch_{gmts}1), mais inscrite dans le nouveau cadre (ch_{gmt}2) issu de la première étape. C'est seulement ici qu'il est judicieux de se doter d'un calendrier sur quelques années, de remettre une certaine *douceur* dans l'enchaînement des nombreuses étapes qui suivent. Gardons à l'esprit qu'il est impossible – dans un ch_{gmt}2 – de planifier tout le voyage à l'avance ou de vouloir en maîtriser les moindres détails. C'est uniquement ici qu'est à nouveau audible l'argument que *cela prend du temps*.

Car si le chemin se fait en marchant, il faut au préalable se remettre debout et se doter d'une réelle volonté de voyage. C'est l'organisation de cette première étape, dans les plus brefs délais, que nous avons à construire, susciter, imposer par notre mobilisation collective. Même si nous en sommes encore loin dans les écoles de gestion, la métamorphose est l'unique chemin susceptible de permettre la bifurcation face à l'écocide et ses effondrements, et la seule voie capable de re-insuffler du sens et des égards dans nos manières d'habiter cette planète.

Laurent LIEVENS

Ingénieur de gestion, Sociologue, Psychomotricien

Enseignant-chercheur

<http://lievenslaurent.pbworks.com>

1 Mon propos continuera de prendre appui sur la situation de la Louvain School of Management et de l'UCLouvain, étant des institutions que je connais de l'intérieur. Mais ces analyses et propositions font aisément sens pour une large partie du paysage des organismes de formation, des facultés, des universités, en Belgique ou à l'étranger.

2 Voir notamment les travaux de Lewis Mumford (*Le Mythe de la machine*, tomes 1 et 2, Fayard, 1973-1974) et de Serge Latouche (*La mégamachine : raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès*, Broché, 2004).

3 Comme illustré par la croissance des appels à la mobilisation, notamment de la part des scientifiques. Tout récemment par exemple, plus de 1000 scientifiques de 47 pays – dont certains principaux membres du GIEC – signaient une nouvelle lettre ouverte alertant de l'impossibilité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C (<https://signon.scientistrebillion.com>).

4 Selon le philosophe Edgar Morin, « *Le principal moteur interne de l'histoire est celui d'une déviance qui se développe en même temps que se paralyse la régulation qui la réfrène ou que s'affaiblit la force qui la réprime.* » Il expose les principes de la déviance et le rôle des déviants, en donnant de nombreux exemples de déviants illustres dans le champ scientifique, comme Einstein, Fermi, Marie Curie. La déviance est toujours qualifiée d'hérésie par les tenants des vérités établies et « *suscite la haine mortelle des défenseurs de l'Invariance* » (sic).

5 Illustrant le célèbre *dilemme du prisonnier* appliqué à l'engagement militant (voir notamment : <https://leblogduradis.com/2019/03/06/changement-climatique-pourquoi-on-ne-se-bouge-pas>).

6 Au lieu d'une *réponse*, mentionnons p.ex. quelques *réactions* sous la forme de posts sur les réseaux sociaux de la part des autorités LSM 3 jours après l'acte 1, un communiqué de presse de l'UCLouvain au sujet du plan de transition 6 jours après, etc.

7 Notamment pour le cours d'économie, le fameux manuel dit « Mankiw », de N. Gregory Mankiw, véritable ode à l'idéologie néolibérale.

8 Le contrat officiel entre l'enseignant·e et l'étudiant·e pour chaque cours, précisant notamment les objectifs, les modalités d'évaluation, les ressources bibliographiques et les contenus de cours. Ces cahiers de charge sont publics et disponibles en ligne.

9 Par exemple les termes : écosystème, biotope, terre, climat, écologie, sol, terrestre, fossile, carbone, cycles, coopération, territoire, énergétique, permafrost, résilience, GIEC, IAASTD, IPBES, etc.

10 Par exemple les termes : empreinte (écologique), pollutions, ressources naturelles, écocide, effondrement, colonialisme, extractivisme, greenwashing, idéologie, anthropocène, gafam, productivisme, effet rebond, techno-solutionnisme, etc.

11 Par exemple les termes : capitalisme, capitalocène, marxisme, matérialisme, propriété privée, néolibéralisme, économie néoclassique, orthodoxe, hétérodoxe, sobriété, décroissance, descente énergétique et matérielle, économie coopérative, bien commun, permaculture, etc.

12 Par exemple les termes : open source, démantèlement, low tech, biomimétisme, logiciels libres, linux, indicateurs alternatifs, reconversion, monnaies alternatives, coopératives, etc.

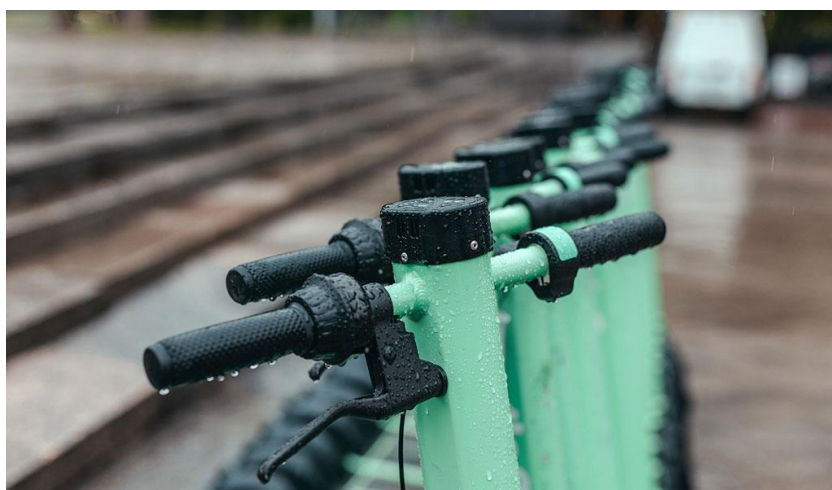
13 Par exemple les termes : désobéissance, écoféminisme, précarité, genre, patriarcat, imaginaire, domination, pauvreté, épistémologie, etc.

- 14 Disponible ici : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/universite-transition/plan-transition.html>
- 15 Si d'aventure les autorités avaient la volonté de résorber cette *fracture intellectuelle*, la littérature comporte une série d'auteur·e·s à (re)découvrir : Ivan Illich, Bernard Charbonneau, André Gorz, Jacques Ellul, Alain Gras, Thierry Paquot, Fabrice Flipo, Jacques Testart, Gilbert Rist, Jean Baudrillard, Geneviève Azam, Karl Polanyi, Marcel Mauss, Günther Anders, Isabelle Stengers, Bruno Latour, etc.
- 16 Continuer par exemple de percevoir la numérisation du monde comme une voie d'avenir susceptible de nous faire quitter la trajectoire d'écocide ne peut se faire qu'en oblitérant totalement la matérialité et la non soutenabilité de ce secteur. Voir notamment les travaux de la géologue minière Aurore Stephant, de Philippe Bihouix, de Jean-Marc Jancovici, de Vincent Mignerot, de Nicolas Meilhan, ainsi que ceux de Michel Desmurget au sujet de la *fabrique du crétin digital*.
- 17 Pour alimenter la réflexion, voir par exemple les analyses fécondes de François Terrasson, Hartmut Rosa, Baptiste Morizot, Vinciane Després, David Abram, etc.
- 18 Edgar Morin : *La Voie*, Fayard (2011), et *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Points (2015).
- 19 Exemple récent encourageant : après 7 jours de mobilisations et de blocages, les étudiant·e·s et activistes obtiennent de l'Université de Barcelone la mise en place d'un cours dédié aux mécanismes et conséquences de la crise climatique pour l'ensemble des formations. Un premier pas! <https://www.theguardian.com/world/2022/nov/12/barcelona-students-to-take-mandatory-climate-crisis-module-from-2024>
- 20 Greta Thunberg on the climate delusion : 'We've been greenwashed out of our senses. It's time to stand our ground', <https://www.theguardian.com/environment/2022/oct/08/greta-thunberg-climate-delusion-greenwashed-out-of-our-senses>
- 21 *Climat : le monde n'a plus le luxe du "greenwashing", insiste le chef de l'Onu*, <https://www.rtf.be/article/climat-le-monde-n-a-plus-le-luxe-du-greenwashing-insiste-le-chef-de-l-onu-11093946>
- 22 COP27 : 'Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique', lance le chef de l'ONU, <https://www.lesoir.be/475526/article/2022-11-07/cop27-nous-sommes-sur-lautoroute-vers-lenfer-climatique-lance-le-chef-de-lonu>
- 23 *Radical* renvoie à l'idée de « reprendre à la racine », c'est notamment le travail de l'épistémologie des sciences.
- 24 Voir par exemple le texte du philosophe André Gorz, « Leur écologie et la nôtre » (1974), <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/04/GORZ/19027>
- 25 Un article scientifique de l'université de Cambridge – intitulé *Discourses of climate delay* – a mis en évidence 12 excuses récurrentes brandies par les partisans du *statu quo* afin de retarder toute action sérieuse. Disponible ici: https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/7B11B722E3E3454BB6212378E32985A7/S2059479820000137a.pdf/discourses_of_climate_delay.pdf
- 26 Six des neuf limites planétaires à ne pas dépasser, identifiées par les scientifiques, ont déjà été franchies. Voir Wang-Erlandsson, L., Tobian, A., van der Ent, R.J. et al. A planetary boundary for green water. *Nat Rev Earth Environ* 3, 380–392 (2022). <https://doi.org/10.1038/s43017-022-00287-8>
- 27 Voir notamment le courant de pensée de la décroissance, dont les auteurs (Latouche, Ariès, Parrique, Sinaï, etc.) ont déconstruit cet oxymore. Nous renvoyons également aux 16 numéros d'Entropia (*Revue d'étude théorique et politique de la décroissance*), ainsi qu'au corpus de *l'économie écologique*.
- 28 Les ouvrages abordant ces questions existent, notamment : *Happyratie* (de Eva Illouz et Edgar Cabanas), *La méditation de pleine conscience, l'envers du décor* (de Elisabeth Martens), *Contre le développement personnel* (de Thierry Jobard), etc.
- 29 Nous renvoyons par exemple au travail d'Alain Grandjean, Julien Lefournier et Gaël Giraud au sujet de *l'illusion de la finance verte*, aux Éditions de l'Atelier (2021). L'actualité l'illustre également avec la récente mise en demeure d'une grande banque *engagée et éthique*, dans le cadre de financements à l'industrie fossile.
- 30 Extraits du poème d'Antonio Machado : *Caminante, no hay camino, [...] Se hace camino al andar, [trad.] : Toi qui chemines, il n'y a pas de chemin [...] Le chemin se fait en marchant.*

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

<https://blogs.mediapart.fr/laurent-lievens/blog/271122/acte-2-d-une-demission-la-metamorphose-pas-le-greenwashing>

La trottinette électrique, vraiment écolo ?



Introduction

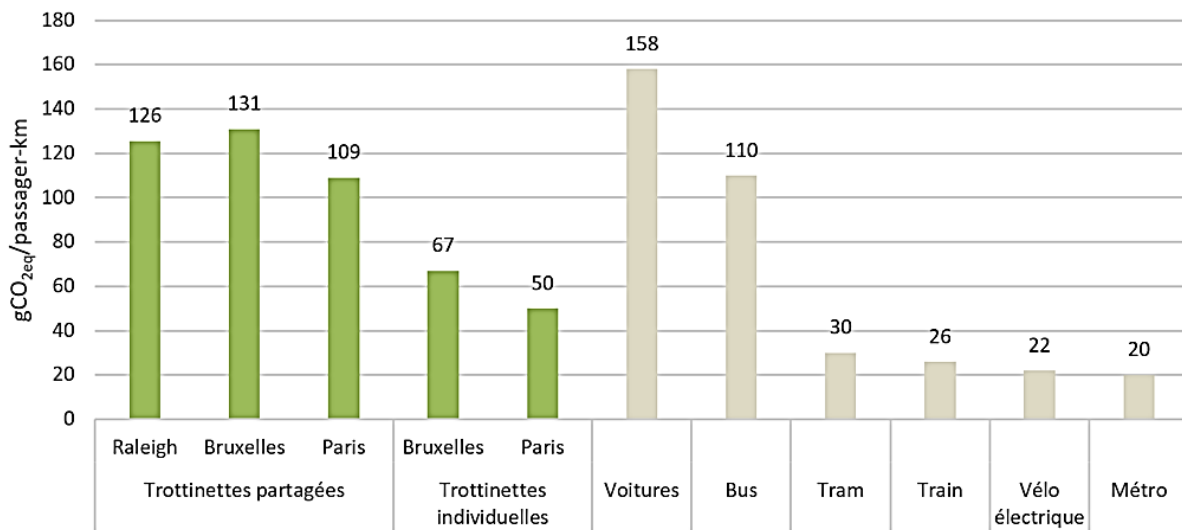
Ce 1^{er} juillet 2022, de nouvelles règles sont entrées en vigueur régissant l'usage des trottinettes électriques. Ces règles, adoptées par la Chambre des représentants le 5 mai, limitent cet usage aux personnes de plus de 16 ans. Le déplacement à deux et sur les trottoirs a été interdit. De plus, différentes zones de stationnement (interdites, obligatoires ou autorisées) ont été précisées.

L'instauration de telles règles fait suite aux nombreux conflits d'usage liés au partage de la voie publique qui se sont multipliés avec l'apparition de ces trottinettes dans nos rues. Ces règles répondent avant tout à des problématiques sécuritaires. Néanmoins, le développement de la micromobilité électrique répond à des enjeux plus systémiques, en témoigne leur intégration dans la Stratégie Régionale de Mobilité, qui les considère comme un moyen de fluidifier le trafic en milieu urbain et de désenclaver les campagnes¹.

Un enjeu finalement assez peu discuté est celui de l'impact environnemental de ces nouveaux modes de déplacement. En effet, et comme c'est le cas pour l'ensemble des moyens de transports, les solutions de micromobilité électrique ne sont exemptes d'impacts. Ainsi, il convient de se demander quel est l'empreinte écologique des solutions de micromobilité, en premier lieu desquels la trottinette. Alors, vraiment écolo cette trottinette électrique ?

Un impact qui dépend de l'usage

Pour analyser l'impact environnemental des trottinettes électriques et le comparer aux autres modes de transport, il convient d'analyser l'ensemble du cycle de vie de celles-ci, de la fabrication à la fin de vie, en passant par l'usage. Un certain nombre d'études se sont attelées à cette tâche, s'intéressant notamment aux émissions de gaz à effet de serre associées à ces trottinettes. En particulier, ces études ont analysé l'impact des trottinettes partagées en libre-service à Raleigh (USA)², Bruxelles³ et Paris⁴. Une synthèse des résultats de ces études est présentée par la Figure 1.



Figure

1 : Synthèse des émissions de gaz à effet de serre associées aux trottinettes électriques⁵

Un premier constat de ces études souligne l'importance de la durée de vie des trottinettes électriques sur leur impact environnemental. Cette durée de vie diffère fort selon le mode d'utilisation de la trottinette, c'est-à-dire selon qu'elle soit destinée à un usage individuel ou partagé. Le modèle d'affaire lié à ce deuxième type d'utilisation, orienté autour du transfert de l'usage plutôt que de la propriété de la trottinette, fait partie de ce que l'on appelle l'économie de la fonctionnalité. Cette économie de la fonctionnalité vise à intensifier l'usage des objets sur leur durée de vie. En effet, la firme gardant la possession de l'objet, elle a, en théorie, tout intérêt à allonger sa durée de vie par des opérations de maintenance préventive. En pratique cependant, dans le cadre d'offres en libre-service, les utilisateurs ont également moins d'incitants à prendre soin de l'objet. De ce fait, les trottinettes en libre-service sont souvent malmenées, soit du fait d'un usage peu consciencieux, soit du fait d'actes de vandalisme. Ainsi, la durée de vie estimée par Moreau et ses co-auteurs dans leur étude du contexte bruxellois était de 7 mois et demi. Loin d'augmenter la durée de vie des trottinettes, les offres en libre-service peuvent au contraire réduire celle-ci par rapport à une utilisation individuelle (bien qu'il soit à noter que la durée de vie des trottinettes en libre-service tend à augmenter ces dernières années).

La deuxième raison avancée pour expliquer la différence d'impact entre trottinettes personnelles et partagées vient du mode de recharge utilisé. En effet, les trottinettes partagées sont généralement collectées en camionnette (bien souvent diesel) par des « juicers » en vue d'être rechargées. Ce système de recharge représente une part très importante de l'impact environnemental des trottinettes en libre-service (43% des émissions de gaz à effet de serre dans l'étude américaine). De plus, la collecte des trottinettes a également un impact social non négligeable, les *juicers* étant généralement sous statut d'entrepreneur indépendant.

Enfin, de nombreuses études soulignent l'importance de l'origine de l'électricité utilisée pour la recharge dans le potentiel de réchauffement climatique des véhicules électriques⁶. Néanmoins, dans le cas de la trottinette, cet impact reste assez limité comparativement à la production et à la collecte des trottinettes pour recharge.

Un impact qui dépend du report modal vers la trottinette

Malgré ces limitations, l'utilisation d'une trottinette électrique reste plus écologique que celle d'une voiture individuelle (Figure 1). On pourrait donc supposer qu'à l'échelle de la société l'adoption de la trottinette électrique induise une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement les choses ne sont pas si simples que cela, l'impact réel de l'adoption de la trottinette électrique dépendant d'un autre facteur : le report modal.

En effet, en vue d'évaluer l'impact du développement de la trottinette électrique, il importe non pas d'en analyser son impact environnemental « absolu », mais bien son impact « relatif », c'est-à-dire en comparaison des modes de transport que celle-ci remplace. Ainsi, bien que la trottinette électrique émette moins de gaz à effet de serre lors de son cycle de vie qu'une voiture, elle en émet plus que les moyens de transport par rail (train, tram, métro) et le vélo (Figure 1). Ainsi, remplacer ces pratiques par l'utilisation de la trottinette revient à augmenter les émissions totales de gaz à effet de serre.

Alors qu'en Amérique du Nord l'utilisation des trottinettes électriques partagées remplace de manière substantielle les trajets en voiture (à la fois par voiture individuelle ou taxi/VTC), ce report modal provient

davantage des transports en commun et de la marche en Europe de l'Ouest⁷. Par exemple, une étude de Bruxelles Mobilité⁸ a montré que 70% des 1 181 participants à l'étude auraient effectué leur trajet en combinant les transports en commun et la marche, et 44% en marchant⁹. A contrario, seulement 26% des répondants auraient pu effectuer leur trajet en véhicule motorisé personnel (incluant non seulement les voitures mais aussi les motos et les scooters) et 18% en taxi ou en VTC. Cette spécificité peut notamment s'expliquer par une surreprésentation des jeunes (moins de 35 ans) parmi les usagers de trottinettes, ceux-ci étant également proportionnellement moins motorisés, notamment en milieu urbain¹⁰[10].

Cette analyse doit aussi prendre en compte l'impact de la trottinette électrique sur la demande de mobilité (c'est-à-dire le développement de nouveaux trajets qui n'auraient pas été effectués sans elle). Ainsi, 5% des répondants de l'étude de Bruxelles Mobilité n'auraient tout simplement pas effectué les trajets qu'ils effectuent par trottinette électrique. La trottinette électrique tend donc à augmenter la demande en mobilité, notamment du fait d'un possible usage socio-récréatif.

Comme vu précédemment, l'impact environnemental des trottinettes électriques partagées est plus important que celui des trottinettes électriques individuelles, notamment du fait d'une durée de vie différente et d'un système de recharge énergivore. En plus de ces facteurs, une différence dans le report modal entre les deux modèles d'affaires principaux associés à la trottinette électrique (possession ou partage) accentue cette différence d'impact. En effet, les trottinettes personnelles tendent à remplacer significativement plus (44% contre 26%) l'usage d'un véhicule motorisé personnel. Ainsi, dans le cas de Bruxelles, les trottinettes électriques partagées participent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre (émettant 21g de CO_{2-eq} par passager-kilomètre de plus que les moyens de transport qu'elles remplacent), tandis que les trottinettes individuelles ont un impact relatif positif (émettant 50g de CO_{2-eq} par passager-kilomètre de moins que ce qu'elles remplacent).

Conclusion : la micromobilité oui, mais pas n'importe comment !

Comme le montre l'analyse ci-dessus, le développement de la trottinette électrique partagée n'induit pas « de facto » une réduction des gaz à effet de serre, et peut même participer à l'accélération du réchauffement climatique, la faute à une durée de vie trop courte, un système de recharge très énergivore (et polluant), et un report modal depuis des moyens de transports moins polluants.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il importe d'éviter d'utiliser ces trottinettes pour des trajets non utiles, qui n'auraient pas été effectués sinon. De plus, il convient de privilégier l'utilisation de celles-ci pour remplacer des moyens de transport plus polluants ce qui, dans le cas de la trottinette électrique partagée, signifie uniquement la voiture¹¹. Quel que soit le modèle d'affaire associé à la trottinette, il sera toujours préférable de privilégier la marche ou le vélo, qui sont des alternatives crédibles sur les distances parcourues en trottinette électrique.

Il est cependant important de noter que, si désir il y a d'utiliser la trottinette comme moyen de transport, il est souvent plus écologique (en fonction de la fréquence d'utilisation bien sûr) d'opter pour l'achat d'une trottinette plutôt que pour l'utilisation d'un système de partage. Cela est pourtant contre-intuitif, et en fait un parfait contre-exemple du fait que l'économie du partage n'est pas forcément plus vertueuse pour l'environnement que le modèle économique classique basé sur la possession individuelle. Ainsi, il importe d'être très prudent lors de la mise en place de solutions de mobilité basées sur l'économie du partage.

Dans le cas des trottinettes électriques partagées, il est urgent d'inciter les compagnies à revoir leur système de recharge. En effet, celui-ci n'est pas une fatalité, et il pourrait être envisageable, par exemple, d'utiliser un modèle de « battery swapping » (à condition d'adapter la conception des trottinettes à ce système) avec collecte des batteries par vélo cargo. De plus, les efforts en matière d'éco-conception doivent se poursuivre en intégrant d'avantage la fin de vie afin de permettre une remise à neuf (remanufacturing) des machines et des batteries, et de faciliter encore davantage le recyclage lorsque celui-ci est inévitable.

Pour réduire l'impact environnemental de ces trottinettes partagées, un levier d'action important a été introduit par le décret du 8 juillet 2021 relatif au cyclopartage en flotte libre¹². En effet, à partir du 1^{er} janvier 2023, l'exploitation des véhicules de cyclopartage devra faire l'objet d'une licence octroyée pour 3 ans. Les conditions générales d'octroi de ces licences, qui doivent être fixées par arrêté d'exécution, pourront inclure des clauses sur l'usage d'électricité verte ou sur l'électrification des véhicules automobiles associés à la collecte¹³. Canopea soutient l'intégration de clauses environnementales ambitieuses dans ces arrêtés d'exécution.

De plus, ce décret fixe également la possibilité pour une commune de demander une redevance aux opérateurs, redevance qui pourrait être modulée en fonction de certains critères environnementaux. En effet, il est stipulé qu'une distinction peut être opérée entre les différentes catégories de véhicules de cyclopartage.

Il est donc théoriquement possible, pour une commune, d'implémenter un signal-prix incitant à l'utilisation de véhicules avec un impact environnemental moindre. La définition de ce qui est entendu par « catégorie » semble cependant limitée aux différents types de véhicules (définis dans l'article 1 alinéa 11 du décret du 8 juillet 2021), ne permettant pas une modulation liée à la motorisation (puissance) ou à d'autres caractéristiques influant sur l'impact environnemental du véhicule.

Le décret du 8 juillet 2021 est un premier pas vers la réduction de l'impact environnemental des trottinettes électriques et autres véhicules partagés. Son influence reste cependant limitée et dépend grandement de l'arrêt d'exécution à venir. Canopea sera attentive au contenu de cet arrêté, qui définira si l'on trottine vers une micromobilité durable... ou si l'on piétine.

1. SPW Mobilité et Infrastructures (2019) Stratégie régionale de mobilité. Volet 1 – Mobilité des personnes
2. Hollingsworth, Copeland & Johnson (2019) Are e-scooters polluters? The environmental impacts of shared dockless electric scooters, *Environmental Research Letters*, 14
3. Moreau et al. (2020) Dockless E-Scooter: A Green Solution for Mobility? Comparative Case Study between Dockless E-Scooters, Displaced Transport, and Personal E-Scooters, *Sustainability*, 12
4. de Bortoli & Christoforou (2020) Consequential LCA for territorial and multimodal transportation policies: method and application to the free-floating e-scooter disruption in Paris, *Journal of Cleaner Production*, 273
5. Les données pour les autres moyens de transport sous issues des données STIB (voiture, bus, tram et métro), SNCB (train) et European Cycling Federation (Vélo électrique)
6. Nordelöf et al. (2014) Environmental impacts of hybrid, plug-in hybrid, and battery electric vehicles—what can we learn from life cycle assessment ?, *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 19, 1866-1890
7. Wang et al. (2022) What travel modes do shared e-scooters displace? A review of recent research findings. *Transport Reviews*.
8. Bruxelles Mobilité (2019) Enquête sur l'usage des trottinettes électriques à Bruxelles
9. Plusieurs réponses étaient possibles
10. Masuy, A. (2020) Principaux résultats de l'enquête sur la mobilité des Wallons – MOBWAL 2017. <https://www.iweps.be/publication/principaux-resultats-de-lenquete-sur-la-mobilite-des-wallons-mobwal-2017/>
- & Ermans, T. (2019) Les ménages bruxellois et la voiture. <https://ibsa.brussels/actualites/les-menages-bruxellois-et-la-voiture>
11. L'impact du bus peut également s'avérer plus important. Cependant cela dépend, contrairement à la trottinette, du taux de remplissage de celui-ci. Ainsi, soutenir un report modal depuis le bus irait dans le sens d'une augmentation de l'impact de celui-ci, ce qui n'est pas non plus souhaitable.
12. Bien qu'initialement exclus du cadre de ce décret, les trottinettes y ont été rajoutée par décret le 16 juin 2022.
13. Il est à noter que cette deuxième clause ne soutient pas l'utilisation du vélo cargo, qui pourrait cependant représenter, dans le cas des trottinettes, une alternative potentiellement intéressante aux véhicules automobiles. Une formulation plus large, basée sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules de collecte, aurait donc été préférable

Jean MANSUY, 20 octobre 2022 (IEW)

Chasse : audition de qualité et surdité politique



Début novembre, le Parlement wallon a remis ses conclusions suite à l'audition d'un représentant du Collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » début octobre. Ces conclusions sont, pour le Collectif, totalement insuffisantes. Elles démontrent l'incapacité du monde politique à prendre les mesures de base nécessaires pour que cette activité de loisirs soit correctement encadrée. Des engagements en ce sens avaient pourtant été pris il y a près de 20 ans.

Avertissement : le texte qui suit est le communiqué du Collectif « Stop aux dérives de la chasse » envoyé après avoir pris connaissance des conclusions de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture du Parlement wallon. L'audition du collectif avait été organisée suite au succès d'une pétition (récolter plus de 1 000 signatures ouvre la tenue d'une audition parlementaire). Le texte reprenant les conclusions ainsi que le lien vers l'audition sont disponibles au bas du présent article).

En 2004, après de longs débats, le Parlement wallon votait à l'unanimité une résolution demandant au Gouvernement de légiférer pour réguler l'activité de la chasse. Cette résolution définissait des principes écologiques, éthiques et de participation plus démocratique et collective.

Elle rappelait notamment que la biodiversité chassée était un bien commun, qu'il n'y a « chasse que quand l'animal chassé est un animal sauvage capable de se défendre ayant pu se développer, se déplacer, s'alimenter et se reproduire dans des conditions naturelles ».

Elle demandait de mettre en place des plans de gestion régionaux, de monitorer correctement les populations d'espèces chassées, d'ouvrir les conseils cynégétiques à une large participation des usagers des paysages ruraux, de soumettre l'agrément des conseils cynégétiques à la réalisation d'objectifs de gestion. Elle exigeait entre autres des modes et des pratiques de chasse qui garantissent la plus grande efficacité de mise à mort en limitant le plus possible la souffrance infligée et de soumettre tout lâcher à l'élaboration d'un programme intégré de gestion.

Conclusions consternantes

C'est sur cette base que le Collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » a interpellé les parlementaires début octobre vu l'absence de mise en œuvre de quasi tous les éléments de cette résolution adoptée à l'unanimité il y a 20 ans.

Depuis, les densités de grands gibiers – gérées de manière exclusive par les chasseurs (représentés par le RSHCB) pour développer leur activité de loisir – ont explosé et donnent lieu à une spirale infernale. Ces surdensités sont à l'origine de maladies et leurs impacts sur la biodiversité, les écosystèmes naturels, la production forestière, les prairies, les cultures, les jardins, les accidents routiers... sont devenus catastrophiques. Par manque de courage politique, elles ont entraîné depuis des coûts de plusieurs dizaines de millions d'euros et mettent en péril des activités socio-économiques (agriculture, sylviculture, tourisme...) pourtant essentielles pour l'avenir de la Wallonie.

On continue de lâcher des centaines de milliers d'oiseaux élevés de manière artificielle dans des paysages inadéquats dans le seul but de les tirer. On est à l'opposé total des ambitions d'une chasse qui respecte des principes écologiques, éthiques et de participation collective et démocratique.

Ce mardi 8 novembre a eu lieu la remise des conclusions des parlementaires wallons membres de la commission suite à l'audition du Collectif. Ces conclusions sont totalement déconnectées de la réalité des enjeux des déséquilibres biologiques, écologiques et socio-économiques qui sont gravement menacés par l'activité de loisirs d'une toute petite fraction de la population wallonne dont les représentants s'obstinent à ne pas prendre leur responsabilité.

Fanny Cloutier, coordinatrice du Collectif « Stop aux Dérives de la Chasse » : « *Malgré quelques points positifs, tel qu'une demande de promotion des modes de chasse alternatifs à la battue à cor et à cri, [...] les conclusions sont consternantes* ».

Le nourrissage et les lâchers sont toujours autorisés...

Les résolutions proposées par les parlementaires wallons démontrent que l'engagement de la DPR sur la question du nourrissage par exemple, censée être appliquée depuis 2019, ne sera toujours pas mise en œuvre, alors que la surpopulation du grand gibier est patente. Le Ministre de la chasse est pourtant aussi celui de l'agriculture, largement concernée par l'impact des surdensités de sangliers. L'enjeu de l'impact sanitaire des lâchers de dizaines de milliers d'oiseaux gibier dans un contexte endémique de grippe aviaire, démontré par le développement des foyers à Clavier et Frasnès-lez-Anvaing qui impactent de nombreuses espèces rares et protégées, est aussi totalement ignoré par le Parlement. Il n'existe actuellement aucune justification à cette pratique, qui bafoue le respect du bien-être animal et qui nuit à la biodiversité endémique wallonne, si ce n'est pour faire plaisir à certains chasseurs. Les problèmes ne feront pourtant qu'augmenter et les solutions ne pourront qu'être plus radicales.

Le Parlement et le Gouvernement : paralysés

Ces seuls exemples montrent que le monde politique est trop paralysé pour s'investir dans les nombreuses problématiques liées aux dérives irresponsables associées aux pratiques d'une partie des chasseurs.

Pas un mot non plus sur une réforme fondamentale de la Loi sur la Chasse qui date de 1882 pour y inscrire des principes fondamentaux écologiques, éthiques et de gestion participative et collective d'un bien commun au XXI^{ème} siècle.

« *Malgré un impact sanitaire considérable, le non-respect des principes de base du bien-être animal, la destruction de la biodiversité ou encore l'augmentation des conflits entre les différents utilisateurs de la forêt, ces dérives, dénoncées par 79 associations et des dizaines de milliers de citoyens wallons, ne sont toujours pas prises au sérieux par nos dirigeants politiques* », déclare la coordinatrice du Collectif.

À l'heure des grandes déclarations ambitieuses lors des COP27 (climat) et COP15 (biodiversité), cette absence de prise de conscience des enjeux environnementaux et de société, de la nécessité d'actions qui deviendront sinon de plus en plus radicales, de leur responsabilité et de leur pouvoir est très interpellant.

Vu cette situation, le Collectif continuera à se mobiliser et à rassembler les très nombreux acteurs de la société civile pour préparer une réforme fondamentale de la Loi sur la Chasse lors de la prochaine législature. Retrouvez l'ensemble des conclusions du Parlement de Wallonie en pdf (<https://stopderiveschasse.be/wp-content/uploads/2022/11/ConclusionsPW.pdf>). [...]

Corentin ROLAND (Canopea-IEW), 22 novembre 2022

La publicité pour les énergies fossiles désormais interdite

Le gaz, en revanche, ne sera soumis à cette interdiction qu'à compter du 30 juin 2023.

Haro sur les énergies polluantes. À compter de ce lundi, il n'est plus permis aux entreprises de faire de la publicité pour les énergies fossiles. La mesure, votée en 2021 dans le cadre de la loi climat, entre en application et concernera les produits pétroliers, les énergies issues du charbon minier et l'hydrogène carboné. Le gaz, en revanche, bénéficie d'une exemption temporaire et verra sa publicité autorisée jusqu'au 30 juin 2023.

« Il s'agit d'être en conformité avec le droit européen dans la perspective de la fin des TRV gaz, qui intervient en 2023, avait expliqué l'entourage de la ministre de la Transition écologique de l'époque, Barbara Pompili. S'ils n'ont pas accès à la publicité, les fournisseurs alternatifs de gaz ne peuvent pas se démarquer de l'acteur historique et ce serait considéré comme une barrière à l'entrée ».

Durcissement global des règles

Une autre étape de l'encadrement de la publicité aura lieu début 2023, avec l'interdiction de promettre qu'un produit respecte le principe de « neutralité carbone ». Car en réalité, cette mention est généralement basée sur le principe de « compensation » ; c'est-à-dire que l'entreprise soutient des technologies dites « d'élimination » du dioxyde de carbone et estime que ces financements compensent les émissions de gaz à effet de serre issues de la production de ses produits.

Ainsi, à compter du 1er janvier prochain, cela ne sera plus possible, à moins que le bien ne soit assorti d'un « bilan des émissions de gaz à effet de serre du produit ou service concerné couvrant l'ensemble de son cycle de vie ». Objectif : éviter le « greenwashing » de la part des entreprises.

Cette politique progressive d'interdiction n'est pas sans rappeler les recommandations de la Convention citoyenne pour le climat, rassemblée à la demande d'Emmanuel Macron lors de son précédent quinquennat. La convention avait alors plaidé pour une interdiction plus radicale : devaient selon elle disparaître « sur tous les supports publicitaires les produits ayant un fort impact sur l'environnement ».

LE FIGARO (publié le 22/08/2022)

À lire et à écouter sur le site Le Figaro (bonnesnouvelles)

Voitures et CO₂ : les performances ignorées des chefs de file

Le 22 septembre 2022, à l'occasion de la semaine de la mobilité, la FEBIAC s'adressait aux décideurs politiques belges par voie de presse. Le lobby de l'automobile affirmait sans rire : « *Le politique s'acharne sur l'automobile comme bouc émissaire symbolique* » et « *Nous sommes chef de file dans la lutte contre le changement climatique* ». Rien que ça... Ces déclarations nous ont donné envie de chiffrer les performances de ces chefs de file injustement méconnus.

Notre démarche visait plus spécifiquement à tester les mérites respectifs de différents scénarios d'évolution du parc automobile en Belgique. Notre scénario de référence inclut les législations actuelles qui balisent les évolutions du marché automobile en Europe et en Belgique jusque 2030. Nos scénarios alternatifs sont des scénarios « de rupture » par rapport aux tendances observées au cours des dernières années.

Pour réaliser une modélisation des émissions futures, il faut d'abord parvenir à modéliser le présent. C'est ce que nous avons fait dans un premier temps, en tenant compte :

- de la pyramide des âges des voitures (nous avons volontairement limité la pyramide aux voitures de 0 à 20 ans d'âge – *figure 1*) ;
- des émissions de CO₂ par année de première immatriculation en augmentant de 25% les émissions officielles des voitures, lesquelles sont notoirement sous-évaluées (25% correspond à l'écart moyen entre les émissions NEDC (anciennes procédures de test) et WLTP (nouvelles procédures) ;
- du kilométrage moyen des voitures belges ; valeur adoptée : 14 770 km (arrondi à 14 800), soit le kilométrage moyen de 2017, dernière année pour laquelle un rapport complet a été publié par l'administration fédérale.

•

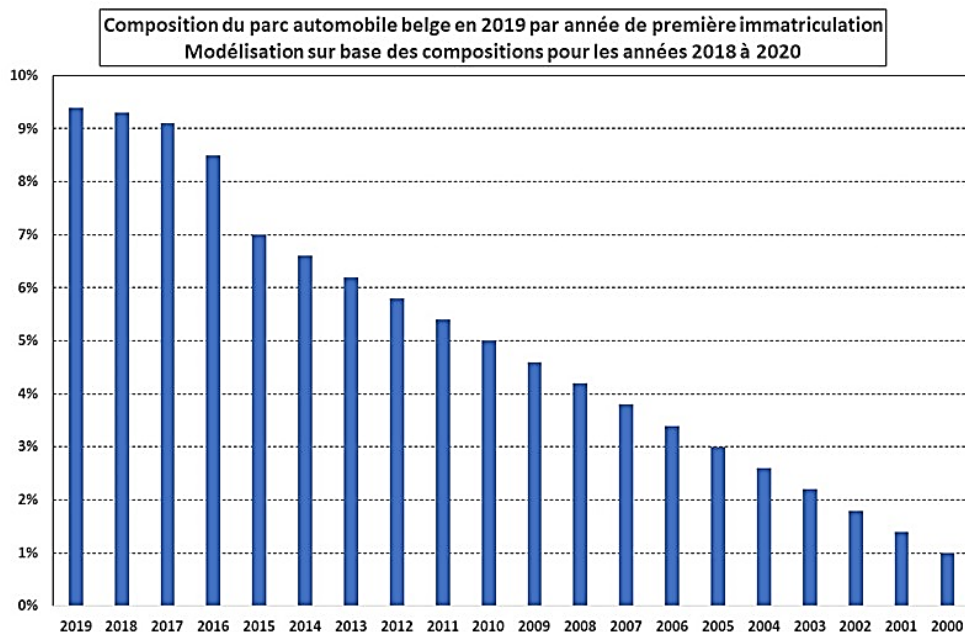


Figure 1 : Pyramide des âges du parc automobile belge – modélisation CANOPEA sur base des statistiques FEBIAC

Résultat de nos calculs : les voitures belges ont émis 14 millions de tonnes de CO₂ en 2019. La précision du résultat est tout à fait satisfaisante : celui-ci est juste inférieur de 5% aux émissions des inventaires nationaux (14,8 MtCO₂ en considérant que 60% des émissions du secteur routier sont imputables aux voitures). Le modèle peut donc être utilisé pour estimer les émissions futures.

Dans un deuxième temps, nous avons calculé les émissions du parc automobile belge en 2030, en tenant compte :

- de la législation européenne qui impose des objectifs de réduction des émissions aux constructeurs ; la révision en cours confirmera, semble-t-il, les objectifs de -15% sur la période 2021-2025 et -55% sur 2021-

2030 ; les réductions (c'est ce qui a été observé ces dernières années) sont toujours plus lentes au début de la période et plus rapides à la fin : ceci a également été pris en compte ;

- des effets de la réforme fiscale des voitures de société, laquelle devrait favoriser l'immatriculation des voitures « full électrique » (BEV pour battery electric vehicles) plutôt que d'hybrides rechargeables (PHEV pour plug-in hybrid vehicles) ;

- de la croissance du parc automobile, laquelle a été de + 1,2%/an en moyenne au cours des 20 dernières années ; le même rythme de croissance a été adopté pour les 10 prochaines années.

Sous ces hypothèses (qui constituent notre scénario de référence ou BAU pour business as usual), le parc automobile belge devrait émettre 10,4 MtCO₂ en 2030 (*figure 2*), soit une réduction de 26% par rapport à 2019. Il est utile de remarquer au passage que les émissions en 2019 étaient de l'ordre de celles observées au début des années 2000... et 25% supérieures à celles de l'année 1990 ! Le scénario BAU nous permettrait donc, en 2030, de retrouver le niveau de 1990, soit 40 ans plus tôt... Il resterait alors 20 ans (horizon 2050) pour réaliser l'effort colossal nécessaire pour décaborder complètement le secteur...

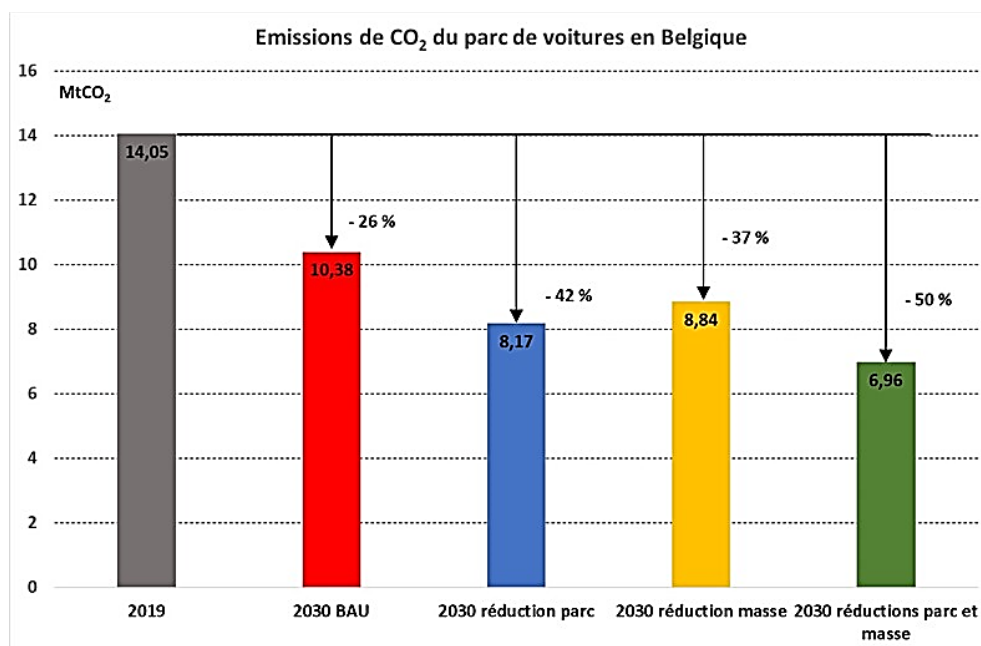


Figure 2 : Emissions de CO₂ du parc automobile belge en 2019 et en 2030 sous diverses hypothèses

Il convient ici de remarquer que le scénario BAU se base sur les objectifs de réduction des émissions européens, lesquels sont établis en considérant que les émissions de CO₂ des voitures électriques (BEV) sont nulles et que celles des voitures électriques hybrides rechargeables (PHEV) sont très faibles. En tenant compte des émissions liées à la mise à disposition de l'électricité nécessaire pour recharger les batteries de ces véhicules, les émissions en 2030 sont de l'ordre de 11,4 MtCO₂, soit une diminution de l'ordre de 18% seulement par rapport à 2019 (au lieu de 26%). Les calculs suivants ont néanmoins été menés en cohérence avec le scénario BAU et la manière dont sont actuellement comptabilisées les émissions des voitures en Europe, aussi décevante que cette approche soit-elle.

Troisième temps : au lieu de la croissance de 1,2%/an observée sur les 20 dernières années, nous avons modélisé une décroissance du parc automobile (c'est-à-dire une diminution du nombre de voitures en circulation) de 1,2% par an. Résultat impressionnant : les émissions chutent à 8,2 MtCO₂, soit une réduction de 42% par rapport à 2019.

Dans un quatrième temps, nous avons cette fois modélisé une diminution de la masse des voitures neuves (ou de leur poids en langage courant). Pour déterminer dans quelle mesure une diminution de la masse induit une diminution des émissions, nous avons utilisé un échantillon de 140 voitures représentatif du marché automobile européen (*figure 3*). À un accroissement de 100 kg correspond une augmentation des émissions d'un peu plus de 8 gCO₂/km. Avec une hypothèse modeste de 5% de réduction par an entre 2023 et 2030, l'effet est saisissant : les émissions en 2030 chutent à 8,8 MtCO₂, soit près de 37% de réduction par rapport à 2019.

Ce qui prouve encore une fois le bienfondé du concept LISA Car (pour light and safe car : voiture légère et sûre) développé par Canopea et l'asbl Parents d'Enfants Victimes de la Route.

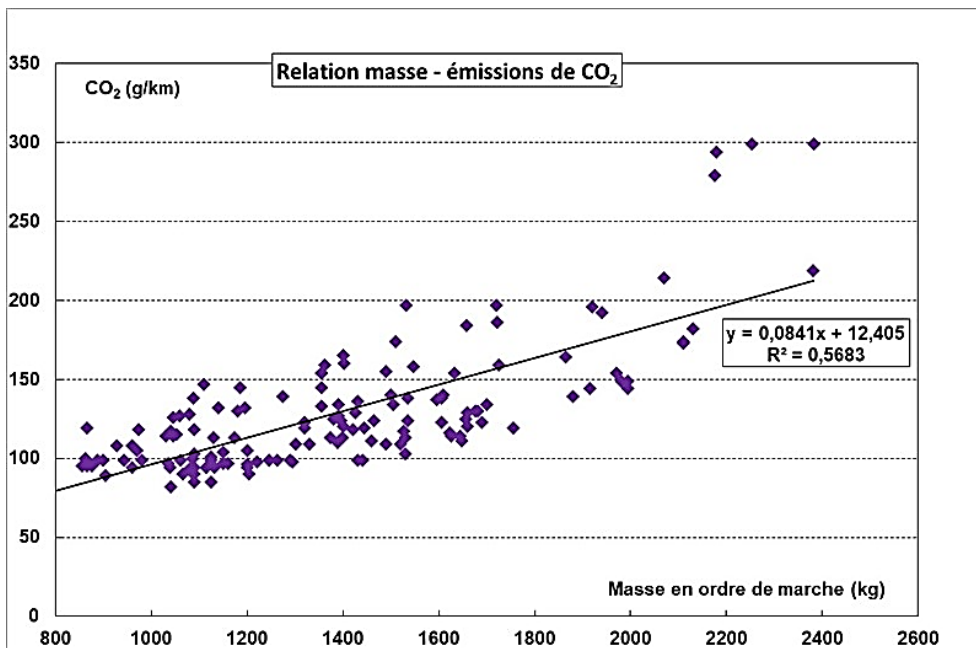


Figure 3 : relation entre la masse des voitures (exprimée en kg) et leurs émissions de CO₂, sur base d'un échantillon de 140 voitures représentatif du marché automobile européen (données 2017 – calculs Canopea)

Enfin, dans un cinquième temps, nous avons modélisé les effets combinés d'une diminution de la taille du parc automobile et de la masse des voitures. Et l'effet nous a laissés rêveurs : 50% de réduction des émissions de CO₂ par rapport à 2019. On double la performance par rapport au scénario où l'on se contente de laisser faire les « chefs de file » (les constructeurs). Pas étonnant : ils se contentent, eux, de suivre la législation européenne. Législation dont leur travail de lobby a raboté les ambitions...

Canopea ne suggère pas aux décideurs de « s'acharner sur l'automobile » pour reprendre l'expression de la FEBIAC. Mais simplement d'utiliser les outils dont ils disposent (notamment la fiscalité) pour ramener les constructeurs à la raison, eux qui produisent des voitures toujours plus lourdes et plus puissantes, donc plus consommatrices d'énergie et plus polluantes – quelle que soit leur motorisation. Hélas, les derniers échos de la réforme de la fiscalité en Wallonie (qui figure dans la déclaration de politique régionales de 2019) ne laissent pas beaucoup de place à l'espoir pour cette législature...

« *Nous sommes chefs de file de la lutte contre le changement climatique* » affirmait la FEBIAC en septembre 2022. Certes, les constructeurs d'automobiles sont sans doute chefs d'une file – et même de plusieurs : la file de la triche (voir le dieselgate), la file du lobby (avec une puissance de frappe impressionnante), la file de l'arrogance, la file de la dérive écologiquement irresponsable du marché (accroissement de la masse et de la puissance des voitures)... mais assurément pas celle de la lutte contre les changements climatiques !

Pierre COURBE, Canopea (IEW), 8 novembre 2022

Les vols d'affaires doivent être régulés



Un nouveau sondage à l'initiative de la campagne « Travel Smart » et mené par Ipsos révèle que trois voyageurs d'affaires sur cinq ont réduit leur propension à prendre l'avion suite à la pandémie.

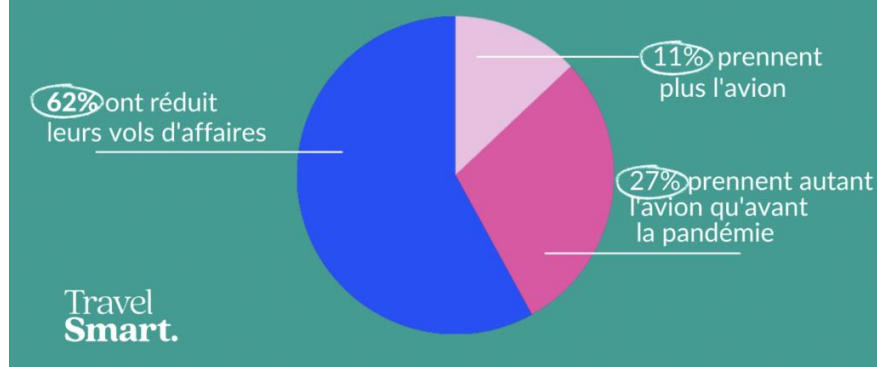
Une enquête menée auprès de 2 506 employés dans plusieurs pays¹ confirme qu'une écrasante majorité d'employés (77%) estiment que les entreprises ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Pour participer au sondage, les personnes interrogées devaient être employées à temps plein dans une organisation comptant au moins 50 salariés et avoir entre 18 et 74 ans.

Pour l'ensemble des salariés sondés, l'enquête révèle que trois quarts d'entre eux pensent que la réduction des vols d'affaires constitue un facteur important de réduction de l'empreinte carbone des entreprises. La plupart des participants souhaitent modifier leurs habitudes de voyage afin de diminuer leur empreinte carbone. Ils estiment aussi avoir un rôle important à jouer dans la transformation de la politique de déplacements de leur entreprise. Ils sont encore plus nombreux à penser que les entreprises doivent fixer des objectifs de réduction des vols d'affaires, y compris leur politique de déplacements.

Denise Auclair, chargée du programme « voyages d'affaires » chez Transport & Environment, explique : « Les habitudes liées aux vols d'affaires ont changé, et pour les employés, il est normal que les entreprises prennent leurs responsabilités dans la réduction des émissions. Le changement nécessite des objectifs et politiques clairs de la part des directions, conformes aux attentes des employés. Cela ne peut qu'aider les entreprises dans la course actuelle pour recruter et conserver les meilleurs talents. »

Dans les cinq pays sondés, 62% des salariés interrogés qui déclarent prendre l'avion pour le travail² ont déjà changé leurs habitudes de déplacement par rapport à la période pré-Covid. 23% d'entre eux disent avoir arrêté complètement les trajets d'affaires en avion, et 40% volent « beaucoup moins » ou « un peu moins ». Parmi les salariés restants, ils sont 27% à voler « comme avant » et seulement 11% à « voler plus ». On peut conclure que la majorité des salariés qui prennent l'avion pour le travail pourraient facilement accepter une nouvelle politique d'entreprise, étant donné que leurs comportements de voyage ont déjà changé.

Les employés prennent moins l'avion depuis la pandémie



La pandémie a montré qu'il était possible de réduire les voyages d'affaires tout en continuant à travailler efficacement. Lorsqu'on leur demande leurs options préférées pour réduire leur impact environnemental, ces employés citent en premier les réunions en ligne (53%), puis le recours à un autre moyen de transport (32%), et enfin la réduction des vols (36%). Le report modal³ est d'ailleurs considéré comme clé dans la réduction de la demande énergétique et des émissions de carbone. Les entreprises n'ont donc plus d'excuses pour ne pas revoir leur politique de voyages d'affaires en avion, explique T&E.

L'avènement des collaborations à distance aura très probablement un impact important sur l'organisation des réunions internes. En effet, une grande majorité des voyageurs d'affaires sondés (72 %) indiquent qu'ils souhaitent prendre moins souvent l'avion pour des réunions internes afin de réduire leur impact environnemental. 67% des sondés souhaitent planifier davantage de réunions locales que de réunions internationales, et donc essayer de limiter les vols long courrier.

« Les employés ont conscience de l'impact climatique des vols et souhaitent réduire leurs déplacements. Mais ils attendent que leurs dirigeants donnent l'exemple, en fixant des objectifs ambitieux de réduction des vols d'affaires. À la veille du lancement de la COP 27, le moment est d'autant plus opportun pour le faire. Les dirigeants d'entreprises qui prétendent se soucier du changement climatique devraient d'abord examiner leurs propres habitudes de vols et saisir l'occasion de s'engager à maintenir les vols de leur entreprise en dessous de 50 % des niveaux pré-pandémie, en tant que mesure clé pour réduire les émissions des entreprises », conclut Denise Auclair.

Notes aux rédactions :

L'enquête a été réalisée en ligne par Ipsos, auprès d'un échantillon de 2 506 adultes dans cinq pays – États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne et Espagne. Pour participer à l'enquête, les personnes interrogées devaient être employées à temps plein dans une organisation comptant au moins 50 salariés et être âgées de 18 à 74 ans. L'échantillon d'employés a ensuite été subdivisé pour se focaliser sur des voyageurs d'affaires uniquement.

Dans cette étude, les voyageurs d'affaires sont ceux qui déclarent avoir pris l'avion pour leur travail avant le Covid ou qui prennent actuellement l'avion pour leur travail. L'échantillon de voyageurs d'affaires était de 1 279 personnes. Le travail sur le terrain a été effectué entre le 6 et le 10 octobre 2022. Des pondérations démographiques ont été appliquées au niveau national. Le sondage a un intervalle de crédibilité de plus ou moins 2,4 points de pourcentage pour tous les répondants. Le sondage a également un intervalle de crédibilité de plus ou moins 3,4 points de pourcentage pour tous les voyageurs d'affaires.

CANOPEA (IEW), 3 novembre 2022

1. Le sondage a été réalisé dans cinq pays, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume Uni et les États-Unis.
2. L'échantillon d'employés a été scindé pour identifier les seuls voyageurs d'affaires. Dans cette étude, les voyageurs d'affaires sont ceux qui disent avoir pris l'avion pour le travail avant le COVID ou qui prennent actuellement l'avion pour le travail. Il s'agissait d'un échantillon de 1.279 personnes à travers le Royaume-Uni, les États-Unis, la France, l'Allemagne et l'Espagne.
3. Le rapport modal, ou *modal shift* en anglais, correspond au transfert d'une partie du flux associé à un mode de transport spécifique vers une autre catégorie de transport

Méconnue, Rachel Carson a fait plier les lobbies des pesticides



Pionnière du mouvement écologiste, Rachel Carson a publié, voici soixante ans, « Printemps silencieux ». Ce livre décrivait les méfaits des pesticides sur la nature. Il marque l'origine du mouvement écologique moderne. Pionnière de l'écologie, Rachel Carson publiait le 27 septembre 1962 « Printemps silencieux ».

Beaucoup la connaissent de nom, comme pionnière du mouvement écologiste. D'autres ont lu ses ouvrages *La Mer autour de nous* ou *Printemps silencieux*. Certains l'ont prise pour modèle. Moins nombreux sont ceux qui savent que son œuvre tout autant scientifique que poétique se complète d'échanges épistolaires fournis avec l'une de ses amies.

La vie de Rachel Carson interroge autant qu'elle inspire. Pourquoi est-elle devenue lanceuse d'alerte alors que la dangerosité du DDT (un insecticide) était connue depuis une quinzaine d'années lorsqu'elle publia *Printemps silencieux* ? Certes, les industries chimiques avaient bénéficié de l'essor des pesticides, ils avaient bien intérêt à taire leurs méfaits. Mais la réalité est plus complexe. En dénonçant les effets tragiques des pesticides sur l'environnement et la santé humaine, Rachel Carson bouscula une société – politiques et scientifiques en particulier – qui avait adhéré massivement à l'idée que l'humain et la technique pourraient maîtriser la nature, sans dommage. Une société qui avait fermé les yeux sur la destruction en cours. Rachel Carson est une figure de la naissance du mouvement écologiste. Soixante ans plus tard, ses écrits et ses combats sont d'une désespérante modernité.

Sur les photos en noir et blanc, cette femme aux cheveux bruns et courts incarne à merveille les années cinquante : un sourire sur des lèvres pincées, un collier au ras du cou, une jupe mi-mollets. Les quelques clichés pris d'elle dans la forêt, les pieds dans l'eau ou derrière un microscope, avant la publication de *Printemps silencieux*, tranchent radicalement avec les vidéos qui la montrent défendant âprement son travail : debout à la tribune du Sénat étasunien, elle exhortait les politiques à limiter le recours aux pesticides.

Les mythes de la vie sauvage et du progrès

Rachel Carson est née en 1907 à Springdale, en Pennsylvanie. Issue d'une famille modeste, elle a obtenu un master en zoologie à l'université Johns-Hopkins, mais fut contrainte d'abandonner son doctorat peu de temps avant le décès de son père, en 1935. Deux ans plus tard, sa sœur mourait à son tour, lui laissant la charge de ses deux filles. Pour subvenir aux besoins familiaux, Rachel trouva un travail à l'US Bureau of Fisheries, où elle rédigeait des textes de vulgarisation scientifique. Elle y animait aussi des émissions de radio, combinant ses deux passions : l'observation de la nature et l'écriture.

Bercés par les écrits naturalistes d'Ernest Thompson Seton ou Henry David Thoreau, ses contemporains américains envisageaient leur pays comme une terre vierge, où la faune et la flore étaient inépuisables. Les enfants étaient « éduqués à la nature » et poussés à faire leurs expériences dehors. « Les manuels scolaires regorgeaient de notions d'astronomie, de chimie, de taxonomie », dit Valérie Chansigaud, historienne des sciences et de l'environnement. À ce courant naturaliste, s'opposait celui de la technique. L'idée que « le progrès est fondamentalement bénéfique » dominait, ajoute Elsa Devienne, historienne, spécialiste des États-Unis. Et au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le progrès technique devait favoriser l'essor d'une agriculture intensive, qui nourrirait le monde.

Une écriture précise et sensible

Portée par son émerveillement pour la mer, Rachel Carson écrit une trilogie : *Under the Sea Wind* (1941), *The Sea Around Us* (1951) et *The Edge of the Sea* (1955). Le second volet fut un succès prodigieux et se vendit à plus d'1 million d'exemplaires, se classant parmi les meilleures ventes durant plus d'un an et étant traduit en trente langues.

Son écriture mêle savoir scientifique et poésie. « On retrouve dans ses textes une réelle sensibilité, qui ne pouvait pas être que militante, dit Tamara Erde, qui a réalisé le documentaire *Rachel Carson, la mère de l'écologie*. Elle emmène ses lecteurs dans son amour pour la nature. » Dans *Le sens de la merveille*, publié à titre posthume, elle écrit sur le sens inné de l'émerveillement des enfants pour le monde naturel. « Elle possède une aptitude particulière, celle d'associer sa connaissance scientifique à sa conscience poétique et spirituelle, qui nous permet de percevoir le vrai sens du monde. Carson a toujours cherché à s'adresser aux profanes et pas seulement aux scientifiques », souligne l'éditeur Jose Corti. « Elle a contribué à faire passer les sciences de l'écologie d'une élite blanche à toutes les classes sociales en étudiant la nature dans les jardins », observe Valérie Chansigaud.



Rachel Carson. Flickr/CC BY-NC-SA 2.0/Enclid vanderKroen

Outre ses publications, Rachel Carson entretenait une correspondance fournie avec son amie Dorothy Freeman. [1] La scientifique lui confiait ses doutes, ses projets de recherche et d'écriture. « Elle lui écrivait jusqu'à cinq fois par semaine, pendant près de douze ans », raconte sa petite-fille Martha Freeman à Tamara Erde. Rachel l'a décrite comme « sa lectrice idéale ».

La dangerosité du DDT est connue

Parmi ses projets de recherche : les pesticides. Initialement utilisé pour lutter contre le typhus ou la malaria, deux maladies propagées par des moustiques et des rongeurs, le DDT a été commercialisé à partir de 1943 comme pesticide. L'année suivante, une parution scientifique alertait sur ses dangers, on parlait de la « bombe atomique » pour les insectes. Le sujet fit polémique : on en discutait dans les cercles environnementalistes, telle la société Audubon, une association de protection des oiseaux à laquelle adhérait Carson. Des citoyens refusaient que le DDT soit épandu sur leur terrain et saisissaient les tribunaux. Rachel reçut des courriers

de lecteurs qui s'alarmaient de ces produits toxiques alors que leurs effets néfastes sur la biodiversité commençaient à se manifester.

Quelques mois avant la publication de *Printemps silencieux*, parut *Our Synthetic Environment*. Murray Bookchin y dénonçait les méfaits des produits chimiques sur l'environnement et la santé. Le livre ne fit pas grand bruit. « *Bookchin était anarchiste et perçu comme trop radical* », analyse Elsa Devienne. Pire, « *il remettait en cause le capitalisme, dans une Amérique en pleine guerre froide* ». À l'été 1962, en revanche, le *New Yorker* publia les bonnes feuilles de *Printemps silencieux*. Le livre sorti à l'automne suivant, le 27 septembre 1962, rencontrant un écho retentissant.

« Tout est écrit »

L'originalité du travail de Carson est qu'elle observait la nature dans toutes ses dimensions. « *Elle avait une approche sensible, à contre-courant de ce qui se pratiquait à l'époque*, remarque Laurence Huc. *Elle n'était pas formatée par l'éducation académique.* » En outre, à la différence de nombreux scientifiques qui étudiaient les effets des pesticides espèce par espèce, Rachel Carson adopta une approche écosystémique. « *Elle était ce que l'on appelle aujourd'hui une écologue, c'est-à-dire qu'elle avait une approche de synthèse* », analyse Baptiste Lanaspèze, directeur des éditions Wildproject qui édite *Printemps silencieux* en France.

« *À la lecture de Printemps silencieux, on se rend compte que tout est écrit* », poursuit-il. En 1962, l'humain avait à peine conscience des problèmes environnementaux que créent les pesticides, mais Rachel Carson les décrivait avec une impressionnante clairvoyance : effet cocktail, concentration des polluants au sein des chaînes trophiques, exposition *in utero* ou encore perturbation endocrinienne. Soixante ans plus tard, certains concepts peinent pourtant encore à s'imposer : la réglementation n'intègre par exemple toujours pas la question des effets cocktails. Les médecins observent des pubertés précoces, des épidémies de cancers pédiatriques, mais la Commission européenne s'entend tout juste sur la définition d'un « *perturbateur endocrinien* ».

Alors qu'un cancer l'emporta à 56 ans, la scientifique laissait sa nouvelle enquête inachevée. « *Après Printemps silencieux, Rachel Carson s'est intéressée au réchauffement des océans. Des changements avaient été observés en Arctique. Les poissons et les oiseaux commençaient à migrer vers le nord parce que la mer se réchauffait. La scientifique s'interrogeait. À l'époque pourtant, l'idée du réchauffement climatique n'existait pas* », dit Elsa Devienne.

La critique féroce et des stratégies des lobbies variées

À la sortie de *Printemps silencieux*, la critique ne tarda pas. « *Un poison littéraire* », « *une menteuse* », « *une hystérique* », « *une défenseuse fanatique de la nature* », « *une folle anti-progrès* ». La presse populaire, comme le *Time*, se déchaîna. La communauté scientifique était elle aussi virulente et des articles incendiaires parurent dans *Chemical & Engineering News* et *Science*. Les entomologistes étaient aussi vent debout contre cette « *pseudo* » scientifique qui refusait le progrès. Leurs critiques n'étaient pas étayées scientifiquement ? Qu'importe, il ne s'agissait que d'une « *amatrice* » ou d'une « *simple journaliste* ».



« *Rachel Carson attise les conflits, les producteurs crient au scandale.* » Coupure d'un journal à la sortie de « *Printemps silencieux* ». *Capture d'écran/YouTube/American Experience | PBS*

Les attaques étaient aussi sexistes : « *Silence, Miss Carson* », lit-on dans un éditorial paru dans *Chemical & Engineering News*. Dans une Amérique bien-pensante, une femme célibataire qui élevait les enfants illégitimes de sa sœur était une hérésie. On lui reprochait une écriture « *trop féminine* ». Après avoir tenté en vain d'empêcher la publication du livre, l'industrie chimique lança elle aussi une campagne de dénigrement. Oser critiquer le progrès technique ? Elle n'était autre qu'un suppôt du communisme.

Mais elle tint tête. Et le président John Kennedy et son administration défendirent son travail.

« Une victoire historique d'une femme contre les lobbies de l'industrie chimique »

Huit ans plus tard, l'Environmental Protection Agency, une agence indépendante chargée de protéger la nature et la santé aux États-Unis, était créée. En 1972, soit une décennie après la parution de *Printemps silencieux*, le DDT fut interdit aux États-Unis. « Cette victoire historique d'une femme contre les lobbies de l'industrie chimique a été à l'origine de la naissance du mouvement écologique moderne de la fin du XX^e siècle, qui a un nombre largement majoritaire de femmes comme force motrice, écrit Gelareh Yvard-Djahansouz, dans un ouvrage consacré aux voix des femmes dans le monde. Rachel Carson est également devenue une source d'inspiration importante pour l'écologie profonde et pour l'écologie populaire, puis plus tard pour l'écoféminisme. »

Une histoire sans fin

Preuve de son influence : les flots de critiques ne se tarirent pas à sa mort. Mais dans les années 1970, les lobbies mirent au point une autre stratégie. Le génie génétique était en pleine ébullition. « On fit alors un tel battage autour des origines génétiques du cancer que les causes environnementales étaient invisibilisées », dit Laurence Huc, toxicologue en santé humaine à l'Inrae [2]. Les lobbies, comme celui du tabac, finançaient massivement les travaux sur la génétique.

Dans les années 1980, alors que le DDT était interdit depuis longtemps et que personne ne songeait plus à le faire réautoriser, la critique reprit de plus belle. Rachel Carson fut qualifiée de « tueuse de masse ». Elle aurait été « pire qu'Hitler ». Sans elle, le monde aurait bénéficié du seul remède capable d'éradiquer les moustiques porteurs de la malaria. Un argument fallacieux, selon Valérie Chansigaud, qui explique que les insectes étaient résistants au DDT depuis longtemps. Qu'importe, la stratégie était d'abîmer à tout prix l'image du mouvement écolo, trop critique à l'égard du capitalisme.

Aujourd'hui encore, rares sont les voix scientifiques qui portent sur la dangerosité des pesticides. « Les cancers doivent progresser de 60 % à l'horizon 2040, des clusters de cancers pédiatriques sont observés et on ferme toujours les yeux ! » dénonce Laurence Huc. Depuis l'interdiction du DDT, près de 300 pesticides l'ont remplacé. Cela fait soixante ans. Soixante ans que le problème reste entier.



Pesticides : 60 ans de lutte acharnée, mais peu de victoires

Notes

[1] Les deux femmes ont détruit une partie de leur correspondance car celle-ci contenait vraisemblablement des mots de tendresse et d'amour, et de nombreux observateurs qualifient leur relation d'amoureuse. Dans sa dernière lettre à Freeman, Carson écrivait : « N'oublie jamais, ma chère, combien je t'ai aimée profondément toutes ces années. »

[2] Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Photo : Flickr/CC BY 2.0/orionpozo

Violaine Colmet DAÂGE (Reporterre), 27 septembre 2022

« Printemps silencieux » : comment un livre a bouleversé la lutte écolo

En 1962, la parution du livre de la biologiste Rachel Carson fit l'effet d'un coup de tonnerre. Son alerte sur les pesticides a conduit à l'interdiction du DDT, et est devenue une référence incontournable de l'écologie politique.

« Il y avait un étrange silence dans l'air. Les oiseaux par exemple – où étaient-ils passés ? On se le demandait, avec surprise et inquiétude. Ils ne venaient plus picorer dans les cours. Les quelques survivants paraissaient moribonds ; ils tremblaient, sans plus pouvoir voler. Ce fut un printemps sans voix. » En très peu de mots, Rachel Carson a tout dit : la beauté de la nature, le déchirement intime lié à sa destruction, le calme avant la fin du monde.

Nous étions le 27 septembre 1962 quand la biologiste américaine a publié *Printemps silencieux* (*Silent spring* en version originale), premier livre consacré aux effets désastreux des pesticides et du productivisme agricole sur le vivant. Ces 300 pages mêlant descriptions sensibles des campagnes américaines, témoignages d'habitants et références scientifiques pointues se sont particulièrement intéressées aux dégâts causés par un insecticide : le « dichloro-diphényl-trichloroéthane », mieux connu sous le nom de « DDT ». Extinction de la biodiversité, développement insidieux de cancers chez les humains... L'autrice a raconté comment ce « biocide », promu cyniquement par les dirigeants américains et l'industrie agrochimique à partir des Trente glorieuses, a tout anéanti sur son passage.

C'est que, « dans la nature, tout est lié » : Rachel Carson a décrit un monde, notre monde, où, sous l'effet des pesticides, « la puce meurt d'avoir mordu le chien, l'insecte est asphyxié par l'arôme de la plante, l'abeille rapporte à sa ruche un nectar empoisonné, et fabrique du miel vénéneux ».



Rachel Carson a été parmi les premières à voir dans la disparition des oiseaux un indicateur du déclin de la biodiversité, souligne le président de la Ligue de protection des oiseaux. © P-O. C./ Reporterre

Cet essai, vendu depuis à plus de 2 millions d'exemplaires et traduit en 30 langues, a eu l'effet d'une bombe : en 1972, l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, créée deux ans plus tôt, a interdit l'usage agricole du DDT sur le continent. En France, cette décision a été prise en 1971. De quoi donner très vite à *Printemps silencieux* le statut de boussole et de référence incontournable dans les milieux écolos.

« Sans ce livre, [qui] a changé le cours de l'histoire, le mouvement écologiste aurait pu être largement retardé – ou tout simplement ne jamais voir le jour », écrit même l'ex-vice-président américain Al Gore dans l'introduction d'une réédition française proposée par Wildproject, en 2009. Mais quelle a été son influence en France, où il fut disponible aux éditions Plon à partir de 1963 ?



Un chevalier à pattes jaunes, dans la Réserve nationale de vie sauvage Rachel Carson, aux États-Unis. *Domaine public / U.S. Fish and Wildlife Service Northeast Region*

« C'est vraiment un livre qui est fondateur de l'écologie moderne : Rachel Carson a fait faire un bond de géant à l'écologie en ce qui concerne la compréhension de la nature et le fait que tout est interdépendant », explique François Veillerette, directeur de Générations futures, association de défense de l'environnement. Co-auteur de *Pesticides : révélations sur un scandale français* (Fayard, 2007, avec Fabrice Nicolino), le militant évoque auprès de Reporterre « un bouquin absolument visionnaire », tant au niveau de son contenu que de la méthodologie employée par l'autrice. « Ce livre a inspiré beaucoup de personnes sur leur façon d'écrire et de travailler : Rachel Carson avait compris avant tout le monde qu'il est essentiel pour le public de pouvoir lire et étudier la science. »

Un avis partagé par la philosophe Catherine Larrère, autrice de *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique* (La Découverte, 2015) : « À l'époque, elle a fait le travail que fait le Giec aujourd'hui : elle a réuni et rendu publiques de nombreuses publications scientifiques qui avaient été publiées avant la guerre, et qui étaient très peu connues jusqu'ici. » Pour cette spécialiste des questions éthiques et politiques liées à la crise environnementale, Rachel Carson était en fait une « lanceuse d'alerte » : « Avec ce livre, c'est la première fois qu'il est aussi clairement dit que les applications techniques de la science dans des buts productivistes sont dangereux pour la nature et pour l'homme. Et puis, elle met également en avant un autre enjeu extrêmement important, toujours d'actualité aujourd'hui : le droit au savoir des personnes qui subissent les conséquences de cette pollution. »

La disparition des oiseaux, une « peine personnelle »

Catherine Larrère loue ainsi un essai « *scientifiquement impeccable* », qui réussit en outre le prodige d'être agréable à lire. Dans ce livre où l'on croise des rouges-gorges et des pélicans, des ratons-laveurs et des poissons, des herbes folles et des rivières, de nombreux passages sont en effet déchirants de beauté... et de tristesse. « Elle est un véritable écrivain, qui transmet son amour de la nature : elle parle du monde vécu, et de la nature qu'il y a autour d'elle aux États-Unis. Par exemple, elle raconte à quel point la disparition des oiseaux provoque chez les gens une peine personnelle, ce qui est extrêmement important », dit la philosophe.

D'autant que pour Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) depuis 1986, la biologiste a été l'une des premières à alerter sur « le fait que le déclin de l'oiseau pouvait conduire au déclin de l'humanité » : « De nos jours, les oiseaux sont considérés scientifiquement comme les indicateurs de l'état de la biodiversité au niveau européen, et son travail y a grandement contribué. Elle a été précurseuse sur cette question de façon admirable. » Pour le militant, *Printemps silencieux* s'inscrit ainsi pleinement dans l'histoire de la LPO : « On s'envoyait des références utiles pour le combat que nous avons à mener, et ce livre en faisait partie. Il a éclairé et continue à éclairer nos consciences d'ornithologues. » Allain Bougrain Dubourg souligne aussi comment Rachel Carson « a prouvé que l'engagement peut être utile et fertile ». « Après la sortie de son livre, le DDT a été interdit. Elle nous montre l'exemple, en invitant chacun d'entre nous à s'engager à sa mesure », s'enthousiasme-t-il.



Fleurs, insectes, oiseaux : l'effacement de certaines espèces entraîne celui des autres. En montrant que dans la nature tout est interdépendant, Rachel Carson a fait faire « un bond de géant » à l'écologie. © P-O. C./ Reporterre

Arnaud Swchartz, président de France nature environnement (FNE), est un peu plus mesuré : « *Il est certain que ce livre a eu un effet de détonateur, tant aux États-Unis qu'en Europe, où l'agriculture fortement mécanisée et utilisatrice d'intrants chimiques était en train de se déployer. En outre, il a permis que, dans la société, le sujet des pesticides soit abordé au-delà des milieux associatifs et militants. Mais il ne faut pas non plus surestimer son influence : par exemple, sur la décennie 2008-2018, au lieu de diminuer de 50 % son usage des pesticides, la France l'a augmenté de 25 %...* »

Le militant souligne également tout le travail effectué par de nombreuses associations de protection de la nature avant la publication de l'ouvrage : « *Ce livre n'arrive pas comme un ovni ou par hasard, son autrice faisait déjà partie d'une communauté de pensée et d'action dans son pays. À l'époque, il y avait déjà beaucoup de choses qui se passaient, avec notamment des personnes engagées dans tout un tas d'alternatives, notamment en agriculture biologique.* » Catherine Larrère, elle, cite *Notre environnement synthétique*, livre du philosophe américain Murray Bookchin sorti quelques mois avant *Printemps silencieux* – sans connaître le même succès.

« Elle a largement participé à la prise de conscience »

Martine Laplante, engagée de longue date chez les Amis de la Terre – elle en fut la présidente de 2009 à 2013 –, évoque de son côté Ivan Illich, ou encore Jacques Ellul : « *Il y avait plein de mouvements qui s'élevaient derrière elle, avec d'autres auteurs qui ont travaillé sur le productivisme et la technique au début des années 70. Mais elle a largement participé à la prise de conscience sur les méfaits de l'agriculture intensive et chimique, tout en ayant la spécificité d'avoir montré l'interdépendance des enjeux.* »

Selon elle, Rachel Carson fait ainsi partie des autrices qui ont largement influencé René Dumont, premier candidat écologiste à l'élection présidentielle, en 1974. « *À la base, il était productiviste, avant de devenir un écologiste assez remarquable. Ce livre a pu inspirer un certain nombre de militants, dont des personnes engagées au sein des Amis de la Terre : Printemps silencieux est un livre ressource pour notre association* », note Martine Laplante. Pour la militante, cet essai reste ainsi une lecture féconde en 2022 : « *Tout ce qu'elle écrit est encore valable aujourd'hui. En fait, lire Printemps silencieux fait du bien et du mal à la fois. Du bien, car elle avait raison sur absolument tout. Du mal, car on voit que cela fait 60 ans que les problèmes sont mis sur la table, et que l'on en est pourtant toujours au même point.* »

Amélie QUENTEL (Reporterre)
27 septembre 2022

Pesticides : 60 ans de lutte acharnée, mais peu de victoires

Rachel Carson a passé une bonne partie de sa vie à lutter contre les pesticides. Ses travaux ont inspiré différents mouvements. Mais son combat, lui, reste entier : les insecticides sont plus présents que jamais.

Phyto partout, oiseau nulle part. Soixante ans après la parution du livre choc de Rachel Carson *Printemps silencieux*, la belle saison se fait chaque année plus taciturne, tandis que les produits chimiques contaminent l'ensemble de la planète. « *Ce qui me frappe, c'est que rien n'a changé, ou presque, depuis 1962*, observe Fabrice Nicolino, journaliste et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet. *La diffusion massive des pesticides s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.* »

Depuis leur émergence au milieu du XX^e siècle, insecticides, herbicides et autres biocides ont vu leurs ventes s'envoler. Au niveau mondial, la consommation de pesticides a ainsi doublé tous les dix ans entre 1945 et 1985. Malgré les alertes scientifiques répétées, le succès ne s'est jamais démenti. Selon la FAO, l'agence onusienne pour l'agriculture, l'usage des pesticides est passé de 1,7 à 2,7 millions de tonnes entre 1990 et 2018. Et la France n'est pas en reste : elle se hisse en 6^e place des plus gros accros aux phytos. En 2020, 44 036 tonnes de produits phytosanitaires ont été vendues dans l'Hexagone, une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente.



Rachel Carson a lutté presque toute sa vie contre les pesticides. *Capture d'écran/YouTube/American Experience*

« *Les pesticides se sont généralisés, mais le combat s'est aussi généralisé*, insiste François Veillerette, porte-parole de l'association Générations Futures. *Quand j'ai commencé à militer en Picardie dans les années 1990, je passais pour un extraterrestre, voire pire. Aujourd'hui les impacts de ces substances sur le vivant sont connus, bien documentés. On ne peut plus faire comme si de rien n'était.* » En France comme ailleurs dans le monde, la lutte antipesticides a été portée par le mouvement écologiste naissant, appuyé par des scientifiques chevronnés – Jean-Marc Bonmatin a notamment beaucoup fait pour la connaissance des méfaits des néonicotinoïdes – ainsi que par une partie du monde paysan et apicole.



Manifestation contre les néonicotinoïdes devant le Conseil d'État, le 9 mars 2021. © NnoMan/Reporterre

Une « alliance indéfectible » autour des pesticides

Elle a marqué des points, et d'abord avec l'interdiction du DDT – l'insecticide au cœur de l'ouvrage de Rachel Carson – en 1971 chez nous, en 1972 aux États-Unis. Par la suite, « *les produits les plus dangereux sont peu à peu sortis du marché* », raconte M. Veillerette. Atrazine après 2001, imidaclopride (substance active du tristement célèbre Gaucho) en 2004, chlordécone en 1993... Les OGM, dont beaucoup sont étroitement liés à des biocides, demeurent interdits en France, fruit d'un long combat des paysans et des faucheurs volontaires. En parallèle, l'agriculture bio a gagné du terrain, et un certain nombre de maladies professionnelles ont été reconnues comme liées à l'exposition aux pesticides.

Pourtant, « *le système qui a permis la diffusion des pesticides est resté en place*, souligne Fabrice Nicolino. *Il a été attaqué, mis en cause, il a subi des revers, mais pas de défaite* ». C'est que le mal est bien enraciné, selon le journaliste : « *En 1945, au sortir de la guerre, les pesticides de synthèse apparaissent comme des miracles, capables de mettre un terme à la faim, rappelle-t-il. En France, l'État, les agronomes, le syndicat agricole de la FNSEA vont se retrouver autour de la promotion et de la défense de ces produits. Une alliance indéfectible s'est nouée, qui a résisté jusqu'à aujourd'hui.* » Un lobby puissant, infiltré dans les plus hautes sphères de l'État, et un modèle agricole rendu totalement dépendant des pesticides.

Autre obstacle, pointé par François Veillerette : la procédure qui permet d'autoriser – ou non – une substance pesticide – a été dévoyée : « *Le système d'homologation est complètement biaisé*, souligne le porte-parole de Générations Futures, qui a documenté ces lacunes réglementaires. *Tout ceci permet de maintenir des produits dangereux sur le marché.* » Le combat autour du glyphosate est à ce propos éclairant.

« Le système reste complètement verrouillé »

Ainsi, les quelques victoires engrangées contre les phytos sont souvent intervenues trop tard, bien longtemps après les premières alertes scientifiques : la nocivité du chlordécone était connue dès 1972, celle des néonicotinoïdes depuis les années 1990. Ainsi les rares programmes politiques visant la réduction des biocides se sont soldés par des échecs, comme le plan Écophyto lancé en 2008. Ainsi, les minces avancées obtenues sont sans cesse remises en cause, tels les insecticides néonicotinoïdes, bannis en 2018, qui ont obtenu un sursis dans nos champs de betteraves. Ainsi, les victimes des pesticides, comme les milliers d'Antillais exposés au chlordécone, doivent mener de longs combats judiciaires et politique pour obtenir réparation.

« *Les politiques ont cruellement manqué de courage* », dénonce François Veillerette. Pour Fabrice Nicolino, la situation est même « *tragique* » : « *Les faits scientifiques contre les pesticides sont de plus en plus massifs, pourtant le système reste complètement verrouillé*, alerte-t-il. *Quand on est dans une situation pareille, avec tant de mauvaise foi – où chacun se targue de défendre la biodiversité tout en ne faisant rien pour sortir des pesticides – il faut que quelque chose casse.* »

« Il faut que la société s'exprime, s'élève, et renverse le système »

En 2018, il lançait, avec François Veillerette et d'autres, l'Appel des coquelicots, un mouvement citoyen réclamant l'interdiction de tous les pesticides. « *Je voulais que la société s'empare du sujet, parce que ça nous concerne tous*, résume le journaliste. *L'issue est là : il faut que la société s'exprime, s'élève, et renverse le système.* » Au plus fort de la mobilisation, il y a eu jusqu'à 850 rassemblements à travers la France. Après deux années de retrait, lié à la pandémie, le mouvement espère se relancer.

« *C'est un combat de longue haleine*, estime aussi François Veillerette, qui plaide pour un changement stratégique. *Il n'y a pas d'avenir dans une bataille molécule par molécule, car il y a plus de 300 substances sur le marché, on va s'épuiser à les faire interdire une par une.* » D'où son combat pour réformer la procédure d'autorisation des pesticides, au niveau européen, ainsi que son plaidoyer en faveur de la transition agroécologique. « *Il faut aussi que les jeunes prennent le relais*, ajoute le sexagénaire. *Les pesticides touchent à notre alimentation, à la préservation du vivant, à notre santé... C'est une lutte écologique essentielle.* »

Les pesticides dans le monde, « de pire en pire »

Au niveau mondial, la consommation de pesticides n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960. Au-delà de Rachel Carson, des voix dissidentes se sont fait entendre à travers la planète. Andreï Sakharov, chercheur et dissident soviétique, alertait dès 1968 sur « *ces poisons chimiques* ». Dans une URSS particulièrement gourmande en pesticides, « *des experts et des dissidents se sont mis à critiquer plus ouvertement ces produits, à partir des années 1980*, indique Marin Coudreau, historien. *Ces discours ont même servi de base à la critique plus générale de l'URSS, dans les républiques soviétiques comme la Moldavie.* »

Malgré tout, la « *chimisation* » du monde s'est poursuivie. Dans les pays du Sud, la croissance a même été exponentielle au cours des dernières décennies. En Amérique latine, le recours à ces substances a été multiplié par six en trente ans ; le Brésil et l'Argentine figurent parmi les cinq plus gros utilisateurs. Le continent asiatique n'est

pas en reste ; premier pays en matière de consommation phyto, la Chine fabrique désormais plus de la moitié des produits utilisés à travers la planète.

« Les pesticides circulent comme des bonbons »

Dans beaucoup de ces pays, l'usage des pesticides est très peu réglementé et quasiment pas contrôlé. « C'est un marché opaque et anarchique, a observé l'anthropologue Ève Bureau-Point au Cambodge. On ne sait souvent pas ce qu'il y a dans les bidons, ni avec quelles précautions les utiliser, et puis les agriculteurs font souvent leur propre recette. » Résultat : des populations fortement exposées, des cas d'intoxication et nombre de maladies encore mal enregistrées. « Les gens ont développé des peurs alimentaires et beaucoup à la campagne continuent de produire leurs propres légumes, en "bio" », explique la chercheuse.

Certains pays ont tenté de légiférer, comme le Sri Lanka, le Vietnam ou certaines régions de l'Inde. Convertie à l'agroécologie, l'île de Cuba fait figure d'exemple... et d'exception. Car le chemin est ardu, le marché noir très efficace, et les revers nombreux. Dans beaucoup de pays, « les pesticides circulent comme des bonbons, constate M^{me} Bureau-Point. Avant, seule une poignée de firmes produisait des produits, aujourd'hui, c'est un marché multipolaire, quasiment incontrôlé, et c'est de pire en pire ».

Photo : Wikimedia Commons/CC BY 2.0/Chafer machinery

Lorène LAVOCAT (Reporterre)
27 septembre 2022

Pesticides

Le chiffre du 19 octobre 2022 : 46%

Telle est l'augmentation moyenne de la quantité de produits phytosanitaires utilisés dans le monde en 2020, par rapport à 1999. Selon « l'Atlas 2022 des pesticides », élaboré par Les Amis de la Terre, PAN Europe et la Fondation Heinrich-Böll, 468 000 tonnes de pesticides ont été utilisées en Europe en 2020 (- 0,2 % par rapport à 1999), contre par exemple 770 000 tonnes en Amérique du Sud (+ 119,4 %). Sur le plan économique, le marché des pesticides s'est élevé à 84,5 milliards de dollars en 2019. Les pays de l'Union européenne occupent près d'un quart de ce marché. En France, au sommet de la liste européenne, 61 000 tonnes de pesticides se sont vendues en 2020. Néanmoins, seulement 11 % de ces substances peuvent être considérées comme des pesticides hautement dangereux (HHP), contre notamment 49 % au Brésil.

[https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/1175.html#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE1Ng%3D%3D\[MTY1Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/dit-aujourd'hui/1175.html#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE1Ng%3D%3D[MTY1Njgx])

Des nouvelles de notre combat

*POUR UNE AGRICULTURE SANS PESTICIDES
RESPECTUEUSE DES POLLINISATEURS*



STOPEXTINCTION

Chère amie, cher ami,

Des pesticides cancérigènes, neurotoxiques et interdits depuis plus de 20 ans en Europe, ont été détectés dans les cheveux de la plupart des députés européens, journalistes et scientifiques testés.

C'est le résultat alarmant de l'étude menée par POLLINIS avec le soutien de ses donateurs, que nos experts viennent de dévoiler lors d'une conférence de presse organisée mercredi 26 octobre au Parlement européen.

Apporter les preuves de la contamination. Les 14 et 15 juin 2022, POLLINIS s'est rendue au Parlement européen pour évaluer le niveau de concentration en pesticides dans l'organisme de nos représentants politiques européens, et de plusieurs journalistes et scientifiques volontaires. Durant 2 jours, nos équipes ont parcouru les bureaux des eurodéputés, et ont récolté leurs mèches de cheveux, ou, à défaut, leurs poils de jambes, ces précieuses archives des produits chimiques contenus dans notre corps que POLLINIS a soumises à un laboratoire spécialisé. Les résultats des analyses ont été minutieusement déchiffrés et rendus intelligibles dans un rapport (en anglais) que POLLINIS a officiellement dévoilé mercredi 26 octobre, lors d'une conférence de presse organisée au Parlement européen. Objectif : alerter les citoyens et les autorités européennes sur l'exposition généralisée des citoyens aux produits toxiques de l'agrochimie.



POLLINIS s'est rendue à Bruxelles pour rencontrer individuellement les 30 eurodéputés volontaires, et détailler en toute confidentialité les pesticides détectés dans leurs organismes et leurs dangers. ©Philippe Besnard

Tous contaminés ! Au total, 44 échantillons appartenant à 30 eurodéputés et 14 journalistes et scientifiques ont été passés au crible. Et les résultats sont sans appel. 9 personnes sur 10 sont contaminées par au moins un des 27 pesticides détectés. 86 % des échantillons analysés montrent des concentrations élevées d'au moins un pesticide. Autre information capitale : les trois pesticides les plus fréquemment détectés sont tous interdits en Europe pour l'usage agricole ! Le 4,4-DDE, par exemple, un métabolite d'un insecticide banni depuis 1978 du territoire européen pour ses effets cancérigènes et neurotoxiques avérés, se retrouve dans les deux-tiers des échantillons récoltés...



Lors de la conférence de presse, POLLINIS a détaillé point par point les résultats de l'étude : en moyenne, chaque échantillon analysé contenait 3 pesticides différents. ©Philippe Besnard

Une action coup de poing. Cette étude inédite, menée et financée grâce aux citoyens qui soutiennent POLLINIS, apporte aux dirigeants politiques la preuve indiscutable de la présence généralisée de pesticides toxiques dans leur propre corps, au moment même où débutent d'intenses négociations au Parlement européen pour déterminer le niveau de réduction de l'usage des pesticides d'ici 2030.

Un grand merci à tous les donateurs engagés à nos côtés dans ce moment crucial pour les abeilles et l'environnement : les dons ont permis à POLLINIS de financer les frais de recherche, les analyses en laboratoire, le travail de contre-lobbying à Bruxelles... et d'aller jusqu'au bout de cette action coup de poing auprès des parlementaires européens que nous devons convaincre de l'urgence à agir.

Accélérer la sortie des pesticides. Alors qu'une fonctionnaire de la Commission européenne a récemment annoncé que l'initiative citoyenne européenne pour une sortie totale des pesticides d'ici 2035, signée par plus d'un million de citoyens européens, et validée par les services de la Commission, serait sans doute écartée car trop « radicale », la mobilisation des citoyens est plus que jamais indispensable : ensemble, il nous faudra tenir bon pour maintenir la pression sur les institutions décisionnaires, faire face aux manoeuvres des lobbys, et imposer une transition agricole qui permette d'en finir avec un modèle promouvant l'épandage dans la nature de pesticides sans cesse plus toxiques et délétères pour les abeilles et la biodiversité qui en dépend, et potentiellement dévastateurs pour la santé humaine.

Pour renforcer le combat de POLLINIS contre les substances toxiques de l'agrochimie, soutenez les actions de l'association en faisant un don :

Merci d'avance pour votre soutien à nos combats futurs, et à la protection des abeilles et de tous les pollinisateurs essentiels à la vie.

Bien cordialement,
L'équipe POLLINIS

Chlordécone : ne pas consommer certains aliments réduit l'exposition de la population antillaise



© PackShot. L'Anses recommande de limiter la consommation de racines et de tubercules issus de jardins en zone contaminée.

Une partie de la population antillaise présente un risque de surexposition au chlordécone, note l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) dans une nouvelle expertise sur les risques liés à l'exposition de la population antillaise à ce pesticide. Cependant, note-t-elle, ces risques peuvent être fortement réduits en évitant la consommation de certains aliments issus de circuits informels.

Ainsi, 14 % de la population adulte en Guadeloupe et 25 % en Martinique présentent un dépassement à la valeur toxicologique de référence définie par l'Anses en 2021 (0,4 microgramme par litre de plasma). Deux à douze pour cent de la population antillaise dépassent la VTR chronique externe (0,17 microgramme par kilo de poids corporel par jour). Les personnes vivant en zone réputée contaminée ont des taux de dépassement supérieurs aux autres.

En 2007, l'Anses recommandait d'éviter ou de réduire la consommation de certains aliments : consommer moins de quatre fois par semaine des produits de la pêche issus de circuits courts, ne pas consommer les produits de pêche en eau douce issues de zones d'interdiction de pêche et limiter à deux fois par semaine la consommation de racines et de tubercules issus de jardins en zone contaminée.

« L'Anses conclut que le respect de l'ensemble de ces trois recommandations permet aux populations exposées de réduire fortement le risque de dépasser la valeur sanitaire externe qu'elle a établie en 2021 », indique-t-elle. Une grande majorité de la population appliquerait déjà ces recommandations.

Dans sa nouvelle expertise, l'Anses estime que la consommation d'œufs autoproduits en zone réputée contaminée contribue également fortement à l'exposition de la population. Elle recommande donc l'adhésion et le recours aux programmes de jardins familiaux Jafa, afin de vérifier la concentration en chlordécone du sol et de fournir des conseils personnalisés sur les pratiques d'élevage adaptées. « Isoler le plus possible les animaux des sols pollués et les nourrir avec des aliments non contaminés font partie des pratiques à privilégier », indique-t-elle.

Sophie FABRÉGAT, journaliste, rédactrice spécialisée (Actu-Environnement), 07 décembre 2022

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/exposition-chlordecone-pesticide-antilles-guadeloupe-martinique-alimentation-40781.php4#ntrack=cXVvdGkkaVVubmV8MzE4OQ%3D%3D\[MTY1Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/exposition-chlordecone-pesticide-antilles-guadeloupe-martinique-alimentation-40781.php4#ntrack=cXVvdGkkaVVubmV8MzE4OQ%3D%3D[MTY1Njgx])

Pesticides : Monsanto-Bayer condamné à verser 11 135 euros à Paul François



© dvoevnore

Dix ans après avoir été reconnu « responsable du préjudice » subi par l'agriculteur Paul François, Bayer (qui a racheté Monsanto) a finalement été condamné, le 7 novembre par le tribunal de Lyon, à indemniser le céréalier charentais à hauteur de 11 135 euros.

Pour rappel, en 2004, en nettoyant une cuve, Paul François a inhalé les vapeurs de l'herbicide Lasso (interdit depuis 2007 en France), entraînant comas, maux de têtes, pertes de connaissance... Ses troubles ont été reconnus comme maladie professionnelle en 2008. En février 2012, puis en appel en septembre 2015, la justice reconnaît la responsabilité de Monsanto. S'en est suivi un long parcours judiciaire en cassation, en appel, puis de nouveau en cassation, qui a confirmé la responsabilité de Monsanto dans l'intoxication de l'agriculteur.

« C'est une satisfaction dans la mesure où ce jugement est la sixième décision de justice à retenir la responsabilité de Monsanto, estime François Lafforgue, l'avocat de Paul François, relayé par *Le Monde*. Mais le montant de l'indemnisation n'est pas du tout à la hauteur des préjudices subis. » Paul François réclamait plus d'un million d'euros au titre du préjudice subi. Or, si la justice reconnaît l'intoxication aiguë et le stress post-traumatique, elle a estimé que les troubles chroniques de l'agriculteur ne pouvaient être imputés à l'inhalation de l'herbicide.

Jugeant cette indemnisation « dérisoire, indigne, et presque insultante », l'association Phyto Victimes rappelle que, si le Lasso a été interdit sur le territoire européen « l'agence européenne (EFSA) [a autorisé] la mise sur le marché de substances pesticides de la même famille chimique des *α*-Chloroacetamides qui présentent le même mode d'action que l'alachlore », principe actif du Lasso.

Sophie FABRÉGAT, journaliste, rédactrice spécialisée © (Actu-Environnement), 8 décembre 2022

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-intoxication-sante-agriculteur-monsanto-bayer-condamnation-40791.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzE5MA%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-intoxication-sante-agriculteur-monsanto-bayer-condamnation-40791.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzE5MA%3D%3D[MTYINjgx])

J'adore les banquiers



Une de mes publications qui a beaucoup de succès, partagée des centaines de fois sur Facebook, mais dont on ne connaît plus l'auteur... pour cause de manque de politesse élémentaire :

« J'adore les banquiers.
D'abord ils suppriment les agences,
puis ils suppriment les distributeurs,
puis ils suppriment le cash,
puis c'est vous qui devez faire toutes les opérations depuis votre ordinateur,
puis ils refusent de vous prêter de l'argent parce que vous n'êtes pas saisissable (sic !)
puis ils jouent en bourse avec votre pognon,
ce qui a pour effet habituel de ruiner des gens,
voire des pays entiers,
et chaque mois
ils vous envoient la facture pour « frais de fonctionnement ».
Je rappelle qu'en Islande il y a quelques années,
on les a foutus en taule,
et je vous souhaite une excellente journée. »

Jean-Pierre FROIDEBISE (avec l'aimable autorisation de l'auteur), 10 octobre 2022

Si vous aimez les écrits de Jean-Pierre, voici une « rawette » sur son nouveau téléphone :

On m'a donné un téléphone intelligent.

Malheureusement ça me complique terriblement la vie. Ce matin par exemple je voulais donner un coup de fil avant de prendre ma douche, mais je me goure de bouton et me rends compte un peu tard que je n'ai pas téléchargé l'application « eau chaude », me voilà donc transi jusqu'à l'os, et en voulant pousser sur la fonction « essuie-main », j'enclenche malencontreusement le GPS qui me parle en tibétain. Vite, je pousse sur « traducteur », et une voix métallique me dit que je n'ai pas payé mon abonnement à « La femme prévoyante socialiste » depuis 1962, donc je me dis qu'il y a maldonne et je tente de raccrocher, mais l'appareil se met à vibrer en faisant des bruits d'éléphants, on me passe Marco Polo qui me tire mon tarot en cinq secondes, pendant que l'image du présentateur d'Antenne deux se mélange avec la météo prévue pour demain, tout ça s'inscrit automatiquement dans un petit carnet au milieu d'une carte de Belgique où un petit point clignote, je me demande ce que c'est. C'est ma position géographique, je le comprends au moment où ma porte est enfoncée par les flics qui m'ont localisé et crient « Rendez-vous, vous êtes cerné, les mains en l'air ! », à quoi je réponds « Je ne peux pas, je téléphone ». Compréhensifs (car ils en ont un eux aussi), ils décident de me laisser en liberté provisoire, et c'est à ce moment que je découvre que j'ai filmé tout depuis le début et que vu que j'ai effleuré l'écran tactile, tout est à présent sur Facebook où je découvre que j'y ai 257 commentaires et 853 nouveaux amis. Je ne téléphonerai plus le matin, putain, il est déjà minuit.

<https://www.asymptotique.be/les-banquiers-par-jean-pierre-froidebise-une-rawette-sur-son-telephone/>

Fairphone : que vaut le téléphone durable et équitable ?



Réparable et plus écologique, le Fairphone garde encore l'image d'un téléphone peu performant et sujet aux pannes. Pourtant, il s'est amélioré. Des utilisateurs témoignent.

Il y a celles et ceux qui ne jurent que par le Fairphone, les autres qui regrettent leur choix. Et puis ceux qui hésitent à passer le cap. Le téléphone durable et équitable, lancé dès 2013 par une entreprise néerlandaise, mérite-t-il de déboursier 579 euros, prix du Fairphone 4, dernier modèle sorti en 2021 ? Beaucoup ont en tête l'image d'un téléphone encombrant, peu performant, sujet aux pannes. Mais les évolutions réalisées ces dernières années changent peu à peu la donne.

« Il marche hyper bien ! J'en suis très satisfaite, explique Emmanuelle à propos de son Fairphone 3, sorti en 2019. Je l'utilise beaucoup, avec une trentaine d'applications installées. Mon ordinateur marche mal, donc je fais tout avec mon téléphone : acheter des billets de train, regarder des vidéos sur YouTube, faire des jeux... » Elle fait partie des quelque 100 000 Français qui se sont déjà laissés séduire par un Fairphone – une poussière au vu des 16 millions de smartphones neufs vendus chaque année en France. Pourtant, Emmanuelle a bien failli passer à la concurrence il y a trois ans quand son précédent Fairphone, le modèle 2, l'a lâché. Celui-ci lui en avait fait voir de toutes les couleurs : « Pendant six mois, la moitié de mon écran ne fonctionnait pas. J'ai tardé à le renvoyer au SAV. Quand je l'ai fait, ils m'ont renvoyé rapidement un nouvel écran, mais qui à son tour est tombé en panne au bout de quelque temps. J'ai dû en demander un autre. J'ai aussi eu des problèmes avec le micro, la batterie, l'appareil photo... » Des pièces qu'elle a pu remplacer, heureusement.

Au moment de choisir un nouveau téléphone, elle a commencé à regarder ce que proposaient les autres fabricants. « Mais il n'existe pas réellement d'alternative au Fairphone. J'allais finalement me résoudre à acheter un téléphone Xiaomi quand j'ai vu un reportage sur les conditions de fabrication déplorables des téléphones en Chine. Je me suis dit que je ne pouvais pas soutenir ça. » Elle rempile alors avec le Fairphone 3, et loue la « transparence de dingue » du fabricant sur la façon dont il travaille avec ses fournisseurs.

Des conditions de travail décentes, un critère de choix essentiel

De l'extraction des minerais en Afrique à l'assemblage des composants en Chine, Fairphone s'engage à respecter des conditions de travail décentes, comme il l'explique dans son rapport d'impact 2021 (document en anglais). Un critère de choix essentiel pour Emmanuelle. Comme pour William, qui a utilisé son Fairphone 2 pendant exactement cinq ans et neuf mois : « Même si le 100 % transparence n'existe pas et que, pour l'entreprise, cela peut être difficile de tout contrôler, j'ai trouvé la démarche plutôt bonne et meilleure que les autres fabricants de téléphones. »



Pour lutter contre l'obsolescence logicielle, Fairphone a proposé une mise à jour d'Android sur le Fairphone 2, vieux de sept ans. *Wikimedia Commons/CC BY-SA 2.0/Fairphone*

De son expérience avec le Fairphone 2, William retient plusieurs petits dysfonctionnements et surtout trois pannes avec le module « microphone-port USB » qu'il a pu facilement remplacer les deux premières fois. « J'ai l'impression que le frottement entre le port USB et le câble USB endommageait petit à petit le microphone et celui-ci devenait inutilisable. » Malheureusement, la dernière année, l'entreprise ne fournissait plus ce module. « Clairement, je pense qu'il a fallu passer par des versions immatures du Fairphone pour que l'entreprise puisse gagner en professionnalisme. » Il est désormais détenteur du Fairphone 4 depuis mars dernier.

« Il est robuste, et résiste bien à la chaleur et l'humidité »

Frédéric Bordage, fondateur de Green IT, un collectif d'acteurs qui œuvrent pour le numérique responsable, confirme « des progrès notables » entre les premières versions du Fairphone et la version 3. « D'après les échos qui me reviennent, les utilisateurs sont tout à fait satisfaits de ce modèle. » La robustesse du téléphone est mise en avant par tous les utilisateurs que nous avons interrogés. « Je le fais tomber au moins quatre fois par jour sur du béton, explique Emmanuelle qui se qualifie comme peu précautionneuse. Je pense que l'appareil est très bien protégé grâce à sa grosse coque. Il résiste aussi super bien à la chaleur et l'humidité. Je travaille pour une ONG en Afrique et je n'ai encore jamais eu aucun souci. »

Sabrina, convertie au Fairphone depuis 2016, est elle aussi globalement satisfaite de cette version 3. Malgré un problème de micro et de haut-parleur. « Il ne fonctionnait plus sans casque, reconnaît-elle. J'ai contacté le SAV, mais ce dernier semble plus lent à répondre qu'il y a quelques années. Peut-être parce qu'ils ont plus de succès ? » Finalement, elle a décidé de commander directement la pièce sur le site pour 20 euros. « Malgré ça, le problème a perduré. L'autre jour, j'ai fait tomber mon téléphone, et le micro s'est remis à fonctionner ! Le problème provenait sans doute d'un faux contact. » Des désagréments qui ne remettent pas son choix en question, pour le moment. « Je peux le démonter et le réparer seule. Les pièces de rechange ne sont pas très chères. C'est un système très vertueux. » Le téléphone est d'ailleurs systématiquement livré avec un tournevis.



Parmi les modules changeables : l'écran, la batterie, le port USB, la caméra, etc. *Flickr/CC BY-NC 2.0/Fairphone*

Un tournevis que Sophie, une autre utilisatrice, a beaucoup trop utilisé à son goût au cours des trois dernières années. « J'ai eu dès le début un problème de pixellisation sur mon écran. Je dévissais, je revissais, et le problème était résolu. Mais il réapparaissait toujours. » Jusqu'à un dimanche où l'écran ne s'est plus du tout allumé. « Mon téléphone m'est indispensable dans le cadre de mon travail, je suis vétérinaire. Sur un coup de colère, j'ai directement acheté un iPhone, déplore-t-elle aujourd'hui. J'aurais peut-être dû contacter la marque pour le faire réparer. »

Plus vous le gardez longtemps, moins son impact est élevé

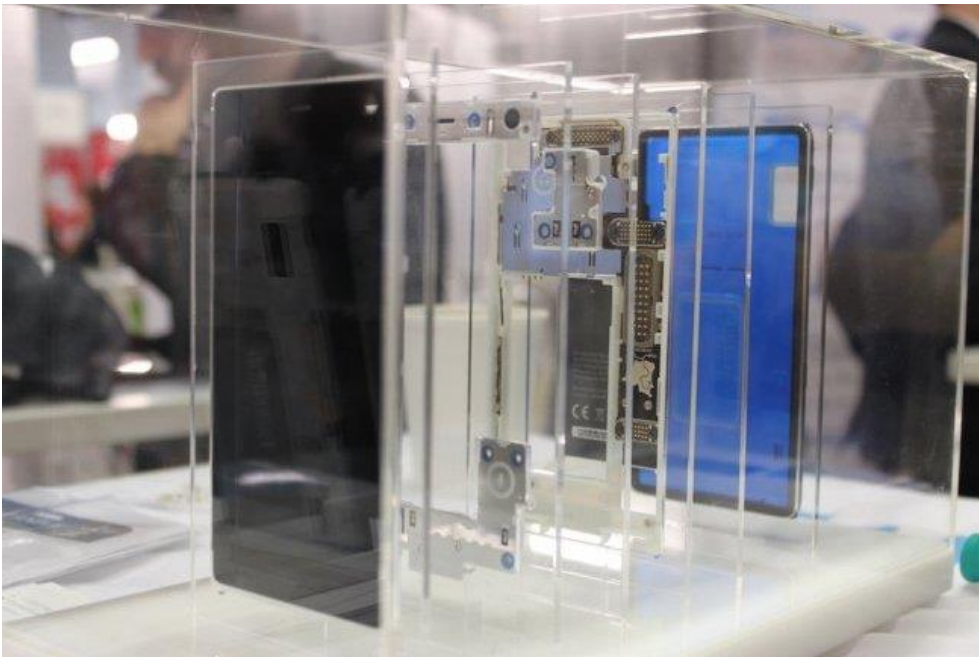
« L'impact environnemental d'un téléphone provient principalement de sa fabrication », explique Arthur Guillaume, chargé des partenariats au sein de Fairphone. Autrement dit, plus vous le gardez longtemps, moins son impact est élevé. Aussi Fairphone met-il tout en œuvre pour rendre ses appareils durables. iFixit, plateforme communautaire qui met gratuitement à disposition des tutoriels de réparation, a attribué une note de 10/10 au petit dernier, le Fairphone 4, pour sa facilité de démontage et de réparation. C'est le seul smartphone à obtenir la note maximale.

En revanche, autant dire tout de suite aux adeptes d'innovations technologiques qu'ils risquent d'être déçus. « Le Fairphone n'a pas beaucoup d'atouts techniques, estime Renan, possesseur du Fairphone 3 depuis mai 2020. Il se positionne comme un téléphone milieu de gamme. Son principal défaut comparativement aux autres est la qualité des photos. » Pour autant, cet utilisateur technophile est plus que satisfait de son achat. « J'ai installé le système d'exploitation de E Foundation, basé sur une version modifiée d'Android (qui est à la base en open source). Cela me garantit un téléphone qui fonctionne rapidement, et surtout, qui n'envoie aucune donnée à Google, et me permet un contrôle très fin du blocage des traceurs des différentes applications. »

Une lutte contre l'obsolescence logicielle

Outre l'obsolescence matérielle, Fairphone s'engage aussi à lutter contre l'obsolescence logicielle. « Fairphone travaille pour maintenir le plus longtemps possible à jour le système d'exploitation Android de ses téléphones, souligne Frédéric Bordage. Car aujourd'hui, la plupart du temps, quand on change de smartphone, ce n'est pas parce qu'il ne marche plus, mais parce que le système d'exploitation n'est plus à jour. » Ainsi, en mars, la marque a proposé encore une mise à jour d'Android sur le Fairphone 2, vieux de sept ans.

Pour Frédéric Bordage, Fairphone démontre avec ses tout petits moyens que « si les gros fabricants souhaitaient réellement produire des smartphones durables, ils pourraient le faire pour un coût de revient de seulement 1 ou 2 dollars supplémentaires par téléphone ».



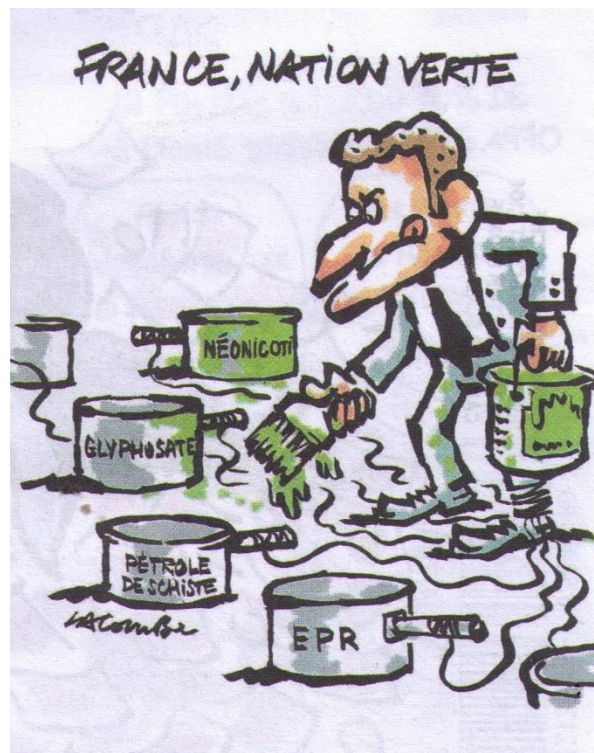
On a trouvé un smartphone écolo - enfin, presque

Précisions

Photo : Flickr/CC BY-SA 2.0/Fairphone

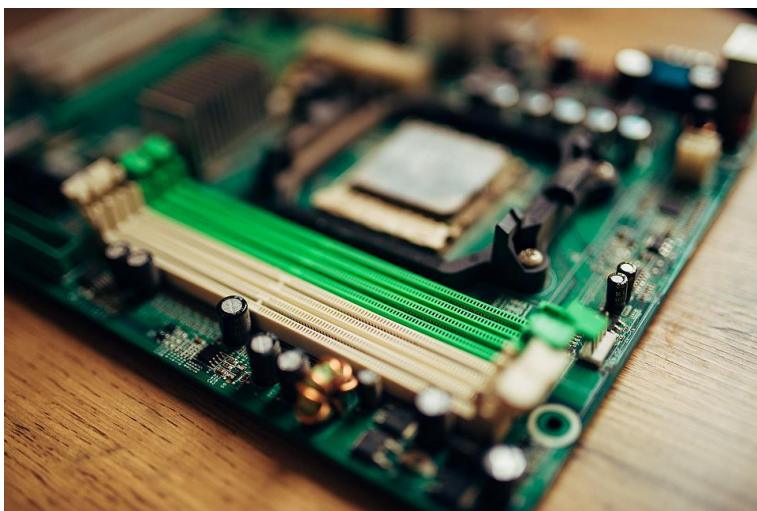
Fabienne LOISEAU (Reporterre), 24 novembre 2022

Humour de Siné mensuel



L'obsolescence des smartphones et la collecte massive de données mettent en péril l'avenir du numérique

Des minerais indispensables aux smartphones, à l'énergie consommée par les data centers, le numérique a de lourds effets écologiques. Ici aussi la sobriété s'impose, mais ne passe pas forcément par une réduction de l'usage d'Internet.



Pour sauver la planète, suffit-il de se retenir d'envoyer « *un mail un peu rigolo à nos amis avec une pièce jointe* », comme le suggérait la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, au micro de BFM avant l'été ? Envoyer des photos par messageries aux amis, comme lire cet article depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone ne changera en fait pas grand-chose.

L'impact du numérique sur notre environnement est certes considérable, mais ne se trouve pas toujours là où on le pense. Mieux vaut par exemple faire plus attention à la durée de vie de ses appareils électroniques qu'à la taille de l'image en pièce jointe d'un message. Les petites phrases culpabilisantes gouvernementales en la matière ne servent souvent qu'à masquer l'absence de politique de long terme sur le sujet. Et le défi est énorme.

Autant de CO² que 12 millions de voitures

Le numérique représente en France 10 % de la consommation d'électricité et 2,5 % de son empreinte carbone, selon une étude de l'Ademe et de l'Arcep de 2020 [1]. Pour donner un ordre d'idée, l'étude montre que les impacts sur le changement climatique du numérique sont « *légèrement supérieurs au secteur des déchets en France* » et émettent autant de CO² que 12 millions de voitures qui rouleraient, chacune, 12 000 km par an.

Mais le numérique n'est pas un monolithe. GreenIT.fr, association pour la réduction de l'empreinte écologique du numérique, définit le secteur comme « *tous les appareils électroniques qui manipulent des données binaires* », base des logiciels informatiques. Calculer son impact écologique n'est pas chose aisée.

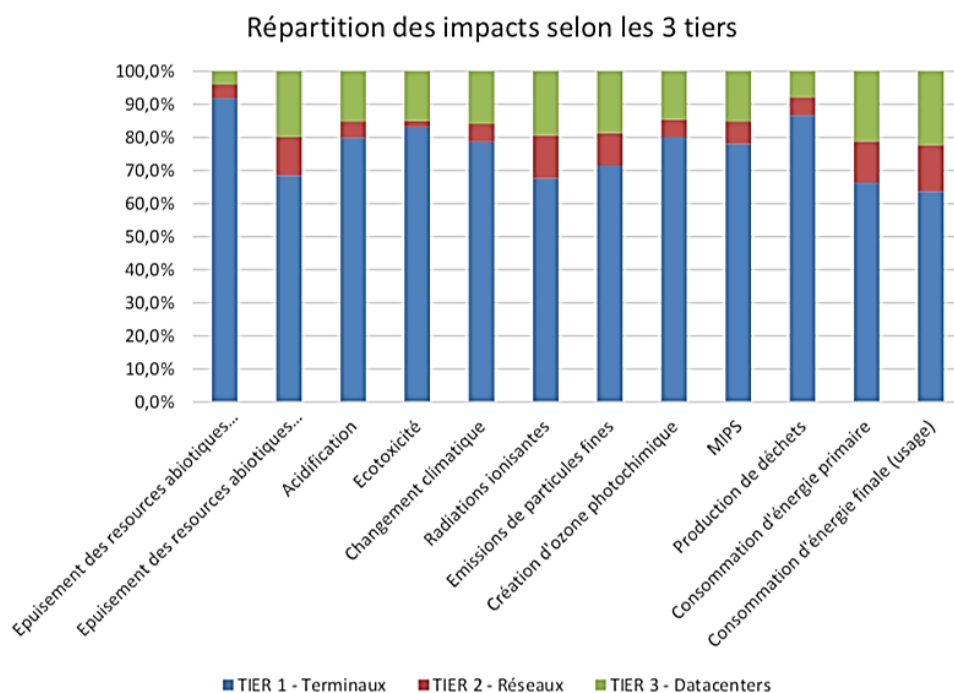
Si d'un côté le passage au numérique permet d'éviter des pollutions – moins de papier imprimé c'est davantage d'arbres préservés par exemple –, de l'autre, il en génère de nouvelles. Pour étudier l'empreinte du numérique, attention à « *ne pas passer à côté de transferts de pollution* », prévient ainsi Pénélope Guy, responsable du développement numérique chez l'entreprise de conseil APL data center. L'augmentation de la consommation d'électricité liée à la massification des smartphones ou des box, la pollution minière et industrielle générée par la fabrication de nos appareils ou les émissions de CO² du transport de ces derniers pèsent lourdement. C'est pour cela que les études sur l'impact écologique du numérique rassemblent des dizaines de critères.

Il faut aussi prendre en compte trois strates différentes du numérique : les terminaux utilisateurs et objets connectés, soit tous les appareils que vous utilisez ; le réseau qui transporte ces milliards de données et

d'interactions ; et les centres de données qui les stockent. Dans l'utilisation quotidienne, tous les niveaux sont sollicités. Par exemple, pour arriver sur le site de *basta !* et lire cet article, vous disposez d'un ordinateur ou d'un smartphone (terminal utilisateur), d'une connexion pour accéder à Internet (réseau) puis au site, lui-même hébergé sur un serveur. Et vous pouvez décider de le partager sur Twitter, qui stockera cette donnée (centre de données).

L'épuisement des ressources guette

Chez les chercheurs, la conclusion est unanime : ce qui abîme le plus la planète, ce sont les terminaux utilisateurs. Fabriquer une télévision, une tablette, un ordinateur ou un smartphone constitue la majeure partie des impacts actuels du numérique. Selon l'Ademe et l'Arcep, les terminaux utilisateurs représentent entre 63,6 % et 92 % des impacts sur l'environnement du numérique (épuiement des ressources, émissions, consommation d'énergie, production de déchets ...)



« Décomposition des impacts par tiers des équipements et infrastructures numériques »

Les terminaux utilisateurs représentent la majorité des impacts écologiques du numérique.

Pour fabriquer un smartphone, il faut une quantité de minerais rares considérable. Dans les puces circuits de nos petits appareils, étain, zinc, argent, plomb, chrome, tantale, cadmium avoisinent le nickel et le cobalt ou le lithium des batteries. Leur extraction est source de pollutions et d'inégalités sociales fortes.

D'un point de vue écologique, l'extraction et le raffinage de ces minéraux sont les principales sources d'impact. Très gourmand en eau, en énergie et en ressources non renouvelables, notre objet connecté a un impact environnemental avant même qu'il arrive entre nos mains. Mais la difficile traçabilité de ce qui s'y trouve et le manque de transparence sur la manière dont ces minerais sont extraits – dans quels pays, avec quelles conditions de travail – compliquent grandement l'évaluation – déjà très sombre – de leur impact.

De plus, l'épuisement des ressources guette. Certains minerais sont déjà au seuil critique. « 30 matières premières, parmi les matières stratégiques pour notre économie », présentent « un risque élevé de pénurie d'approvisionnement », prévient l'Ademe, dont le lithium ou le cobalt pour les batteries, ou le tantale indispensables aux circuits des smartphones. La quantité d'appareils que l'on peut produire n'est donc pas infinie. Un constat qui devrait alarmer, selon Frédéric Bordage de GreenIT.fr : « D'ici une trentaine d'années, on ne pourra plus fabriquer de numérique. Au-delà des impacts environnementaux, cela devrait déjà nous faire peur car nous sommes tous dépendants du numérique. » Un paradoxe alors que les marques multiplient les modèles et font de l'obsolescence de leurs produits une source de profits.

On déplace nos poubelles électroniques dans d'autres pays

La fin de vie des appareils électroniques n'est pas encore un domaine très étudié. Marion Ficher entame une thèse sur cet angle mort de l'impact du numérique. La chercheuse met l'accent sur les difficultés de la

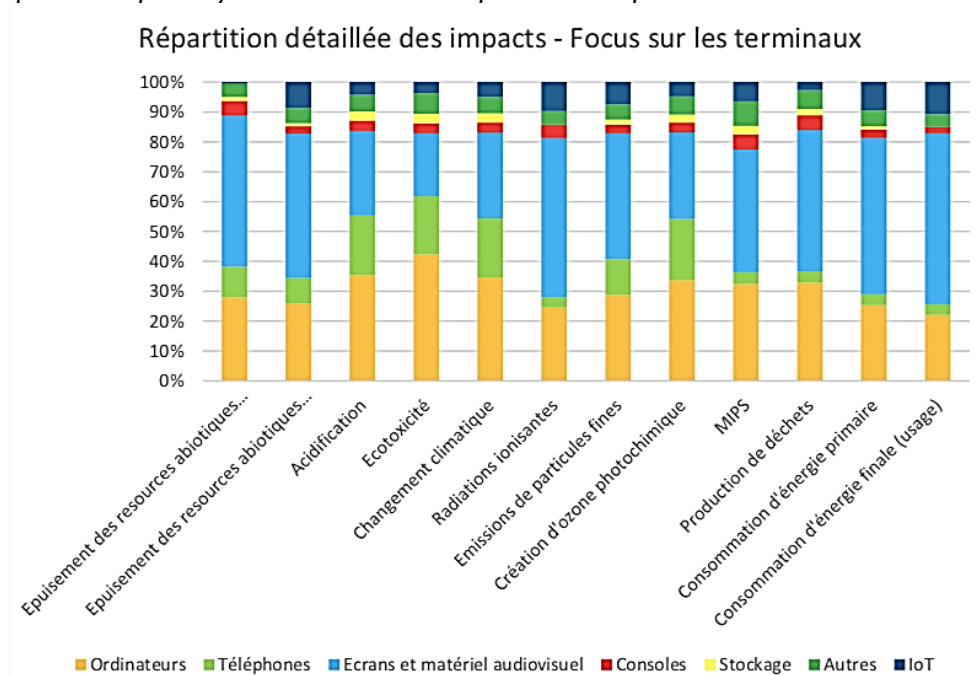
recherche : « Nos poubelles électroniques, on les déplace dans d'autres régions, dans certains pays d'Asie ou d'Afrique. Là-bas, on brûle une partie de ce qui ne peut pas être recyclé ou réutilisé, on les démonte et on les recycle dans des conditions sanitaires pas acceptables ou on les stocke dans des décharges ... Tout cela, on est encore incapable d'en évaluer l'impact réel. »

Aujourd'hui, moins de 40 % des « e-déchets » (appareils électroniques et équipements électriques) français sont recyclés [2]. Dans cette part, tout n'est pas réutilisé, loin de là, souligne Marion Ficher : « On recycle en fait principalement le plastique, l'or et quelques matériaux à forte valeur financière ou critiques, mais une grande partie des matériaux sont recyclés à moins de 1 %. Il y a plus de 70 matériaux différents dans notre électronique. La majorité des appareils sont donc très peu recyclés. »

Ces tonnes d'appareils en fin de vie sont déplacées dans des pays pauvres, parfois revendues via des filières illégales, hors des radars. Mais leur existence matérielle ne disparaît pas. Elle crée des impacts néfastes sur les populations locales. Par ingestion, inhalation, exposition *in utero* ou exposition cutanée, les résidus chimiques de ces déchets mettent gravement en péril les personnes proches ou qui travaillent dans ces décharges. Ils augmentent les risques de maladies chroniques, de problèmes pulmonaires et cardiovasculaires. « En mettant en danger des dizaines de millions d'enfants et de femmes en âge de procréer, l'élimination inappropriée des déchets d'équipements électriques et électroniques menace la santé et les capacités des futures générations », alerte l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En 2019, le monde a produit près de 54 millions de tonnes de déchets électroniques et électriques. En 2030, ce pourraient être 74,7 millions de tonnes, toujours selon l'OMS.

« Conserver le plus longtemps possible ses équipements »

« Le numérique est une "technologie zombie", c'est-à-dire qu'elle dépend des énergies fossiles, qu'elle est non recyclable et qu'elle a un impact important sur la biosphère, explique la chercheuse Marion Ficher. On crée des technologies qui ne sont pas recyclables et absorbables par notre biosphère et dont notre société va hériter. »



« Terminaux utilisateurs - Analyse de contribution »

Sans conteste, les écrans sont les plus polluants et consommateurs de ressources. IoT signifie « Internet of Things », ou « Internet des objets ». Ce terme rassemble tous les objets connectés. Leur impact est faible, mais leur nombre est en augmentation constante. (Ademe et Arcep, « Évaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective »)

La France compte près de 70 millions de smartphones, 24 millions de tablettes et 59 millions d'ordinateurs [3]. La durée d'utilisation moyenne d'un smartphone est estimée entre deux et trois ans.

« Il y a plus d'efforts à faire du côté de la collecte de données massives au service du capitalisme de surveillance que sur les photos de vacances des gens »

Pour réduire son empreinte écologique, il faudrait les conserver beaucoup plus longtemps. « Pour avoir un véritable impact, il faudrait garder son smartphone au moins 8 ans, notre ordinateur au moins 10 ou 15 ans, nos télévisions 20 ans ! », s'indigne Frédéric Bordage, de l'association GreenIT.fr.

Limiter sa consommation, allonger la durée de vie de ses équipements, autant de gestes écologiques clés. *« C'est très simple : il faut moins d'équipements, et qui durent plus longtemps. Ça veut dire qu'on ne cède pas au marketing, résume Frédéric Bordage. On n'a pas loupé sa vie à 40 ans si on n'a pas de montre connectée. Il faut aussi conserver le plus longtemps possible ses équipements. Et si on se sépare d'un appareil, on s'assure qu'il ait une seconde vie. »*

Le logiciel libre fait durer les machines

Pas évident de rallonger la durée de vie de son smartphone quand la batterie ne tient pas plus d'une heure, ou de son ordinateur quand la dernière version de Windows ou d'IOS (Apple) n'est pas téléchargeable du fait de l'ancienneté de votre appareil, vous empêchant d'utiliser les versions antérieures de vos logiciels. Plusieurs solutions existent cependant.

Une des options est d'opter pour des systèmes d'exploitation libres, comme Linux. *« Toutes les personnes sensibilisées au logiciel libre font durer beaucoup plus longtemps leurs machines, constate Charles de Lacombe, militant aux Amis de la Terre. Au niveau de l'association où je travaille, par exemple, je suis en train de réutiliser des vieux des Mac de 2011-2012 qui fonctionnent encore. J'en ai passé plusieurs sous des systèmes libres et du coup, ils sont utilisables et marchent très bien. »*

Pour faire durer son smartphone, penser au marché du reconditionné est une bonne option. Pour l'achat comme pour la revente, ne pas jeter (ou garder au fond d'un tiroir) son ancien appareil peut limiter son impact environnemental. Et, si vous cherchez à vous en procurer un neuf, peu d'options responsables existent, hormis Fairphone.

La marque néerlandaise propose des smartphones équitables – ils essaient de se procurer au maximum des composants recyclés ou issus de bonnes conditions de travail – et modulables – on peut réparer soi-même son appareil en commandant de nouvelles pièces. Ils proposent également des mises à jour fréquentes, y compris des années après la sortie du modèle. Le tout, pour assurer une durée de vie supérieure aux autres téléphones du marché.

« Vironons le numérique quand c'est possible »

Pour aller plus loin, Frédéric Bordage met en avant le concept de « slow tech » : *« À chaque fois que l'on peut enlever du numérique dans un processus, virons-le et remplaçons-le par de la low-tech, pour construire un avenir plus viable pour nos enfants. »*

Concrètement, cela signifie limiter la course au tout numérique, et essayer de trouver des alternatives analogiques quand il y en a. *« Il ne faut pas arrêter le numérique, mais il ne faut pas en oublier les conséquences délétères. »* Pour les Amis de la Terre, le changement doit aussi passer par le politique. *« La responsabilité de l'État, c'est d'imposer des réglementations aux constructeurs, aux fabricants, aux vendeurs, aux publicitaires »,* dit Charles de Lacombe.

Au 1^{er} janvier 2023, les fournisseurs d'accès à Internet devront par exemple informer leurs abonnés de la quantité de données consommées et indiquer l'équivalent en émissions de gaz à effet de serre, à l'instar des scores nutritifs sur les aliments. Car les données aussi sont une bombe écologique.

Leur stockage dans des *data centers* représente entre 4 % et 22 % des impacts écologiques du numérique. Ils sont voués à augmenter, souligne la chercheuse Marion Fischer : *« Par exemple, chaque donnée créée sur un réseau social n'a pas de fin de vie. Selon la politique des plateformes, l'information ne sera pas forcément supprimée, et aura une autre utilisation. On stocke donc des montagnes de données indéfiniment, c'est quelque chose d'inédit. »* Pour Charles de Lacombe, des Amis de la Terre, *« il y a plus d'efforts à faire du côté de la collecte de données massives faites au service du capitalisme de surveillance que sur les photos de vacances des gens ».*

Emma BOUGEROL (Basta !), 19 septembre 2022

Photo de une : CC BY 2.0 Nenad Stojkovic via Flickr

Notes

[1] L'étude de l'Ademe et de l'Arcep pour 2020 ne prend en compte que les équipements informatiques présents sur le sol français. Les centres de stockage de données à l'étranger, de Google par exemple, ne sont pas comptés dans cette étude. L'impact de la fabrication, lui, est international.

[2] Selon les chiffres fournis par le Parlement européen, sur des données de 2017.

[3] Étude Ademe-Arcep « Évaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective », janvier 2022.

Attaquer le droit de l'environnement pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires : le projet assumé de Macron

Communiqué du 28 septembre 2022

Le 22 septembre, à l'occasion de l'inauguration du parc éolien maritime de St Nazaire, et devant une fois de plus le débat public censé se tenir sur les projets d'EPR à Penly, Emmanuel Macron a réaffirmé son projet d'un « déploiement d'une stratégie à marche forcée du nucléaire » (sic !). À cette occasion, il a annoncé une accélération des procédures censée permettre de démarrer les premiers réacteurs encore plus tôt que prévu.

À peine une semaine après, le projet de loi dédié est parvenu au Conseil National de la Transition Écologique, sommé de se prononcer dans un délai extrêmement court. Ce passage en force et la déconstruction assumée du droit de l'environnement présentée dans ce texte sont tout simplement honteux. Mais fouler au pied le droit et la démocratie ne fera pas disparaître d'un coup de baguette magique les problèmes d'une filière minée par le manque de compétence, et d'une technologie trop lente et trop lourde pour répondre à l'urgence climatique.

Un déploiement « à marche forcée » assumé

Plus question de « volonté » de construire de nouveaux réacteurs : à St Nazaire, Emmanuel Macron a carrément évoqué le « lancement dès maintenant » d'un programme de construction, en assumant un « déploiement à marche forcée ». Ce faisant, il confirme son intention de tenir pour quantité négligeable les procédures délibératives censées précéder une telle décision officielle de construction, qu'il s'agisse du débat public sur les projets d'EPR à Penly ou du vote des parlementaires sur la future loi de programmation énergie-climat.

Dans la parfaite continuité de la tradition française, le nucléaire reste le fait du prince ; un monarque qui prend ses désirs et ceux de la filière pour la réalité, alors qu'il ne sera plus là dans 5 ans pour assumer les conséquences de l'impasse économique et industrielle dans laquelle il compte entraîner le pays.

Le droit de l'environnement piétiné

Dans le droit fil de la loi ASAP, qui accélérât déjà les procédures de consultation et d'autorisation, le gouvernement se livre ici à un torpillage en règle de la législation environnementale. Dispense d'autorisation d'urbanisme pour les projets de création de réacteurs nucléaires, dérogation à la Loi Littoral et aux textes réglementant la destruction d'espèces protégées, temps de consultation réduit à la portion congrue, autorisation de démarrer de premiers travaux avant même la fin de l'enquête publique... le bulldozer est déjà prêt à démarrer !

Fondamentalement contraire au principe de non-régression du droit de l'environnement, ce projet inacceptable est symptomatique de la brutalité macronienne et de son empressement à piétiner le cadre législatif dans ce qu'il a de protecteur. Pour aller plus vite, Macron souhaite-t-il donc bâcler les enquêtes publiques et les études d'impact ? Autoriser la construction de réacteurs dans des zones dangereuses, exposant ainsi la population à des risques supplémentaires ?

Des procédures bâclées ne rendront pas la filière nucléaire plus performante !

À Saint-Nazaire, rêvant tout haut, Emmanuel Macron a annoncé son souhait qu'un premier réacteur puisse être opérationnel avant 2035. Mais qui peut croire que réaliser les procédures au pas de course suffira à accélérer les chantiers, au regard des déboires colossaux de la filière, entre perte de compétence, manque de rigueur et affaires de fraudes ? Le fiasco de l'EPR de Flamanville, toujours pas démarré et cumulant 11 années de retard, des malfaçons innombrables et des coûts multipliés par 6, n'est certainement pas dû à la réglementation environnementale ! N'a-t-il pas servi de leçon, sans même parler des avaries rencontrées par les autres EPR en Chine et en Finlande ?

Espérer reproduire cette expérience en six exemplaires sans retard ni surcoût, et en allant plus vite que prévu, relève d'un aveuglement irresponsable. Et ce, d'autant qu'un rapport interne de la Direction Générale

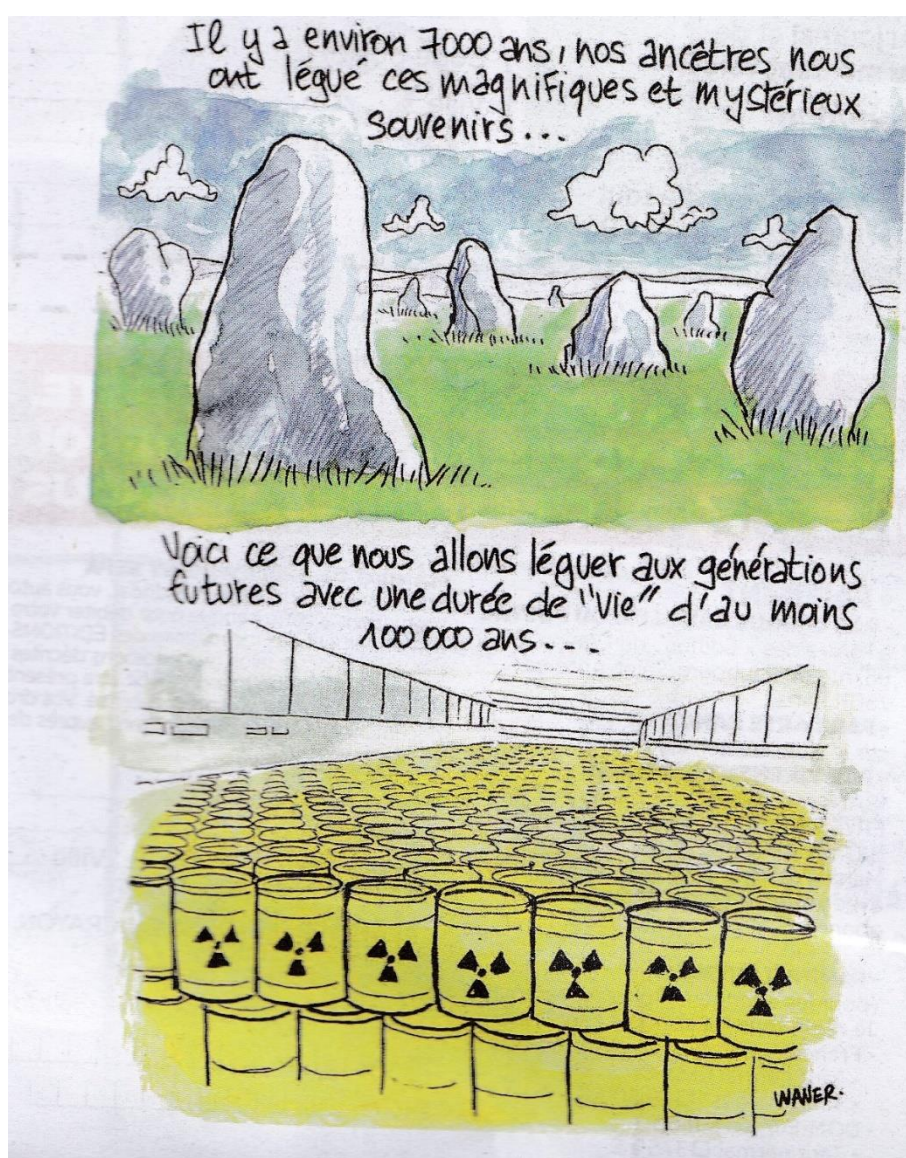
de l'Énergie et du Climat dévoilé en octobre 2021, soulignait au contraire le caractère hautement irréaliste du calendrier officiel, indiquant que le couplage du premier réacteur au réseau électrique « *aurait lieu vraisemblablement au plus tôt en 2040* » dans un scénario de « *relative maîtrise industrielle* », voire plutôt en 2043 !

Même en bâclant les procédures, la construction de nouveaux réacteurs restera une opération lente, lourde, sujette aux retards. Miser sur cette technologie revient à mettre en danger nos objectifs climatiques. Tirer ainsi des plans sur la comète est impardonnable au regard de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, d'autant que des travaux officiels attestent clairement de la faisabilité du 100% renouvelable.

[...]

<https://www.sortirdunucleaire.org/Attaquer-le-droit-de-l-environnement-pour>

Humour de Siné mensuel

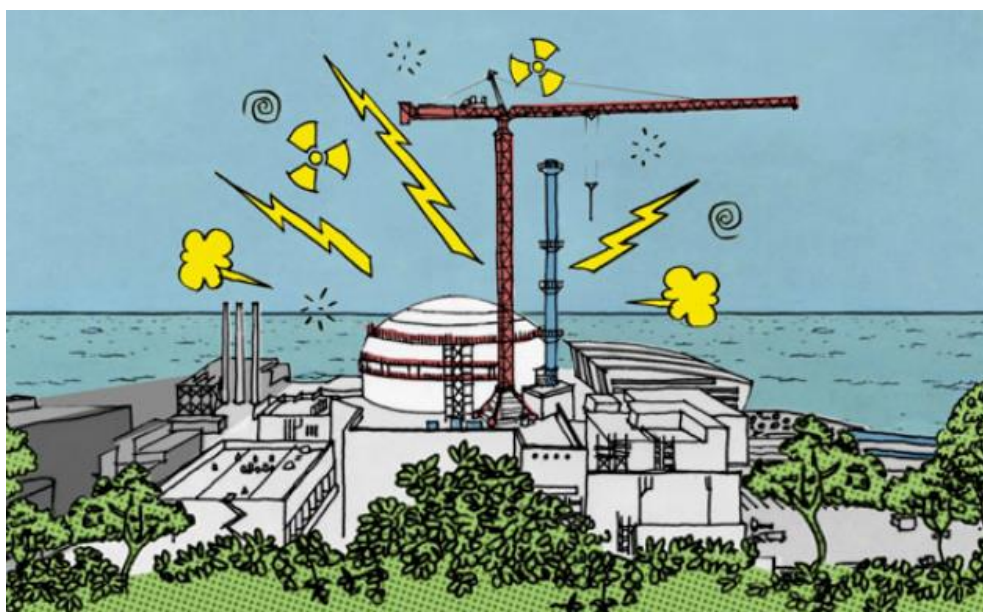


« Que s'est-il passé à Flamanville et quels enseignements en a-t-on tirés ? »

Le Réseau « Sortir du nucléaire » fait le bilan

« Que s'est-il passé à Flamanville et quels enseignements en a-t-on tirés ? ». Telle est la question posée le 1^{er} décembre 2022, lors de la 4^{ème} séance du débat public sur le projet de construction de nouveaux réacteurs EPR à Penly et ailleurs.

De fait, alors qu'EDF compte se lancer dans la construction de 6 nouveaux réacteurs, dont deux à Penly, un bilan doit s'imposer. Avec ses 11 années de retard, sa litanie de malfaçons et ses coûts multipliés par 6, l'EPR de Flamanville illustre de façon criante l'état calamiteux d'une filière nucléaire qui ne s'est jamais si mal portée – et dont les turpitudes n'appartiennent pas au passé, quoi qu'en disent ses partisans.



EDF peut-elle prétendre établir son propre bilan ?

« Pas encore de mots pour cela. Un livre plus tard quand j'aurai le temps, et il y aura des choses à raconter... » : voici comment Antoine Ménager décrit sur LinkedIn son expérience en tant que directeur de l'aménagement de l'EPR de Flamanville de 2011 à 2016. Or c'est cette même personne qui représente EDF lors du débat public sur la construction de deux réacteurs EPR à Penly !

Dans cette configuration, comment espérer une quelconque objectivité de la part d'EDF lorsqu'il s'agit de faire le bilan de ce chantier chaotique ? Et, avec de telles cachotteries, comment donner du crédit à la notion de « retour d'expérience » mise en avant par l'industrie nucléaire ? Sans parler de la « transparence » ! Enfin, comment croire EDF sur le respect des coûts et des délais alors que, rien que sous la direction de M. Ménager, le chantier EPR de Flamanville a pris plusieurs milliards de surcoût et plusieurs années de retard ?

Un lourd bilan humain

Les partisans du nucléaire mettent volontiers en avant les emplois qui pourraient être créés par la construction de nouveaux réacteurs. Mais quels emplois, pour quelles conditions de travail ? L'expérience du chantier de l'EPR de Flamanville a en effet de quoi interroger. Celui-ci a en effet été le théâtre de deux accidents mortels en 2011, mais aussi d'un des plus grands scandales de travail dissimulé en France. Au moins 460 travailleurs détachés roumains et polonais y ont travaillé sans charges sociales payées en France ni dans leur pays, pour le compte d'entreprises sous-traitantes de Bouygues enregistrées à Chypre. La condamnation de Bouygues (certes à une amende ridicule au regard de l'ampleur de l'escroquerie) a été confirmée en cassation. Cette affaire connaissait par ailleurs un précédent : ces mêmes entreprises étaient à l'oeuvre sur le chantier du réacteur EPR d'Olkiluoto, et c'est en connaissance de cause que Bouygues a eu à nouveau recours à elles. Dès lors, comment EDF peut-elle garantir qu'un tel phénomène ne se reproduira pas ?

Malfaçons en série et phénomènes de fraude à grande échelle

De l'aveu d'EDF, le chantier de l'EPR de Flamanville était initialement destiné à entretenir et maintenir les compétences de la filière nucléaire française. 15 ans après le début du chantier, il aura surtout permis *d'illustrer le manque criant de rigueur et de compétence professionnelle qui y règne, que ce soit sur le site lui-même ou dans les usines où sont fabriqués les composants*. Erreurs de conception, consignes non transmises, non-respect des bonnes pratiques, défaut de surveillance et même phénomènes de fraude ont mené à une litanie de malfaçons. Les premières années ont vu, entre autres, un béton mal coulé, des ferraillements de mauvaise qualité, une vanne de 2 m de long montée à l'envers [...].

Mais l'un des plus gros scandales concerne le couvercle et le fond de cuve du réacteur. Initialement censées présenter une qualité de fabrication telle que leur rupture deviendrait inenvisageable, ces équipements n'ont même pas été fabriqués dans les règles de l'art. Bien qu'informée des problèmes, EDF n'en a averti l'Autorité de sûreté nucléaire qu'une fois la cuve irréversiblement installée dans le réacteur. Cet équipement, dont la confection défectueuse accroît les risques de rupture, ne présente plus les qualités initialement requises. Le couvercle est censé être changé en 2024, tandis que le fond de cuve, lui, ferait l'objet d'une surveillance constante. Nous avons attaqué en justice la décision autorisant la mise en service de cette cuve.

En remontant le fil, cet épisode a donné à l'Autorité de sûreté nucléaire l'occasion de découvrir un scandale massif de falsification de dossiers de fabrication dans l'usine Framatome du Creusot, mais aussi des soupçons de fraude dans plusieurs autres usines de la filière nucléaire.

Dans la même veine, 122 soudures du circuit secondaire principal, censées présenter une qualité optimale pour éviter leur rupture, ont été réalisées hors des règles de l'art. Les inspections ont fait apparaître un défaut de surveillance nuisant à la qualité des contrôles et la dissimulation d'informations à l'ASN. Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau « Sortir du nucléaire ». Toujours en cours fin novembre 2022, la réparation de ces soudures a représenté des travaux lourds et hasardeux.

Un grand nombre de pièces ont abusivement été déclarées conformes, illustrant l'insuffisance des contrôles et/ou la complaisance des fabricants. Notons également la détection tardive d'un « écart de conception » sur de nouvelles soudures, dont la rupture pourrait entraîner une brèche plus large que prévue.

Enfin, la mise en service des premiers réacteurs EPR, à Taishan et à Olkiluoto, a permis de mettre en évidence des défauts de conception susceptibles de se retrouver également sur l'EPR de Flamanville : problèmes de vibrations sur le pressuriseur, qui persistent plus d'un an après sa détection, défauts sur le combustible nucléaire... D'autres défauts de conception dernièrement détectés donnent toujours du fil à retordre à EDF, comme celui observé sur le système de contrôle-commande.

Notons enfin que le Réseau « Sortir du nucléaire », en 2010, a été destinataire de documents fuités attestant de défauts de conception dans le mode de pilotage ou le choix des aciers. Nous ne disposons pas d'informations permettant d'attester avec certitude que ces problèmes ont été réglés par EDF.

Une réflexion s'impose : si autant de composants importants, dont la conception et la réalisation aurait dû faire l'objet d'une attention soutenue, sont affectés de défauts aussi lourds, qu'en est-il de tous les autres équipements de moindre envergure, moins surveillés, qui représentent pourtant autant de points de vulnérabilité potentiels ?

Ces problèmes n'illustrent pas seulement le manque systémique criant de compétence de la filière, de la conception à la réalisation. L'ampleur des phénomènes de fraude a aussi mis en évidence de manière flagrante les limites d'un système de contrôle de la sûreté reposant sur le postulat de la bonne foi d'un exploitant qui viendrait déclarer de lui-même les problèmes...

Le manque de compétence et de rigueur démontré à Flamanville ne disparaîtra pas par magie !

Embarrassés par le fiasco de l'EPR, l'industrie nucléaire et l'État ont mis en scène une forme de mea culpa, en demandant à l'industriel Martin Folz de présenter un rapport sur ces dysfonctionnements. Ce retour d'expérience superficiel a surtout été l'occasion, pour la filière, d'annoncer une série de plans censés régler tous les problèmes et apporter la preuve de sa capacité à construire de nouveaux réacteurs.

Mais les déclarations et les annonces de recrutement ne doivent pas faire illusion. En effet, comment une compétence professionnelle qui a fait défaut si longtemps pourrait-elle être désormais au rendez-vous en l'espace de quelques années ? Surtout, qui peut croire que le problème structurel de manque de rigueur et de dissimulation d'incidents appartient définitivement au passé, alors que des rapports d'inspections successifs menés dans les usines du groupe Framatome témoignent de la persistance d'« écarts » et de mauvaises pratiques et évoquent pudiquement une sûreté restant à « maintenir et consolider » [1].

Une construction « à marche forcée » irréaliste et incompatible avec la sûreté

Initialement, aucun projet de nouvelle construction ne devait être lancé tant que l'EPR de Flamanville ne serait pas entré en service, afin de disposer d'un « retour d'expérience ». Fin 2022, le réacteur n'a toujours pas démarré, mais le retour d'expérience est bien là.

Qui peut croire que ces EPR2, cette fois-ci, sortiraient de terre dans les temps indiqués, sans retard, surcoût ni malfaçon – et ce, alors que la filière sera confrontée en même temps à des chantiers lourds et inédits, EDF souhaitant prolonger massivement le fonctionnement du parc ? En octobre 2021, un rapport interne dévoilé par le média Contexte soulignait le caractère profondément irréaliste des délais de construction officiellement annoncés. Un travail d'ingénierie très important restant à fournir pour ces réacteurs qui n'existent encore que sur le papier, leur mise en service n'aurait pas lieu pas avant 2040, voire 2043-45 !

De son côté, Emmanuel Macron souhaite accélérer le processus et voir démarrer les chantiers dès la fin de son quinquennat, pariant que les premières mises en service pourraient avoir lieu avant 2035. *Loin d'améliorer les performances de la filière, cet empressement risque au contraire de déboucher sur les mêmes phénomènes qu'à Flamanville : opérations effectuées à la hâte conduisant à des malfaçons, problèmes dissimulés pour tenir à tout prix le calendrier...* De son côté, EDF prétend gagner du temps grâce à une standardisation des pièces et à la construction en temps très rapproché des réacteurs. Mais ces procédés pourraient également avoir comme conséquence la reproduction en série d'erreurs de conception.

Un gaspillage de ressources et une perte de temps dans la lutte contre le changement climatique

En 2006, le bureau d'études « Les 7 vents du Cotentin » avait mené un travail de prospective indiquant que les 3,3 milliards d'€ alors estimés pour l'EPR de Flamanville, consacrés aux économies d'énergie et aux renouvelables, auraient permis de répondre encore mieux aux besoins énergétiques de la région tout en créant 15 fois plus d'emplois. Si cette voie avait été suivie, ces économies d'énergie et ces capacités renouvelables seraient aujourd'hui déjà effectives, se traduisant par d'appréciables réductions d'émissions de gaz à effet de serre et une meilleure autonomie énergétique. En revanche, 16 ans après, alors que le coût de construction de l'EPR a été quasiment multiplié par 6, il n'en est encore sorti aucun MWh... Et cette électricité, « bas-carbone » mais génératrice de déchets radioactifs, atteindrait selon la Cour des Comptes un coût compris entre 110 et 120 €, soit le double de celui indiqué dans des appels d'offre récents pour les énergies renouvelables.

Quinze ans après le début du chantier de Flamanville, la conclusion s'impose : ce réacteur criblé de malfaçons, construit hors des règles de l'art, ne doit pas être mis en service. Censé présenter le plus haut niveau de sûreté, il ne pourra fonctionner qu'en mode dégradé. Au regard de ce fiasco, reproduire cette catastrophe en six exemplaires relèverait d'une fuite en avant suicidaire.

Construire la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en postulant que ces réacteurs seraient opérationnels vers 2035, sans malfaçons, retards ni surcoûts est une stratégie irresponsable, qui mettrait en péril notre approvisionnement énergétique et nos objectifs climatiques. Ce gaspillage de temps et de ressources est d'autant plus inacceptable que plusieurs scénarios attestent de la faisabilité d'une France sobre et 100% renouvelable.

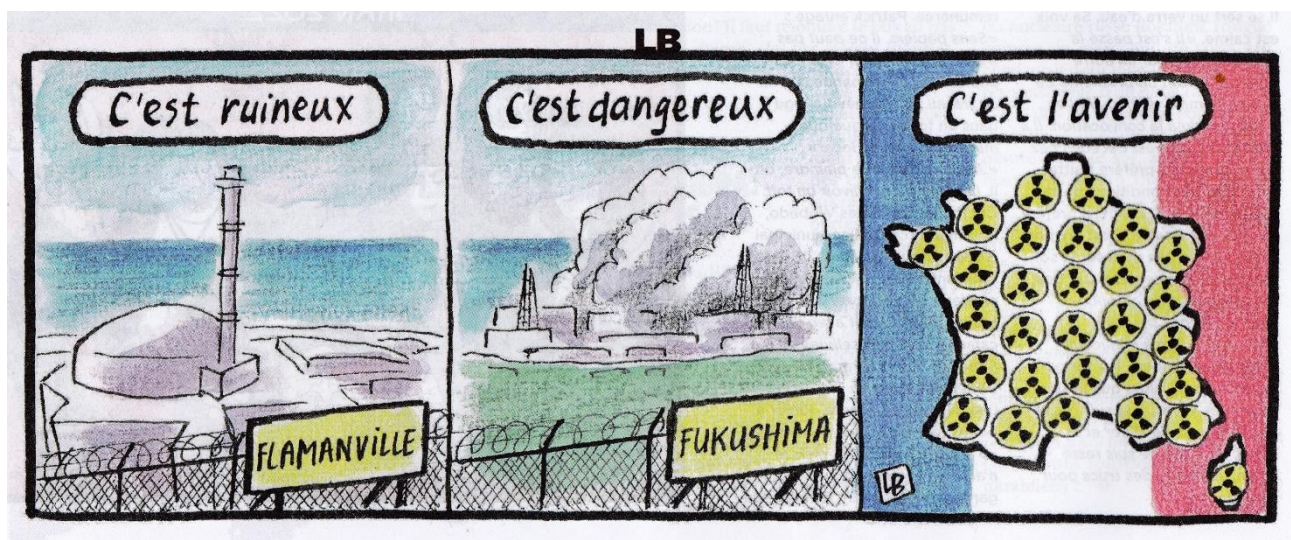
1er décembre 2022

Notes

[1] Une inspection menée dans l'usine Framatome Le Creusot en 2020 indique que l'entreprise s'arrogeait le droit, en cas de détection d'écart sur une pièce, de prendre le « risque industriel » d'en continuer la fabrication. Une autre inspection dans cette usine, menée le 21 juin 2022 mettait en évidence une traçabilité perfectible et une indépendance discutable de la « filière indépendante de sûreté », et s'interrogeait sur un objectif affiché de baisse du nombre d'écarts qui pouvait conduire à dissimuler des incidents. Une autre inspection, menée entre mai et juillet 2021 à l'usine Framatome de Saint-Marcel, soulignait un « excès de confiance » et un « défaut d'attitude interrogative » conduisant à ne pas toujours effectuer de vérifications...

https://www.sortirdunucleaire.org/Que-s-est-il-passe-a-Flamanville-et-quels?origine_sujet=LI202212

Humour de Siné mensuel



« L'UE déguise le gaz et le nucléaire en énergies vertes »

Dossier par la Banque Triodos

Le Parlement européen a voté le 6 juillet 2022 en faveur d'un projet de la Commission visant à classer le gaz naturel et l'énergie nucléaire dans la catégorie « durable » de la nouvelle taxonomie. La Banque Triodos est très déçue par le résultat de ce vote. Nous considérons que le gaz naturel et l'énergie nucléaire n'ont pas leur place dans une taxonomie « verte ».

La taxonomie verte de l'Union européenne (UE) liste les activités économiques durables. Elle a été introduite en 2021 pour établir de manière univoque ce que sont et ce que ne sont pas les investissements « verts ». La Banque Triodos a applaudi cette initiative qui allait permettre aux investisseurs et investisseuses européennes d'avoir une meilleure compréhension de l'investissement durable. Cela devait donc stimuler la transition et empêcher le greenwashing.

L'an dernier, les États membres et le Parlement européen avaient atteint un bon accord sur les directives générales pour une taxonomie verte. Mais la récente proposition de la Commission européenne est clairement un pas dans la mauvaise direction. La Commission a défini l'utilisation du gaz naturel et de l'énergie nucléaire comme « techniques de transition verte », ce qui met en danger la valeur même de la taxonomie. Maintenant que le Parlement européen a voté en faveur de cette position, la taxonomie a évolué d'une liste bénéficiant d'une large adhésion à un instrument controversé qui encourage *de facto* le greenwashing.

La Banque Triodos considère que le gaz naturel n'a pas sa place dans la taxonomie parce qu'il ne répond pas aux exigences de la loi climat de l'UE et n'apporte pas une contribution substantielle à la réduction des émissions de CO₂. L'investissement à impact selon Triodos, c'est :

- investir dans des entreprises qui accélèrent la transition
- soutenir exclusivement des secteurs et énergies durables
- avoir un impact positif sur la société et l'environnement

En savoir plus sur l'investissement à impact

Le vote du 6 juillet implique que le gaz naturel peut émettre près de 3 fois plus de carbone que le gaz de biomasse (respectivement 270 g et 100 g de CO₂/kWh) et pourtant être considéré comme « vert ». L'énergie nucléaire ne devrait pas davantage figurer dans la liste puisqu'elle n'est pas en ligne avec le principe de « ne pas causer de dommage significatif », qui établit qu'une activité ne peut avoir d'impact négatif sur d'autres objectifs environnementaux. L'absence de solution sûre et définitive pour le retraitement des déchets nucléaires entre en effet en contradiction avec ce principe.

La Banque Triodos considère qu'avec cette décision, le Parlement européen néglige tous les avertissements concernant le changement climatique, y compris ceux du GIEC. La Banque Triodos continuera – avec ses partenaires – à promouvoir une finance vraiment durable, qui fait la différence de manière positive. La Banque Triodos ne financera que des activités ayant un impact positif.

7 juillet 2022

https://www.triodos.be/fr/articles/2022/ue-deguise-le-gaz-et-le-nucleaire-en-energies-vertes?utm_source=&utm_medium=email&utm_term=&utm_content=L%E2%80%99UE-d%C3%A9guise-le-gaz-et-le-nucl%C3%A9aire-en-%C3%A9nergies-vertes&utm_campaign=221116-TBBE-FR-ENEWS-novembre

Bruno Latour, disparition d'un philosophe précurseur de l'écologie politique

Décédé le 9 octobre, il fut un des premiers à travailler sur le concept d'anthropocène et d'une écologie radicale.

Bruno Latour est décédé à l'âge de 75 ans ce 9 octobre. Il était assurément l'un des philosophes français parmi les plus visionnaires de sa génération – et l'un des plus célèbres à l'étranger. Notamment parce qu'il se refusait à penser dans le cadre étroit des frontières disciplinaires.

Également sociologue et anthropologue, professeur à l'École des mines mais aussi à l'université d'Harvard outre-Atlantique, il était attaché au travail de terrain analysant d'abord le processus de recherche scientifique, appréhendée comme une construction sociale située (dès son premier livre, *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, coécrit avec Steve Woolgar, éd. La Découverte, 1988).

Son approche de la philosophie des sciences, fortement influencée au départ par l'œuvre de Michel Serres, le porte parmi les premiers à travailler sur le concept d'anthropocène, l'homme ne pouvant plus être considéré comme un « sujet » à part, séparé de son « environnement ».

L'écologie comme horizon politique

Tous ses ouvrages vont dès lors s'engager en faveur d'une écologie politique radicale. Il faut ainsi souligner l'apport majeur de son récent *Mémo sur la nouvelle classe écologique. Comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même* (éd. La Découverte/Les Empêcheurs de penser en rond, 2021, coécrit avec le chercheur danois Nikolaj Schultz) où, dans une sorte de transposition de la théorie marxiste de la lutte des classes, il s'interrogeait sur les conditions pouvant « organiser la politique autour de la question écologique », désormais centrale et apte à « définir l'horizon politique », comme jadis le libéralisme puis le socialisme.

Il fut le premier à percevoir que l'enjeu de la pensée politique résidait tout entier dans la question écologique. Et dans un élan gramscien, l'écologie politique, au lieu d'être un ensemble de mouvements politiques parmi d'autres, de se voir ainsi bientôt appelée, pour Latour et son coauteur, à gagner la lutte centrale pour les idées, avant même de se traduire dans des conquêtes électorales...

Dans un entretien filmé sur Arte diffusé en mai dernier et toujours visible en ligne, le philosophe affirmait ainsi, avec force conviction : « Au moment où nous sommes, nous pressentons que les questions écologiques deviennent l'équivalent des questions politiques d'autrefois. »

En voyant là une (nouvelle) ligne de partage politique, pour « constituer des fronts de lutte » portés par une « classe écologique », dont le problème fondamental sera les « conditions d'habitabilité de la planète ». Dans l'hommage qu'il lui a rendu, le sociologue Bruno Karsenti salue ainsi ce grand intellectuel qui fut « le premier à percevoir que l'enjeu de la pensée politique résidait tout entier dans la question écologique ».

Olivier DOUBRE (Politis), publié le 12 octobre 2022

En Afrique de l'Est, TotalÉnergies prépare l'oléoduc du « désastre »

Lacs, aires protégées, écosystème marin... En Tanzanie, comme en Ouganda, le projet d'oléoduc chauffé le plus long du monde, EACOP, mené par TotalÉnergies, est lourd de menaces. Des risques désormais détaillés dans une enquête.

Lions, buffles, impalas, girafes... Toutes ces espèces cohabitent au sein des aires protégées du Burigi-Biharamulo, en Tanzanie. Or, la multinationale française TotalÉnergies prévoit de faire passer, dans cette région riche en biodiversité, le projet East African Crude Oil Pipeline (EACOP), l'oléoduc chauffé le plus long du monde.

Avec ses 1 443 kilomètres à travers l'Ouganda et la Tanzanie, partant de deux zones d'exploitation pétrolière au niveau du lac Albert, en Ouganda, et débouchant dans l'océan Indien, en Tanzanie, ce mégaprojet pétrolier soulève une opposition internationale grandissante, menée par la coalition #StopEacop. Pourtant, TotalÉnergies est bien décidé à mener à bien le chantier.

Pour l'heure, en Tanzanie, les travaux n'ont pas réellement commencé, en dehors de zones stratégiques pour la logistique et le logement des ouvriers. Mais le tracé condense les inquiétudes des défenseurs de l'environnement. Dans ce pays, pas moins de 2 000 km² d'habitats fauniques protégés sont menacés par Eacop, révèle un rapport de Survie et des Amis de la Terre France paru le 5 octobre.



PROJET EACOP : PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES MENACÉS

LÉGENDE

Frontières nationales	Zones humides Ramsar	Zones importantes pour la biodiversité
Plans d'eau	Aires protégées	Plans d'eau menacés
EACOP	Zones de conservation menacées	

Source : SEU/IGSO, East African Crude Oil Pipeline Risk, 2020

© Les Amis de la Terre France / Survie

Parmi ces zones, on trouve aussi la steppe de Wembere, un « important lieu de passage tant pour les oiseaux saisonniers, que pour le chimpanzé oriental et l'éléphant d'Afrique, qui s'en servent de corridor », relate le rapport. Le tracé menace également des zones humides, constituant d'importantes réserves d'oiseaux, protégées par la convention internationale Ramsar votée en 1971.

« L'oléoduc ne traverse aucune aire protégée [selon] l'UICN [Union internationale pour la conservation de la nature] classée I à IV ni aucune zone Ramsar », se défend TotalÉnergies, contactée par Reporterre. Sauf qu'au-delà du tracé exact, les ONG alertent avant tout sur la pollution engendrée par le chantier, et les fuites de pétrole possibles lorsque l'oléoduc sera opérationnel. Ces dégâts pourraient bel et bien, eux, atteindre ces zones voisines dont la biodiversité est précieuse.

Fuites de pétrole et catastrophes naturelles : un manque d'anticipation ?

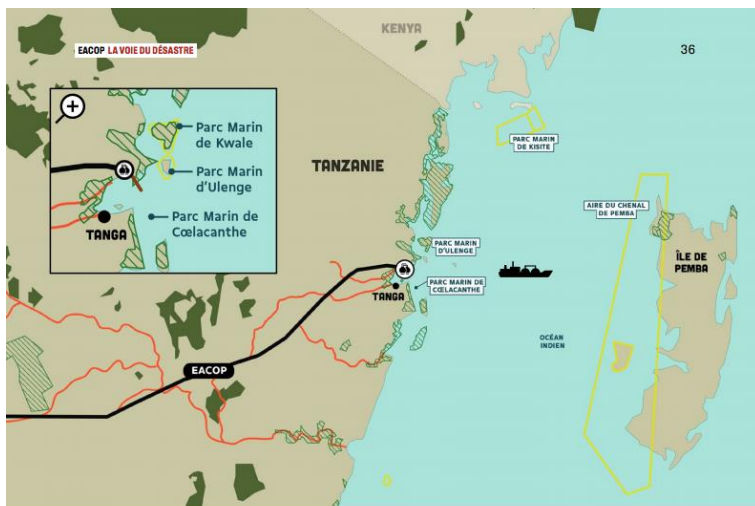
En Tanzanie, il est prévu que EACOP traverse trente-cinq cours d'eau, ainsi que le bassin du lac Victoria sur près de 400 kilomètres. Deuxième plus grand lac d'eau douce au monde, le lac Victoria constitue l'une des principales sources du Nil, et on estime que près de 40 millions de personnes en dépendent, rappellent les ONG. Les fuites de pétrole et la pollution engendrée par ce mégaprojet sont donc un enjeu majeur. « Une seule erreur opérationnelle peut mener à une catastrophe », admettait fin 2021 Philippe Groueix lui-même, dirigeant de TotalÉnergies Ouganda, en insistant sur la formation des salariés chargés de la qualité des infrastructures.



Lac Victoria, en Tanzanie. Flickr/CC BY-ND 2.0/Marc Veraart

Le risque de fuites de pétrole est jugé « faible » par l'étude d'impact de TotalÉnergies côté tanzanien. Pourtant, EACOP traversera la vallée du Grand Rift, une région à forte activité sismique qui s'étend sur plusieurs pays d'Afrique de l'Est, dont la Tanzanie. En outre, en matière de pollution, Les Amis de la Terre États-Unis interpellent aussi sur le futur nettoyage de l'oléoduc, qui risque de « générer des déchets dangereux contenant notamment du benzène », une substance cancérigène pour les humains. « L'oléoduc sera surveillé en permanence, répond la multinationale à Reporterre, notamment grâce à une fibre optique déployée sur toute la longueur du pipe afin de détecter les variations de température du sol, les risques sismiques et les signes d'intrusion. »

Les risques de fuites et de pollution concernent particulièrement une zone jusqu'ici moins documentée : celle du port de Tanga. C'est là, le long de la côte tanzanienne, face à l'océan Indien, qu'un terminal de stockage ainsi qu'une jetée de chargement doivent être construits pour transporter, ensuite, le pétrole dans le monde entier. « Les travaux de génie civil vont commencer cette semaine sur la zone du terminal et des tanks », nous apprend TotalÉnergies. La multinationale prévoit d'y exporter jusqu'à 1 million de tonnes de pétrole en vingt-quatre heures.



PROJET EACOP : UN PORT PÉTROLIER AU CŒUR DE PARCS MARINS PROTÉGÉS

LÉGENDE

	Zones de conservation menacées		Aires protégées		Cours d'eau menacés		EACOP
	Mangroves et réserves forestières		Terminal de stockage marin		Jetée de chargement		

Le port de Tanga. © Les Amis de la Terre France / Survie

Or, « tous les risques, notamment de marée noire, liés aux tsunamis et aux cyclones qui peuvent advenir dans cette zone, n'ont jamais été pensés dans EACOP », déplore Thomas Bart, chercheur et auteur du rapport, interrogé par Reporterre. Non loin du port de Tanga se trouvent plusieurs aires marines protégées, dont le parc marin des Coelacanthe Tanga, la réserve de Pemba-Shimoni-Kisite et l'île de Pemba, dans l'archipel de Zanzibar. « Des plans d'urgence seront mis au point en cas de déversements terrestres et marins », promet aujourd'hui TotalÉnergies, et ce « avant le lancement de la phase opérationnelle ».

« Toute notre enquête s'est faite en cachette »

S'agissant des droits humains, on retrouve dans le rapport des ONG des témoignages similaires à ceux recueillis en Ouganda : sous-évaluation des terres compensées, formulaires signés « sous la contrainte », manque d'informations, délais de versement plus longs que prévu accompagnés de restrictions dans l'usage des terres... Mais en Tanzanie, les conditions sont pires encore : « Il n'y a aucune ONG ni aucun journaliste qui enquête sur le terrain et qui peut être en contact avec les personnes affectées. Celles-ci se retrouvent encore plus démunies et encore plus désespérées », nous explique Thomas Bart.

« En réalité, toute notre enquête s'est faite en cachette », affirme l'auteur du rapport. De très rares activistes tanzaniens osent prendre la parole : l'un d'eux, Baraka Lenga, a aidé à la réalisation du travail de Survie et des Amis de la Terre France. Mais avec Thomas Bart, il a été interpellé et interrogé au niveau du port de Tanga. Les ONG ont dû lui fournir un avocat, et l'enquête s'est arrêtée là.

Côté français, le 12 octobre, TotalÉnergies sera sur les bancs du tribunal judiciaire de Paris, face à six ONG. Il s'agira du premier procès sur le fond du dossier EACOP, après trois ans de bras de fer sur la détermination du tribunal compétent. Les violations des droits humains et environnementales en Tanzanie telles que rapportées par les ONG y seront sûrement évoquées.



Expulsions, arrestations, saccages : « En Ouganda, Total brise nos vies »

Photo : Wikimedia Commons/CC BY 2.0/Gary Bembridge

Maïa COURTOIS, 5 octobre 2022 (Reporterre)

Armissan : des embrouilles en béton

Dans le village d'Armissan à quelques kilomètres de Narbonne, les scandales immobiliers s'enchaînent. D'abord, c'est un lotissement qui sort de terre sur une zone inondable. Et maintenant c'est un projet de bassin de rétention qui menace de bétonner le dernier écrin de nature du coin. Si les édiles qui se succèdent tiennent la commune d'une main de fer, ils n'avaient pas prévu que leurs administrés leur donnent autant de fil à retordre. Nous sommes allés à la rencontre de ces lâche-rien qui remuent ciel et terre depuis 14 ans pour défendre leur village, devenu le terrain de jeu d'un gros bailleur privé, d'un promoteur sans scrupule et de maires aux ordres des multinationales.



Le slogan publicitaire était déjà prêt : « Votre villa entre vigne et mer, un programme intimiste ».

Le 1^{er} décembre 2008, c'est en toute discrétion que le permis de construire du lotissement « Les Terrasses d'Aspres » est accordé à la SCI Perspectives, dirigée par le promoteur lyonnais Jean-Yves Moulhérat. Sur le papier, le plan paysager est « un rêve » : 21 villas pour particuliers, 22 logements sociaux, une unité de vie pour personnes âgées, le tout dans le cadre exceptionnel du massif de la Clape. Mais quelques jours plus tard, lorsque le promoteur et l'équipe municipale dévoilent le projet validé lors d'une réunion publique, ils provoquent un tollé. En effet, les riverains d'Armissan connaissent bien le site qui doit accueillir le nouveau lotissement : dans les années 1970, la municipalité voulait y construire la nouvelle école, qui avait été finalement déplacée car le terrain se trouvait être une zone inondable.

Le village d'Armissan se situe au fond d'une cuvette, entouré de collines. Un habitant nous explique : « Un des points les plus dangereux est un ruisseau qui s'appelle la Mayral. En 1992, il y a eu ce que l'on appelle une pluie quinquennale, il est tombé 400 millimètres d'eau en quelques heures. En amont il y a eu un amas d'eau bloqué par un tas d'ordures qui s'était plus ou moins végétalisé et qui a lâché. Une vague énorme a tout traversé. Regardez cette photo, il y a même une machine à laver qui s'est retrouvée dans le stade ». Lors de cet épisode qui a marqué durablement tous les esprits, des maisons du centre village ont été inondées.

Un marathon judiciaire

Alors, dès le lendemain de la réunion, les habitants lancent une pétition et adressent un courrier à la préfecture de l'Aude en invoquant le principe de précaution : « Notre préoccupation première est liée au fait que le dit lotissement se trouve directement en bordure du ruisseau Combe Louvière et au-dessous de celui de la Mayral qui constituent l'ossature principale du réseau hydrographique [...] Ceux-ci furent à l'origine des inondations de 1992 et 1996 où la commune d'Armissan fut classée en "zone de catastrophes naturelles". Depuis lors, aucun aménagement n'a été réalisé pour tenter de remédier à cette situation ». De plus, en comparant les plans avec le cadastre, ils et elles se rendent compte que l'une des futures voiries internes du lotissement empiète sur le site classé du massif de la Clape. La DREAL (1) est informée, et leur confirme l'absence de demande d'autorisation concernant la modification du statut du chemin.

Les habitants vent debout comptent bien faire reconnaître les aberrations de ce futur chantier, et constituent l'association de protection du lieu-dit les Aspres. Deux propriétaires limitrophes du futur chantier attendent une action en justice auprès du tribunal administratif de Montpellier. En mars 2010, ils sont déboutés de leur requête, mais la cour d'appel de Marseille leur donne ensuite raison, et demande une modification du permis de construire constatant que les pentes des toits proposées sur les plans sont trop importantes. Mais rien n'est dit sur la construction en zone inondable et sur un site classé. En 2013, la cour de cassation estime qu'en raison du permis modificatif déposé, l'affaire est close. Après cinq ans de rebondissements judiciaires, le terrassement peut commencer.

Des travaux au compte-goutte

Entre temps, le projet est devenu la propriété de la SCCV (société civile de construction vente) Les Terrasses des Aspres, toujours dirigée par Jean-Yves Moulhérat. Cette forme juridique particulière facilite les transactions car elle permet de construire et de revendre immédiatement un bien immobilier afin d'engranger un profit. Les villas commencent à se vendre sur plan, grâce à un contrat de « vente en l'état futur d'achèvement », où les futurs propriétaires versent 100 000 euros d'arrhes, et payent le complément à la livraison de leur maison. Erilia, un gros bailleur privé détenu par des banques (Caisse d'épargne et Banque Populaire en tête) est en charge des 22 futurs logements sociaux. Mais très vite, force est de constater que les recours judiciaires menés par les habitants ne sont pas les seuls freins à la bonne marche des travaux. Des difficultés financières paralysent le chantier, comme nous raconte un opposant au projet : *« Ils ont commencé la construction sur un terrain qu'ils n'avaient pas encore payé. Le promoteur a mis un an à payer la vigne qu'il avait faite arracher à son propriétaire. Ensuite ils ont fait venir deux grosses boîtes de BTP, Colas et Costes pour le gros œuvre. Colas s'est retiré très vite, flairant l'embrouille. Mais Costes est resté. Ils avaient loué un brise-roche pour attaquer la falaise. Ils n'ont jamais été payés et se sont retrouvés en liquidation judiciaire. À partir de 2016, les travaux se sont déroulés en pointillés, ça marchait pendant 3 mois puis ça s'arrêtait pendant 6 mois. Des employés et des ouvriers venaient même nous demander si on savait si les travaux allaient reprendre ou pas ! »*

Un faisceau d'irrégularités

Bon gré mal gré, les premières maisons sortent du sol. Les riverains restent mobilisés car jour après jour ils constatent les malfaçons et les irrégularités notamment sur les maisons situées en bordure du ruisseau. Un voisin du lotissement déplore : *« les pelleteuses ont monté artificiellement le niveau de la berge côté lotissement de 1 mètre 50, ce qui revient à rejeter le risque de la vague sur les riverains de la rive d'en face. »* De plus, certaines maisons présentent des extensions non prévues sur les plans initiaux, cuisine d'été ou garage... Plus grave, certaines d'entre elles se trouvent à moins de 7 mètres de la rive, et le transformateur électrique du lotissement a presque les pieds dans l'eau ! À l'autre bout, côté montagne, ce n'est pas mieux, les constructions ne respectent pas les distances réglementaires avec les rochers parfois instables du massif, qui ont été fragilisés par les travaux. *« On le raconterait sans preuves, personne ne nous croirait tellement c'est énorme. On a mobilisé tout le monde pourtant, le préfet, le sous-préfet, le parc naturel régional, le procureur de la République, on a crié au secours, chacun s'est rejeté la faute »*, nous raconte une habitante.

Dans des courriels que l'association nous a transmis, un responsable de la DDTM (2) s'offusque de constater que le service de prévention des risques n'a même pas été consulté en amont de la validation du permis de construire. Dans un autre courriel, cette personne reconnaît son impuissance : *« Vous aviez raison, il n'y a pas besoin de permis de construire individuel pour chaque maison. La totalité des constructions a été autorisée par le biais de ce permis groupé [...] Je n'ai aucun recours pour annuler les constructions qui se situent en zone inondable »*

La débâcle

L'instabilité financière de l'entreprise de Jean-Yves Moulhérat ne rassure pas l'agglo du Grand Narbonne qui avait accordé au bailleur privé Erilia une subvention de 202 500 euros pour construire les logements sociaux. Lors d'une visite sur le chantier, ils constatent que les travaux sont arrêtés depuis longtemps. Alors l'agglo se retire prudemment en réduisant sa subvention à 100 000 euros... qui ne seront donnés qu'à la fin des travaux. Un peu plus tard, ce sont des blocs rocheux qui se détachent de la montagne et qui défoncent la façade d'une des villas en construction.



De plus, les riverains constatent que le chantier devient un lieu de stockage d'un volume important de déchets. La préfecture le confirme dans son courrier du 28 juin 2017 : « Suite à votre courrier un agent des services de la DDTM s'est rendu sur le site [...] Les conclusions de cette opération ont permis de constater les faits que vous aviez rapportés avec notamment le stockage d'un volume important de blocs rocheux et d'une centaine de m³ de dépôts sauvages constitués de bois et de matériaux de démolition ». Le maire, José Frère (cf. encadré) est rappelé à l'ordre.

La colère monte également du côté des futurs propriétaires puisque certains d'entre eux ont quitté leur ancien logement et attendent depuis plusieurs années la livraison de leur maison, qui n'est encore parfois qu'une simple dalle de béton sur un terrain non viabilisé. La presse régionale fait les choux gras de leurs doléances : « Au fil des mois, les situations des uns et des autres se compliquent. Une femme isolée avec un enfant a des difficultés face aux créances, les couples qui pensaient jouir de leur maison sont en location, une retraitée doit vivre dans une caravane » (3). Les propriétaires sont pieds et poings liés avec le promoteur qui s'enlise de plus en plus.

Au total, ce sont six modifications successives du permis de construire qui sont déposées, dont celle qui prive l'unité de vie pour personnes âgées de son ascenseur... Malgré ces coupes budgétaires, Jean-Yves Moulhérat dépose le bilan en novembre 2020 et sa société est mise en liquidation judiciaire.

L'assureur et le lotissement fantôme

La patate chaude échoue dans les mains de l'assureur, l'entreprise britannique AmTrust Financial Services à travers son garant Philippe Morel qui, comme le stipule le contrat, doit garantir le financement de la fin des travaux. Il ordonne une série d'expertises qui mettent en lumière de nombreuses malfaçons mais qui confirment surtout que le lotissement est bien construit en partie sur une zone inondable. L'assureur ordonne la destruction immédiate des six villas situées en bord du ruisseau du Rec... qui n'ont jamais été habitées. Une voisine souligne l'absurdité de la situation : « On a des photos de quand il y avait encore les maisons avant qu'ils les démolissent. En dessous des fondations il y a un trou grand comme la table, elles ne reposent sur rien ! »

Les destructions ont lieu début janvier 2022 et aujourd'hui, c'est le statut quo, personne ne sait ce qui va advenir des maisons restantes. Les opposants au projet prédisent de nouvelles destructions : « Une maison ne peut être vendue que si elle est assurée sur le long terme, des experts sont venus et ils ont confirmé que les matériaux de construction sont pourris... qui va vouloir assurer ça ? Les maisons du haut, côté montagne seront détruites, ils ont bien trop peur de la combe ».

Mais l'un des futurs propriétaires vient de gagner en appel. Le tribunal a mis sous astreinte l'assureur afin qu'il reprenne les travaux et viabilise son terrain. Le fiasco immobilier du lotissement des Aspres aura fait couler beaucoup d'encre et il semble que le feuilleton judiciaire ne soit pas terminé.

À l'origine du désastre

En se plongeant dans ce dossier pour le moins épineux, on se demande comment la mairie a pu donner son accord pour l'implantation du lotissement, malgré toutes les incohérences du projet. Une des raisons semble être financière puisque que le terrain communal adjacent qui a été vendu au promoteur Jean-Yves Moulhérat a rapporté à la commune 325 000 euros ; somme qui a été payée immédiatement. Mais les opposant·es au projet soupçonnent des accointances entre le maire et le promoteur. Comme les différents maires d'Armissan (cf. encadré), Jean-Yves Moulhérat est un haut gradé puisqu'il a été général de brigade dans l'armée de terre, et il a travaillé dans le génie civil. Alors certains habitants ont du mal à croire à une coïncidence : « *Le maire et le promoteur se connaissaient, ils sont frères d'armes. Le maire nie, il dit que ça ne regarde personne, que la mairie a vendu le terrain et point barre, qu'il n'est pas impliqué dans le projet.* »

Pourtant Gérard Kerfysier, l'ancien maire, et son successeur José Frère s'expriment d'une seule voix dans *L'Indépendant* du 24 avril 2018 : « *Nous ferons tout pour faire aboutir ce chantier* ». Et de cibler les opposant·es au projet comme source de tous les contretemps : « *C'est l'opposition qui depuis le début du dossier a tout fait pour que le lotissement n'aboutisse pas, c'est une manœuvre électorale [...]. Ils font feu de tout bois et découragent même d'éventuels acquéreurs* » (4).

Un élu de l'opposition confirme le climat de tension qui règne sous la mandature de José Frère au sein du conseil municipal : « *Nos rapports sont très tendus, il n'y a pas de dialogue, on doit aller chercher les infos avec un marteau et un burin. Pendant les conseils, ils sont 15 élus de la majorité et nous sommes 4 de l'opposition. Nous n'avons jamais entendu le son de la voix de ces 15 élus, seul le maire parle.* ». Confirmant le climat délétère, une habitante ajoute : « *On nous infantilise, c'est toujours de notre faute, parce que soi-disant on ne voulait pas voir du linge pendu de l'autre côté !* »

Prêt·es à se battre de nouveau

La bataille judiciaire contre le lotissement des Aspres a rodé les habitant·es d'Armissan qui sont en quelque sorte devenus des expert·es : « *Cette résistance nous a permis de comprendre en profondeur toutes les structures technocratiques, et de comprendre l'arbre des causes des erreurs. Maintenant nous sommes outillés pour essayer que cela ne se reproduise pas, ici ou ailleurs* ».

Ces compétences tombent à point nommé puisqu'en 2017, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) (5) avec l'appui de la mairie propose un nouveau projet : un bassin de rétention d'eau de 3,5 hectares en amont de la commune. Le projet initial coûte la bagatelle de 900 000 euros, et aboutirait à la destruction d'un cirque naturel planté d'oliviers et de vignes en AOP, avec la construction d'une digue de 3 mètres de haut sur 150 mètres de long. Le but du projet est de « *mettre le village en sécurité* » en écrétant le passage des eaux de la Clape lors des fortes pluies, selon le maire.

Une fois de plus, les habitant·es ont réagi au quart de tour et se sont retrouvés au sein du « *collectif de protection et d'aménagement de la Cardine* ». Un des membres nous explique : « *Le bassin de rétention se ferait sur un petit ruisseau qui débouche dans le village et qui s'appelle la Cardine. Le bassin serait un déversoir, c'est à dire qu'au lieu que toute l'eau se déverse dans les rues du village en quelques heures, cela s'échelonnerait sur 4 ou 5 jours. On aurait donc un bassin de 3 hectares qui serait sec 95% du temps. D'après les études corrigées de la SMDA, le volume d'eau concerné correspond à 10-15% de l'ensemble de l'eau des bassins versants. Ce n'est pas assez pour un projet d'une telle ampleur ! Mais ce qui est bien c'est que contrairement au lotissement, on est encore en amont et on peut intervenir* ». Les opposant·es mobilisent aussi leurs appartenances à diverses associations locales de défense de l'environnement, comme Rubrésus et ECCLA qui accompagnent à présent la lutte.

Alors qu'une pétition circule et recueille de nombreuses signatures, une première réunion publique a lieu le 30 novembre 2017, en présence du SMDA, du conseil municipal et de plus de 150 habitant·es. La réunion est houleuse car le premier bureau d'études en charge du dossier est la société Safège, une filiale de Suez environnement, ce qui provoque un esclandre général, puisque José Frère a été « *directeur de marché* »... chez Suez ! La présidente de la SMDA semble tenir compte de la grogne car après une période d'hibernation, le projet ressort en 2020, cette fois-ci sous la supervision d'Artelia, une autre multinationale de l'ingénierie qui compte un peu moins de 6 000 salarié·es et 700 millions de chiffre d'affaires en 2019...

Les responsables d'Artelia sont mis au courant du climat de tension qui règne dans le village et prennent des gants. Ils proposent des méthodes de travail qui semblent (sur le papier) être plus en adéquation avec la volonté des Armissanais·es : des ateliers de travail sont prévus pour écouter et faire remonter la parole de tous. Mais la pandémie de Covid rebat les cartes, les réunions sont annulées et les ateliers reportés.

Des subventions européennes à dépenser

Dans leur face à face avec la mairie, les opposant·es se sentent parfois coincé·es : « *C'est difficile de réagir car on nous reproche de nier cette notion de risque, le maire nous oppose des arguments massue comme "un gamin*

pourrait être emporté par l'eau". Que répondre à cela ? Pourtant on a proposé beaucoup de solutions alternatives, des micro-barrages, des escaliers dans la partie haute du Rec... Le gigantisme de ce bassin ne correspond en rien à la réalité, le problème vient d'ailleurs. » Et de pointer du doigt la Mayral, le ruisseau qui était à l'origine des inondations de 1992, mais aussi... le lotissement. En effet, pour le construire, la montagne a été entamée, la végétation qui retient le sol a été arrachée, et les deux buses qui ont été posées en bas semblent difficilement en capacité d'évacuer toute l'eau qui pourrait ruisseler de la montagne. La boucle est bouclée. Comble de l'ironie, dans les premiers plans qui ont été transmis par la mairie à Artelia, le lotissement n'y figurait même pas !

Aujourd'hui les riverains ont un semblant d'explication sur la genèse de ce nouveau projet : « Le SMDA lui-même nous a expliqué que le projet du bassin de rétention de la Cardine était lié à une dépense globale pour la protection du village. Ici, tout le monde souhaite un recalibrage de la Mayral c'est à dire élargir les berges, éviter les méandres, faire des ponts et entretenir. Mais vis-à-vis de l'Europe, le rapport coût/risque se devait d'être vraiment significatif pour déclencher les financements. Ils ont donc rajouté dans les plans ce bassin énorme sur la Cardine. Du coup, à la fin la Mayral non plus. »

Rester vigilants

Avec l'arrivée aux commandes de Gérard Lacombe à la mairie d'Armissan, les tensions dans le village se sont un peu apaisées. Le nouveau maire se présente comme un homme de dialogue, et selon les témoignages, les rapports au sein du conseil municipal sont plus cordiaux. Une concertation a eu lieu le 7 juillet dernier avec Artelia, durant laquelle le groupe des opposants a pu exposer ses arguments. Ils et elles attendent maintenant la restitution qui a été promise pour cet automne et qui devrait comprendre des données techniques telles que les projections du niveau d'eau dans les rues selon la pluviométrie. En tout cas, il est sûr qu'ils et elles resteront méfiants, d'autant que depuis 2014, Artelia et Véolia ont pris l'habitude de collaborer ensemble sur des projets pour bâtir « des villes durables » (6).

Nous faisons une dernière promenade dans le massif de la Clape en compagnie d'un habitant qui nous montre une étendue sauvage et majestueuse mêlant garrigue, vigne et parties boisées : « Si le bassin se fait, toute cette vigne-là serait arrachée, le bassin arriverait pratiquement jusqu'au bout des oliviers. Il y a eu une forte mobilisation des villageois, plus encore que pour le lotissement car tout le monde vient se promener ici, c'est le dernier coin de vraie nature qu'il nous reste... ».

texte : CHISPA / Illustrations : ALYS

pour en savoir + : www.eccla-asso.fr et www.rubresus.org

(1) Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement. À l'époque des faits, cet organisme se nommait la DIREN.

(2) La Direction Départementale des Territoires et de la mer est un organisme d'État qui coordonne les politiques publiques traitant des risques naturels et qui est en charge notamment de l'élaboration des plans d'action et de prévention de ces risques.

(3) « À Armissan, un lotissement fantôme sur fond de scandale immobilier », *L'indépendant*, 23/04/2018.

(4) Ibid.

(5) Le SMDA est l'organe administratif qui se charge des études, de la recherche de financements, de la réalisation des travaux de protection, restauration et entretien des cours d'eau.

(6) « Eiffage, Egis, GDF-Suez et Artelia-Veolia réaliseront les vitrines virtuelles de la ville durable à la française », sur www.lemoniteur.fr, 05/04/2014.

Maires d'Armissan : des entrepreneurs autoritaires

De 2001 à Juin 2017, Gérard Kerfysier est l'édile divers droite de la commune. Cet ancien lieutenant-colonel de l'armée de terre a été très actif au sein du SMMAR, l'office Audois de gestion des rivières dont le slogan est « unis pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». Jusqu'en 2017, il est président d'une sous-structure du SMMAR appelée SAGE qui se présente comme un « outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général ». Alors, difficile de croire qu'il n'était pas informé du réseau hydrologique de sa commune et des zones inondables !

En 2017, Gérard Kerfysier démissionne au cours de son troisième mandat et passe la main à son premier adjoint, José Frère, tout en restant dans le conseil municipal. Comme Kerfysier, Frère est un haut gradé, un ancien général de l'armée de terre. C'est également un ingénieur qui a travaillé dans le génie et qui a exercé la profession de directeur de marché chez GDF-SUEZ. Dirigeant la commune avec une main de fer, José Frère est

réélu en 2020 avec 58% des suffrages (en 2014 Kerfysier était passé avec 80,2 %) mais démissionne lui aussi en cours de mandat en juillet 2022.

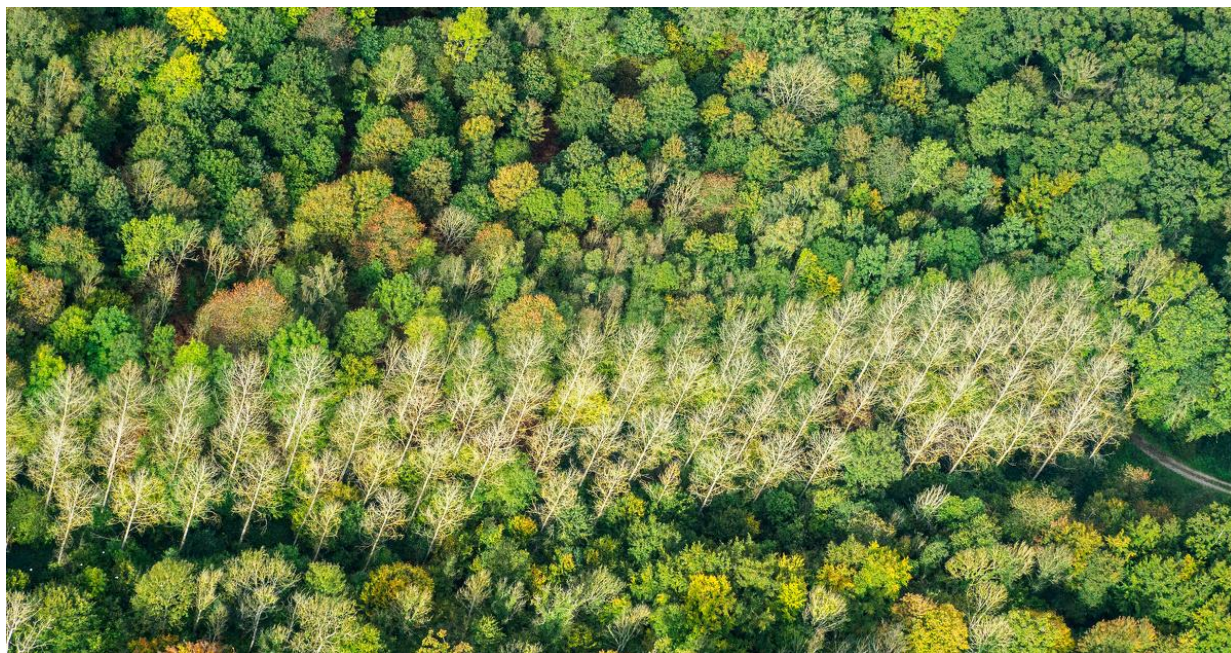
Il passe la main à un autre membre du conseil municipal, Gérard Lacombe, ingénieur lui aussi et directeur d'une entreprise privée, la « société des Eaux potables de Laprade » qui déclare plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Il est également le président fraîchement élu du SAGE et vient de prendre sa retraite du poste de directeur territorial Aude chez VEOLIA... qui vient de racheter Suez.

On est sans aucun doute en présence d'une lignée d'experts dans le business de l'eau !

LEMPAILLE, 8 novembre 2022

<https://lempaille.fr/armissan-des-embrouilles-en-beton>

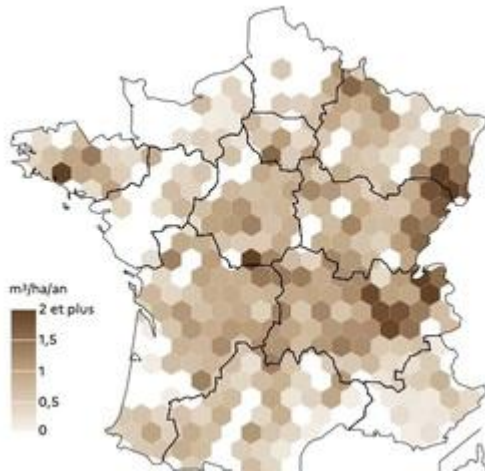
L'inventaire forestier national révèle un accroissement de 54 % de la mortalité des arbres



© François

Les arbres ne se portent pas bien, même si la superficie des forêts s'accroît et si la diversité des essences progresse. C'est ce qui ressort du dernier inventaire forestier national dont l'IGN a présenté les résultats, le 21 octobre.

Cet état des lieux de la forêt française, qu'elle soit publique ou privée, révèle un accroissement de 54 % de la mortalité sur la période 2012 à 2020, par rapport à la période 2005 à 2013. La mortalité annuelle représente en moyenne 0,4 % du volume total de bois vivant sur pied, mais elle affecte les essences et les régions de façon très différente, explique l'établissement public. Les régions les plus touchées ? Le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. Quant aux essences les plus affectées, il s'agit du châtaignier, de l'épicéa commun et du frêne. Cette hausse de la mortalité est due à « la récurrence d'épisodes de sécheresse et de conditions climatiques à la fois difficiles pour les arbres et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes », explique l'IGN.



Répartition de la mortalité de 2012-2020 © IGN

Cette hausse de la mortalité s'accompagne d'une augmentation des prélèvements et d'un ralentissement de la croissance des arbres. Le bilan de ces trois éléments révèle un recul de 39 % de la croissance du volume de la forêt entre les deux périodes étudiées. Et ce, malgré une hausse continue de la superficie forestière métropolitaine depuis plus d'un siècle. « *En 1908, la forêt couvrait 19 % du territoire métropolitain, avec près de 10 millions d'hectares. Elle en couvre plus de 31 % aujourd'hui* », indique l'IGN.

Ce ralentissement a lieu malgré, aussi, une légère amélioration dans la diversité des peuplements : 47 % de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques, c'est-à-dire pour lesquels une essence occupe plus de 75 % du couvert dans l'étage dominant. Cette proportion était de 51 % en 2017. Les régions où les forêts sont le plus diversifiées sont le Nord-Est et le Massif central. Au contraire, les Landes, qui ont contribué pour une grosse part aux 70 000 hectares de forêts détruite par les incendies cet été, présente une faible diversité d'essence, avec une prédominance du pin maritime.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/inventaire-forestier-national-accroissement-mortalite-arbres-40534.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzeE2MA%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/inventaire-forestier-national-accroissement-mortalite-arbres-40534.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzeE2MA%3D%3D[MTYINjgx])

Le mystère des orques qui tapent les voiliers



De plus en plus d'orques tapent les bateaux de l'Atlantique, sans que l'on sache pourquoi. La panique a gagné le milieu marin, faisant craindre aux scientifiques une hausse des violences à l'égard de ces animaux menacés. Pour les membres de l'équipage du *Smousse*, la journée du 1^{er} novembre s'annonçait parfaite. Un vent faible, une mer lisse, légèrement irisée par les éclats du soleil au-dessus des côtes portugaises. Après plusieurs jours de gros temps, les quatre navigateurs s'étaient autorisés à exhumer leurs romans de leurs cabines. L'après-midi devait être passé à lire « *pépère* » sur le pont. L'Atlantique, qu'ils prévoyaient de traverser à la voile, ouvrait ses bras.

En à peine deux heures, les plans des jeunes hommes se sont effondrés. « *Vers 11 heures, je suis descendu dans ma cabine. Et là, bam, j'ai entendu un énorme bruit à l'arrière, se souvient Augustin Drion, 29 ans. J'ai passé une tête, et j'ai vu cinq ou six orques, arrivées de nulle part.* » La bande de cétacés a passé près d'une heure à « *secouer* » le bateau, raconte-t-il. « *On s'est dit qu'elles allaient finir par se lasser et partir. Mais plus ça allait, plus on entendait la coque craquer.* » En tentant de passer un appel de détresse, le jeune homme a aperçu une voie d'eau dans le fond de sa cabine. Dix minutes plus tard, il pataugeait entre les banquettes trempées. Le voilier a fini par sombrer, sous le regard dépité de l'équipage secouru par un navire suédois.



Le *Smousse* en train de sombrer. *Augustin Drion*

Un comportement totalement inédit

Depuis le mois de juillet 2020, 239 « interactions » de ce type ont été recensées au large des côtes ibériques et françaises. La dernière a eu lieu il y a quelques jours à peine, le 25 novembre. Le déroulé de ces rencontres interspèces se ressemble : un petit groupe d'orques s'approche d'un bateau – généralement d'un voilier –, le chahute en donnant des coups de tête contre son gouvernail, puis s'éclipse entre les vagues. Ce comportement mystérieux, totalement inédit, stupéfie les spécialistes : « Quand on l'a vu apparaître, c'était une surprise, confie Paul Tixier, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ce sont des animaux assez conservateurs, qui vivent très longtemps et se reproduisent à une fréquence assez faible. Prendre des risques n'a pas de sens, pour eux, d'un point de vue évolutif. »



© Louise Allain / Reporterre

Ces agissements inquiètent d'autant plus qu'ils semblent se propager au sein de la population d'orques gravitant autour du détroit de Gibraltar, estimée, dans un article scientifique de 2021, à une petite quarantaine d'individus. « Au départ, ils étaient trois à interagir avec les bateaux. Aujourd'hui, ils sont une quinzaine, et leur nombre augmente encore », détaille Christophe Guinet, directeur de recherche au CNRS et spécialiste de l'animal.

Selon les chiffres du Groupe de travail sur les orques de l'Atlantique, ces interactions ont endommagé les navires dans environ 50 % des cas, contraignant parfois les marins à remettre pied à terre pour de coûteuses réparations. Les naufrages restent cependant extrêmement rares. En deux ans, seuls deux navires (dont le *Smousse*) ont coulé après avoir croisé la route d'un groupe d'orques. Les cétacés impliqués ne s'en prennent par ailleurs qu'aux bateaux, insiste la biologiste marine Paula Méndez Fernandez : « Aucune orque n'a jamais tué d'humain en milieu sauvage. »

La panique n'en a pas moins gagné le littoral atlantique. De Lisbonne au petit port de plaisance de Locmiquélic, dans le Morbihan, les murs des capitaineries ont été tapissés de posters détaillant la conduite à tenir en cas de rencontre avec une orque [lire aussi ci-dessous]. Leur comportement énigmatique est au cœur des discussions entre navigateurs, apeurés à l'idée de voir sombrer leurs précieux navires sous les coups de

boutoir du cétacé. Sur les pontons, les hypothèses fusent : les orques essaieraient-elles de nous faire passer un message ? De récupérer leur territoire, en proie à la surpêche et à la pollution sonore ? Tentent-elles de se venger des voiliers à la suite d'une collision qui aurait tué l'un des leurs ?



Ces comportements semblent se propager au sein de la population d'orques gravitant autour du détroit de Gibraltar. *Pxhere / CC*

Peu probable, estiment les scientifiques interrogés par *Reporterre*. « Ce serait beau, une révolte des espèces non-humaines, quand on voit à quelle vitesse on les dégomme sans aucun remords. Mais je n'y crois pas trop », souffle le professeur en bioacoustique et spécialiste des cétacés Olivier Adam. « Je ne qualifierais absolument pas ces interactions d'attaques, abonde Christophe Guinet. J'aurais plutôt tendance à les considérer comme des jeux. Pour les marins, ça ne l'est pas du tout, c'est une expérience traumatisante. Mais les orques, à leur niveau, trouvent probablement ça très amusant de ressentir le flux d'eau sur leur corps, de bousculer un bateau et de le faire changer de direction. »

Des comportements « non adaptatifs » similaires – c'est-à-dire sans bénéfices évolutifs ou énergétiques – ont par ailleurs déjà été observés au sein d'une communauté d'orques du nord-ouest du Pacifique. « Une année, un individu s'est mis à nager à la surface de l'eau avec le saumon qu'il avait capturé sur la tête, comme un chapeau, raconte Christophe Guinet. Ce comportement s'est ensuite propagé, et la plupart des individus faisaient ça avant de consommer leurs saumons. Il a fini par disparaître du jour au lendemain. »

Dynamites, pics, essence... Les navigateurs rétorquent

Du point de vue des navigateurs, l'attitude inédite des orques est cependant rarement perçue comme ludique. La crainte de certains s'est muée, ces dernières semaines, en franche hostilité. Au sein des groupes Facebook de recensement des « attaques d'orques » consultés par *Reporterre*, de nombreux plaisanciers conseillent à leurs pairs de jeter de l'encre ou des pétards dans l'eau afin d'effaroucher les cétacés qui s'aventureraient trop près de leurs bateaux. Certains expliquent même s'être munis de « M-80 », des explosifs extrêmement puissants utilisés par l'armée étasunienne pour simuler des tirs d'artillerie. « Si quelqu'un doit choisir entre faire du mal à une orque ou risquer la vie de sa femme et de ses enfants, les orques risquent de perdre », commente un internaute. « Débrouillons-nous par nos propres moyens », enchérit un autre avec un émoji clin d'œil.

« On a des témoignages de gens qui ont balancé de l'essence dans la mer, ou qui ont essayé de donner des coups aux orques avec des gaffes, regrette Paula Méndez Fernandez. Certains ont même mis des pics pointus dans leur gouvernail. » Ces agissements pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur la population du détroit de Gibraltar, déjà classée « en danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature. « Les pétards peuvent les blesser, ou créer une pathologie auditive, explique Paula Méndez Fernandez. C'est grâce à l'écholocation qu'ils se déplacent et communiquent. Si l'on endommage leur ouïe, ils sont perdus. »

Paul Tixier, de l'IRD, se dit également inquiet. Le chercheur évoque l'exemple des orques des îles Crozet, dont la population s'est mystérieusement effondrée entre 1977 et 2011. Il suspecte les bateaux de pêche

braconniers d'avoir utilisé des armes ou des explosifs pour éloigner les cétacés de leurs lignes. « *Toute leur organisation sociale a été bouleversée par la perte de membres clés* », raconte-t-il. Des phénomènes similaires sont à craindre sur les côtes européennes. « *Les femelles se reproduisent une fois tous les cinq ans, et ont une ménopause. Si l'on enlève quelques individus, le taux de reproduction et de survie diminue fortement.* »

L'urgence, selon le scientifique, est d'améliorer les connaissances sur la distribution spatiale et temporelle des orques concernées afin d'éviter au maximum les interactions avec les voiliers, et ainsi apaiser les esprits. C'est également ce que prône le navigateur Augustin Drion : « *Le risque, sinon, c'est que certains finissent par embarquer des guns.* » Cartographier finement les risques nécessiterait cependant des moyens. Les balises Argos, qui peuvent être utilisées pour suivre en temps réel le déplacement des animaux, ont par ailleurs une durée de vie limitée à environ deux mois.

« *Il faudrait aussi que l'on accepte que les orques sont à leur place, suggère Paula Méndez Fernandez. Si l'on ne trouve pas de solution, il faudra accepter que l'on ne puisse pas naviguer à certains moments dans une zone donnée, par sécurité. On ne peut pas déplacer une espèce pour notre loisir.* » « *Ceux qui détruisent les océans de manière massive, ce sont les humains, rappelle Olivier Adam. Il faut garder cela en tête, plutôt que de pointer les orques du doigt.* » Ces créatures marines, poursuit-il, sont sans doute les dernières avec qui nous pourrions interagir. Il y a peut-être là de quoi « *s'émerveiller* ».

LES ORQUES, ÉPATANTES BÊTES D'APPRENTISSAGE

Les orques sont dotées de grandes capacités d'innovation et d'apprentissage. « *On le voit dans leurs techniques de chasse, note Olivier Adam. Certains groupes s'organisent pour former des bans de hareng hyper compacts, d'autres s'échouent sur la plage pour attraper des éléphants de mer...* » En Antarctique, les orques créent des vagues artificielles pour entraîner vers l'eau les phoques réfugiés sur la banquise. Les méthodes les plus complexes se diffusent au sein des familles par « *transmission culturelle* », de la mère vers ses enfants, explique Christophe Guinet. Les techniques les moins risquées, comme la capture de poissons pris dans les lignes des pêcheurs, peuvent quant à elles se diffuser très rapidement, y compris dans des groupes éloignés.

QUE FAIRE EN CAS D'APPROCHE D'ORQUES ?

En cas d'interaction avec un groupe d'orques, le Groupe de travail sur les orques de l'Atlantique recommande d'affaler les voiles, de ne plus toucher au gouvernail, et d'éteindre le sondeur. Dans certains cas, faire marche arrière très lentement (sans risquer de collision) peut également faire fuir les orques, explique Paula Méndez Fernandez. Olivier Adam propose une solution pour faire diversion : « *On peut prendre quelque chose qui flotte, par exemple une annexe ou une grande bouée, si possible colorée, et la laisser traîner derrière le bateau. On peut ajouter des choses qui font des bulles ou du bruit, comme une pagaie. Et là, pour elles, ça va être le fun total.* »

Hortense CHAUVIN (Reporterre)
2 décembre 2022

Coca-Cola, EgyptAir... les sponsors controversés de la COP27



Plusieurs entreprises climaticides sont partenaires de la COP27, en Égypte. Parmi les financeurs de cette édition : le géant Coca-Cola, Microsoft, EgyptAir...

Coca-Cola, Microsoft, Siemens, EgyptAir... Non, ce ne sont pas les sponsors de la Coupe du monde au Qatar, mais bien ceux de la COP27. Des partenaires aux antipodes de cet événement mondial du climat, qui réunit du 6 au 18 novembre en Égypte près de 200 pays pour orienter les actions climatiques.

Défilant au compte-gouttes depuis quelques mois sur le site de la COP27, les marques retenues comme partenaires officiels y trouvent l'occasion de verdir leur image, positionner leur logo ou présenter leurs services. « *C'est une opportunité en or pour faire de la communication à un niveau international, constate Clément Sénéchal, chargé de campagne climat à Greenpeace. Peu d'événements mondiaux ont autant d'écho et d'exposition.* »

Pour accéder au titre de partenaire, plusieurs options de contribution existent. Elles peuvent être « *sous forme d'expertise, de matériaux et de solutions innovantes* ». Partenaires de la COP27, General Motors et Al Mansour Automotive fournissent 150 véhicules électriques durant l'événement. Microsoft apporte son soutien technologique, en aidant « *les personnes et les organisations à mieux comprendre le potentiel de transformation de la technologie* ».

Mais la contribution reste avant tout financière, les pays hôtes cherchant à alléger la facture de cet événement conséquent. À titre d'exemple, l'organisation de la COP21 à Paris a coûté 187 millions d'euros en 2015.

Les principaux sponsors de la COP27



© Clarisse Albertini / Reporterre

Secteur automobile, numérique, aérien... Difficile de voir comment ceux-ci nous aideront à sortir de la crise climatique. Florilège des sponsors de la COP parmi les plus polluants de la planète.

• Coca-Cola et ses bouteilles polluantes

Le partenariat entre le géant étasunien et la COP27 a été fortement condamné par les ONG comme étant une opération de « *greenwashing* ». Pour cause, Coca-Cola était en 2021 le premier pollueur de plastique au monde, selon un rapport de l'ONG Break Free From Plastic. En 2019, la marque de boissons pétillantes a produit près de 3 millions de tonnes de plastique, selon un rapport de Greenpeace. Elle a émis environ 15 millions de tonnes de CO₂, ce qui représente l'émission annuelle de CO₂ de plus de 3 millions de Français. La firme a également été accusée en 2011 de vider et polluer les nappes phréatiques au sud de l'Inde, pour y puiser de l'eau au détriment des populations locales.

Peu importe, Coca-Cola affiche sa volonté « *d'être zéro carbone à l'échelle mondiale d'ici 2050* » et se targue d'être reconnue « *comme un leader en matière de développement durable* », en citant différentes évaluations.

• Microsoft et IBM, la technologie au service du climat...

Microsoft et IBM souhaitent également se positionner comme défenseurs de la cause environnementale. Alors que pour Microsoft, « *la technologie apportera des réponses à bon nombre des défis climatiques les plus urgents d'aujourd'hui* », pour IBM, la combinaison « *technologique* » et « *expertise* » va « *aider certaines des plus grandes organisations du monde à atteindre leurs objectifs de développement durable* ».

Au niveau mondial, les technologies numériques mobilisent aujourd'hui 10 % de l'électricité produite – aussi bien pour sa production (matériel informatique, etc.) que pour son utilisation (réseau internet, *data centers*, etc.) –, et représentent 3,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre [1]. Pour la France, le numérique a émis 2 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019, mais pourrait d'après des projections atteindre près de 7 % en 2040.

Malgré des *data centers* « *verts* », et autres acrobaties de communication, le numérique reste très dépendant des énergies fossiles, et les deux secteurs se développent ensemble. Selon un rapport de 2021, Microsoft est le plus grand partenaire technologique de l'industrie du pétrole et du gaz, avec une expertise sur les programmes d'intelligence artificielle pour aider la découverte des gisements et l'extraction du pétrole.

• General Motors et EgyptAir, les transports à la COP

General Motors, dans la course à l'électrification, va investir 35 milliards de dollars jusqu'en 2025 dans des projets de véhicules électriques. Là aussi, difficile d'associer la voiture électrique comme la solution écologique miracle, comme le rapporte une enquête de Reporterre sur « *les fausses promesses de la voiture électrique* ». La stratégie d'électrification de la société centenaire consistera surtout à vendre au grand public des SUV électriques, dont l'impact environnemental reste très problématique, une voiture électrique ayant une empreinte carbone directement proportionnelle à son poids, en raison de la capacité de stockage nécessaire pour sa batterie.



Parmi les marques appartenant à General Motors : Chevrolet. *Wikimedia Commons/CC BY-SA 3.0/Mariordo*

EgyptAir, la compagnie aérienne nationale de l'Égypte, fait également partie des sponsors de l'événement. Elle est la troisième plus grande compagnie du continent africain en matière de nombre de passagers. Un secteur responsable de 2,5 % des émissions globales ; un chiffre sous-estimé, ne prenant pas en compte les effets les plus significatifs de l'aviation.

• Alliance controversée avec l'Arabie saoudite

Autre partenaire embarrassant de la COP27, le cabinet de conseil Boston Consulting Group (BCG). Comme le rapporte le *New York Times*, le leader mondial du conseil en stratégie a notamment consolidé depuis au moins 2015 le pouvoir du prince controversé Mohammed ben Salmane, en Arabie saoudite. Le prince héritier est connu en occident pour des accusations concernant le meurtre violent du journaliste Jamal Khashoggi à Istanbul, et d'avoir augmenté le nombre d'exécutions depuis son accession aux pleins pouvoirs.

Par ailleurs, en juin 2021, le BCG a été mandaté par l'Arabie saoudite pour lui permettre de devenir l'hôte de la Coupe du monde de football en 2030. « *L'objectif d'aider nos clients à prospérer et de leur permettre de rendre le monde meilleur* » a du mal à passer. La société BCG, après avoir aidé le premier exportateur du pétrole au monde à forger une vision économique pour 2030, dit s'appuyer sur sa « *vaste expérience pour aider les gouvernements à accélérer leur parcours climatique* ».

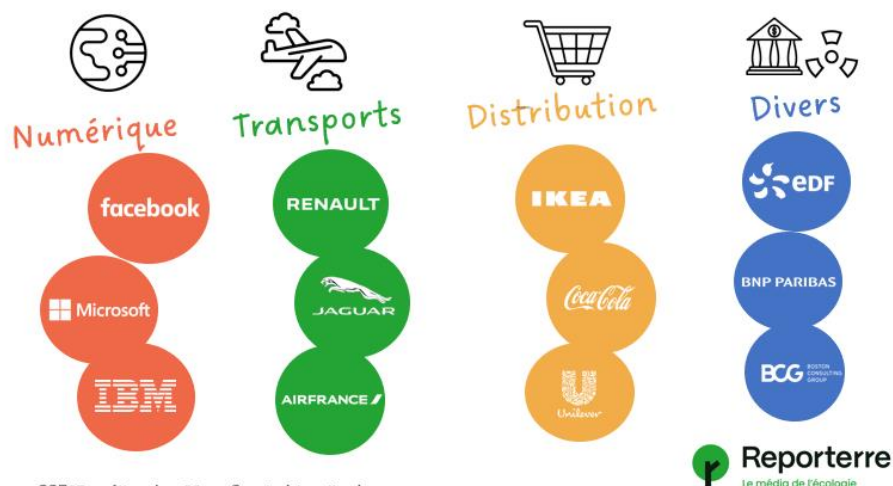
Les COP sous influence ?

Ce n'est pourtant pas la première fois que les sponsors des COP sont pointés du doigt. Plusieurs associations avaient dénoncé la participation d'entreprises polluantes à la COP21 à Paris et à la COP26 de Glasgow.

Humour de Siné mensuel



Les multinationales, sponsors des COP depuis 2015



© Clarisse Albertini / Reporterre

Autre point critique : l'influence des entreprises privées lors des négociations. « Difficile d'évaluer aujourd'hui si elle a vraiment lieu, selon Alice Picard, porte-parole d'Attac. Il y a besoin d'une certaine transparence, ce qui ne semble pas être le cas. » Selon Clément Sénéchal, de Greenpeace : « C'est quelque chose qu'il faudrait réformer. Ce n'est pas normal que des lobbyistes du secteur privé discutent de notre avenir. » Pour mettre fin à ce genre de partenariats, une pétition a été lancée, atteignant déjà près de 240 000 signatures.

Clarisse ALBERTINI, 10 novembre 2022 (Reporterre)

Notes

[1] The Shift Project, *Lean ICT : pour une sobriété numérique*, 2018.

COP27 : les cinq chiffres à retenir



Depuis deux semaines, les dirigeants des pays riches annoncent les financements qu'ils sont prêts à engager pour lutter contre le changement climatique. Quelques nouveautés et beaucoup de recyclage : Reporterre fait le point.

Un, deux, huit, vingt milliards de dollars : les montants sont impressionnants. Mais, à y regarder de plus près, certaines annonces faites pendant la COP27 relèvent de la communication : des fonds sont simplement redirigés tandis que d'autres sont octroyés sous forme de garanties financières. Sans oublier des objectifs acquis de longue date aujourd'hui remis en cause ou encore la présence de très nombreux lobbyistes de l'industrie fossile. Tout cela a brouillé le contenu des discussions de la COP27, qui s'achève samedi 19 novembre à Charm-el-Cheikh. Reporterre fait le point en cinq chiffres clés.

L'objectif climatique des 1,5 °C remis en cause

Fin octobre, plus de 1 000 scientifiques avaient jeté un pavé dans la mare : est-il réaliste de maintenir l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C alors que celui-ci sera dépassé dans moins de 10 ans ? Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, n'était guère plus optimiste en ouverture de la COP27, estimant que cet objectif était désormais « en réanimation ». Il s'agit pourtant d'un engagement majeur de l'Accord de Paris : « Limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport à l'ère préindustrielle ». Mais depuis, la température ne cesse de grimper (+1,1 °C aujourd'hui) et les efforts des États restent insuffisants pour la contenir, à tel point que son inscription dans l'accord final à Charm-El-Cheikh est débattue.

Des pays émergents, tels que l'Inde ou la Chine, ou les pays arabes semblent réticents à l'y intégrer. Mais ce serait un retour en arrière, que dénoncent les pays les plus vulnérables, notamment la coalition des petites îles (Aosis) dont certaines pourraient disparaître à cause de la montée des eaux. Le Giec est lui aussi très clair : « Les impacts du réchauffement seront bien plus faibles à + 1,5 °C qu'à + 2 °C. ». En tout cas, le G20, réuni à Bali en même temps que de la COP, a réaffirmé son ambition de poursuivre les efforts pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, en accélérant la sortie progression du charbon.

Pertes et dommages : 300 millions de dollars proposés, 580 milliards nécessaires

Enjeu majeur de cette « COP africaine », la question du financement des conséquences irréversibles du changement climatique a cristallisé les tensions. Le vice-ministre de l'environnement hondurien, Malcom Stufkens, a estimé que cette question conditionnerait la réussite ou non du sommet. Si une dizaine de pays (dont la France, l'Écosse, la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Autriche, le Canada...) se sont engagés à verser 300 millions de dollars pour dédommager les pays vulnérables, le ministre a estimé qu'« il y a un problème d'échelle. Nos besoins en termes de pertes et dommages devraient atteindre 580 milliards de dollars par an d'ici 2030

et 1 700 milliards de dollars d'ici 2050. » Les engagements pour 300 millions paraissent d'autant plus dérisoires qu'à l'exception de la France et de l'Autriche, il ne s'agit pas de nouveaux financements, mais d'une redirection de fonds déjà prévus. « Les gouvernements se contentent de déshabiller Pierre pour habiller Paul », a dénoncé Fanny Petitbon, responsable plaidoyer de Care France.



La question des pertes et dommages a été au cœur des débats de la COP27. @FannyPetitbon / Twitter

Autre point de tension : le mécanisme financier pour débloquer les fonds nécessaires. Réticente jusque-là, l'Union européenne s'est finalement rangée en faveur de la création d'un fonds dédié aux pertes et dommages, à l'instar de 150 pays. D'autres solutions sont également sur la table : le G7 et le groupe d'États vulnérables V20 ont annoncé le lancement d'un « bouclier global », un système assurantiel d'un budget de 210 millions d'euros. Un système d'assurance « qui n'est pas le plus adapté pour répondre aux besoins des plus vulnérables », selon Fanny Petitbon. Dernière possibilité : une réforme des institutions financières (notamment du FMI et des banques multilatérales de développement) pour leur permettre de débloquer davantage de fonds.

Adaptation : un système d'alerte précoce à 3,1 milliards

Il y a un an, le Pacte de Glasgow prévoyait que les pays doublent leur financement pour l'adaptation. C'était une attente forte de cette COP mais le sujet n'aura même pas passé le cap de la mise à l'agenda. Pourtant, doter l'ensemble des pays vulnérables d'un système d'alerte précoce ne coûterait « que » 3,1 milliards de dollars dans les cinq prochaines années, a montré un rapport de l'ONU. « Les habitants d'Afrique, d'Asie du Sud, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et les habitants des petits États insulaires sont quinze fois plus susceptibles de mourir de catastrophes climatiques. Ces catastrophes déplacent trois fois plus de personnes que la guerre. Et la situation empire », a expliqué Antonio Guterres. La moitié des pays ne disposent pas de systèmes d'alerte précoce et encore moins d'un cadre réglementaire reliant les alertes précoces aux plans d'urgence. L'Union européenne a annoncé participer au projet à hauteur d'un milliard de dollars.

L'Organisation mondiale météorologique (OMM) estime qu'il faudra 50 milliards pour financer l'adaptation. « Il n'y a pas de temps à perdre. Le nombre de catastrophes répertoriées a quintuplé. [...] Cette tendance devrait se poursuivre », prévient l'organisation.



Le nombre de catastrophes climatiques répertoriées a déjà quintuplé, prévient l'Organisation météorologique mondiale. CC BY 2.0 / Isac Nóbrega/PR / Flickr via Wikimedia Commons

28,5 milliards pour aider l'Afrique du Sud et l'Indonésie à sortir du charbon

En marge des négociations, de nouveaux types de partenariats se nouent. Après l'Afrique du Sud, le G20 et l'Indonésie ont signé un Jet-P (Just energy transition partnership, partenariat pour une juste transition énergétique). Les pays riches se sont engagés à aider ces deux nations à sortir du charbon. 20 et 8,5 milliards de dollars seront respectivement employés pour fermer les centrales à charbon, développer les énergies renouvelables et aider à la transition des travailleurs. Mais sur les 8,5 milliards promis à l'Afrique du Sud, seuls 3 % le seraient sous forme de dons, a dénoncé le site Climat home news. Pour Martha Torres Cunfaus, ces nouveaux partenariats sont encourageants, mais révélateurs de l'inadaptation des modèles d'aide actuels.

Les 636 lobbyistes des énergies fossiles « ont bien travaillé »

Les lobbyistes du secteur des énergies fossiles étaient plus nombreux que les délégations des dix pays les plus touchés par le réchauffement climatique. Et « *ils ont bien travaillé* », a ironisé Nicolas Haeringer, de l'association 350.org, à quelques jours de la conclusion de l'accord final. Si l'Inde a poussé pour inscrire dans le texte final l'ambition de sortir de toutes les énergies fossiles, suivi par l'Union européenne, les États-Unis, Tuvalu, Vanuatu et l'AOSIS, la Nouvelle-Zélande et la Colombie, la mention a été éludée par le président égyptien dès la première mouture de l'accord final.

En outre, le Climate Action Network a dénoncé le fait que « *les pays du G20 et les principales banques de développement fournissent 55 milliards chaque année de financements publics pour les énergies fossiles contre 29 milliards pour les énergies renouvelables. Ça n'est vraiment pas cohérent avec les objectifs climatiques.* » Lors de la COP27, 39 pays et institutions s'étaient engagés à arrêter les financements publics fossiles à l'international d'ici à la fin de 2022. « *Il ne reste qu'un peu plus d'un mois avant la fin de l'année et seulement six pays ont respecté cet engagement, dont la France, la Finlande, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et la Banque européenne d'investissement.* »

Violaine COLMET DAÂGE (Reporterre), 19 novembre 2022

COP27 : historique et décevante

Les prolongations duraient depuis plus de 24 heures lorsque le texte final de ce sommet climatique a été validé dimanche matin vers 5 heures. Une équipe internationale de Greenpeace, dont nos deux collègues belges Carine et Sarah, a suivi pendant deux semaines les négociations sur le climat à Charm el-Cheikh.

Le résultat ? Mitigé

Lors de cette COP africaine, il a été décidé de créer un fonds pour compenser les pertes et les dommages climatiques – ces impacts pour compenser les catastrophes climatiques qui nous touchent déjà, comme les inondations, sécheresses... Une décision historique et un pas en avant important pour la justice climatique. Ce sont précisément les pays qui souffrent le plus de la crise climatique qui l'engendrent le moins. Les grands pollueurs devront alimenter ce fonds et ainsi assumer enfin la responsabilité de cette crise.

Malheureusement, le reste du texte est décevant, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions et l'abandon progressif des combustibles fossiles. Nous restons sur le texte de Glasgow de l'année dernière (COP 26) : une élimination progressive du charbon. Le gaz et le pétrole ne sont pas mentionnés. Pourtant, la science est claire : si nous voulons respecter la limite critique de 1,5 degré, nous devons dire rapidement adieu à tous les combustibles fossiles.

Il est encourageant de constater que de plus en plus de pays, tant du Nord que du Sud, se sont prononcés en faveur de l'abandon de tous les combustibles fossiles. Malheureusement, cela n'a pas été reflété dans le texte final.

La Flandre tourne le dos à la crise climatique

En zoomant sur la Belgique, on remarque que le gouvernement fédéral, Bruxelles et la Wallonie sont prêts à relever leurs ambitions climatiques, tandis que le gouvernement flamand continue d'ignorer la gravité de la crise climatique. La Flandre ne veut réduire ses émissions de CO₂ que de 40 % d'ici à 2030, alors que toutes les autres régions sont prêtes à aller jusqu'à 55 %.

L'équipe de Greenpeace

De nombreux experts des bureaux de Greenpeace du monde entier étaient présents en Égypte. Il y avait des collègues d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi que d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe, d'Amérique du Nord et du Pacifique. La force de Greenpeace réside précisément dans ce réseau international. Ensemble, nous sommes forts et pouvons faire valoir nos points de vue et nos ambitions auprès de différents gouvernements dans le monde.

Il y avait aussi une forte représentation de Greenpeace Youth, avec des jeunes issus du Sud notamment. Réclamant la justice climatique, ils veulent également ajouter une dimension sociale et éthique au débat sur la crise climatique. Par exemple, le changement climatique affecte les droits humains, les droits des communautés et des minorités, et la responsabilité historique des émissions de CO₂ doit pouvoir être entendue et respectée.

Le dernier vendredi de la COP, la délégation des jeunes de Greenpeace issus d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a tenu une conférence de presse très suivie au cours de laquelle elle s'est exprimée avec force contre les pays arabes qui bloquent délibérément les négociations sur le climat.



GP MENA Press Conference. Ltr: Hajar Al-Beltaji, Youth Delegate from Egypt, Fatima-Zahrae Tarib, Youth Climate Advocate from Morocco, Ahmed El Droubi, Regional Campaign Manager for Greenpeace MENA.

Protestations au centre de conférence

Il n'était pas permis de manifester dans les rues de Charm el-Cheikh et des directives strictes régissaient les protestations. Mais cela n'a pas empêché les jeunes, les dirigeants autochtones, les militants et les ONG de faire entendre leur voix. L'espace dans et autour du centre de convention a été utilisé de manière créative pour une variété d'actions. Samedi, par exemple, une marche de protestation y a été organisée, une première. Au même moment, les négociations dans les salles de réunion étaient dans l'impasse. Les militants ont fait valoir que l'avidité des pollueurs et le manque de volonté des dirigeants ne sont plus acceptables et qu'il faut plus d'ambition. Les droits humains devraient également occuper une place plus centrale, tout comme le principe de justice climatique. Grâce notamment à la persévérance de toutes ces personnes, le fonds pour les pertes et dommages est devenu une réalité.



COP 27 People's Plenary

Le lobby fossile

La COP27 a déroulé le tapis rouge pour le secteur des combustibles fossiles. Ils ont envoyé plus de 656 lobbyistes pour bloquer autant que possible toute ambition climatique. Leur nombre a augmenté d'un quart par rapport à l'année dernière. Une évolution scandaleuse à laquelle l'ONU doit s'opposer résolument. Mettez à la porte les grands pollueurs ! Comme l'a dit un délégué africain : « *Si vous voulez vous attaquer à la malaria, n'invitez pas les moustiques* ».

GREENPEACE BELGIUM, 21 novembre 2022

Le fondateur de Patagonia fait don de son entreprise pour défendre la planète

Le fondateur de la marque de vêtements de plein air Patagonia, connue pour ses prises de position en faveur de l'environnement, veut faire encore plus pour la planète et a décidé, à 83 ans, de simplement faire don de son entreprise. Yvon Chouinard aurait pu vendre la marque, valorisée trois milliards de dollars selon le New York Times (en anglais), ou la faire entrer en Bourse.

En accord avec sa femme et ses deux enfants, il a plutôt décidé de transférer 100% de leurs parts dans l'entreprise à un trust chargé de s'assurer que ses valeurs sont respectées, et à une association de lutte contre la crise environnementale et la protection de la nature, à qui seront reversés les profits. « La Terre est maintenant notre seul actionnaire », écrit-il dans une lettre postée sur le site de Patagonia.

Une entrée en bourse aurait été un « désastre »

« Je n'ai jamais voulu être un homme d'affaires. J'ai commencé comme artisan, en fabriquant du matériel d'escalade pour mes amis et moi-même avant de passer aux vêtements », y rappelle-t-il. Fondée il y a près de cinquante ans, la marque Patagonia s'est rapidement engagée en faveur de la protection de la nature, en choisissant scrupuleusement ses matières premières ou en donnant 1% de ses ventes chaque année à des ONG environnementales.

Mais ce n'était pas suffisant, a jugé son fondateur. « Une option était de vendre Patagonia et de donner tout l'argent. Mais nous ne pouvions pas être sûrs qu'un nouveau propriétaire maintiendrait nos valeurs ou garderait l'ensemble de nos employés », souligne-t-il dans sa lettre. Et faire entrer Patagonia en Bourse aurait été « un désastre », prédit-il : « Même les entreprises cotées avec de bonnes intentions sont soumises à trop de pression pour créer des gains à court terme au détriment de la vitalité et de la responsabilité à long terme ».

Patagonia restera une entreprise, qui se soucie de sa santé financière et fonctionnera avec un conseil d'administration et un directeur général. La famille de Chouinard continuera pour sa part à « guider » le travail du trust et de l'association.

FRANCEINFO avec AFP (publié le 15/09/2022)

(Sites franceinfo et bonnesnouvelles), 2 novembre 2022

Il n'y a plus d'eau de pluie potable sur Terre

Il n'y a plus un seul endroit au monde où l'eau venue du ciel n'est pas polluée. Une telle nouvelle aurait dû faire sonner l'alerte maximale.

Au cœur d'un été caniculaire, une énième mauvaise nouvelle est tombée, qui n'a malheureusement pas fait couler beaucoup d'encre : *il n'y a plus un seul endroit au monde où l'eau de pluie n'est pas polluée*, y compris en Antarctique et sur les hauts plateaux tibétains. Les responsables : les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), qualifiées de « polluants éternels » pour leur dégradation quasi inexistante. Cela fait craindre le dépassement d'une nouvelle « limite planétaire », celle de la disponibilité de l'eau douce.

La notion de limite planétaire a été élaborée en 2009 par le Stockholm Resilience Center pour tenter de définir les points au-delà desquels les processus naturels seront irréversiblement altérés, avec des effets imprévisibles au vu de l'infinité des interactions caractérisant la biosphère. Neuf limites ont ainsi été identifiées.

En 2015, quatre avaient déjà été dépassées : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les cycles des nutriments (azote et phosphore) et les changements dans l'utilisation des sols. Une *cinquième a été franchie en janvier 2022*, celle de la pollution chimique, plastique et biologique, dénommée « introduction d'entités nouvelles ».

Quatre limites planétaires sur neuf déjà dépassées

Quatre sont pour l'instant non franchies ou non mesurées : l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'acidification des océans, la présence d'aérosols dans l'atmosphère et le cycle de l'eau. Avec la pollution de l'eau de pluie, nous nous rapprochons dangereusement du dépassement de cette dernière, d'autant plus que nous savons par ailleurs que la majorité des rivières et des nappes phréatiques sont déjà envahies de nitrates, de pesticides et de métaux lourds, du fait des rejets industriels et agricoles.

La courte vue et le manque de courage politique des gouvernants se révèlent là une fois de plus.

Une telle nouvelle *aurait dû faire sonner l'alerte maximale*. En effet, que ferons-nous s'il n'y a plus d'eau propre à boire ? Sans eau, la vie sur Terre deviendra tout bonnement impossible. La courte vue et le manque de courage politique des gouvernants se révèlent là une fois de plus. Juste deux exemples.

Premièrement, les objectifs plutôt ambitieux de la Commission européenne sur une diminution de moitié des pesticides et des engrais d'ici à 2030 sont déjà remis en cause par les lobbys de l'agriculture intensive et les politiques qui les soutiennent. Deuxièmement, concernant l'automobile, la focalisation exclusive sur la voiture électrique promet là aussi de nouvelles pollutions.

En effet, cette technologie est très gourmande en métaux et en terres rares, ce qui augure d'un *accroissement de l'extractivisme minier*, avec toutes les pollutions chimiques qui l'accompagnent, sans parler des effets catastrophiques sur les populations locales, les travailleurs et les habitants. De plus, on oublie souvent que l'électricité n'est pas une source d'énergie, mais simplement un vecteur, comme l'hydrogène. Il faudra donc toujours des fossiles, du nucléaire et/ou des renouvelables pour produire de l'électricité.

La perspective d'une Terre sans eau douce propre... Que faut-il donc pour que les gens se réveillent ?

Hélène TORDJMAN (Politis), publié le 5 octobre 2022

Hélène Tordjman est maîtresse de conférences à Sorbonne-Paris-Nord.

En pleine sécheresse, un projet de golf et de résidences de luxe embarrasse l'Occitanie

Un projet immobilier luxueux prévoyant golf, hôtel et même un hélicoptère dans l'Aude suscite une vive opposition. Une association d'habitants affronte élus et promoteurs, alors que le département a été rudement frappé par la sécheresse.



« Nous étions exploitants agricoles depuis 53 ans et il a fallu qu'on parte pour cette histoire de golf... Je ne suis pas retourné dans notre ferme depuis, tant c'est douloureux », se souvient avec émotion Louis. L'ancien éleveur de vaches laitières et sa famille ont été les premiers à être expulsés en 2018 pour laisser la place au projet du « Golf de la Montagne Noire », dans l'Aude.

Une autre ferme, où un agriculteur s'est donné la mort, a aussi été achetée et constitue la pierre angulaire d'un projet démesuré qui doublerait quasiment la population de ce village d'environ 500 habitants. Nul doute que la commune de Fontiers-Cabardès serait bouleversée si ce projet aboutit, tant les ambitions des propriétaires du futur complexe sont grandes. Champs agricoles, chemins publics et anciennes fermes devraient laisser place à un complexe golfique de haut standing, d'un budget total de 170 millions d'euros sur plus de 140 hectares.



Louis

« Nous étions exploitants agricoles depuis 53 ans et il a fallu qu'on parte pour cette histoire de golf... », raconte Louis, ancien éleveur, l'un des premiers à être expulsé pour laisser la place au projet immobilier et golfique. ©Guy Pichard

La liste des équipements donne le tournis, car en plus d'un parcours 18 trous et son club-house, sont prévus : un hôtel-restaurant 4 étoiles (80 chambres et 170 couverts), 68 villas, 52 maisons, 165 appartements et un hélicoptère... Un projet qui interroge alors que les restrictions d'eau à cause de la sécheresse intense ont été mises en œuvre, en particulier dans l'Aude. D'un côté la société Telcapi, gérée par Catherine Lacoste, ex-championne de golf et une des héritières de René

Lacoste (fondateur de la marque éponyme), de l'autre l'association Montagne Noire Avenir, constituée d'une majorité d'habitants de la commune, aux profils très variés, et opposée au projet. Au milieu, beaucoup de villageois ne souhaitant pas s'exprimer dans un contexte pesant et clivant.

Une étrange convention signée par l'ancien maire

Le département de l'Aude, qui compte déjà trois golfs, a précédemment vécu un projet similaire, ajourné, qui s'était terminé dramatiquement, avec notamment le suicide d'un maire de la commune voisine de Villardonnel en 2018 et des condamnations pour prise illégale d'intérêt et de complicité pour une partie de l'équipe municipale... À Fontiers-Cabardès, c'est l'ancien maire Yves Bonnafous qui a permis, il y a plus de dix ans, aux promoteurs du projet de se lancer. Des habitants ont alors créé un collectif pour s'y opposer : Les Crocos du Cabardès.



Élevage et fromages.

Autour du bourg sont situées quelques fermes comme celle-ci, où sont élevées des chèvres pour leur lait afin d'en faire du fromage. ©Guy Pichard

Lettres à la population, manifestations, pétitions ou encore panneaux d'affichage ont fleuri dans le village. Ces actions ont entraîné des représailles : pneus crevés, barrières arrachées chez les agriculteurs avec fuite d'animaux, casse devant leur maison... Plusieurs plaintes ont été déposées. À l'époque, le collectif avait su mobiliser largement et tout particulièrement le monde agricole, rassemblant même les frères ennemis de la Confédération paysanne et de la FDSEA sous leur bannière !

Après de multiples rebondissements, des réunions publiques parfois houleuses, des allers-retours administratifs, dont un avis défavorable de l'administration en 2011 devant le « manque de garanties sur l'équilibre économique du projet et l'impact sur la nature sommairement établi », le golf et ses infrastructures immobilières sont revus à la baisse, mais une épine dans le pied des opposants demeure. Le maire de l'époque a en effet signé une étrange convention d'une durée de 30 ans, sans en informer ses administrés, entre le porteur du projet, la société Telcapi, et la commune de Fontiers-Cabardès.

Le texte indique que la commune doit faciliter, chaque fois que nécessaire, les démarches de l'opérateur... soit l'obtention des autorisations subséquentes d'aménager ou de construire. En cas de non-respect d'une des clauses de la convention par la commune, les indemnités sont fixées à 300 euros par jour civil, soit 109 500 € par an. Et si la commune s'oppose finalement au projet pendant cette période de 30 ans, elle devra payer aux promoteurs plus de 3,2 millions d'euros – un budget énorme pour une commune de 447 âmes ! Une véritable épée de Damoclès donc. En 2014, l'actuel maire de la commune, Gilbert Plagnes, est élu en se positionnant contre le golf, faisant même du scrutin un « référendum vis-à-vis du golf ». Rassurés, les villageois baissent la garde, l'affaire connaissant divers épisodes jusqu'au 1^{er} février de l'année dernière où ils découvrent en Une de *La Dépêche du Midi* que leur maire annonce... la relance du projet !

La crainte d'inondations en cas de bétonisation

Remontés contre ce revirement surprise, les habitants ont donc créé une association – Montagne Noire Avenir – qui leur permet de se constituer partie civile pour se laisser la possibilité de lutter sur le terrain judiciaire contre la reprise du projet. « Les enjeux de cette lutte dépassent largement notre village », explique Justine, éleveuse de chèvre et co-secrétaire de l'association. « Cela touche des sujets essentiels comme la gestion de l'eau, l'accaparement des terres agricoles et même la démocratie locale ». Un avis que partage aussi l'autre co-secrétaire de Montagne Noire Avenir et gérante d'un cabinet d'architecture, Anne. « Ce projet va à l'encontre de notre qualité de vie », ajoute-t-elle. « Les touristes qui viennent dans notre village sont là pour l'accès à la nature, c'est une activité importante. Ce tourisme ici est plutôt vertueux, en croissance et bien dans l'époque, contrairement à ce projet golfique ».



Justine. « Leur méthode pour imposer ce projet nous a fédérés et déterminés. Les enjeux dépassent notre village », explique Justine, éleveuse de chèvre et co-secrétaire de l'association Montagne Noire avenir. ©Guy Pichard

L'Aude a été, comme le reste de la France, fortement impacté par le dérèglement climatique et cela n'a fait que renforcer la détermination des opposants. Toutefois, selon les membres de l'association, c'est encore un autre point qui inquiète les villageois : la bétonisation des sols. « Il y a un traumatisme important ici : le 15 octobre 2018, à la suite d'un orage, des coulées de boue ont dévalé abondamment dans la Montagne Noire, avec des dégâts importants et une quinzaine de morts », se rappelle Justine, qui est aussi l'une des porte-parole de la Confédération paysanne locale.

« Artificialiser les sols augmente nos chances de revivre une telle catastrophe. » En effet, ce sont environ 170 hectares de terres agricoles qui disparaîtraient. « Évidemment ce serait mieux que ces terres restent agricoles », confie un paysan, qui veut rester anonyme. Déjà inquiets du retour du loup dans la commune, les éleveurs concernés n'imaginent pas éloigner leurs bêtes davantage.

Le golf, un sport climato-compatible ?

Au fil des températures caniculaires et des restrictions d'eau, le golf a subi la vindicte populaire cet été. Suite aux déclarations – incendiaires – de certains élus de la Nupes au sujet des dérogations obtenues par les golfs pour continuer d'arroser leur green malgré la sécheresse, quelques terrains ont été depuis sabotés par des militants écologistes. « Certains chiffres annoncés par les médias, comme 5 000 mètres cubes par jour, étaient délirants », nous fait savoir un greenkeeper de l'ouest de la France travaillant pour la Fédération française de golf.



Pénurie d'eau. Ce champ agricole desséché devrait précisément faire place à un parcours 18 trous... Son arrosage risque de faire polémique. ©Guy Pichard

« En réalité on a arrosé 2 % des parcours. Certains golfs de l'ouest par exemple consomment environ 160 mètres cubes d'eau non potable par jour. Il y a évidemment des abus, mais c'est comme si je vous disais que tous les restaurants sont vertueux... » Malgré les efforts affichés, l'activité reste gourmande en ressources, d'autant que le département indique sur son site qu' « il y a un déficit chronique en eau dans l'Aude » et que le plan stratégique Aude 2030 prévoit « la réduction des consommations et la préservation des ressources » [1].

L'autre point qui participe au déficit d'image du sport est sans nul doute son côté élitiste. En 2019, l'Insee dressait comme profil type du golfeur un homme de 48 ans appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure (21 % des golfeurs gagnent plus de 60 000 euros par an) avec 600 euros investis par an en matériel. Côté tarifs, une licence de golf coûte en France une cinquantaine d'euros. C'est ensuite le droit d'accès aux différents parcours qui peuvent faire monter (grandement) l'addition.



« Contexte zadiste ».

Rien ne laisse présager de l'installation d'une ZAD sur place (hormis quelques tags), bien que Néocités, la société mandatée pour représenter le projet du golf, parle sur son site de « contexte zadiste ». ©Guy Pichard

Au golf de Carcassonne, à une trentaine de kilomètres de Fontiers-Cabardès, le coût d'un forfait pour un mois peut s'élever à 550 euros. « Dans leurs discours, les promoteurs répètent que les habitants pourront venir et jouer et que l'école du village y aura accès », sourit le fermier voisin. « À mon avis, ce sera un milieu fermé et nous n'aurons pas de contact avec la clientèle ».

Difficile d'imaginer en effet les usagers de l'héliport se mêler aux villageois... Une idée que conteste le patron du seul restaurant du village : « Je suis favorable à la construction du golf, qui m'amènera forcément de la clientèle supplémentaire et améliorera les télécommunications. » L'argument d'un possible développement économique de la commune fait forcément mouche chez certains.

Une gêne politique palpable

De l'absence du sujet durant la dernière campagne municipale au manque de réunion publique depuis, c'est peu dire que depuis l'été caniculaire la classe politique locale semble embarrassée par le sujet. Contacté d'abord par téléphone puis directement à l'accueil de la mairie, le maire Gilbert Plagnes a refusé de répondre à nos questions. L'un de ses adjoints explique sèchement à *basta* ! « qu'à la mairie, nous ne sommes ni pour ni contre le golf ». Devant la taille du projet, difficile à croire en cette neutralité affichée.



Silence en mairie. La mairie de Fontiers-Cabardès (Aude). Le maire, Gilbert Plagnes, n'a pas souhaité répondre à nos questions malgré notre venue. © Guy Pichard

De son côté, le service communication de la région Occitanie dit avoir découvert le projet par téléphone. Pascal Poitevin, directeur de la communication du conseil départemental de l'Aude, nous a fait savoir que « les élus du département n'avaient pas encore arrêté leur position ». Politiquement, personne ne semble assumer officiellement le projet... qui pour l'instant se poursuit.

« Que c'est triste de voir ses propres élus refuser le dialogue », regrette Justine, l'éleveuse de chèvres. « Nous sommes tout de même ravis que la chambre d'agriculture se soit enfin positionnée contre ce projet, notamment du point de vue de l'eau ». Si politiquement il est dur d'obtenir un avis, il en est de même avec le promoteur, Néocités, la société toulousaine mandatée par Catherine Lacoste, qui n'a pas donné suite à nos appels.

Quid des engagements pris par la municipalité avec la société Telcapi, qui semble contraindre la municipalité à tenir ses « engagements » ? « Il y a cette convention qui a été signée qui fait que la commune pendant 30 ans verse tous les jours 300 euros », rappelle Louis, le fermier expulsé en 2018. « Moi et ma famille nous nous sommes battus pour rester sur nos terres. Tout le monde aurait fait pareil à notre place. » La brutale manifestation cet été des effets concrets du dérèglement climatique va-t-elle changer la donne ?

Guy PICHARD (texte et photos), 22 septembre 2022 (Basta !)

Notes

[1] Voir ce document sur le site du département.

« La sensibilité collective doit considérer l'énergie éolienne comme une évidence »

La question de l'impact paysager semble centrale au sein du discours anti-éolien. Pour Odile Marcel, l'acceptabilité de l'éolien passe par la compréhension des enjeux d'aménagement et de mix énergétique.



Odile Marcel, Présidente du collectif Paysages de l'après-pétrole

Actu-Environnement : Comment le déploiement des énergies renouvelables, en particulier de l'éolien, a-t-il changé le rapport des Français au paysage ?

Odile Marcel : S'intéresser à la question du paysage est une excellente occasion d'examiner l'évolution des modes de vie et des sensibilités. L'être humain transforme et aménage le milieu terrestre depuis le début de l'agriculture, pour assurer sa survie, voire améliorer son niveau de vie. Les cartes de Cassini, parmi les premières à établir une géographie précise de la France dès le XVIII^e siècle, montrent que, jusqu'au milieu du XIX^e, le paysage était parsemé d'un très grand nombre de barrages et de moulins à vent ou à eau. Ces derniers étaient alors indispensables pour capter la rareté de l'énergie éolienne ou hydraulique et ainsi, par exemple, faire le pain utile à tous. Puis, à l'ère du pétrole, la France a concentré les lieux d'exploitation des énergies carbonées qui lui étaient nécessaires dans des centrales et des raffineries. Et encore davantage au moment du lancement du programme nucléaire. Progressivement, les Français se sont donc habitués à une énergie extrêmement disponible, bon marché et quasiment invisible. Hormis les lignes électriques à très haute tension, la distribution de l'énergie a été enterrée, en dehors du champ de vision et de la conscience. Comme ces sources d'énergie et le mode de vie qui en découle menacent aujourd'hui les équilibres de notre planète, il est devenu urgent de repenser notre production d'énergie. L'installation de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens a souvent été effectuée de façon brutale. Certains en ont été heurtés, car nous avons perdu l'habitude de trouver normale la place à accorder aux moyens de production dans le paysage.

AE : Pourquoi cette question du paysage est-elle devenue si sensible avec l'éolien ?

OM : Sur le papier, bénéficier de nouveaux dispositifs de production d'énergie devrait être perçu comme une bonne nouvelle – ce qui a été le cas initialement avec le nucléaire. Pourtant, avec l'éolien, une part de l'opinion publique ne ressent pas la nature urgente et nécessaire de ce bénéfice et perçoit mal ce changement. C'est exactement l'inverse de ce qui s'est déroulé avec le lancement du parc nucléaire français. Il s'agissait d'un programme industriel, prônant une nouvelle source d'énergie miracle et invisible, issu d'une démarche descendante de l'État, décidée de façon directive au plus haut niveau à l'aide d'une campagne de communication en sa faveur. Le déploiement des énergies renouvelables a été voulu autrement, en le libéralisant et en le laissant donc entre les mains d'opérateurs privés. Cette décision a associé la production d'énergie, accaparant des terrains, à des revenus commerciaux et non à un bénéfice « miracle » pour l'ensemble de la société. L'installation des mâts n'a pas toujours été pensée avec soin et attention. Certains riverains ont donc perçu ces technologies comme injustes, intrusives et non comme pouvant aller dans le sens de leurs propres intérêts et constituer une source de sécurité (énergétique) et de bien-être. De cette situation est née, à mon sens, une énorme incompréhension et parfois, un traumatisme.

AE : Ce ressenti est-il également transposable à l'éolien en mer ?

OM : A priori oui, car le rapport à la ligne d'horizon relève aussi de la sensibilité humaine, comme le rapport au paysage terrestre. Apercevoir des paquebots industriels, des bateaux à moteur émettant de la fumée noire, a autrefois signifié pour certaines personnes une forme d'horreur industrielle qui s'imposait à nous. Tout le monde s'y est habitué, conscient de la contribution de ces navires à l'évolution de notre mode de vie. Les futurs parcs éoliens offshore suscitent déjà ce sentiment initial de rejet. Si un travail de compréhension des enjeux était effectué dans le sens des bénéfices énergétiques, économiques et climatiques qu'ils peuvent nous apporter, cette perception pourrait changer. Autrement, là encore, il faudra peut-être deux à trois générations pour y parvenir naturellement.

AE : Jouer sur la sensibilité peut-il suffire à améliorer l'acceptabilité de l'éolien ?

OM : D'abord, il faut en effet que la sensibilité collective intègre la nécessité de recourir aux énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne, comme une urgence évidente. Il faut amener les citoyens à comprendre que la situation a besoin de changer, vers le mieux et pour éviter le pire. Cela ne suffit cependant pas. Pour être acceptée, cette transition doit être réalisée en intégrant la dimension spatiale sur le terrain. Depuis 2015, les travaux de notre *think tank* (en collaboration avec la chaire de recherche « paysage et énergie » de l'École du paysage de Versailles) insistent sur l'importance de prévoir l'aménagement des projets d'énergies renouvelables avec soin et inventivité.

Installer des éoliennes au hasard, en rangs de poireaux, n'aidera jamais à les faire accepter par les riverains. Leur implantation doit être fondée sur une logique spatiale, épouser les contours du paysage local, pour se doter d'un ancrage pertinent et propre à susciter une adhésion, plutôt qu'un rejet. Cette réflexion souligne celle d'un aménagement équilibré, qui ne relève pas toujours de l'éolien. Elle demande de réfléchir à la question du mix énergétique, tel que peuvent en décider les populations avec leurs élus, en les intéressant aux retombées économiques locales.

AE : Pourquoi réfléchir au mix énergétique peut-il participer à l'adhésion de l'éolien ?

OM : Le point de vue de notre collectif est d'aborder la transition en se focalisant sur l'idée du mix énergétique qui prend en compte le paysage et les ressources locales. Depuis l'automne 2021, les rapports et études de RTE, de l'Agence de la transition écologique (Ademe) et de l'association Négawatt ont tous montré que la transition énergétique sera fondée sur un mix comportant l'éolien dans tous les cas, mais pas uniquement. Comprendre cet enjeu est primordial pour briser le face-à-face parfois passionnel entre l'éolien et, notamment, le nucléaire et rééquilibrer le débat.

En répondant à la question du mix, il est ainsi possible de définir de façon participative, puis d'adopter – et donc d'approuver – la solution la plus pertinente, au cas par cas, qu'elle comporte l'installation d'éoliennes ou non. Il faut ensuite laisser les professionnels de l'aménagement se saisir des choix opérés par les élus et les habitants pour intégrer chaque projet en cohérence avec les identités locales, le patrimoine et le paysage.

Propos recueillis par Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-odile-marcel-collectif-paysages-apres-petrole-eolien-40454.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzEIMw%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-odile-marcel-collectif-paysages-apres-petrole-eolien-40454.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzEIMw%3D%3D[MTYINjgx])

Réparer ses appareils électroménagers : où en est la lutte contre l'obsolescence programmée ?

En attendant les lentes avancées politiques en faveur de la réparabilité des équipements électroménagers, des associations pallient les lacunes des fabricants, comme la Bibliothèque des objets de Montreuil. C'est aussi là que se joue la sobriété.



Publié dans Alternatives

« C'est le génie de la réparation, rien ne lui résiste », sourit Delphine, qui repart avec son vélo fraîchement réparé. Une autre femme s'avance à son tour vers Michel, qui remonte ses lunettes. À 61 ans, cet ancien employé du monde de la communication a opéré une reconversion à 180 degrés : il est devenu réparateur d'objets en tous genres et officie à la Bibliothèque des objets de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Le lieu a ouvert en avril dernier dans les locaux d'un ancien centre de santé municipal.

Autre patient du jour pour Michel : un aspirateur d'âge non identifié. Sa propriétaire, Sylvie, ne garde pas un souvenir précis de la date d'achat. Tout ce qu'elle sait, c'est que l'appareil ne fonctionne plus. Michel décide de débrancher la créature pour en examiner les entrailles. La Montreuilloise observe la scène, concentrée sur les tentatives d'ouverture au tournevis, que ponctuent des recherches de tutos YouTube élaborés par d'autres réparateurs.

C'est aujourd'hui un genre particulier d'atelier qui est proposé : la coréparation. Le principe : réparer un objet défectueux en présence du propriétaire, moyennant une adhésion à la Bibliothèque des objets (entre un et dix euros selon les revenus) et un tarif libre aux frais de chacun après réparation.



Michel dirige l'atelier de coréparation de la Bibliothèque des objets de Montreuil.
©Nathalie Quiroga

« On arrive à réparer 70 % des objets »

En somme, deux cerveaux, un objet, et beaucoup de patience. De quoi initier les plus frileux à réparer leurs équipements du quotidien. La quantité de déchets électriques et électroniques ménagers rejetés par habitant avoisinait les 11,6 kilos en 2019, selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), soit 779 785 tonnes de déchets. Réparer plus est bon pour la planète comme pour le portefeuille : cela permettrait de jeter moins et d'économiser l'achat d'un appareil neuf – ainsi que l'énergie pour le produire. L'organisme public qu'est l'Ademe multiplie d'ailleurs les documentations en faveur de la réparation, parmi lesquelles un « guide d'initiation à la réparation ». L'agence accompagne également les chambres de métiers et de l'artisanat avec l'élaboration d'un annuaire des réparateurs à partir d'un label dédié (Répar'acteurs).

« On ne s'intéresse pas à traiter les déchets inutilement produits, mais à éviter leur production en amont », détaille Sylvain Mustaki, fondateur et président de l'Observatoire du partage, l'association qui porte le projet de la Bibliothèque des objets. Ses adhérents peuvent aussi emprunter à la semaine les objets dont ils ont besoin, pour des sommes allant de 5 à 30 euros selon la valeur de l'appareil. À l'entrée du local de Montreuil, une initiative appelée « Regenbox » permet de vérifier si vos piles alcalines classiques sont réutilisables, et de les recharger gratuitement (nul besoin d'être rechargeable pour cela).

« Ça me fait mal au cœur de voir des objets jetés dans la nature. Pourtant, c'est souvent facilement réparable, à condition d'avoir les bons outils, souligne Michel. Ici on arrive à réparer 70 % des objets. Un fil détaché, un fusible fondu, une perte de contact, c'est souvent peu de chose et on leur donne une seconde vie. » À force, le bricoleur a pu constater les astuces des constructeurs pour rendre les objets irréparables, des « petites choses qui font que les appareils sont piégés ». « Parfois, on ne peut pas les ouvrir parce qu'il faut des outils très spécifiques, explique-t-il. Pour d'autres, comme dans les tours d'ordinateur, des pièces sont soudées ou sont devenues difficiles d'accès. » Même avec persévérance et volonté, la réparation a donc parfois ses limites. « Une bouilloire est plus simple à réparer qu'une machine à laver », résume Sylvain Mustaki. L'atelier de Michel s'occupe seulement du petit électroménager.

Des indices pour mesurer si un appareil est réparable

D'autres militants des objets durables misent donc sur la loi pour lutter contre l'obsolescence programmée. En France, certains appareils sont dotés d'un indice de réparabilité depuis l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) le 1^{er} janvier 2021. Cet indice prend la forme d'une note sur 10 établie par le fabricant. Il est défini selon différents critères élaborés par le ministère de la Transition écologique. Parmi les éléments pris en compte, il y a la documentation technique, la disponibilité des pièces, mais aussi la démontabilité ou encore le prix des pièces détachées. La mesure est restreinte à cinq types d'équipements : lave-linge à hublot, téléviseur, ordinateur portable, smartphone et tondeuse à gazon électrique. Elle devrait s'étendre à quatre autres catégories (autres types de lave-linge, lave-vaisselle, aspirateur, nettoyeur haute pression) dès le 4 novembre prochain.

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Total des notes des critères
1. Documentation	1.1. Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	■/10	2	■/20	■/100
2. Démontabilité et accès, outils, fixations	2.1. Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	■/10	1	■/20	
	2.2. Outils nécessaires (liste 2)	■/10	0,5		
	2.3. Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	■/10	0,5		
3. Disponibilité des pièces détachées	3.1. Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	■/10	1	■/20	
	3.2. Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	■/10	0,5		
	3.3. Délai de livraison des pièces de la liste 2	■/10	0,3		
	3.4. Délai de livraison des pièces de la liste 1	■/10	0,2		
4. Prix des pièces détachées	4.1. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	■/10	2	■/20	
5. Critère spécifique (exemple avec 3 sous-critères)	5.1.	■/10	1	■/20	
	5.2.	■/10	0,5		
	5.3.	■/10	0,5		
Note de l'indice					■/10
*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes					
**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement					

Tableau de calcul de l'indice de réparabilité

Fiche de calcul de l'indice de réparabilité à remplir par le fabricant.

Source : MTE, ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Ronan Groussier, de l'association Halte à l'obsolescence programmée (Hop), a passé l'indice à la loupe. Il est l'un des rédacteurs du rapport d'enquête publié en mars 2022 sur ce sujet. Il souligne le « manque de transparence de l'indice ». « On demande à ce que les fiches de calcul remplies par les fabricants soient rendues publiques et que les engagements pris, comme la durée de disponibilité d'une pièce, qui leur permettent d'obtenir des points soient également disponibles dans la documentation », explique-t-il.

Ces corrections seront peut-être intégrées à son successeur amélioré, l'indice de durabilité. Prévu pour entrer en vigueur en 2024, ce dernier comprendra de nouveaux critères de notation, dont la fiabilité. « La fiabilité, c'est la possibilité pour mon produit de durer le plus longtemps possible tant qu'il n'est pas tombé en panne. Et la réparabilité, c'est la possibilité de prolonger sa durée de vie une fois la panne arrivée », détaille Ronan Groussier, dont l'association participe au groupe de travail d'élaboration de l'indice de durabilité.

C'est à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'effectuer les contrôles de l'indice de réparabilité. La sanction en cas de non-respect de l'obligation d'information n'est pas très dissuasive : elle est passible depuis le 1^{er} janvier 2022 d'une amende qui peut aller jusqu'à 3 000 euros pour une personne physique et 15 000 euros pour une entreprise. En 2021, la DGCCRF a réalisé une enquête sur la fiabilité des informations communiquées aux consommateurs avant l'entrée en vigueur des sanctions. Sur 329 établissements contrôlés, les autorités ont constaté que plus de la moitié ne respectaient pas les exigences de l'indice de réparabilité (absence d'affichage, mauvaise couleur du pictogramme), « et ce, qu'il s'agisse de magasins physiques ou de sites internet. » À l'époque, ces derniers avaient été notifiés d'un simple rappel à la réglementation. Ils peuvent aujourd'hui être sanctionnés.

Des sanctions menacent désormais les fabricants

Les pouvoirs publics ont pris un virage en 2015. À cette période, l'État a tenté d'encadrer les pratiques déloyales des constructeurs au travers d'une première définition de l'obsolescence programmée, élaborée dans la loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte ». La définition a été par la suite intégrée en 2016 dans le Code de la consommation. L'obsolescence programmée y est définie comme « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ». En 2021, la loi y a ajouté l'aspect de l'obsolescence logicielle (pour les outils numériques tels que smartphones, ordinateurs et tablettes) : « Est interdite la pratique de l'obsolescence programmée qui se définit par le recours à des techniques, y compris logicielles, par lesquelles le responsable de la mise sur le marché d'un produit vise à en réduire délibérément la durée de vie. »



L'ampoule à incandescence, l'un des exemples les plus célèbres de l'obsolescence programmée.

©Nathalie Quiroga

Désormais les sanctions pénales pour les pratiques d'obsolescence programmée s'élèvent à deux ans d'emprisonnement et une amende de 300 000 euros. L'association Hop n'est pas étrangère à la reformulation de la loi. Pour elle, la question de l'encadrement juridique est un enjeu vital dans la lutte contre le phénomène. « On s'est aperçu que la définition juridique de 2015 de l'obsolescence programmée était difficilement mobilisable parce que dure à prouver, détaille Ronan Groussier. À l'époque, il fallait démontrer une double intentionnalité, à savoir que le fabricant avait intentionnellement mis en place des pratiques qui réduisaient la durée de vie de son objet et qu'en plus, il l'avait fait dans l'optique de faire racheter son produit. »

En 2017, l'association Hop avait par exemple déposé plainte contre Apple, qui s'est soldée par une victoire en demi-teinte. Selon l'association, Apple bridait délibérément les performances d'anciens modèles d'iPhones, via des mises à jour, pour pousser les utilisateurs à acquérir des modèles plus récents. « Nous n'avons pas vraiment gagné, rapporte le responsable de Hop. Apple a payé une amende en 2020, mais c'était une transaction pénale. Ils ont préféré arrêter les poursuites et n'ont pas été condamnés. C'est à la suite de cette affaire qu'on a dit

que le délit d'obsolescence programmée, tel qu'il était alors formulé, ne suffisait pas. Le procureur avait réorienté les poursuites sous forme de pratiques commerciales frauduleuses parce que l'angle de l'obsolescence programmée était trop compliqué », se souvient Ronan Groussier. Le spécialiste craint aujourd'hui que les fabricants contournent leurs obligations en organisant des circuits fermés de réparation, dans lesquels ils détiendraient le monopole sur le prix des pièces et le service de remplacement.

Les choses avancent aussi à l'échelle européenne. En mars 2022, la Commission européenne a notamment rendu publique une proposition de directive pour « renforcer la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales qui empêchent les achats durables telles que les pratiques d'obsolescence précoce ». Il faudra encore attendre un moment pour que le projet se transforme en une législation applicable dans tous les pays de l'Union européenne. Les choses vont plus vite dans l'atelier de Michel. Au terme d'une heure et demie, il peut poser un diagnostic sur l'aspirateur de Sylvie. « Il manque une pièce, conclut-il. Il suffit d'en racheter une. »

Maïlis Dudouet (Basta !), 24 octobre 2022

Les deux tiers des rivages rocheux du littoral méditerranéen sont menacés

La dernière actualisation de la Liste rouge des écosystèmes en France, proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ne révèle pas de bonnes nouvelles pour les littoraux méditerranéens. Les deux tiers des rivages rocheux sont menacés, ou quasi-menacés, du fait de l'urbanisation, de la fréquentation ou de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, établissent le comité français de l'UICN, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) dans une étude publiée le 30 septembre.

« En France, les rivages rocheux représentent près des deux tiers du trait de côte méditerranéen, pour l'essentiel situé en Corse et dans la région Paca, expliquent les trois partenaires. À l'interface entre terre et mer, ils abritent une flore et une microfaune particulières très riches, adaptées à des conditions écologiques contraignantes, liées à l'influence de la mer. Ils constituent également des espaces de haltes migratoires, d'hivernage et de reproduction pour les oiseaux marins, pour la plupart protégés et dont certains sont menacés à l'échelle nationale ou régionale. Leur configuration spatiale, souvent restreinte et fragmentée, les rend particulièrement sensibles aux pressions anthropiques. »

Les experts ont évalué six écosystèmes. Les deux plus menacés, qui ne relèvent d'ailleurs pas strictement des côtes rocheuses, sont les plages de galets et graviers à végétation vivace, classées « en danger », et les plages de galets et graviers à végétation pionnière, classées « vulnérables ». Les falaises et rivages rocheux méditerranéens, de même que les garrigues basses et phryganes, sont identifiés comme « quasi-menacés ». Seuls les maquis bas et fourrés ont été évalués comme n'étant pas menacés, tandis que les fourrés halonitrophiles n'ont pu être classés en raison du manque de données suffisamment robustes.

Cette évaluation fait suite à celle des dunes côtières et rivages sableux méditerranéens, publiée en mai 2020, qui avait montré que sept de ces écosystèmes, sur les neuf évalués, étaient menacés. Au final, onze écosystèmes du littoral méditerranéen sur les quinze évalués sont donc menacés. Ces résultats appellent à « la mise en place d'actions de protection et de restauration de ces milieux, dans des régions particulièrement marquées par une forte densité de population et un haut niveau d'artificialisation du littoral », concluent les trois organismes partenaires.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE© (Actu-Environnement), 03 octobre 2022

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/mediterranee-menaces-littoral-rivages-rocheux-uicn-liste-rouge-40391.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE0NA%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/mediterranee-menaces-littoral-rivages-rocheux-uicn-liste-rouge-40391.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE0NA%3D%3D[MTYINjgx])

L'avocat général de la cour de justice européenne tente d'ouvrir une brèche permettant de contourner la réglementation OGM

L'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu ce 27 octobre 2022 ses conclusions¹ dans l'affaire C-688/21² en proposant d'exclure certaines plantes modifiées par des nouvelles techniques génétiques de l'application de la réglementation européenne des OGM. Il s'oppose ainsi à l'arrêt du Conseil d'État français du 7 février 2020 pour lequel les plantes obtenues par « *mutagenèse aléatoire in vitro consistant à soumettre des cellules végétales à des agents mutagènes chimiques ou physiques* » doivent être soumises à cette réglementation. Cet arrêt s'applique, entre autres, à des variétés de colza rendues tolérantes aux herbicides dont elles augmentent inévitablement l'utilisation, comme la majorité des plantes couvertes par les brevets revendiquant l'utilisation de ces techniques. Mais le gouvernement français l'a contesté et ne l'a pas exécuté.

Une telle exemption ouvrirait une importante brèche permettant à un grand nombre de nouveaux OGM d'envahir le marché, les champs et les assiettes sans aucune évaluation, ni étiquetage, ni suivi. Toutes les techniques de mutagenèse dirigée et autres « nouvelles techniques génomiques » sont en effet appliquées sur des cellules isolées et multipliées in vitro au laboratoire. Si une seule de ces techniques cellulaires est exemptée, les obtenteurs souhaitant échapper à la réglementation OGM déclareront l'avoir utilisée, même s'ils ont eu recours à des techniques de mutagenèse dirigée telles que CRISP-Cas9. Ils ne courront aucun risque vu que, en dehors de la réglementation OGM, aucune réglementation ne permet de vérifier la technique d'obtention des variétés commercialisées et que, de plus, la Commission européenne s'est toujours opposée à la mise en place des procédures d'identification et de distinction des nouvelles techniques de modification génétique utilisées. Certaines entreprises comme CIBUS³ ont déjà utilisé ce stratagème pour commercialiser leurs variétés rendues tolérantes aux herbicides.

Au-delà des risques pour la santé et l'environnement qui ne sont plus à démontrer, notamment pour les variétés rendues tolérantes à un herbicide qui sont intrinsèquement associées à des herbicides, une telle brèche dans la réglementation OGM permettrait aux brevets des quatre sociétés multinationales qui contrôlent déjà près de 60 % du marché mondial des semences⁴ d'envahir le marché européen avec leurs OGM brevetés et de contrôler ainsi l'ensemble de la chaîne alimentaire, au détriment de la liberté de choix des consommateurs et du droit des paysans d'utiliser et d'échanger leurs propres semences.

Les organisations requérantes⁵ contestent fermement le raisonnement de l'avocat général qui refuse de répondre aux questions préjudicielles posées par le Conseil d'État et préfère s'appuyer sur des travaux scientifiques ne tenant pas compte des plantes réellement cultivées et consommées, ni de la définition des OGM arrêtée par le législateur qui concerne des plantes entières. Ces travaux scientifiques ne regardent en effet que la description numérique sur l'écran d'un ordinateur de certains gènes modifiés. Or les paysans ne cultivent pas des gènes isolés, les consommateurs n'en mangent pas et la réglementation ne concerne pas non plus des gènes isolés, ni leur description numérique, mais des organismes entiers contenant des dizaines de milliers de gènes. Les centaines d'autres modifications génétiques dites « non intentionnelles » artificiellement provoquées par toutes les techniques génétiques génèrent tout autant de risques pour la santé et l'environnement que la seule modification du seul gène revendiqué. Elles ne peuvent pas être évacuées au seul prétexte que quelques rares mutations peuvent se produire naturellement au cours de la vie de ces mêmes organismes.

Il est pour le moins étonnant que l'avocat général, après avoir dit qu'il voulait éviter de s'attaquer au débat scientifique, s'en tienne pour interpréter la réglementation à un raisonnement scientifique qui, de plus, ne

concerne pas l'objet auquel s'applique cette réglementation, la sécurité avérée des organismes génétiquement modifiés disséminés dans l'environnement et non celle de la seule description de gènes isolés au laboratoire. Les organisations requérantes espèrent que la CJUE reviendra à l'application stricte de l'intention du législateur qui n'a jamais voulu exempter de la réglementation OGM les plantes obtenues par de nouvelles techniques de modifications génétiques apparues et développées dans les années 1990 en même temps que les plantes transgéniques qui sont incontestablement des OGM réglementés.

Contacts :

Guy Kastler : 06 03 94 57 21

Hervé Le Meur : 06 52 70 15 12

Résumé de l'historique de ce contentieux :

25 juillet 2018 : suite à un recours juridique mené par neuf associations paysannes et de la société civile françaises, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) confirme, dans un arrêt historique, que les plantes obtenues par les nouvelles techniques de mutagenèse sont bien des OGM soumis aux obligations définies par la directive européenne 2001/18 sur les OGM. Tous les nouveaux OGM doivent donc être évalués et, s'ils sont autorisés, étiquetés et suivis. Seuls les OGM obtenus par des « techniques de mutagenèse traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps » peuvent être exemptés de ces obligations.

7 février 2020 : le Conseil d'État français confirme en conséquence que les techniques de « mutagenèse dirigée et de mutagenèse aléatoire *in vitro* soumettant des cellules de plantes à des agents mutagènes chimiques ou physiques » ne sauraient être exclues de l'application de la réglementation OGM. Il ordonne au gouvernement de prendre, « dans un délai de six mois », les mesures nécessaires au retrait du catalogue des variétés issues de telles techniques, qui y seraient inscrites et donc cultivées en France en infraction avec la réglementation OGM. Quelques mois plus tard, le gouvernement établit une liste de variétés de colza OGM inscrites au catalogue bien que rendues tolérantes aux herbicides par mutagenèse *in vitro*, mais ne prend aucune mesure pour leur appliquer la réglementation OGM. Elles sont à ce jour toujours inscrites au catalogue et cultivées en France en contradiction avec l'arrêt du Conseil d'État.

8 novembre 2021 : Suite à une requête en non-exécution de la décision de février 2020, lancée par les neuf organisations requérantes, le Conseil d'État décide de saisir de nouveau la CJUE pour clarifier l'étendue de la réglementation OGM et préciser les règles permettant de définir ceux qui ne peuvent bénéficier de l'exemption prévue par la directive 2001/18. Le gouvernement français, la FOP (section de la FNSEA représentant les producteurs d'oléagineux et de protéagineux) et la Commission européenne interviennent dans la procédure contre l'arrêt du Conseil d'État.

27 octobre 2022 : conclusions de l'avocat général.

L'arrêt de la CJUE devrait être publié prochainement

1 <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2022-10/cp220174fr.pdf>

2 Affaire C-688/21 | Confédération paysanne et autres (Mutagenèse aléatoire *in vitro*) : voir après le communiqué résumé de l'historique de cette affaire.

3 <https://www.infogm.org/7056-colza-cibus-mutation-aux-origines-mysterieuses>

4 Bayer, Corteva, Syngenta et BASF.

5 Confédération Paysanne, Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre, Vigilance OGM et pesticides 16, Vigilance OG2M, CSFV49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature & Progrès

Le blues des naturalistes en bureau d'études



Avant un chantier, des naturalistes doivent analyser la flore et la faune d'un site. Mais ils subissent des pressions, voire participent malgré eux à la destruction du vivant. Une perte de sens qu'ils confient à Reporterre.

On leur demande de minimiser les conséquences environnementales d'un projet immobilier. D'omettre – « dans le doute » – une espèce protégée d'un inventaire. De sélectionner les mesures compensatoires les plus faibles. Au sein des bureaux d'études environnementaux, les experts naturalistes subissent des pressions parfois subtiles, parfois directes. Leur métier : fournir l'étude d'impact nécessaire à bien des projets fonciers. Pour cela, ils répertorient la faune et la flore du site du futur chantier et analysent à quel point ce dernier menace la survie de ces espèces. Or, si leur travail déplaît au maître d'ouvrage [1], il peut être tenté de faire pression sur le bureau d'études. Ornithologue de 2017 à 2019, Léo [2] se souvient : « Il peut demander si on est sûr des impacts, si on n'a pas exagéré nos estimations et tenter de les revoir à la baisse ».

Chaque agence dispose d'experts qui vont mener des inventaires sur le terrain selon leur spécialité : botaniste, ornithologue, chiroptérologue... Chacun rédige un diagnostic environnemental sur les conséquences des aménagements et de l'artificialisation des sols sur le terrain choisi. En fonction de cette analyse, les naturalistes proposent des mesures pour atténuer la dette écologique, fondées sur la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC). Les chargés d'étude rendent ce rapport à un chef de projet, en lien direct avec le client.

Si les bureaux sont censés rendre une expertise indépendante, ils doivent néanmoins satisfaire une commande. « Il y a un équilibre à avoir pour ne pas perdre ses projets. Stratégiquement, le bureau d'étude veut faire plaisir au client pour le garder », soupire Matéo [*]. Lui qui fut ornithologue en bureau d'étude de 2014 à 2019 dans le Languedoc-Roussillon est aujourd'hui naturaliste indépendant. Les promoteurs redoutent particulièrement les espèces dites « parapluies » [3], rares ou fragiles, et donc capables de faire capoter leurs projets. Chargée d'études faune dans les Hauts-de-France, Aria [*] a « entendu [s]on responsable inviter un collègue à, “dans le doute”, ne pas faire apparaître une espèce protégée dans un rapport et ne pas retourner vérifier sa présence sur le terrain ».



Ce point d'eau est menacé par la création d'un contournement routier près de Montpellier, dans l'Hérault. Selon l'étude d'impact, 70 hectares seront touchés. © David Richard/Reporterre

Patrice Valantin, président de l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE), lui-même à la tête d'un bureau d'études, le reconnaît sans fard : « *Le marché est bancal car le maître d'ouvrage mandate des prestataires – les bureaux d'études – qui lui sont donc subordonnés. Il y a un biais dans le principe, qui touche autant les clients du secteur privé que les acteurs publics.* » Ces pratiques varient cependant selon les bureaux d'études. « *Certaines grosses boîtes, comme Vinci ou EDF, font des inventaires supplémentaires pour être carré. Ils sont tellement critiqués qu'ils se blindent* », assure Loïg [*], expert botaniste en Bretagne.

Les services de l'État doivent « croire sur parole » les bureaux d'études

Une fois rédigées, les études d'impact sont examinées par les services spécialisés des préfectures : les Dreal (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et leurs relais départementaux, les DDT (directions départementales des territoires). Les fonctionnaires auscultent le nombre d'inventaires, leur périodicité, la qualité de l'analyse et les démarches mises en œuvre avant de délivrer une autorisation environnementale.

Un travail de bureau, chronophage, avec peu de temps pour vérifier la véracité des faits sur le terrain. Agente de la DDT dans un département du centre de la France, Sofia [*] soupire : « *On le souhaiterait, mais on n'est pas assez nombreux. On doit croire sur parole le bureau d'études. Je n'ai que deux jours par mois pour aller sur le terrain.* » C'est pourtant sur son esprit critique que les écologues misent pour rétablir l'équilibre des études biaisées. « *Parfois, le client ne veut rien savoir et demande les mesures compensatoires minimums. On croise alors les doigts pour que le dossier ne convienne pas aux services de l'État,* confie Emma [*], botaniste en Bretagne depuis 2016. *Si on tombe sur un agent mou du genou et que le dossier passe, c'est désespérant.* »

Les fonctionnaires ne sont pas dupes. Sofia remarque les « *coquilles grossières* » laissées par des écologues opposés aux projets et capables de bloquer des dossiers. « *Si tout rentre dans les cases imposées par la législation, on ne peut pas dire non. C'est frustrant pour nous aussi,* souligne-t-elle. *Le bureau d'études espère que l'État dira non. Nous, on espère que les associations environnementales vont se lever sur l'enquête publique.* » Le pouvoir des préfectures est aussi limité par les enjeux politiques et économiques. Pour les dossiers sensibles, les décisions sont prises directement par le préfet. « *Notre hiérarchie nous demande alors d'arrêter de chipoter parce qu'il y a des enjeux supérieurs* », déplore Sofia.

Les naturalistes doutent également des capacités de l'État à suivre sur le long terme les promesses des entreprises. Patrice Valantin s'interroge : « *Les mises en œuvre des mesures de compensation courent sur cinquante ans, or les effectifs de contrôle n'augmentent pas. Comment les Dreal vont-elles pouvoir surveiller un nombre croissant de sites dédiés à la compensation ?* » Au sein de la DDT, Sofia confirme : « *Ça nous arrive d'aller vérifier des sites de compensation quand on passe à proximité. Mais il n'y a pas de suivi à long terme.* »

Pour beaucoup d'écologues, les bureaux d'études sont un passage obligatoire à la sortie des études. Les postes au sein des parcs, des conservatoires et des associations sont recherchés mais rares. Les bureaux, eux, embauchent plus facilement des débutants avec un fort taux de rotation du personnel. « *Tout le monde veut être conservateur de réserve naturelle dans le parc du Vercors, mais il n'y a qu'une place. Alors que les bureaux d'études recrutent régulièrement* », constate Léo. Emma abonde : « *On a des stagiaires qui nous disent "Je préférerais travailler en parc". Tu les rappelles deux ans après, ils sont tous en bureau d'études.* »



Pie-grièche écorcheur, le bruant, le chardonneret... Selon un naturaliste, 75 espèces protégées vont être touchées par la construction de la RN88, la « route de Wauquiez ». © Estelle Pereira/Reporterre

« On se retrouve dans une situation de dissonance cognitive »

Déjà témoins de l'érosion de la biodiversité, les jeunes écologues en deviennent les acteurs. Matéo observe : « *On se retrouve dans une situation de dissonance cognitive : il faut accompagner le porteur de projet dans son contexte réglementaire, tout en essayant de protéger la biodiversité. Mais pour quelqu'un qui nous croise sur son terrain, on est les croque-morts venus prendre les mesures du cercueil.* » Bien que d'accord avec cette vision, Loïg nuance : « *Certains aiment être l'interface entre l'aménagement du territoire et la biodiversité. C'est grâce à ce métier que l'on peut concilier les deux et ne pas se cantonner à mettre la nature sous cloche ou tout bétonner sans arrière-pensées.* »

Pour les naturalistes, l'origine du mal-être provient également d'un cadre réglementaire inadapté. Du principe « *éviter, réduire, compenser* », la dernière carte est souvent la plus jouée, car elle ne nécessite pas de remettre en cause le projet. Au dam des naturalistes, qui savent la vacuité d'une telle mesure. « *On ne peut pas compenser la destruction d'un écosystème qui a mis des centaines d'années à se former* », souligne Loïg.

À ces dilemmes moraux s'additionne un rythme de travail « *dense* » relèvent plusieurs personnes interrogées par Reporterre. « *Souvent, il n'y a pas assez de temps pour faire les inventaires, constate Léo. On dit que les études sont "mal vendues", c'est-à-dire que quand les chefs de projet vendent l'étude, ils mettent trop peu de jours de terrain. Parfois, j'avais tellement peur de mal faire le boulot que j'y retournais le week-end.* »

Le développement des bureaux d'études n'a pas encore permis l'éclosion d'un corps intermédiaire pour représenter ces salariés. Pour Sophie Leguil, botaniste qui a travaillé outre-Manche, cette lacune est révélatrice du manque d'organisation de sa profession : « *Ça m'a surpris en revenant en France, je pensais bêtement qu'il y aurait une organisation similaire à celle que je fréquentais en Angleterre, qui me permettait d'accéder à des formations, des aides, des grilles tarifaires, qui existent dans d'autres professions.* »

Essorés, certains écologues jettent l'éponge et se reconvertisent. D'autres profitent de l'expérience acquise pour se faire une place au sein des associations au diapason de leurs convictions. Ceux qui ont eu l'occasion de se spécialiser se lancent parfois en indépendants et sous-traitent des dossiers pointus pour les bureaux d'études, tout en se laissant la liberté de refuser certains projets.

Un constat amer, qui ne doit pas occulter que ce secteur et sa législation sont en plein développement. Quasiment inexistante au début des années 2000, la filière n'a pris son essor qu'à partir de 2008 grâce à

l'obligation de compensation. Preuve de l'explosion récente du secteur, l'UPGE est passée d'une dizaine de membres en 2015 à 110 en 2022. Depuis, les lois se sont durcies. La prise en compte de l'environnement aussi. Pour Patrice Valantin, « on a beaucoup progressé depuis 2008, mais on a tout juste fait 10 % du travail. Le système n'est pas satisfaisant. Il faut améliorer ces outils pour répondre au mal-être qui existe chez les jeunes écologistes. »



En Ariège, une marche contre la « destruction » de la nappe phréatique

Moran KERINEC, 14 novembre 2022 (Reporterre)

Notes

[*] Le prénom a été modifié

[1] Le maître d'ouvrage est la personne ou l'entité pour qui est réalisé le projet.

[2] Tous les témoignages ont été anonymisés. Leurs auteurs ont signé des clauses de confidentialité ou sont soumis au devoir de réserve.

[3] Les espèces parapluies ont besoin de beaucoup d'espace pour vivre, et les protéger permet donc de sauvegarder de nombreuses espèces vivant au même endroit.

Le guide ultime des jouets écoresponsables



Comment échapper aux joujoux par milliers... en plastique et estampillés made in China ? Nos conseils pour trouver un jouet fabriqué avec un minimum de respect pour la nature.

Un Noël sans cadeaux ! Beaucoup en rêvent, quand trouver des présents pour leurs proches relève d'un sempiternel casse-tête. Et puis, voilà un bon moyen de ne pas participer à la grande gabegie de l'année. Mais si renoncer aux cadeaux entre adultes semble du domaine du possible, qui a envie d'en priver les plus petits ? Comment échapper au jouet *made in China* ? Comment être sûr qu'il a été fabriqué dans des conditions respectueuses de la nature et des salariés ? Vers quelles marques se tourner ? *Reporterre* vous donne cinq pistes pour préserver la magie de Noël sans trop culpabiliser à l'ouverture des paquets.

I- Optez pour un jouet écoresponsable

À quoi ressemblerait un jouet vraiment écoresponsable ? Il serait fabriqué avec des matières renouvelables, dans des conditions de travail éthiques, sans générer de pollution au moment de sa fabrication et de son usage et sa fin de vie. Difficile de trouver un jouet qui réunisse tous ces critères ! Et comme il n'existe pas de définition juridique du terme « *écoresponsable* », cette mention peut aujourd'hui recouvrir le meilleur comme le très moyen. Toutefois, quelques rares labels permettent de s'orienter.

- Les labels pour les jouets en bois

Matière renouvelable par excellence, le bois reste une valeur sûre pour les jouets... à condition qu'il soit issu de forêts gérées durablement et ne contribue pas à la déforestation importée.



Le label FSC (Forest Stewardship Council) peut vous aider à faire le tri. Selon WWF France, il est « *le seul suffisamment exigeant face aux enjeux des marchés des produits forestiers, de plus en plus mondialisés et intégrés* ». Cependant, Greenpeace International a décidé de se retirer du FSC en mars 2018 n'ayant plus la certitude que le label puisse « *toujours garantir une protection environnementale suffisante face aux multiples menaces qui pèsent aujourd'hui sur nos forêts* ».



Un second label, le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est plus répandu en France, mais moins exigeant. WWF France estime qu'il « *s'améliore mais reste insuffisant sur bien des points* ».

L'ONG souligne notamment des limites sur la préservation de la biodiversité, l'absence de restriction exigeante des coupes rases et des pesticides, et le manque d'encadrement des modèles les plus intensifs comme les plantations industrielles. « *La certification PEFC, qui est censée garantir que les bois sont issus d'une gestion durable, n'interdit pas les coupes rases dans des peuplements sains* », dénonce aussi l'association Canopée. WWF France conseille de privilégier les jouets fabriqués à partir de bois français de hêtre, essence moins exposée à une mauvaise gestion. Encore faut-il être sûr de l'origine du bois. Or, le FSC comme le PEFC ne garantissent pas le pays de provenance du bois. Généralement, les entreprises qui fabriquent à partir de grumes françaises le mettent en avant. Si rien n'est mentionné, il est possible que ce bois, même labellisé FSC ou PEFC, provienne de loin.

- Les labels pour les jouets en textile



Doudous, peluches, poupées... nombre de jouets peuvent être fabriqués à partir de textile. Deux labels environnementaux existent pour cette matière. Le label international GOTS (Global Organic Textile Standard) est le plus exigeant. Il garantit l'utilisation de fibres naturelles biologiques ou de fibres artificielles produites à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Les métaux lourds, le formaldéhyde, les solvants aromatiques, les phtalates, les colorants azoïques, etc. sont proscrits de la fabrication. Des critères sociaux sont également exigés : pas de travail des enfants, salaires décents... « *Le label GOTS n'a pas d'exigence concernant l'irrigation lors des cultures du coton, principale source d'épuisement de la ressource en eau pour un vêtement* », regrette l'Ademe, l'agence de la transition écologique.



Autre label : Oeko-tex. Il est le plus utilisé, mais va bien moins loin que GOTS. « *Oeko ne garantit pas que les produits sont totalement responsables, éthiques et écologiques. Les matériaux utilisés peuvent en effet être d'origine synthétique, donc potentiellement polluants* », souligne le site Marques de France. Oeko-Tex a créé en 2014 le label complémentaire « Made in Green », qui se veut plus strict : normes environnementales plus durables et respectueuses lors de la fabrication, conditions de travail équitables, interdiction du travail forcé des enfants et règles de sécurité et protection.

- Les labels dédiés aux jouets



Le label Nordic Swan Ecolabel, créé en Norvège et réservé aux marques scandinaves, concerne les jouets en bois mais aussi en métal, plastique, caoutchouc ou tissu. Il prend en compte toutes les étapes importantes du cycle de vie. Il garantit par exemple que les fibres végétales soient issues de l'agriculture biologique et comporte également des critères sociaux : travail des enfants interdit, respect de la réglementation concernant le travail forcé... C'est le label environnemental conseillé par l'Ademe pour les jouets.



Quant au label allemand Spiel Gut, il prend d'abord en compte l'intérêt pédagogique des jouets, mais note aussi leur coût environnemental sur la base de plusieurs facteurs : matériau utilisé, l'énergie lors de la production, de l'utilisation et de l'élimination, de la longévité du jouet, de sa réparabilité et des possibilités de recyclage, explique-t-il sur son site. Mais pour dénicher les jouets labellisés Spiel Gut ou Nordic Swan Ecolabel, il faut s'armer d'un peu de patience car ils restent peu distribués en France (voir les plateformes en ligne listées plus bas).

- L'écolabel européen et le label NF environnement

Malheureusement, aucune marque de jouets n'a encore souhaité se faire certifier par l'un de ces deux écolabels officiels. Seules quelques références de papeterie, stylos et feutres en bénéficient.

2- Faites le tri dans le plastique

Les jouets en plastique font partie des grands pollueurs. Cependant, il existe quelques initiatives réutilisant du plastique déjà produit, ou des bioplastiques.

Par exemple, la marque Le Jouet simple créée en 2022 fabrique en France des jouets d'éveil en plastique 100 % recyclés et recyclables. « *Nous n'utilisons qu'un seul type de plastique, afin de s'assurer que nos jouets soient 100% recyclables* », explique la marque sur son site. Elle prévoit même une consigne de quelques euros pour inciter les clients à renvoyer leur jouet pour le recycler.

Autre initiative : Les Mini-mondes. Là encore, l'entreprise utilise uniquement du plastique recyclé pour des jouets entièrement fabriqués en France : « *Nous nous sommes associés à un laboratoire pour cocréer une matière à partir du recyclage des déchets industriels de l'agroalimentaire.* »



Tous les jouets en plastique ne se valent pas. *Unsplash / Eli Pluma*

Même les grands du secteur s'y mettent doucement. Playmobil, célèbre entreprise allemande, propose la gamme Wiltopia, issue « à plus de 80 % en moyenne » de plastique provenant essentiellement du recyclage des parois intérieures de réfrigérateurs mis au rebut. Le Hongkongais Vtech commercialise deux peluches fabriquées à partir de granulés plastique provenant de bouteilles usagées.

Quelques fabricants se sont lancés dans la production de jouets en bioplastique. C'est par exemple le cas de Dantoy, marque danoise, avec sa gamme « l'm green » (également certifiée Nordic Swan). Ce bioplastique est fabriqué à partir de 90 % d'éthanol de canne à sucre. Elle met en avant le fait que ses produits sont conçus pour durer et précise qu'ils ne sont pas biodégradables. La marque Vtech a, elle aussi, développé une gamme de petites voitures en plastique fabriqué à partir « d'au moins 82 % de matière d'origine végétale ». Reste que dans ces deux cas, on fabrique de nouveaux produits non biodégradables. Est-ce si écolo ?

3- Privilégiez les jouets fabriqués en France

Les marques de jouets et jeux françaises représentent environ 15 % du marché. Plus de 70 fabricants ou créateurs adhèrent aujourd'hui à l'Association des créateurs-fabricants de jouets français (ACFJF). Mais ce n'est pas parce que la marque est française et possède son siège social en France que tous les jouets qu'elle commercialise sont fabriqués dans l'Hexagone. Ne vous fiez pas toujours au drapeau bleu-blanc-rouge sur l'étiquette.

Smoby, leader du jouet en plastique en France, indique produire 70 % de ses jouets dans ses usines à Arinthod, dans le Jura. Écoiffier, son concurrent basé dans le département voisin de l'Ain, fabrique tout en France. Même chose pour Jeujura, une autre grande figure du jouet, en bois cette fois. Les deux autres grandes marques jurassiennes Janod et Vilac fabriquent beaucoup en Asie. Seules quelques références sont restées made in France ou ont été récemment relocalisées : chez Janod, les puzzles en carton ou la gamme créée en partenariat avec le WWF ; chez Vilac, les poupées et baigneurs Petitcollin, les petites voitures, les jouets en

bois à traîner, les jeux de quille et de planchettes... Pour le cas des planchettes Kapla, la célèbre marque utilise du pin des Landes, mais a délocalisé une partie de sa fabrication au Maroc.



Malgré les délocalisations, quelques marques fabriquent encore des jouets en France. *Unsplash / Tina Suto*

Comment s'y retrouver ? Peut-on s'appuyer sur la marque Origine France Garantie, créée par le gouvernement ? Pas complètement, car elle est attribuée quand « au moins 50 % du prix de revient unitaire du produit est acquis en France » et que « les caractéristiques essentielles du produit sont acquises en France ». Ce qui signifie que seule une partie du produit est obligatoirement réalisée en France. Actuellement, seules cinq entreprises sont certifiées dans le secteur du jouet, avec au total 8 références de jouets.

Pour repérer les marques françaises, et celles plus écolos, vous pouvez consulter les plateformes de vente spécialisées, dont voici une petite sélection : Marques-de-france.fr, Pierre-et-Leon.fr, Jeujouethique.com, LesitedumadeinFrance.fr.

4 - Pensez aux jouets d'occasion

Les jouets et jeux d'occasion sont évidemment l'une des meilleures solutions pour éviter la fabrication de produits neufs et l'utilisation de nouvelles ressources. On en trouve dans de multiples endroits : vide-greniers, dépôts-vente, le Bon Coin, etc. Des boutiques spécialisées du type Rejoue ou la boutique d'Emmaüs en ligne vendent des produits qui ont généralement été contrôlés et nettoyés.

Attention, toutefois, à ne pas choisir de jouets trop anciens, certains pouvant contenir des substances désormais interdites. Une étude publiée en janvier 2018 soulevait ce problème. Sur les 200 jouets analysés, 10 % d'entre eux contenaient des substances toxiques. Il faut aussi vérifier que les jouets d'occasion sont en bon état et qu'ils ne risquent pas de blesser l'enfant. Le site officiel Rappel.conso permet de vérifier si le jouet que vous avez repéré n'a pas été rappelé ces dernières années par la marque pour défaut de sécurité.



Encore et toujours mieux que le neuf, l'emprunt et l'occasion restent les moyens les plus écolos de découvrir des nouveaux jouets. *Unsplash / Tatiana Rodriguez*

5- Et si on louait les jouets ?

Un enfant se lasse vite de ses jouets. Alors, pourquoi ne pas les renouveler plus souvent en optant pour la location ? Plusieurs sites proposent des systèmes d'abonnement à des box, comme Petite marelle, ou encore Lib&Lou. Les prix s'échelonnent entre 15 et 50 € par mois selon les sites et le nombre de jouets.

Dans certains cas, il est même possible d'acheter le jeu s'il plaît vraiment à votre enfant. La casse est prise en charge dans l'abonnement. Vérifiez que le catalogue de jeux proposés soit assez fourni et lisez bien les conditions générales d'abonnement avant de vous engager pour éviter toute mauvaise surprise.

Fabienne LOISEAU (Reporterre)
10 décembre 2022

Neutralité carbone de la Coupe du monde de football : des ONG portent plainte pour publicité mensongère

Plusieurs associations européennes ont décidé de mener simultanément des actions en justice contre la Fifa, accusée de publicité mensongère dans le cadre de la prochaine Coupe du monde au Qatar.



© kovop58 - stock.adobe.com

Une Coupe du monde de football organisée dans un environnement et un climat désertique, mais « complètement neutre en carbone » ? Plusieurs ONG d'Europe contestent fermement cette allégation de la Fédération internationale de football association (Fifa) et de ses porte-parole, mentionnée notamment dans le cadre de sa campagne publicitaire. Au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et en France, cinq de ces associations ont donc décidé de mener des actions en justice pour publicité trompeuse. C'est le cas de Notre affaire à tous, notamment, qui a déposé plainte auprès du Jury de déontologie publicitaire, ce mercredi 2 novembre, pour publicité mensongère.

Les ONG dénoncent, d'abord, l'utilisation de l'expression « *tournoi le plus compact de l'histoire* » censée illustrer la limitation des transports vers les stades. Or, les ONG notent la programmation de quelque 500 navettes aériennes quotidiennes en provenance des pays voisins. L'énergie électrique utilisée, pour la climatisation par exemple, proviendra, en outre, très largement de sources fossiles.

Un bilan des GES sous-estimé

Mais surtout, en se basant sur un rapport de l'organisation Carbon Market Watch, entre autres, les ONG observent une comptabilisation plus que douteuse des émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'organisation du tournoi et le choix de « crédits carbone » de faible intégrité voués à les compenser. « Nous avons constaté que le bilan des émissions a été sous-estimé, notamment celles qui sont liées à construction des nouveaux stades, puisque la Fifa ne prend en compte que deux mois d'utilisation, sur une durée de vie potentielle de soixante ans, explique Gilles Dufrasne, spécialiste de la comptabilité carbone chez Carbon Market Watch. Or, nous savons bien qu'il y a peu de chances pour que ces équipements accueillent d'autres manifestations. »

Autre problème : au lieu d'acheter les fameux « crédits carbone » compensatoires auprès d'une autorité indépendante, les organisateurs ont prévu de s'adresser à un organisme qu'ils ont eux-mêmes fait naître. « Ce qui met à mal leur crédibilité », souligne Gilles Dufrasne. Ces crédits devraient compenser 3,6 millions de tonnes équivalent carbone, mais seules 200 000 tonnes équivalent carbone sont à ce jour concernées. Enfin, ces crédits viennent de « projets non additionnels », autrement dit de projets qui auraient été menés de toute façon.

Carton rouge de professionnels du foot

Les ONG attendent des autorités qu'elles demandent à la Fifa de modifier cette communication jugée trompeuse, susceptible de prendre en otages des millions de téléspectateurs. Mais elles espèrent aussi amener le public et le milieu du football à se poser des questions et éviter le renouvellement de cette expérience malheureuse.

« La crise climatique à laquelle nous sommes confrontés est un immense défi pour l'humanité. C'est une question sérieuse. La Fifa ne peut pas prétendre tout et n'importe quoi au nom du marketing, explique Jérémie Suissa, délégué général de Notre Affaire à tous. Qui peut honnêtement croire que la construction de stades climatisés au milieu du désert puisse être neutre en carbone ? Les fans de football doivent pouvoir profiter de leur sport sans être pris en otages par les choix dramatiques de la Fifa, tant sur le plan humain qu'écologique. »

Dans une lettre ouverte, publiée parallèlement au dépôt de ces plaintes, des joueurs et joueuses de football, ainsi que des organismes sportifs, enjoignent, par ailleurs, la Fifa de renoncer à ses affirmations et de mettre à jour sa stratégie climatique avant les prochains tournois. « Le changement climatique est l'adversaire auquel nous devons nous attaquer - et nous sommes déjà en plein dans les prolongations », déplorent les signataires. Aucun joueur français ne figure pour l'instant parmi eux.

Nadia GORBATKO, journaliste, rédactrice spécialisée© (Actu-Environnement), 02 novembre 2022

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/coupe-du-monde-football-neutralite-carbone-ong-plainte-publicite-mensongere-40577.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE2NQ%3D%3D\[MTY | Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/coupe-du-monde-football-neutralite-carbone-ong-plainte-publicite-mensongere-40577.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzE2NQ%3D%3D[MTY | Njgx])

Humour de Siné mensuel

